



**HAL**  
open science

# La vie quotidienne des esclaves sur l'habitation dans la Saint-Domingue française au XVIIIe siècle : regards de planteurs, de voyageurs et d'auteurs européens

Néba Fabrice Yale

► **To cite this version:**

Néba Fabrice Yale. La vie quotidienne des esclaves sur l'habitation dans la Saint-Domingue française au XVIIIe siècle : regards de planteurs, de voyageurs et d'auteurs européens. Histoire. 2010. dumas-00611185

**HAL Id: dumas-00611185**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00611185>**

Submitted on 25 Jul 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Néba Fabrice YALE

**La vie quotidienne des esclaves sur l'habitation dans  
la Saint-Domingue française au XVIIIe siècle : regards  
de planteurs, de voyageurs et d'auteurs européens.**

**Mémoire de master 2 « Sciences Humaines et Sociales »**

Mention : Histoire et Histoire de l'art

Spécialité : Histoire des Relations et Échanges Culturels Internationaux.

*Sous la direction de M. Gilles BERTRAND*

**Année universitaire 2009-2010**

**A**

**Feu GBOSSOU Yalé Marcel**, mon grand-père.

Le rêve que tu avais fait et qui t'a poussé un jour à me prendre par la main et à me confier à cet instituteur du village est en train de se réaliser. Mon plus grand regret est que tu ne seras pas là pour en profiter.

## ***Remerciements***

Ce travail de recherche n'aurait pas pu se réaliser sans l'aide de plusieurs personnes. C'est la raison pour laquelle je voudrais remercier ici dans un premier temps :

Monsieur Gilles BERTRAND qui, depuis deux années, me suit assidûment dans mes travaux.

Monsieur KOUAME Aka, mon professeur de l'Université de Cocody (Abidjan) qui m'a insufflé cet amour pour la recherche et qui suit attentivement mes travaux.

Mon père MAMBO Lazare, mes tantes MAMBO Chanta et PRIERE Sainte-Anne qui ont rêvé de me voir poursuivre et finir mes études en France et qui ont œuvré pour que cela se réalise.

Ma mère YALE Vivianne pour son soutien sans faille.

Mademoiselle Dorota Maria OLESZKO, ma fiancée qui est toujours à mes côtés pour me soutenir.

Ma cousine Judith MEDERER et son mari Olivier BRUNET pour leur aide

Monsieur Louis KPOMDA, ce passionné d'Histoire devenu médecin et son épouse Honorine.

Toute ma famille restée en Côte-d'Ivoire.

Je n'oublierai pas non plus toutes ces personnes que j'ai connues au hasard d'une rencontre ou d'un simple coup de fil et qui se sont ouvertes à moi, me donnant de temps à autre un petit conseil ou qui se sont rendues toujours disponibles pour moi lorsque je les sollicitais. Je voudrais donc dire merci à :

Mon amie Dorothee JOUFFRAY à Nice qui m'a ouvert les portes de sa famille en me faisant connaître sa mère, Michèle DALLE FRATTE qui est devenue depuis deux ans ma correctrice attitrée, son père Benoit JOUFFRAY.

Madame Martine ANINAT, la responsable des masters de l'UFR des Sciences Humaines, Olivier et Mme Desjardins à la Bibliothèque de l'ARSH, Régine BARBE et le CPEG et les amis de la Pastorale des Migrants.

Messieurs Bertin BOHUI et Vincent OHOUPE, mon autre famille de Grenoble.

Monsieur Pierre DEQUIER qui, en plus de me donner un peu de dignité en me permettant de travailler régulièrement dans l'entreprise qu'il dirige, m'a aidé à imprimer ce travail. Et toutes les autres personnes que j'aurais omises de citer et qui m'ont apporté leur aide morale et matérielle.

## *Sommaire*

<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre 1 LA VIE D'ESCLAVE : UNE VIE LABORIEUSE.....</b>	<b>16</b>
I. Les différents travaux des esclaves sur l'habitation.....	18
II. L'exécution des travaux proprement dits .....	30
<b>Chapitre 2 LES CONDITIONS DE VIE DES ESCLAVES SUR L'HABITATION..</b>	<b>45</b>
I. Leur subsistance quotidienne et leurs conditions matérielles d'existence .....	47
II. Leur état de santé.....	70
<b>Chapitre 3 LES RELATIONS ENTRE LES ESCLAVES ET LES HABITANTS DE L'HABITATION .....</b>	<b>84</b>
I. Les rapports entre les esclaves eux-mêmes.....	86
II. Les relations avec les maîtres et la population blanche de l'habitation .....	98
<b>Chapitre 4 DE LA MORALE DES ESCLAVES ET DE LEURS MOMENTS DE REPIT SUR L'HABITATION .....</b>	<b>117</b>
I. Leur inclination pour la religion.....	119
II. Les rares moments de joie des esclaves sur l'habitation.....	131
<b>Conclusion .....</b>	<b>146</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>150</b>
<b>Sources .....</b>	<b>152</b>
<b>Table des annexes .....</b>	<b>156</b>
<b>Table des illustrations et des tableaux .....</b>	<b>171</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>172</b>

## *Introduction*

Dans la condition d'esclave, disait Charles-César Robin, l'homme a perdu de sa liberté tout ce qu'il a été possible de lui enlever. Ses talens, son industrie, son travail ne lui appartiennent pas ; ses actions sont toutes soumises à la volonté d'un autre, et il faut qu'il s'oublie pour être sans réserve à cet autre, pour en recevoir le mal comme le bien, pour en supporter les caprices, les outrages, les punitions, la mort même ; et l'espérance, cette dernière compagne du malheureux, qui, quand tout est perdu, assouplit encore nos maux par ses fugitives illusions, l'espérance est interdite à l'esclave<sup>1</sup>.

Tels sont les principes généraux de cette abominable institution à laquelle furent soumis pendant quatre siècles les Noirs tirés de force des côtes africaines et emmenés dans les colonies et dont nous voudrions mesurer l'ampleur sur l'espace privé auquel ils étaient attachés. D'où le titre de ce mémoire de master 2 : *La vie quotidienne des esclaves sur l'habitation dans la Saint-Domingue française au XVIIIe siècle : regards de planteurs, de voyageurs et d'auteurs européens*. Mais le choix de ce travail part de certains préalables.

En effet, dans un premier temps, ayant précédemment travaillé, dans le cadre du master 1 sur la question de *La violence dans l'esclavage des colonies françaises au XVIIIe siècle*, il nous avait paru à la conclusion n'avoir montré que les rapports entre maîtres et esclaves n'étaient uniquement que régis par la violence. Sans toutefois renier totalement ce point de vue, il nous paraissait tout de même important de le relativiser. D'où cette ré-interrogation qui nous permettra sans doute de voir la vie des esclaves sous un autre angle. Certes, comme nous avons eu à le montrer, la pratique esclavagiste avait fait de la violence son bras armé. C'est par elle que les planteurs réussirent à maintenir l'institution durant les quatre siècles qu'elle dura, c'est par elle qu'ils crurent obtenir de meilleurs rendements. De même, conscients de ce que la violence appelle aussi la violence et pourtant c'est par elle qu'ils crurent briser l'insoumission des esclaves pour se garantir un semblant de sécurité face à une probable rébellion qu'ils entreprendraient pour mettre fin à leur servitude. Mais la révolte des esclaves de Saint-Domingue qui débuta dans le Bois-caïman à l'instigation de Boukman dès le 22 août 1791 et dont les effets vont se poursuivre jusqu'à la proclamation de l'indépendance de cette colonie montre bien toutes les limites de cette

---

<sup>1</sup> Charles-César ROBIN, *Voyage dans l'intérieur de la Louisiane, de la Floride occidentale, et dans les isles de la Martinique et de Saint-Domingue, pendant les années 1802, 1803, 1804, 1805 et 1806*, tome 3, Paris, Chez F. Buisson, 1807, 551 p.

théorie. Est-ce cependant suffisant pour en faire un postulat ? Dans cet autre travail de recherche, il nous reviendra de reprendre certains points évoqués dans le précédent. Le second préalable à trait au cadre chronologique et à l'espace géographique.

Lors de la réalisation de notre travail, plusieurs faits nous ont amené à pousser la réflexion sur l'esclavage beaucoup plus loin et à la circonscrire dans les deux cadres que nous avons choisis d'étudier. La première raison de ce choix fut l'abondance des sources sur Saint-Domingue comme si la France ne possédât que cette colonie. La seconde résulte de ce que cette multitude de sources datent en majorité du XVIII<sup>e</sup> siècle. Qu'est-ce qui expliquerait donc cela ?

En effet, alors que dès les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles l'économie de plantation jusque-là délaissée au profit des minerais s'était avérée porteuse de richesses, les Portugais (les précurseurs de cette économie), les Espagnols et les Anglais firent de la main-d'œuvre esclave d'origine africaine leur moyen privilégié de production en remplacement des indiens et des engagés sous contrat d'origine européenne. Les Français, eux, semblaient se tenir à l'écart de cette pratique, non pas parce qu'ils n'en voulaient pas, mais la raison évoquée serait que Louis XIII, le Roi Très Pieux répugnait à y consentir pour des raisons humanitaires et religieuses surtout. Cependant, cela n'empêcha pas que des Noirs étaient déjà présents sur certaines habitations dans les colonies françaises où ils travaillaient aux côtés des 36 mois et où leur sort paraissait bien meilleur<sup>2</sup>. Mais ce n'est pas le désir de sortir de cette clandestinité qui manquait aux Français. Après des demandes maintes fois répétées, c'est finalement en 1640 que, au motif que l'esclavage était le seul moyen d'humaniser les Noirs et de faire d'eux de bons chrétiens, que Louis XIII y consentit. Ainsi, timide au départ, la ruée vers les côtes africaines à la recherche de cette main-d'œuvre connaîtra son paroxysme au XVIII<sup>e</sup> siècle avec des envois réguliers, les cales des navires de plus en plus bondées et les moyens de maintenir cette main-d'œuvre en vie jusqu'à destination de plus en plus améliorés<sup>3</sup>. Saint-Domingue devint alors la destination

---

<sup>2</sup> La France officielle n'ayant donné son quitus à cette pratique, les premiers habitants auraient acquis cette main-d'œuvre auprès de leurs voisins de la colonie espagnole voisine.

<sup>3</sup> Selon certains auteurs, c'est quasiment avec la moitié de leur chargement que les marchands négriers débarquaient dans les colonies. L'autre moitié se perdait au cours de la traversée à cause des mauvaises conditions dans lesquelles les esclaves étaient embarqués à bord. « Ils sont tellement entassés, que le malaise, le mauvais air, et surtout le chagrin, en font périr un grand nombre, et balance les profits de la cupidité. On a

favorite des navires négriers. Qu'avait-elle de si particulier pour attirer autant les marchands? Serait-on tenté de nous demander.

Cette colonie en effet tenait sa particularité de ce que, les colonies en général ayant une vocation économique, elle était au XVIII<sup>e</sup> siècle la plus prospère des possessions françaises d'outre-mer. C'était la seule qui, de par ses productions variées et abondantes (le sucre étant la principale production) rapportait à la métropole le plus de richesses. Elle était dans les années 1720 la première productrice mondiale de sucre et devint pour cela très vite la destination privilégiée des acteurs de la traite négrière dont la marchandise principale constituait l'essentielle de sa main-d'œuvre. « Elle met, selon Raynal, toute seule dans la balance du commerce deux fois plus que les autres ensemble »<sup>4</sup>. Ainsi, à l'orée de son indépendance, elle comptait à elle seule environ 500000 esclaves<sup>5</sup> pour 30000 Blancs. On comprend dès lors les raisons pour lesquelles Saint-Domingue devint à cette époque un véritable pôle d'attraction pour de nombreux auteurs qui, s'ils n'y furent pas particulièrement attirés par le sort de ces milliers esclaves, ne manquèrent pas cependant de l'évoquer dans leurs écrits qui vont constituer la trame de nos recherches<sup>6</sup>. Comment et de quoi vivaient-ils ? A quelles tâches étaient-ils astreints ? Comment les traitait-on ? Quelles relations entretenaient-ils entre eux et avec les autres habitants du domaine sur lequel ils vivaient ? Mais pour résumer le tout nous nous demanderons plutôt dans quelles étaient les conditions de vie des esclaves sur l'habitation ?

Telle est la question centrale autour de laquelle nous avons élaboré ce travail de recherche. Mais bien avant de nous livrer à cet exercice, il nous a paru essentiel de définir un terme particulier contenu dans la formulation de notre sujet qui est le mot Habitation.

---

cependant soin, durant la traversée, des les dissiper autant qu'il est possible. On les tient dans le jour sur le pont ; on ne manque guère, surtout le soir, de les faire danser ; exercice si chéri, qu'il semble quelques fois leur faire oublier la perte de leur liberté. Il sert à prévenir les effets de l'inactivité et du mauvais air, disait Charles-César Robin », in *Voyage dans l'intérieur de la Louisiane, de la Floride occidentale, et dans les îles de la Martinique et de Saint-Domingue pendant les années 1802, 1803, 1804, 1805 et 1806 ...*, p. 167.

<sup>4</sup> Guillaume-Thomas RAYNAL, *Essai sur l'administration de Saint-Domingue*, S.L., 1785, p. XI.

<sup>5</sup> Selon Malenfant, on pourrait ajouter à ce chiffre environ 200000 autres esclaves que les propriétaires cachaient à l'approche du précepteur pour éviter de payer l'impôt de capitation.

<sup>6</sup> Dans la plupart de leurs récits, on verra bien que ces auteurs ne font pas de la question des esclaves leur première préoccupation. Beaucoup débute par des observations générales sur la nature, la faune, la flore avant de s'étaler très peu souvent sur le sort des esclaves.

Qu'est-ce donc une habitation ? Quoique ne tenant pas lieu de dictionnaire, nous allons tout de même nous référer au Père Raynal pour répondre à cette question.

Une habitation, disait-il, est la portion de terre concédée au premier colon, ou transmise à ses descendants. L'étendue la plus ordinaire est de mille à douze cents pas carrés. Sur cette quantité de terre cultivée en cannes à sucre, on en compte un douzième en savanes ou pâturages pour les animaux et sur cet emplacement sont pris les aliments de la manufacture, le logement du maître et celui des nègres. Un dixième est employé à la culture des vivres du pays nécessaires à la subsistance des nègres, un autre dixième se trouve conformé par les divisions ou chemins tracés dans les plantations, le reste produit du sucre<sup>7</sup>.

En d'autres termes, l'habitation était ce domaine appartenant au colon sur lequel on trouvait à la fois son domicile, celui des esclaves à son service, les plantations et les unités de transformation des matières premières qui y était produites. Les espaces cultivables étaient divisés en « carreaux » et on pouvait y produire des cultures variées. De même, si pour la définition de ce terme Raynal réduit les activités de l'habitation à la production du sucre, cela a une raison bien particulière. Le fait est qu'au XVIIIe siècle, comme nous l'avons mentionné plus haut, c'est cette denrée très prisée dans les métropoles européennes qui rapporte le plus de devises et c'est donc à juste titre qu'elle devint la principale culture à laquelle s'adonnait la plupart des habitants.

Pour mener à bien cette recherche, il nous a été donné de passer en revue quatre types de sources : des documents d'archives, des récits de planteurs, ceux des voyageurs et enfin des récits d'auteurs européens quelconques intéressés par la question de l'esclavage qui nous préoccupe. Au nombre des premiers on pourrait évoquer les inventaires réalisés en 1775 et 1791 par le sieur Masson sur les cinq habitations Galliffet sise à Saint-Domingue dans les quartiers de la Desplante, Castella, GrandePlace, La Gossette et Baon. On retrouve dans ces documents enregistrés à la côte FR CHAN/107 AP aux Archives Nationales de Paris diverses informations relatives au nombre d'esclaves qu'il y avait sur chaque habitation, les différentes charges de ces derniers soit en fonction de leur âge ou de leur sexe, un état sur les naissances et les mortalités (ce qui nous a d'ailleurs donné quelques indices sur leurs maladies), pour ne citer que cela. On n'y verra cependant rien sur la manière dont les esclaves étaient traités, encore moins aucune correspondance entre les habitants et les gérants qui nous aurait éclairé sur cet aspect de la vie des esclaves ou

---

<sup>7</sup> Guillaume-Thomas RAYNAL, op, cit, p. 15.

d'autres sujets abordés qui la concerne. Autres documents passés en revue, ceux des Dolle et des Raby, spéculateurs grenoblois et propriétaires d'habitations au Cap dans les années 1770- 1790. On les retrouve aux côtes 2E704 2E376/1, 2E378, 2E380 et 2E381 aux Archives Départementales de l'Isère. S'ils certifient bien de la présence des Raby et des Dolle à Saint-Domingue par les documents comptables, actes notariales, les dépenses réalisées pour ces habitations, notre déception se trouve dans le fait qu'en aucun cas, sauf erreur de notre part, ils n'évoquent la manière dont les esclaves vivaient sur leurs habitations. Dans la série de correspondances à laquelle nous avons eu affaire, aucune n'est en provenance de Saint-Domingue. Cela nous aurait pourtant aidé dans notre quête. Quant aux récits, ils émanent de multiples auteurs aux origines socioprofessionnelles variées.

Au nombre des récits de planteurs figure en bonne place le père dominicain Jean-Baptiste Labat (1663-1738) dont l'ouvrage édité en six tomes entre 1722 et 1730 s'intitule *Nouveau voyage aux isles françaises de l'Amérique ...*. Botaniste de formation, il débarque en 1694 en Martinique où il est affecté en tant que missionnaire à la paroisse de Macouba. Il y résidera pendant douze années, de 1694 à 1705, et sera impliqué dans la construction de plusieurs édifices religieux. Cette tâche l'amènera à s'ériger en planteur, possesseur d'esclaves<sup>8</sup>. Lors de ce séjour martiniquais, il visita successivement plusieurs autres colonies dont Saint-Domingue entre 1700 et 1701 en compagnie de son supérieur le Père Cabasson et en gardera d'intenses souvenirs. L'« Histoire abrégée de l'Isle de Saint-Domingue » contenue dans le tome 2 de son ouvrage en est l'illustration. On retrouve dans son ouvrage un peu de l'autre prêtre dominicain, le Père Jean-Baptiste Du Tertre (1610-1687)<sup>9</sup>, qui le précéda à la Martinique en 1640, dès les premières importations d'esclaves dans les colonies françaises. Il y demeurera jusqu'en 1658. On trouve dans cet ouvrage les questions relatives à la nourriture des esclaves, leurs relations avec leurs maîtres et leur inclination pour la sorcellerie malgré le baptême auquel ils consentaient. On a aussi quelques éléments sur leurs travaux dans les plantations et dans les moulins lors de la production du sucre, mais aussi sur leur amour pour la danse, notamment le calenda. Si son ouvrage est intéressant pour les informations importantes qu'il contient, notons que le Père

---

<sup>8</sup> Pour la construction des paroisses, la main-d'œuvre qu'il employa fut essentiellement constituée d'esclaves qu'il achetait lui-même.

<sup>9</sup> Il fit paraître entre 1667 et 1671 en quatre tomes à Paris chez Thomas Iolly l'*Histoire générale des Antilles habitées par les Français*.

Labat se perd des fois entre ces considérations d'esclavagiste qu'il est et ceux d'homme religieux. On le verra à la fois conseiller les habitants sur la manière de tenir leurs esclaves pour s'en attirer les bonnes faveurs et leur recommander la plus grande rigueur à leur égard.

Le second auteur planteur est Médéric Louis-Elie Moreau de Saint-Méry (1750-1819) plus connu sous l'appellation de Moreau de Saint-Méry. Juriste de formation et créole parce qu'étant natif de la Martinique, il s'installe en 1776 à Saint-Domingue où il occupe des fonctions au sein du Conseil Supérieur du Cap, la plus haute instance juridique de la colonie. Comme bon nombre de ceux qui y occupèrent de hautes fonctions dans l'administration coloniale, il devint maître d'habitation, donc propriétaire d'esclaves. Il publia en 1769 un premier ouvrage sur la *Description topographique et politique de la partie espagnole de l'isle Saint-Domingue*. Mais c'est réellement à partir des années 1780 qu'il écrit sur les possessions coloniales françaises. Il publia dans un premier temps en 1784-1785 *Lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le vent*, puis en 1797-1798 en deux tomes, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint-Domingue*. Son ouvrage est riche en informations sur le découpage administratif de la colonie, la manière dont les terres sont exploitées et l'usage qu'on fait des esclaves dans les différentes paroisses et les quartiers. Lui qui les a côtoyés pendant longtemps sur son domaine n'a pas manqué de jeter un regard sur leurs danses, leurs effets vestimentaires, les accessoires qu'ils s'offraient eux-mêmes sur la vente des produits de leurs lopins de terre et bien d'autres faits que nous évoquerons.

Le troisième est Valentin de Cullion, anciennement membre de l'Assemblée de Saint-Domingue, avocat et colon dans ladite colonie, il se refugia aux Etats-Unis lorsqu'éclata la révolte des esclaves en 1791. Son ouvrage qui s'intitule *Examen de l'esclavage en général et particulièrement de l'esclavage des nègres dans les colonies françaises de l'Amérique*, parut à Paris en 1802. Mais il dit l'avoir « commencé au Port-au-Prince en 1794, continué et fini aux Etats-Unis »<sup>10</sup>. Si comme bien des planteurs français

---

<sup>10</sup> Valentin de CULLION, *Examen de l'esclavage en général et particulièrement de l'esclavage des nègres dans les colonies françaises de l'Amérique*, Paris, Chez Desenne, 1802, p. VII.

qui s'exercèrent à écrire sur l'esclavage il prétend que le sort des Noirs était moins pénible dans les colonies françaises, il a au moins le mérite de relativiser son point de vue. Il fera alors une nette distinction entre leur vie dans les plaines où il prétend qu'elle était moins sujette aux souffrances et celle dans les mornes où ils subissaient les pires atrocités et privations. On aura donc de lui des informations sur leurs vie religieuse, leurs relations avec les surveillants noirs, les commandeurs, leurs punitions ... . Mais ne nous fions pas à son relativisme. Sa partialité de planteur, sinon d'ancien planteur et défenseur du système esclavagiste prennent souvent le pas sur ses propos qui se veulent pourtant objectifs. Il a tendance à discréditer les planteurs des mornes sur leurs manières de traiter leurs esclaves, contrairement à ceux des plaines, dont il fait d'ailleurs partie, qui seraient les meilleurs propriétaires.

Dans la troisième catégorie d'écrivains, c'est-à-dire celle des voyageurs écrivains, on pourrait citer entre autres Justin Girod-Chantrons (1750-1841). Militaire, naturaliste et homme politique français, il écrivit en 1785 son *Voyage d'un suisse dans différentes colonies d'Amérique pendant la dernière guerre*. Dans ce récit qu'il publia après son voyage qui l'emmena de Brest en novembre 1781 à Saint-Domingue, Girod-Chantrons ne manque pas d'évoquer certains faits comme les différentes cultures qui occupaient les esclaves et la manière de les cultiver. On y trouve aussi des renseignements sur le régime auquel les esclaves étaient soumis, leurs relations avec les maîtres, leurs maladies etc. pour ne citer que cela. Nicolas-Louis Bourgeois (1710-1776) lui est avocat lorsqu'il part à Saint-Domingue où il devint secrétaire de la Société d'agriculture du Cap français. Dans son ouvrage *Voyages intéressants dans différentes colonies françaises, espagnoles, anglaises, etc. : contenant des observations importantes relatives à ces contrées et un mémoire sur les maladies les plus communes à Saint-Domingue, leurs remèdes*, paru en 1788, l'auteur s'étend à livrer quelques anecdotes sur diverses colonies, leurs administrateurs et quelques autres personnes qui les marquèrent. Quand il s'intéresse à l'île de Saint-Domingue, c'est pour faire un long inventaire sur les maladies qui sévirent dans la colonie, celles qui attaquèrent particulièrement les esclaves et leurs manières de les traiter. Sur la question des maladies, il sera d'ailleurs beaucoup copié par S.-J. Ducoeurjoly dans le second tome de son *Manuel des habitants de Saint-Domingue* parut en 1803.

Un autre auteur que nous ne pouvons nous permettre de passer sous silence est le Père Pierre-François-Xavier de Charlevoix (1682-1761) avec son ouvrage *Histoire de l'isle espagnole ou Saint-Domingue ...* dont le tome 4 qui nous a servi à l'élaboration de notre travail a été publié en 1733. Sa relation basée sur les mémoires du père jésuite Jean-Baptiste Le Pers qui résida pendant plusieurs années à Saint-Domingue. Le logement des esclaves, leur vie familiale quasi inexistante, la religion, leurs crises de jalousie leur état de santé, etc. sont autant de sujets qu'il y aborde. Enfin pour les récits de voyage, on pourrait citer Alexandre-Stanislas de Wimpffen (1744-1814) dont l'œuvre originale intitulée *Voyage à Saint-Domingue pendant les années 1788, 1789, 1790 parut en 1797*. Elle fut rééditée en 1994 par Pierre Pluchon sous le titre de *Haïti au XVIIIe siècle, Richesse et esclavage dans une colonie française*. Ancien militaire de l'armée française. il occupa successivement en 1791 et 1792 les fonctions de Marechal de camp et lieutenant général, le Baron de Wimpffen ne se veut ni esclavagiste, ni antiesclavagiste. Son récit est en majorité basé sur les observations qu'il fait par lui-même, mais il ne néglige pas non plus les faits qu'on lui raconte.

Enfin vient la dernière classe, celle des auteurs qui ne furent ni planteurs ni voyageurs mais qui écrivirent sur l'esclavage. Nous citerons entre autres Benjamin-Sigismond Frossard (1750-1830). D'origine suisse, il s'installe en 1777 à Lyon où exerce en tant que pasteur. Lors d'un voyage qui le conduit en Angleterre entre 1784 et 1785, il rencontre Thomas Clarkson la figure emblématique de la lutte antiesclavagiste anglaise. De retour en France, il côtoie le milieu des antiesclavagistes français et participe à la création en 1788 de la Société des Amis des Noirs, la réplique française des Amis des Noirs en Angleterre. En 1789, il publie sa contribution à cette lutte sous le titre de *La cause des esclaves nègres et des habitants de Guinée portée au tribunal de la justice, de la religion, de la politique ...*. Si l'essentiel de son argumentaire est en faveur de l'abolition de l'esclavage, il ne manque pas de dénoncer les mauvaises conditions dans lesquelles vivent les esclaves sur dans les habitations. Il signale que tous les travaux auxquels on les attache sont faits à la main sans aucune volonté apparente des propriétaires qui s'enrichissent pourtant, de les moderniser. Il mentionne aussi que les habitants font fi du code noir qui était censé être l'instrument juridique de protection des esclaves et leur font subir toutes les sortes d'abus, et cela en toute impunité.

Le second est Victor Schœlcher (1804-1893). Ardent défenseur de la cause des esclaves et principal acteur de la lutte pour l'abolition de l'esclavage, il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont ceux que nous avons étudié, c'est-à-dire, *De l'esclavage des Noirs et de la législation coloniale* parut en 1833 et *Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage* publié à Paris en 1842 par Pagnerre. De ces deux ouvrages nous avons quelques éléments d'information sur la barbarie exercée sur les esclaves, de tous les droits dont dispose un habitant sur les esclaves de son habitation. Il évoque aussi le peu de considération de ceux-ci pour la loi qui protège les esclaves, mais surtout il montre dans le second, l'inutilité de continuer à tenir les esclaves sous un régime de violence. Enfin, le dernier auteur du même siècle qui nous fournit quelques informations sur notre travail est Lucien Peytraud. Il écrivit en 1897 dans le cadre de sa thèse de doctorat *L'esclavage dans les colonies françaises avant 1789 : d'après des documents inédits des archives coloniales*. Ses renseignements sur les rapports maîtres et esclaves, la religion de ces derniers, l'ignorance dans laquelle on les tenait sur l'habitation, qui serait selon lui le gage de la sécurité de leurs propriétaires, ont été d'un apport inestimable dans l'élaboration de ce travail.

De ces informations recueillies çà et là, nous verrons que la vie des esclaves sur l'habitation est faisait l'objet d'une organisation particulière avec des tâches journalières particulièrement harassantes. En d'autres termes, c'est une vie laborieuse. On verra aussi leurs conditions de vie esclaves sur l'habitation, notamment ce dont ils vivaient et l'intérêt de leurs maîtres pour leur état de santé. On s'interrogera également sur les relations qu'ils entretenaient avec les habitants et tout le personnel blanc du domaine. Nous n'oublierons pas non plus de mentionner ceux qui existaient entre eux, en tant que membres d'une même habitation. Enfin, nous verrons que malgré leurs conditions de vie difficiles, les esclaves se sont inventé des moments de joie pour supporter leur calvaire. La religion fit elle aussi partie de ces moyens qu'ils utilisèrent pour supporter leurs maux.

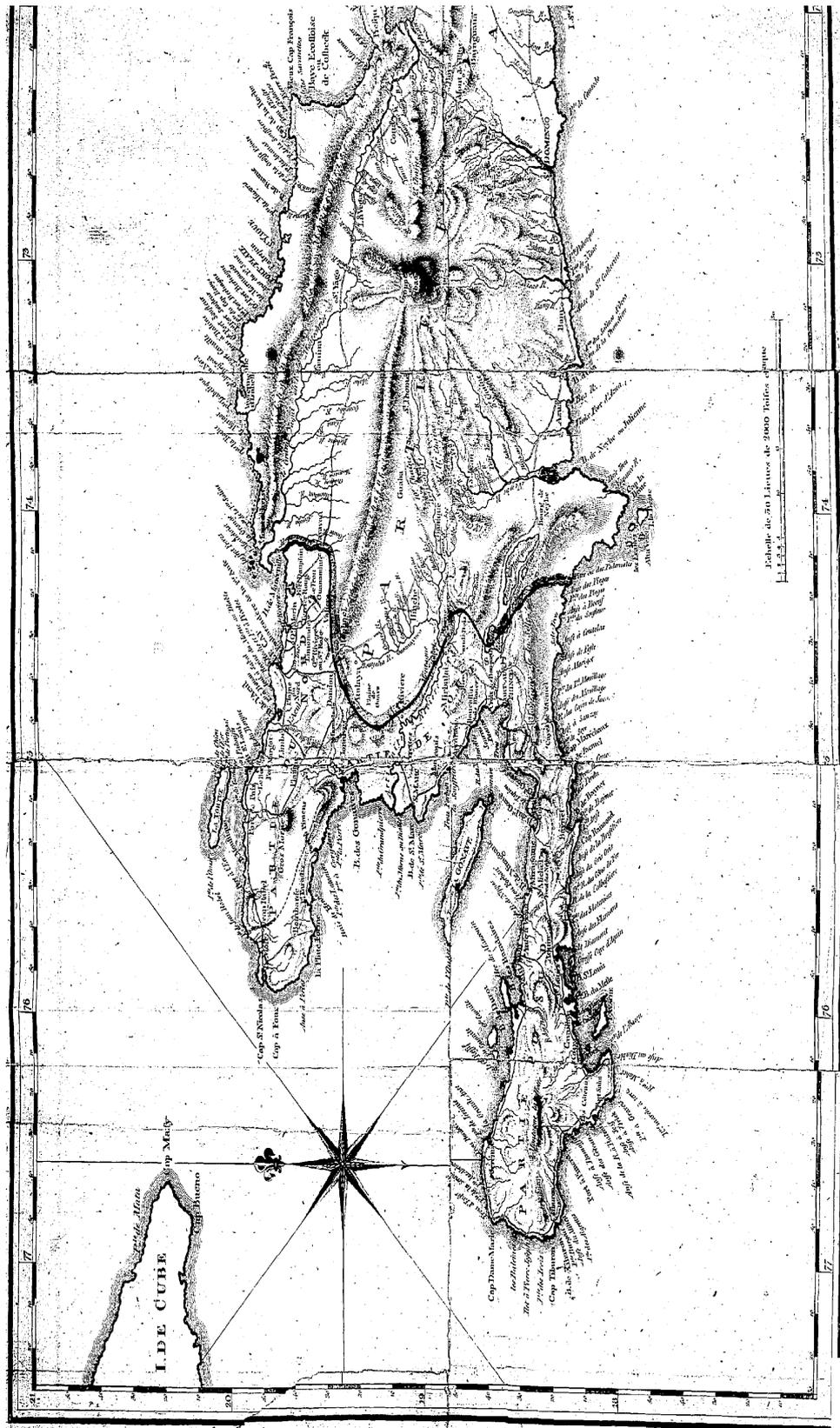


Figure 1 – Carte de la partie française de Saint Domingue  
 In, Moreau de SAINT-MERY, description topographique, physique civile et politique et historique de  
 la partie française de l'isle de Saint-Domingue, Paris, Dupont, 1798.

## **Chapitre 1**

# **LA VIE D'ESCLAVE : UNE VIE LABORIEUSE**

Traqués comme des animaux, estampillés des initiales de son acquéreur, puis embarqués comme du bétail dans les cales des navires négriers qui les emmenèrent dans les colonies, les esclaves eux-mêmes ne s'attendaient pas à ce qu'on les traitât comme des êtres humains, à leur arrivée sur ces terres inconnues. On prétend qu'ils pensaient qu'une fois dans les colonies, les Blancs les tueraient puis ils feraient de leurs os de la poudre à canon et de leur sang du vin. Même si une fois sur place, on ne les traitât pas comme ils s'y attendaient, leur peur pour l'homme Blanc fut tout de même fondée, car en réalité, c'était plutôt leur force de travail qui l'intéressait et qu'ils entendaient exploiter jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus rien tirer d'eux. Et pour parvenir à ses fins, le maître comptait user du droit de vie et de mort qu'il avait sur lui. Ils furent donc soumis à un rythme de travail si harassant que ceux qui ne le supportaient pas y succombaient ou se donnaient volontairement la mort. Ce constat dramatique, nous amène aux questions suivantes : à quels genres de travaux les esclaves étaient-ils assignés ? Comment travaillaient-ils ?

## ***I. Les différents travaux des esclaves sur l'habitation***

L'habitation, lieu par excellence de production de denrées coloniales tant prisées en Europe a développé en son sein divers types d'emplois pour assurer sa subsistance tout en évitant au colon des "dépenses inutiles". Ainsi, les esclaves ont été affectés à diverses tâches selon des critères bien variés, les uns selon certaines aptitudes physiques, d'autres selon des savoir-faire innés ou suscités en fonction des besoins bien précis. Ainsi, il convient de faire une distinction entre les travaux domestiques, les emplois spécialisés et ceux des plantations.

### **1. Les tâches domestiques et autres emplois spécialisés de l'habitation**

Si le besoin d'enrichissement à moindres frais incita les planteurs de Saint-Domingue à disposer d'une main-d'œuvre noire servile et nombreuse pour la mise en valeur des terres, il fut aussi à la base de la création d'une multitude d'autres métiers faisant partie intégrante des tâches quotidiennes des esclaves sur l'habitation. En agissant ainsi, les habitants réduisaient ainsi les frais d'une main-d'œuvre salariée qui se recrutait parmi les artisans blancs de la colonie et augmentaient leur marge bénéficiaire. Pour parvenir à ce résultat, il fallait donc que l'habitation devienne totalement indépendante des apports extérieurs trop coûteux. C'est ainsi que les esclaves furent de nouveau sollicités. Ils étaient la solution toute trouvée pour balayer ces soucis de trésorerie. Inspirés donc par leur légendaire avarice, les propriétaires développèrent des charges nouvelles et, afin que celles-ci soient perçues par leurs esclaves comme une ascension sociale, ils les assortirent de quelques avantages. Aussi les noirs œuvrèrent-ils coûte que coûte pour atteindre puis conserver cette promotion qui flattait leur orgueil et les soustrayait à des tâches plus rudes. Comme nous l'avons dit plus haut, pour le colon il ne s'agissait que de simples calculs d'intérêts. Quels étaient donc ces différents métiers ? Comment les esclaves y accédaient-ils ? Et quels avantages en tiraient ceux qui y étaient promus ?

Nous ne sommes pas en mesure de les classer dans une hiérarchie rigoureuse sans oser nous tromper vu la particularité de chacun d'eux<sup>11</sup>. Cependant, nous énumérerons ces esclaves que Gabriel Debien appelle « les cadres noirs de l'habitation » en comparaison à ceux des champs, en commençant par les plus en vue. Ainsi, nous débiterons par les domestiques. Nous entendons par ce vocable tout le personnel de ce qu'on appelait « la Grand' case », c'est-à-dire le domicile du propriétaire de l'habitation. On y compte les boys et les bonnes, les cuisiniers, les dames de compagnie, les nourrices, les valets, les laquais, les cochers, les blanchisseuses ... Leur avantage résidait dans le fait qu'ils travaillaient directement sous les ordres du maître. De ce fait, ils bénéficiaient de beaucoup de commodités. Dans un premier temps, ils échappaient à la dictature du commandeur qui, pour les rouer de coups allait jusqu'à faire des rapports mensongers sur eux auprès des habitants. Aussi, étaient-ils mieux nourris, disons plutôt qu'ils se nourrissaient des restes d'aliments de leurs maîtres. Au niveau vestimentaire, ils n'avaient rien à envier à leurs collègues dits des jardins. Chose qui a poussé Girod-Chantrons à dire que :

de tous les esclaves de la colonie, ceux dont l'existence est la plus douce, sont évidemment les domestiques, tant dans les villes que dans les campagnes. Bien nourris et bien vêtus aux dépens de leurs maîtres, ils ne paient cet entretien que par un service léger ; car ils sont en si grand nombre dans toutes les maisons, que l'office d'un chacun se réduit à peu de chose ...<sup>12</sup>

En effet, les maîtres faisaient profiter aux domestiques vivant sous leur toit des vêtements dont ils ne se servaient plus. Certains d'entre eux s'offraient même le luxe d'entretenir une domesticité plus nombreuse que nécessaire dans le but d'impressionner les personnes qu'ils invitaient chez eux. Quant à leur logement, selon Charles-César Robin :

la manière de gouverner les nègres domestiques, à la ville surtout, varie davantage selon le caractère de leurs maîtres ; ceux qui sont dans les habitations employés à l'agriculture sont gouvernés avec plus d'uniformité ( ?). D'abord on les loge non loin de la maison du maître, chacun dans une maisonnette ou une cabane d'une dizaine de pieds de grandeur. Ces cabanes, disait-il, ont une cheminée pour pouvoir faire cuire leurs aliments ; car les maîtres ne se mêlent pas des détails de leur nourriture<sup>13</sup>.

---

<sup>11</sup> Selon la taille des habitations et le nombre d'esclaves qu'elles employaient, certains emplois étaient les mêmes ou différaient d'un endroit à l'autre.

<sup>12</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, *Voyage d'un Suisse dans différentes colonies d'Amérique*, Neuchâtel, 1785, p. 163.

<sup>13</sup> Charles-César ROBIN, op, cit, p. 171.

Enfin, au nombre des avantages dont bénéficiaient les domestiques figurait l'affranchissement. Il intervenait le plus souvent en "fin de carrière", mais certaines fois, des exceptions étaient faites. En 1750, Petit Emilien s'insurgeait contre cette discrimination, car selon lui, on ne devrait pas :

borner cette grâce aux nègres domestiques, comme on le fait ordinairement, mais (...) l'étendre au contraire à quelques-uns des plus sages de ceux attachés à la terre ; parce que l'espérance du bienfait procurerait quelques exemples de bonne conduite, et serait autant d'espions de celle des autres.<sup>14</sup>

Cependant, bien qu'enviés par les autres esclaves, ces « cadres noirs », qui bénéficiaient d'une aisance toute relative décrite plus haut, n'étaient pas aussi heureux qu'ils le faisaient qu'on pourrait le penser, car travailler auprès du maître n'était pas, en effet, de tout repos. Les habitants, les femmes surtout étaient très capricieuses. A leurs moindres cris, à la moindre sollicitation, Il fallait se presser à répondre, sinon à exécuter tous leurs caprices, même aux heures les plus avancées de la nuit. On en a vu qui, pour éviter les vas et viens réguliers entre leurs logements et la grand' case, préféraient s'endormir dans les escaliers pour être plus à même de satisfaire promptement leurs maîtres. De même, bien que dans cette partie de l'habitation l'esclave était sous le contrôle direct du maître, il ne faut pas croire qu'il ait existé une certaine familiarité entre eux. Selon Girod-Chantrons, « cela n'est jamais arrivé, parce que l'opinion politique a tracé entre le Blanc et le nègre une ligne de démarcation trop frappante <sup>15</sup> ». L'article 8 du Code Noir qui se voulait le protecteur des esclaves, comme le prétendent certains auteurs, en est la parfaite illustration<sup>16</sup>. Et quoique les esclaves aient voulu des fois briser ce mur, ils n'y sont jamais parvenus, car dans un accès de colère, le maître n'a jamais hésité à user de tous les droits qu'il avait sur eux pour imposer son autorité. Ainsi, comme pour leurs collègues des champs, le moindre accident, la moindre tâche mal exécutée était sévèrement punie, avec toutefois la différence que l'habitant, lui, savait calculer son intérêt et faisait en sorte

---

<sup>14</sup> Emilien PETIT, *Le Patriotisme américain ou Mémoires sur l'établissement de la partie française de l'isle de Saint-Domingue, sous le vent de l'Amérique*, S. L., 1750, p. 30.

<sup>15</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, op. cit, pp. 163-164.

<sup>16</sup> Cet article était ainsi libellé : « Déclarons nos sujets, qui ne sont pas de la religion catholique, apostolique et romaine, incapables de contracter à l'avenir aucuns mariages valables. Déclarons bâtards les enfants qui naîtront de telles conjonctions, que nous voulons être tenues et réputées, tenons et réputons pour vrais concubinages ».

de ne pas user son instrument de travail jusqu'à le mettre hors d'usage. D'après Malenfant d'ailleurs, « à la Martinique et à la Guadeloupe, où les noirs sont conduits par leurs maîtres, ils sont mieux traités qu'à Saint-Domingue »<sup>17</sup>. Pour les fautes grave méritant plus de rigueur, ces esclaves domestiques étaient livrés aux commandeurs. De plus, lorsque le colon vivait seul sur son habitation, les femmes qui travaillaient dans son entourage immédiat étaient sujettes ses désirs sexuels, car comme le disait Girod-Chantrons :

Je conçois que dans un pays où les blanches sont en bien moindre nombre que les blancs, ceux-ci ne peuvent se passer des femmes de couleur, attendu qu'ils sont presque tous isolés dans des campagnes, que les circonstances les éloignent du mariage, et que le climat, de concert avec la nature, les invite néanmoins à ces plaisirs.<sup>18</sup>

Cet argument nous paraît déplacé et il ne peut pas excuser le comportement des maîtres puisque l'on sait que face à ce manque criant de femmes blanches, certains habitants n'ont eu d'autre choix que de prendre pour maîtresses certaines de leurs esclaves qu'ils entretenaient dans leurs arrières cours<sup>19</sup>. Cela était d'autant plus facile pour eux puisque vivant dans des conditions inhumaines, ils faisaient miroiter à ces femmes la liberté pour elles et pour leurs enfants. D'où le fait qu'elles ne résistaient pas généralement à leurs avances. Pourquoi en abusaient-ils, si ce n'était que par simple désir de faire prévaloir leur pouvoir absolu ? Les vicissitudes liées à cette condition faisaient que selon le Père Labat, « quoiqu'ils soient mieux que les autres Nègres pour les habits, et pour la nourriture, la plupart aiment mieux travailler au jardin »<sup>20</sup>, c'est-à-dire dans les champs. Si l'on comprend bien, c'était donc à tort qu'ils étaient enviés par les autres esclaves. Leur seule aisance ne résiderait donc que dans ces quelques avantages cités plus haut qu'ils mettaient plus en avant au détriment de leurs véritables souffrances. Sinon, pour le reste, il n'y aurait pas une si grande différence entre eux et les esclaves de jardin. Outre les domestiques, « on y voit encore des nègres artisans, que l'on applique à différents métiers.

---

<sup>17</sup> Malenfant, p. 180. Notons tout de même qu'à Saint-Domingue, la plupart des habitants laissaient la direction de leurs habitations à des gérants et à des procureurs et allaient résider en France où des comptes leur étaient faits régulièrement, sinon plus pendant les moments de récolte.

<sup>18</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, op, cit, p. 157.

<sup>19</sup> Sans nier qu'il y en ait eu des planteurs qui eurent un véritable amour pour ces négresses, disons plutôt que dans l'ensemble ces dernières leur servaient plus d'objets sexuels et d'agents de renseignement que de véritables concubines.

<sup>20</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique, contenant l'histoire naturelle de ces pays, l'origine, les mœurs, la religion et le gouvernement des habitans anciens et modernes, les guerres et les événements singuliers qui y sont*, op, cit, p. 437.

Ceux-ci, beaucoup moins nombreux que les autres, jouissent d'un meilleur sort ; leurs maîtres les ménagent davantage ; ils les louent au mois, à l'année, ou les laissent tirer parti d'eux-mêmes et en exigent une certaine rétribution »<sup>21</sup>. En effet, une autre catégorie d'esclaves, nommés « esclaves à talents », parce qu'ils étaient capables d'exercer divers métiers, œuvraient dans la colonie. Quels étaient donc les esclaves faisant partie de cette catégorie ?

Afin de mieux répondre à cette question, il faut tout d'abord faire la part des choses, c'est-à-dire marquer une nette distinction entre ces emplois : ceux qui nécessitaient un apprentissage, ceux qui n'exigeaient aucune formation particulière, sauf une bonne condition physique, et enfin les emplois réservés aux esclaves qui montraient certaines incapacités, soit par vieillesse, soit par quelque autre handicap qu'on affectait aux travaux moins difficiles<sup>22</sup>. Dans les métiers nécessitant un apprentissage, on trouvait les forgerons ou machoquets, les charpentiers et les maçons et enfin les sucriers. Les premiers avaient pour principale tâche l'entretien, environ tous les quinze jours, du matériel de travail mis à la disposition des esclaves de jardin. Cet outillage consistait en quelques machettes, des serpes, des houes ou des haches, des pioches et des scies. Les seconds, c'est-à-dire les maçons et les charpentiers, étaient sollicités dans les travaux de construction ou de réparation de certains ouvrages de l'habitation. Quant aux sucriers, ils constituaient le deuxième maillon important de l'habitation (pour ce qui est des habitations sucrières), après les esclaves dits de jardin. Leur travail consistait en la cuisson et en la production du sucre. Leur nombre sur l'habitation variait selon la grandeur et les productions de celle-ci. On en trouvait 14 en 1775 sur l'habitation Galliffet de la Déplantes, dont 4 maîtres sucriers et dix seconds. Comment se faisait la formation de ces esclaves à talent ?

Il faut penser qu'au préalable, ils apprirent ces métiers auprès des premiers blancs exerçant sur l'habitation. Au fil du temps, lorsque les maîtres commencèrent à se défaire progressivement de la main-d'œuvre européenne, les esclaves se transmirent ce savoir-faire, pour satisfaire les besoins du maître. Outre ceux qui se formèrent sur les habitations, il y eut ceux qui, montrant quelques aptitudes dans tel ou tel autre domaine, furent envoyés

---

<sup>21</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, op. cit, pp. 162-163.

<sup>22</sup> Cela nous fait dire qu'il ne fallait point traîner sur l'habitation aucun esclave dont on ne pouvait tirer aucun service.

en métropole par les habitants. Ceux-ci avaient dans l'idée de former leurs esclaves à un métier, ou de les perfectionner dans d'autres, pour améliorer la rentabilité de leur entreprise à bon compte. Ces esclaves représentaient pour leurs maîtres une source supplémentaire de revenus puisqu'ils louaient leurs services à d'autres habitants. Mais l'existence de l'édit du 3 juillet 1315 rendait cette façon de procéder extrêmement dangereuse pour les propriétaires d'esclaves, en tous cas pour la période allant du début de l'expérience esclavagiste française jusqu'à la fin des années 1770. Qu'en était-il réellement de cette prescription ?

Elle impliquait clairement que l'esclavage était proscrit sur le territoire français. En effet, en juillet 1315, sous le règne de Louis X, il fut décrété que le territoire français ne pouvait en aucune manière tolérer l'esclavage sur son sol. De ce fait, toute personne tenue par quelque lien de servitude s'y réfugiant, acquérait immédiatement la liberté et pouvait faire valoir cet état lorsqu'elle retournait dans le lieu où s'exerçait sa servitude. Ce règlement fut de tous temps la hantise des planteurs qui, pour mener à bien leur projet, devaient rentrer en France, accompagnés de leurs esclaves. De leur côté, ces derniers ayant découvert ce règlement, en profitaient pour réclamer ce droit. La mort de Louis XIV va donner l'occasion aux planteurs de remettre en question cet édit dérangeant. A son accession au trône, son successeur Louis XV est accablé par ces derniers qui veulent voir disparaître cet édit royal pour contraindre davantage leurs esclaves en optimisant leurs talents. Sous leur pression, cette loi va subir une première modification en 1716 dans laquelle il sera stipulé que désormais un propriétaire pourra emmener ses esclaves en France, sans courir le risque de les perdre. Il lui faudra pour cela obtenir « la permission du gouverneur ou du commandant, qu'il fera enregistrer au greffe de la juridiction de départ, et en celui de l'amirauté du lieu du débarquement, huitaine après l'arrivée en France <sup>23</sup> ». En 1738, le règlement connaît un durcissement à l'encontre des propriétaires. Ainsi, quoique réaffirmant les clauses de la précédente loi, le délai de résidence des esclaves est

---

<sup>23</sup> Denis DIDEROT et Jean Le Rond d'ALEMBERT, s.d. *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Lausanne et Berne, Sociétés Typographiques, volume 12, 1782, p.974. A l'image du Code Noir dont il prétendait s'inspirer, ce dictionnaire stipulait également que les esclaves ne pouvaient contracter aucun mariage en France sans l'autorisation de leur maître, de même que ce dernier était le propriétaire de tous les biens qu'ils pouvaient y acquérir. En d'autres termes, en venant en France, l'habitant gardait toujours son pouvoir absolu sur ses Noirs qu'il déplaçait.

réduit à « trois années <sup>24</sup> » au cours desquelles ces derniers « ne pourront prétendre avoir acquis la liberté, sous prétexte de leur arrivée dans le royaume<sup>25</sup> ». Cependant, il est clairement dit que les habitants qui ne renverront pas leurs esclaves dans les colonies « dans les délais prescrits (...), seront tenus outre la perte de leurs esclaves, de payer pour chacun de ceux qu'ils n'auront pas renvoyés la somme de mille livres entre les mains des commis des trésoriers généraux de la marine aux colonies ... » Etait-ce une façon pour la royauté d'exprimer ses scrupules pour avoir foulé aux pieds ce principe moral qui avait caractérisé la France depuis plusieurs siècles ? Toujours est-il qu'en août 1777, une interdiction totale du séjour des esclaves en France fut décrétée, au grand dam des propriétaires. Des exemples de propriétaires ayant perdu leurs esclaves de passage en France existent. Mais le cas le plus connu dont on a trouvé quelques traces chez Pierre Pluchon est celui du négrier et habitant de Saint-Domingue, Isaac Mendès France. Revenant de Saint-Domingue en France en 1775 après qu'il y eut fait fortune dans le sucre, il ramena avec lui deux de ses esclaves, Gabriel Pampy et Amynthe Julienne, pour ses services personnels. Mais voilà que, maltraités et peut-être ayant su, par la fréquentation des autres Noirs, la vertu affranchissant de la terre de France (devenue quasiment caduque avec la loi de 1738), ces deux esclaves intentèrent un procès contre leur maître dont ils sortiront libres<sup>26</sup>.

La seconde classe, celle des esclaves nantis d'une bonne condition physique comptait aussi en son sein plusieurs autres emplois spécialisés au nombre desquels figuraient les cabrouetiers, qui, pendant les récoltes, étaient la passerelle entre la plantation et le moulin. Leur travail consistait à transporter les cannes à sucre au moulin pour leur transformation. Ils étaient beaucoup recherchés dans les mornes pour le transport du café<sup>27</sup>.

---

<sup>24</sup> Voir article 6 de l'édit de 1738. Annexe 4.

<sup>25</sup> *Ibidem*, Article 4.

<sup>26</sup> Notons cependant que ce procès donna lieu à toutes sortes d'interprétations. Etait-il fondé ? Dans un premier temps, non, puisque la loi de 1738 limitait à trois années le séjour des esclaves en France. Ce qui n'était pas le cas de Gabriel Pampy et Amynthe Julienne. Mais en second lieu on dirait qu'il était tout à fait fondé dans la mesure où ces esclaves n'avaient pas été emmenés en France pour un quelconque apprentissage, mais plutôt pour le service personnel de leur maître. Certains considérèrent ce procès comme la suite d'une cabale anti juive, à cause des origines juives d'Isaac Mendès France. Il faut dire que le Code Noir n'aida pas non plus à penser le contraire. Il n'y a qu'à voir les articles 1 et 8 de cette loi pour se rendre compte de l'ampleur de cette propagande antisémite.

<sup>27</sup> Etant en hauteur, il était difficile d'avoir accès à cette portion de terre. Le travail y était le plus pénible et le transport du café à maturité nécessitait un effort physique intense à cause du terrain accidenté et des chemins

A côté d'eux, il y avait les charrons chargés de la fabrication des roues. Selon le Père Labat, « le charron est absolument nécessaire à cause de la quantité de roues que l'on use surtout dans les lieux où les chemins sont pierre eux et difficiles »<sup>28</sup>. Dans la dernière catégorie enfin, on comptait les hospitalières, très âgées en général, qui s'occupaient des soins des esclaves admis à l'hôpital de l'habitation. Il y avait ensuite les tonneliers, chargés de la fabrication des caisses qui devaient contenir les produits manufacturés ou semi manufacturés destinés à l'exportation et une multitude d'autres métiers tels que les selliers, des gardiens de tous genres... .

Enfin vient celui que beaucoup d'auteurs hésitent à placer au-dessus de la hiérarchie des esclaves et qui le mérite pourtant ; le commandeur.

Il faut pour cet emploi, disait Le Père Labat, choisir un Nègre fidèle, sage, qui entende bien le travail qui soit affectionné, qui sache se faire obéir, et bien exécuter les ordres qu'il reçoit (...). Le commandeur doit être toujours avec les Nègres, sans les abandonner jamais, son devoir l'oblige à presser le travail, et le faire faire comme il faut ; il doit empêcher le désordre ...<sup>29</sup>.

En un mot, il était l'espion du maître parmi les autres esclaves, à qui il rapportait régulièrement leurs faits et gestes. C'était à lui que revenait la charge de punir les fautes des esclaves et de son efficacité dépendait la bonne marche de l'habitation. Heureuse donc l'habitation qui possédait un bon commandeur, elle était garantie à la fois d'une bonne récolte et épargnée des désordres qui pouvaient y survenir. Cependant, fort de ce pouvoir qu'il détenait du maître, il s'en servait trop souvent pour commettre des abus à l'égard des esclaves et régler ses comptes personnels avec tel ou tel autre esclave avec lequel il avait un différend.

Le commandeur aura eu une légère altercation avec un autre nègre, pour un crabe, pour une poule ; en voilà assez pour qu'il prenne de l'animosité contre ce nègre, disait Valentin Cullion. Que deviendra celui-ci à la place, si le commandeur a la liberté de le maltraiter à son gré ? Soumettra-t-on le fait à une enquête ? Remède fâcheux que le mal. L'autorité du commandeur serait méprisée, et il ne saurait plus ce qu'il aurait à faire. Le plus grand par rapport à

---

escarpés qu'il fallait emprunter pour atteindre le lieu d'entreposage de la récolte. Les cabrouetiers étaient donc indispensables dans ce morceau de terre de cette colonie. Toutefois, ils n'avaient pas la même importance dans les plaines où ils étaient traités au même titre que les nègres de culture.

<sup>28</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage ...*, op, cit, tome III, p. 425.

<sup>29</sup> Jean-Baptiste LABAT, op, cit, tome 4, p. 435.

une négresse : elle aura rejeté les avances du commandeur ; l'amour se changera en amour-propre blessé ; un commandeur méprisé ! Malheur à la négresse !<sup>30</sup>

Il jouissait d'une impunité relative, puisque la menace quotidienne qui planait sur lui au cas où il accomplissait mal son devoir, était de se rétrograder au rand des vils nègres de jardin. Pour donc éviter de retourner à la condition déplorable de bêtes de somme qu'était celle de ces ouvriers agricoles, il n'hésitait donc pas, à la grande satisfaction du maître à faire souffrir les siens. Le tableau qui suit montre la quantité d'emplois spécialisés de l'habitation Galliffet de la Déplante et le nombre d'esclaves attachés à ces travaux.

Emplois	Nombre d'esclaves
Domestiques	9
Gardiens de mulets	4
Gardiens de bœufs	3
Gardiens de moutons	2
Gardiens de place	4
Gardeuses d'enfants	2
Mâcheuse de bagasse	1
Tondeurs de haies	3
Sarcleuses de haies	6
Visiteur du canal	1
Cabrouetiers à bœufs	2
Cabrouetiers à mulet	8
Sucriers	14
Chauffeurs	2

**Figure 2 – Tableau de quelques emplois spécialisés de l'habitation Galliffet de la Déplante et le nombre d'esclaves attachés à ces tâches réalisé à partir des informations recueillies à l'annexe 3.**

<sup>30</sup> S.-J. DUCŒURJOLY, op, cit, p. 239.

## 2. De celui des vils travailleurs des champs

S'il existait sur l'habitation une classe d'esclaves dont la condition était la plus misérable, c'était certainement celle des esclaves dits des champs ou encore appelés esclaves de jardin ou esclaves de place en rapport avec leur lieu de travail qui était la plantation. Ils constituaient la population la plus nombreuse et « la plus malheureuse » de l'habitation et leurs conditions de vie différaient totalement de celles des esclaves cités plus haut. Non seulement leurs travaux qui allaient du défrichage des plusieurs hectares de forêts, à la récolte des denrées en passant par leur culture et leur entretien étaient les plus pénibles, mais ils devaient être à leurs postes, la plupart du temps de cinq heures à dix heures du soir, « tous les jours exposés tête nue à un soleil, qui devrait, ce semble, leur faire bouillir la cervelle »<sup>31</sup>, et par temps d'intempérie aussi. Leurs conditions d'existence étaient elles aussi les plus déplorables. Ils n'étaient jamais assez bien nourris pour les nombreuses et difficiles tâches auxquels ils étaient commis, leurs maisons, quand ils en avaient, étaient les plus insalubres. Quant à leurs vêtements, ils étaient plus couverts de haillons, juste à la limite de la nudité.

Cette catégorie d'esclaves qu'on nommait aussi « l'atelier » se subdivisait en deux groupes. Le premier dit « grand atelier » était composé des esclaves robustes. C'est à eux que revenaient les travaux les plus difficiles de l'habitation tels que, le défrichage, l'abattage des arbres, le creusement des fossés qui devaient accueillir les jeunes plants d'indigo, de canne à sucre ou de café et de faire la récolte lorsque le moment arrivait. On y retrouvait aussi bien des hommes que des femmes de différents âges. Juste en dessous d'eux, il y avait ceux dits du petit atelier qui regroupait en son sein les esclaves faibles. Ils étaient affectés aux tâches les moins pénibles des champs tels que le sarclage qui consistait à débarrasser les jeunes pousses des mauvaises herbes qui les environnaient. Par ailleurs, il convient de noter que leurs travaux dépendaient des saisons. Pendant la période des cultures, c'était à eux qu'il revenait de mettre dans les fossés creusés à cet effet, les plants des cultures cités plus haut, juste après le passage des esclaves du grand atelier. Puis pendant leur évolution, en compagnie des esclaves du grand atelier, ils étaient chargés de l'entretien des plantations jusqu'à la récolte. Lorsque celle-ci arrivait, sur les habitations

---

<sup>31</sup> Pierre-François-Xavier CHARLEVOIX, *Voyage à Saint-Domingue ou l'Isle espagnole*, tome IV, p. 361.

sucrières, ils étaient commis à la confection des paquets de canne à sucre qu'ils portaient aux cabrouetiers qui les conduisaient au moulin. On les retrouvait aussi au moulin où leur travail consistait en la mise en tas des bagasses, le combustible destiné aux chaudières à sucre.

Comme nous l'avons signifié plus haut, le petit atelier était composé des esclaves jugés faibles. Mais il ne faut entendre par là qu'ils étaient dépourvus de quelque aptitude physique ou qu'ils souffraient d'un quelconque handicap. Bien au contraire, s'ils y avaient été admis, c'est parce qu'on les jugeait aptes aux rudes travaux champêtres auxquels on les destinait d'ailleurs. Leur seul désavantage consistait au fait qu'ils étaient trop nouveaux sur l'habitation pour être tout de suite mis à rude épreuve. Qu'est-ce à dire ? En effet, les propriétaires d'esclaves admettaient généralement dans cette classe les esclaves qu'ils acquéraient nouvellement sur les marchés auprès des négriers. Ce qui en faisait, outre un lieu de repos, car l'esclave s'y reposait des longues fatigues liées à son voyage, un lieu d'apprentissage puisqu'une fois ramenés sur l'habitation, il fallait leur apprendre les rouages des différents travaux auxquels ils seraient affectés. Des travaux qui n'étaient totalement différents de ceux auxquels ils avaient jusque-là été habitués que par leur ampleur et leur intensité. Pour mener à bien leur intégration sur l'habitation et apprendre aisément ces travaux, on les logeait dès leur débarquement sur l'habitation dans les cases des esclaves du grand atelier qui en devenaient les tuteurs et les parrains. L'occasion était d'ailleurs bonne pour ces derniers qui recevaient de la part du maître de nouveaux ustensiles de cuisine, de la nourriture et toutes les autres commodités qui étaient indispensables à ce qu'ils s'occupent bien de ces nouveaux venus de sorte à ce qu'ils ne se sentent point en milieu hostile. Cela était d'autant plus indispensable puisque dans l'entendement de ces nouveaux, les Blancs les emmenaient dans les colonies pour les tuer et faire de leur sang du vin et de leurs os de la poudre à canon. Par ce procédé dit « acclimatement », il semblerait qu'on ait voulu ôter de leur esprit cette conception, qui poussait certains même à marronner dès les premiers jours qu'ils débarquaient sur l'habitation, afin de véhiculer auprès d'eux un visage plus humain de l'esclavage. Le maître d'habitation qui, par avarice ne procédait pas à ces soins vis-à-vis de ses nouveaux esclaves et qui les mettait tout de suite à l'ouvrage courait le risque de les voir mourir sous le poids de la fatigue.

Il faut néanmoins noter que la plus part des esclaves affectés à l'atelier étaient des nègres dits bossales. Leurs travaux étaient si pénibles et leurs conditions de vie si difficiles que Girod-Chantrons qui les qualifiait de bêtes de charge disait d'eux en 1788 qu'il « n'y pas d'animaux domestiques dont on exige autant de travail et dont on ait si peu de soin »<sup>32</sup>. Leur vie était si difficile qu'ils ne résistaient pas longtemps sur l'habitation. Au bout de quinze années d'intense exploitation, on ne pouvait plus rien tirer d'eux. D'où le recours continuel aux nouveaux esclaves qui devenait de plus en plus couteux pour les habitants<sup>33</sup>.

Retenons donc à ce stade de la réflexion que si les Noirs furent emmenés de l'Afrique dans les colonies, leur rôle premier consistait à défricher leurs nombreux hectares de forêts en vue d'y planter ces denrées coloniales tant prisée en Europe. Mais à mesure que les colons leur découvrirent des talents qu'ils pouvaient exploiter pour réduire leurs nombreuses dépenses en une main-d'œuvre extérieure, mais aussi et surtout pour les gains qu'ils pouvaient en tirer, on vit foisonner sur l'habitation une multitude de métiers. Ils firent de leurs esclaves des charpentiers, des domestiques, des cochers, des sucriers, etc., car l'habitation devait se suffire à elle-même.

---

<sup>32</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, *op. cit.*, p 142.

<sup>33</sup> L'esclavage ne se renouvelait pas par lui-même car les mères se faisaient avorter pour éviter de faire vivre à leurs enfants le même sort qu'elles. Les maîtres étaient donc obligés de procéder à de nouveaux achats de plus en plus couteux pour eux. La cause fut le fait qu'ayant épuisé le fond humain de la façade maritime, les chasseurs d'esclaves se voyaient obligés d'aller plus loin dans l'intérieur des terres pour se procurer les esclaves. Ce qu'ils répercutaient sur les prix qu'ils pratiquaient avec les marchands négriers, qui à leur tour le répercutaient auprès des habitants dans la colonie.

## ***II. L'exécution des travaux proprement dits***

Le travail des esclaves, celui pour lequel on les tira de force des côtes africaines pour les emmener dans cette terre qui leur était totalement inconnue a consisté en deux activités essentielles : tout d'abord, la préparation du terrain afin de produire les denrées coloniales, puis la transformation desdites denrées en produits finis destinés à l'exportation, réalisant ainsi la fortune de leurs maîtres. Ces produits précieux destinés dans leur ensemble étaient à leur tour, acheminés dans les capitales européennes où ils garnissaient les tables de ceux qui avaient les moyens de s'offrir ce luxe exotique. Comment les esclaves, dépaysés par un environnement qu'ils découvraient pour la première fois, sont-ils parvenus à la réalisation de telles tâches ?

### **1. Du défrichage à la culture et à l'entretien des plantations**

Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique pour s'en servir à défricher tant de terres<sup>34</sup>.

Tel sont les propos tenus en 1748 par Montesquieu pour désigner l'une des premières raisons ayant conduit au recours des Noirs dans les colonies. Plus tard en 1785, un autre auteur, en la personne de Justin Girod-Chantrons disait à son tour :

Si la terre seule est ici (à Saint-Domingue) de peu de valeur, elle donne en revanche de grands produits lorsqu'elle est couverte de bras bien dirigés<sup>35</sup>.

« Bien dirigés » ! Entendons par là dirigés d'une main de fer, afin d'obtenir des esclaves le plus de travail possible. Cette phrase illustre bien le régime auquel furent soumis les esclaves, pour satisfaire le désir obsessionnel des planteurs de s'enrichir rapidement. De quels travaux étaient-ils donc chargés pour tirer de ces terres incommodes le maximum de denrées ? Comment ces travaux étaient-ils organisés ?

Le processus de production des denrées coloniales s'est fait en quatre grandes étapes. La première, qui fut certainement la plus épuisante a consisté, pour les nouvelles plantations, au défrichage de portions de terres aux dimensions variables et préalablement

---

<sup>34</sup> Charles Secondat de MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Livre XV, Chapitre V, p. 203.

<sup>35</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, *op. cit.*, p. 130.

choisies par l'habitant sur son domaine, selon des critères bien définis (nature du terrain, exposition...) en fonction de la culture envisagée, mais surtout de la rapidité avec laquelle celui-ci voulait rentabiliser cette culture. Car n'oublions pas que sa principale raison de s'établir à Saint-Domingue était, bien évidemment et avant toute autre chose, d'y faire fortune. Pour y parvenir, le colon devait se procurer une main-d'œuvre esclave abondante, mais pas n'importe laquelle ; des nègres bossales, c'est-à-dire des esclaves venus directement des côtes africaines. Les raisons d'un tel choix étaient stratégiques, si on peut le dire ainsi. Les bossales, disait-on, étaient réputés pour leur constitution solide et donc plus aptes aux travaux pénibles auxquels on prévoyait de les affecter. Il n'y a donc qu'à jeter un coup d'œil sur la liste des outils qui leurs étaient assignés pour se rendre compte de l'ampleur de la tâche qui fut la leur. Dans un inventaire réalisé en 1791 par le Sieur Masson, notaire sise à Saint-Domingue sur les habitations Galliffet de La Grandep lace, La Gossette, La Desplante, Castella et Baon, on trouvait dans les ateliers des forgerons des haches, des machettes des pioches et des serpes. En quoi consistait réellement cette activité et comment se déroulait le travail en général ?

Il fallait débarrasser au moyen d'objets coupants, plusieurs hectares de forêts de leur végétation naturelle en vue d'en faire des espaces cultivables. Ce travail manuel imposait aux esclaves des efforts physiques intenses, comme bien d'autres travaux qui leur étaient impartis, mais il leur demandait une grande résistance et surtout un sommeil léger car comme le disait Justin Girod-Chantrans, « le travail des nègres commence avec le jour »<sup>36</sup>, plus précisément dès cinq heures du matin. Le réveil qui les appelait à leur ouvrage quotidien n'était pas non plus le plus apaisant :

Les claquements de fouets, les cris étouffés, les gémissements sourds des nègres, qui ne voient naître le jour que pour le maudire, qui ne sont rappelés au sentiment de leur existence que par des sensations douloureuses ; voilà ce qui remplace le chant du coq matinal.<sup>37</sup>

Tel fut le réveil d'esclaves auquel assista pour la première fois Alexandre de Wimpffen en visite à Saint-Domingue et auquel il allait bientôt s'habituer au fil du temps. De même, gare à l'esclave qui omettait de se lever en même temps que les autres ou qui

---

<sup>36</sup> *Ibidem.*, p 130.

<sup>37</sup> Alexandre-Stanislas de WIMPFEN, *Voyage à Saint-Domingue ...*, op, cit, p. 112.

manquait à l'appel du commandeur. Il devait avoir une bonne justification pour le convaincre de ne pas recourir au fouet pour punir à ce manquement<sup>38</sup> ». L'appel terminé, ils étaient conduits dans les plantations sous bonne escorte où ils étaient aussitôt mis au travail. Deux heures et demi ou trois heures après leurs premiers ouvrages, c'est-à-dire à huit heures, ils déjeunent. Ils se mettent nouveau à la tâche, cette fois jusqu'à midi. A deux heures, ils reprennent jusqu'à la nuit ; quelquefois même jusqu'à dix heures et onze heures du soir<sup>39</sup>. C'est donc par cet effort journalier et quasiment incessant qu'ils venaient à bout de la charge qui leur était assignée. Girod-Chantrons décrit ici une journée de travail scindée ici en trois parties. Mais l'usage général revenait plutôt à la diviser en deux. La première allait de cinq heures du matin à midi, et la seconde de deux heures de l'après-midi à dix heures, le soir, voire plus pendant les récoltes que nous évoquerons plus loin. Il y'avait une pause de deux heures entre les deux demi-journées, mais ce temps ne leur servait jamais à récupérer des forces car ils le consacraient toujours à s'occuper de leurs lopins de terre. Les travaux de défrichage ne mettaient cependant pas fin à leur labeur car, après avoir abattu des forêts entières, au prix d'un travail harassant, ils avaient encore en charge le labourage de cette terre ainsi mise à nue, pour la préparer à accueillir les semences ou les plans des cultures prévus à cet effet. Les maîtres eurent le choix entre l'indigo, la canne à sucre, le coton ou le café dont la culture, paraît-il, convenait parfaitement au sol de Saint-Domingue<sup>40</sup>. Mais de ces quatre plantes tropicales, le caféier et plus encore la canne à sucre, eurent la préférence des habitants de cette possession française. Couvrant à perte de vue la quasi-totalité des habitations qui se trouvaient dans les plaines, les plantations de cannes à sucre firent la richesse de cette colonie. Le café, lui, était plutôt cultivé dans la partie montagneuse de Saint-Domingue où la situation des esclaves semble avoir été la plus déplorable, cette partie de la colonie étant éloignée des regards de tous. Quant à l'indigo, bon nombre d'habitants paraissaient ne plus s'en occuper. S'il réussit tout de même à tenir tête à la canne à sucre et au café c'était pour une raison bien particulière. En effet, la canne à sucre nécessitant plus de moyens, d'une part pour l'achat des plans, et d'autre part pour l'acquisition des nombreux esclaves

---

<sup>38</sup> La plupart du temps, les esclaves étaient soit malades, soit, épuisés des nombreux travaux de la veille, ils feignaient la maladie pour ne pas se rendre dans les plantations. Ils se faisaient dans ces cas là interner à l'hôpital après qu'on eût vérifié que leur mal était réel ou pas.

<sup>39</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, op. cit. p. 130.

<sup>40</sup> Guillaume Thomas RAYNAL, *Essai sur l'administration de Saint-Domingue*, op, cit, p. 8.

indispensables à sa culture, les colons se lancèrent tout d'abord dans la culture de l'indigotier. Celle-ci, beaucoup plus abordable et moins exigeante en main d'œuvre, permettait à l'habitant de se tourner, par la suite, vers des projets plus ambitieux, car comme le disait le Père Labat, sa culture met « les habitants en état de faire des sucreries, qui est le point où ils aspirent tous, non seulement pour le profit qu'on trouve dans la fabrique du sucre, mais encore parce qu'une sucrerie les met au rang des gros habitants, au lieu que l'indigo les retient dans la classe des petits »<sup>41</sup>.

Revenons donc à leur travail de labourage. Bon nombre de ceux qui en parlent le décrivent comme étant effectué par les noirs dans des conditions extrêmement pénibles et inhumaines. Benjamin Frossard lui, fait remarquer qu'il s'agit d'un travail entièrement manuel. Ainsi il disait que « tout se faisant à la main, le labourage est plus pénible sans être aussi avantageux »<sup>42</sup>. De même, dans le récit du voyage qui le conduisit de Bordeaux à Saint-Domingue, de 1782 à 1785, Girod-Chantrons rapporte ici le spectacle d'une centaine d'esclaves qu'il vit à l'ouvrage dans la plantation d'une habitation, essayant de toute leurs forces de faire d'une terre dont on ne pouvait rien espérer, une terre fertile.

Ils étaient au nombre de cent hommes ou femmes de différents âges, tous occupés à creuser des fosses dans une pièce de cannes, et la plupart nus ou couverts de haillons. Le soleil dardait à plomb sur leurs têtes : la sueur coulait sur toutes les parties de leurs corps ; leurs membres appesantis par la chaleur, fatigués du poids de leurs pioches et par la résistance d'une terre grasse, durcie au point de faire rompre les outils, faisaient cependant les plus grands efforts pour vaincre tous les obstacles. Un morne silence régnait parmi eux ; la douleur était peinte sur toutes les physionomies, mais l'heure du repos n'était pas venue. L'œil impitoyable du gérant observait l'atelier, et plusieurs commandeurs armés de longs fouets, dispersés parmi les travailleurs, frappaient rudement de temps à autre ceux même qui, par lassitude, semblaient forcés de se ralentir, nègres ou négresses, jeunes ou vieux, tous indistinctement.<sup>43</sup>

Il est peut-être temps ici de s'interroger sur les raisons qui poussèrent les maîtres à flanquer les esclaves de ces représentants qui les assenaient régulièrement de coups de fouet pendant leurs travaux et dont la présence derrière eux n'avait d'autre effet que de les irriter davantage. On pourrait trouver un début de réponse à cette interrogation parmi les nombreux préjugés qui circulaient sur l'homme noir à cette époque. Préjugés selon

---

<sup>41</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage ...*, op, cit, tome II, p.243.

<sup>42</sup> Benjamin-Sigismond FROSSARD, *La cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée, portée au tribunal de la justice, de la religion, de la politique*, Lyon, Aimé De La Roche, 1789, p.324.

<sup>43</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, op, cit, p 137.

lesquels le Noir était paresseux et pas du tout industriel. On en trouve d'ailleurs quelques traces chez Alexandre de Wimpffen. Pour lui en effet :

Il (le Noir) est paresseux parce qu'il a peu de l'espèce de besoins que le travail satisfait, et qu'il ne conçoit ou ne veut concevoir, ni la nécessité de travailler pour nous, ni la justice de le faire, sans autre rétribution que des coups de fouet.

Il aime le repos, non pour en jouir à notre manière, non pour retrouver dans le calme les jouissances morales qu'interrompt l'activité physique, mais pour ne rien faire, car ne rien faire a toujours été la première passion de tous les peuples de la zone torride<sup>44</sup>.

Puis de poursuivre plus loin qu' « il y a des nègres qu'il faut absolument battre pour les mettre en mouvement <sup>45</sup> ». Mais il n'y avait pas que lui qui le pensait. En 1798, P. J. Laborie disait aussi qu'afin de tirer le meilleur parti du nègre et le maintenir dans la sujétion, il est malheureusement nécessaire de châtier le nègre<sup>46</sup>. Ce qui soulève encore d'autres interrogations : Si l'on était convaincu de la paresse des Noirs et si l'on pensait qu'ils réprouvaient autant le travail, pourquoi recourir à eux quand on savait pertinamment qu'on ne pouvait rien en tirer ? N'est-ce pas d'ailleurs l'un des nombreux arguments qui poussèrent les premiers habitants à abandonner l'esclavage des Indiens pour se tourner vers les Engagés sous contrat ? Ou peut-être, puisque, jusqu'au XVIIIe siècle on refusait toujours d'admettre que le Noir appartenait aussi à l'espèce humaine, on pensait le contraindre à la tâche comme une bête de somme par l'usage régulier du fouet. Quoiqu'il en soit, cela nous paraît être là encore une des nombreuses contradictions du système esclavagiste : d'un côté on évoque la robustesse des noirs et surtout l'habitude qu'ils ont des travaux pénibles, justifiant ainsi leur acquisition et leur emploi dans les colonies, puis, paradoxalement, on prétend qu'ils sont paresseux et qu'on ne peut les emmener au travail qu'en les battant, justifiant cette fois la barbarie utilisée à leur encontre. Evoquer leur paresse fut un prétexte hypocrite mais commode : cette image du noir, forgée par les esclavagistes, occultait quelque peu la réalité des faits. L'esclave n'était pas habitué au rythme de travail auquel on le contraignait, mais surtout il ne voyait aucune raison, aucun intérêt de s'y soumettre. Tout le fruit de son labeur revenait à celui qui exploitait

---

<sup>44</sup> Alexandre-Stanislas de WIMPFEN, op, cit, p.112.

<sup>45</sup> *Ibidem*.

<sup>46</sup> P. J. LABORIE, *The coffee planter of Saint Domingo*, Londres, T. Cadell and W. Davies, 1798, 230 p., p. 159.

journallement sa force. Pourquoi mettrait-il donc de l'entrain à réaliser un travail pour lequel son seul salaire était la réprobation et la répression ? « Le reste de son temps, ses bras, sa sueur appartiennent au maître qui peut forcer les châtiments, sans que la loi impuissante le recherche, et le punisse, disait à cet effet Raynal »<sup>47</sup>. Au risque de nous répéter, y avait-il lieu pour eux d'aimer un travail pour lequel ils étaient constamment châtiés ?

Toujours est-il qu'après avoir labouré la terre, il fallait maintenant passer à la mise en terre des plants. Toutefois, si l'on se réfère à Benjamin Frossard, il semblerait que dans le cas de la canne à sucre, ces deux activités se soient déroulées en concomitance. Selon lui en effet :

Quand le champ qui lui est destiné, est bien préparé, on fait des lignes à trois pieds et demi de distance. Cette opération achevée, on place les nègres vis-à-vis de chaque ligne, après avoir marqué sur le manche de leur houe la distance des fossés qu'ils doivent creuser. Chaque fossé a quinze ou vingt pouces de long, quatre ou cinq pouces de largeur et sept à huit pouces de profondeur. A mesure qu'ils avancent, de jeunes nègres marchent après eux pour ajuster ces deux tiges l'une contre l'autre, en laissant hors de terre les bouts du côté de la tête. Puis, ils remplissent la fosse de la terre que les premiers avaient tirée. On plante ordinairement les cannes à sucre dans la saison des pluies<sup>48</sup>.

Ce qui sous-entend qu'il y avait là un effort collectif des nègres dits du « grand atelier » qui s'occupaient de creuser les fosses et juste derrière, ceux dits du « petit atelier » se chargeaient de mettre en terre les jeunes plants et de refermer les fosses en question. Après ce travail, « au bout de quelques jours<sup>49</sup>, le plant lève, il pousse à vue d'œil des feuilles, des rejetons »<sup>50</sup>. A partir de là, les esclaves s'appliquaient à d'autres tâches plus ou moins compliquées selon la culture qui les occupe. L'une de ces activités était le sarclage qui consistait à débarrasser les jeunes pousses des mauvaises herbes qui pouvaient gêner leur développement. Elle était particulièrement réservée aux esclaves du petit atelier et se faisait pour la canne à sucre, toujours selon Benjamin Frossard, en deux ou trois fois sur six mois. Après cela, « les cannes deviennent assez fortes pour détruire d'elles-mêmes

---

<sup>47</sup> Guillaume Thomas RAYNAL, *Essais sur l'administration de Saint-Domingue*, Op, cit, p. 13-14.

<sup>48</sup> Benjamin-Sigismond FROSSARD, op, cit, p. 324-325.

<sup>49</sup> Sept à huit jours environ, selon Nicolson, in *Histoire naturelle de l'isle de Saint-Domingue*, paris, chez Gobreau, 1776, p. 24.

<sup>50</sup> *Ibidem*, p. 325.

toutes les plantes »<sup>51</sup> qui pouvaient les gêner dans leur croissance et il n'y avait plus qu'à patienter quinze à dix-huit mois pour passer à leur récolte et à leur transformation. Malenfant prétend qu'il y eut à Saint-Domingue quelques réflexions sur la possibilité de moderniser la culture de la canne à sucre par l'utilisation de la charrue en lieu et place de la houe qui avait toujours été d'usage. Mais cela ne demeura qu'au stade de projet, car dit-il

Si un laboureur est amené ou envoyé de France pour enseigner l'usage de la charrue, cet homme trouvera les noirs maladroits ; n'entendant pas créole, il se dépitera ; les nègres le traiteront de *mouton France*, et le tourneront en ridicule dans leurs chansons ; les colons blancs lui diront que depuis deux cents ans on fait du sucre sans charrue ; alors ce paysan abandonnera tout, et voilà l'expérience délaissée<sup>52</sup>.

En d'autres termes, pour éviter les moqueries et les réflexions des uns et des autres, les planteurs préférèrent recourir à de nombreux esclaves fort coûteux au détriment de moyens modernes nécessitant moins d'investissements qui leur promettaient de meilleurs rendements.

Dans le cas de l'indigo, il fallait encore plus d'attention et beaucoup plus d'efforts, car selon le Père Labat, « cette plante demande une bonne terre, grasse, unie, et qui ne soit point trop sèche ; elle mange et dégraisse beaucoup de terrain où elle croit, et veut être seule »<sup>53</sup>. Pour cela, « on sarcle et on nettoye jusqu'à cinq fois le terrain où l'on veut planter la graine de l'indigo. (...) on pousse quelques fois la propreté si loin qu'on balaye le terrain comme on balayerait une chambre »<sup>54</sup>. Après avoir préparé le terrain de cette façon minutieuse, et à la différence de la canne à sucre, on se servait de graines, et non de jeunes plants, pour faire pousser l'indigo. De même, les esclaves qui creusaient les fosses étaient les mêmes qui plantaient les graines :

On fait les trous ou fosses où l'on doit mettre les graines : pour cet effet, les esclaves ou autres qui doivent y travailler, se rangent sur une même ligne à la tête du terrain, et marchants à reculons, ils font de petites fosses de la largeur de leur houe, de la profondeur de deux à trois pouces, éloignées en tout sens les unes des autres, d'environ un pied, et en ligne droite le plus qu'il est possible. Lorsqu'ils sont arrivés au bout du terrain, chacun se munit d'un petit sac de

---

<sup>51</sup> Benjamin FROSSARD, op. cit. p. 325.

<sup>52</sup> Malenfant, *Des colonies, et particulièrement de celle de Saint-Domingue ; Mémoire historique et politique* ; Paris, Chez Audibert, 1814, p. 156.

<sup>53</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique ...*, tome I p. 280.

<sup>54</sup> *Ibidem*.

graines, et remontant sur leurs pas, ils mettent dans les fosses qu'ils viennent de faire onze ou treize graines<sup>55</sup>.

Pour lui, le travail de l'indigo « est le plus pénible qu'il ait (...) car il faut que ceux qui plantent soient toujours courbés, sans se redresser, jusqu'à ce que la plantation de toute la longueur de la pièce soit achevée ; de sorte que quand elle est grande (...), ils sont obligés de demeurer deux heures, et souvent davantage dans cette posture »<sup>56</sup>.

La culture du café n'était pas non plus exempte d'un lot de labeurs. Après que les plants aient sorti leur têtes de terre, il fallait aussi procéder au sarclage ou sarclage ou encore même nettoyage. Cela revient au même, mais dans le cas du café, il semblerait qu'on employait plus le dernier terme, mais selon Gabriel Debien, cela ne signifiait pas que les esclaves y étaient astreints à une besogne plus rapide et moins soignée<sup>57</sup>. Il s'agissait plutôt de débarrasser les pieds du caféier des mauvaises herbes sans enlever « aucune de ces racines qui rampant sur la terre et l'entrelaçant en tous sens servent à l'affermir ». Aussi, à mesure que la plante croit, produit-elle des branches qui au fil du temps peuvent gêner sa croissance. Il faut dans ce cas procéder à la taille qui selon Debien, est un travail délicat. Chez les Maulévrier, le gérant Marsillac affectait six esclaves à cette tâche. Enfin vient l'étape de la fumure qui consistait à répandre du fumier sur la plantation en vue de la rendre fertile et donc plus rentable.

En somme, dans l'ensemble, si les activités de défrichage et de culture des plantations ont donné du fil à retordre aux esclaves, celles de leur entretien qui, apparemment n'étaient pas les plus rudes auxquelles ils ont été confrontés, l'ont été par leur grand nombre qui nécessitait régulièrement leur présence. Mais le travail était interminable lorsqu'il s'agissait d'une grande habitation sucrière notamment, car selon Girod-Chantrons, « dans une sucrerie considérable et bien réglée, il y a sans cesse de l'ouvrage. Tantôt il faut couper les cannes à maturité, tantôt il faut replanter une pièce déjà coupée, ou sarcler celles dont les jeunes tiges seraient empêchées de croître par les mauvaises herbes<sup>58</sup> ».

---

<sup>55</sup> *Ibidem*, p. 281.

<sup>56</sup> *Ibidem*.

<sup>57</sup> Gabriel DEBIEN, *Etudes Antillaises : XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 1956 p. 98.

<sup>58</sup> Justin Girod-Chantrons, *op. cit.*, pp. 130-131.

## 2. De la récolte à la production des denrées exportables

Après avoir défriché les forêts, creusé les fosses et mis en terre les cultures, après les avoir entretenues jusqu'à maturité, « vient ensuite le temps de la récolte »<sup>59</sup> et de la transformation des denrées en produits finis exportables. Comme leurs précédentes occupations, elles étaient toutes aussi laborieuses pour les esclaves et mobilisaient cette fois quasiment toute l'habitation. Mais pour mieux comprendre l'ampleur des difficultés de ces deux tâches pourtant liées, il conviendra d'aborder séparément les différentes cultures concernées. D'abord le café.

Comme on l'a signifié plus haut, il avait pour terrain de prédilection « les gorges profondes et reculées des montagnes »<sup>60</sup> où à l'abri des regards, les noirs subissaient, en toute impunité, les mauvais traitements de leurs maîtres. Là, la récolte du café « se fait lorsque le fruit a acquis un rouge bien foncé »<sup>61</sup>. Cela durait, selon Nicolson, « depuis la nuit jusqu'en février ou mars suivant, quelques fois plus longtemps selon l'exposition »<sup>62</sup>. Et comme on pourrait s'y attendre, ce travail, sans être le plus difficile, ne fut pas non plus une tâche aisée pour les esclaves. Pour en savoir davantage, on s'en remet au Père Nicolson qui en fait ici une description bien détaillée :

Pendant deux ou trois mois, dit-il, la récolte devient extrêmes pressante, parce qu'alors la plus grande partie de la graine mûrit en à la fois. Alors plus de deux heures, plus de repos à espérer pour l'esclave. L'aurore voit commencer journellement des travaux que le soleil couché terminent à peine. La quantité de café qu'il doit recueillir est rigoureusement assignée : il lui faut une dextérité remarquable, il ne doit pas se laisser distraire un instant, s'il veut éviter la punition de sa négligence. Il faut porter aux établis un fardeau écrasant ; il faut faire la veillée pour grager les cerises ou pour vider les bassins à laver, etc. ; le premier de ces deux ouvrages est fatigant au-delà de ce qu'il est possible d'exprimer. Enfin c'est une chaîne continue de travaux pénibles qui laissent à peine l'esclave de manger et de dormir quelques instants, pour reposer ses membres fatigués et recommencer le lendemain<sup>63</sup>.

Après l'avoir retiré des plantations, le café est ensuite séché puis conduit au moulin pour sortir la graine de la pulpe qui la protège. Sur certaines habitations où il n'y avait pas

---

<sup>59</sup> Père Nicolson cité par CAUNA Jacques in *Au temps des isles à sucre*, p.41.

<sup>60</sup> Père NICOLSON, *Essai sur l'Histoire naturelle de l'isle de Saint-Domingue*, Paris, chez Gobreau, 1776,

<sup>61</sup> *Ibidem*, p. 33.

<sup>62</sup> *Ibidem*.

<sup>63</sup> Nicolson cité par Antoine GISLER, in *L'esclavage aux Antilles françaises XVIIe-XIXe siècle : contribution au problème de l'esclavage*, p. 41.

de moulin, il fallait le piler à la main dans des mortiers. Il est ensuite emmené au ventilateur pour en enlever les éléments indésirables. Après ce processus, « on fait ensuite trier le café, c'est-à-dire qu'on fait séparer les graines que les meules ont brisées de celles qui sont restées entières ; on les enfutaye séparément et on les fait passer ensuite en France »<sup>64</sup>. Voici pour le café ! Qu'en est-il pour l'indigo ?

Quoique sa culture méritât beaucoup plus d'attention, contrairement aux autres cultures, l'indigo avait l'avantage de se satisfaire d'un temps plus court pour parvenir à maturité. Deux mois : c'est le temps qu'il fallait patienter pour procéder à sa coupe. Quand le moment arrivait, on mettait « l'atelier dans la pièce : chaque nègre est armé d'un couteau recourbé en manière de faucille ; on la met, à mesure qu'on la coupe, dans de grands morceaux de toile, qu'on amarre aux quatre coins, et on la porte à l'indigoterie »<sup>65</sup> pour y subir la transformation dont on n'entrera pas dans les détails. Cependant, une chose est sûre, c'est que ce processus était renouvelé deux fois de suite car par deux fois, toutes les six semaines, les esclaves étaient rappelés à la coupe. Enfin le sucre ! C'est la denrée coloniale qui a le plus attiré la convoitise des habitants. Pour l'obtenir, les propriétaires, avides de profits, poussèrent leurs esclaves jusqu'à l'épuisement total de leur forces et, souvent, jusqu'au sacrifice de leur vie.

En effet, après les quinze à dix-huit mois d'attente, la canne à sucre arrivait à maturité. Il fallait alors la couper et l'emmenner au moulin où elle allait subir tout un processus de transformation pour devenir ce délice tant prisé en Europe. Selon Benjamin Frossard, la coupe de la canne à sucre dure chez les français « depuis janvier jusqu'en octobre »<sup>66</sup>. Comment se déroulait-elle alors ?

Quoiqu'il n'y eut point eu une manière spécifique à la coupe de la canne, ce travail en lui-même a donné lieu à une organisation particulière que nous apercevrons dans le récit qu'en fait Nicolson :

Lorsqu'on juge qu'elles sont parfaitement mures, et qu'on a pris la résolution de les couper, disait-il, on met l'atelier dans la pièce, les Nègres

---

<sup>64</sup> Père NICOLSON, *Essai sur l'histoire naturelle de Saint-Domingue*, op. cit. p. 34.

<sup>65</sup> *Ibidem.*, p. 38.

<sup>66</sup> Benjamin-Sigismond FROSSARD, *La cause des esclaves nègres ...*, op. cit, p.326.

commencent par abattre, avec leur serpe, la tête des tiges, à 3 ou 4 pouces de la naissance des feuilles ; on les coupe en suite au pied, le plus près de terre qu'il est possible ; on les divise en deux ou trois parties, suivant leur longueur, de manière à ce que chaque tronçon ait environ trois pieds ; d'autres Nègres les ramassent, en font des paquets, qu'ils amarrent avec la tête des cannes, et on les charge sur les cabrouets, qui les portent au moulin pour en exprimer le jus.<sup>67</sup>

Comme nous pouvons le remarquer, il y avait donc pendant la coupe dans les champs, une division des esclaves en trois équipes distinctes avec des tâches bien particulières. Une première chargée de couper, une autre pour faire les paquets et une dernière pour les transporter au moulin. Le travail au moulin ou appelé aussi la sucrerie donnait lieu aussi à une autre organisation que nous verrons par la suite. Cependant, comme on l'a mentionné plus haut, si les esclaves qui étaient assignés à la fabrication du sucre étaient les mieux traités sur l'habitation, il n'en reste pas moins que leur travail était l'un des plus pénibles et des plus dangereux. Ainsi, après que les cabrouetiers aient conduit les paquets de canne à sucre au moulin, d'autres esclaves les récupéraient et les passaient dans « des cylindres mis en mouvement par l'eau, par le vent ou par des bestiaux, afin d'en extraire le vesou ou la substance saccharine »<sup>68</sup>. Notons pendant que nous y sommes, que dès les premiers instants de l'économie de plantation, la mise en mouvement du moulin se faisait uniquement par la main des esclaves. Ce n'est qu'au fil du temps qu'on inventa le moulin à bêtes, le moulin à eau et pour les grandes habitations, le moulin à vent. Nicolson donne dans ce qui suit plus de détail sur la manière dont le travail s'y déroule :

Une négresse, dit-il, présente les cannes entre le grand rôle et un des deux petits rôles, ce qui s'appelle donner à manger au moulin ; et quoiqu'il soient si peu éloignés l'un de l'autre, qu'un écu ne peut y passer sans être aplati, dès qu'elles sont au point de leur jonction, les rôles les attirent et les compriment de telle sorte, qu'ils en expriment le jus qu'elles contenaient ; une autre Négresse les fait repasser de l'autre côté, entre le grand rôle et le troisième rôle, et elle achèvent de rendre le reste du suc qu'elles pourraient encore avoir : les cannes ainsi pressées se nomment bagasses, et servent à chauffer les chaudières où le sucre se fabrique<sup>69</sup>.

Si cette tâche peut être considérée comme une activité banale, il convient tout de même d'en relever toute la dangerosité. Car en effet, lorsque la récolte était abondante et que le maître voyait poindre à l'horizon quelque probable fortune, il n'hésitait à recourir aux nègres travaillant habituellement dans le jardin pour renforcer les équipes de la

---

<sup>67</sup> Père NICOLSON, Op. cit. p 25.

<sup>68</sup> Benjamin-Sigismond FROSSARD, op, cit, p. 326.

<sup>69</sup> Père NICOLSON, op, cit, p. 27.

sucrerie. Ces esclaves (complètement inexpérimentés dans cette technique, consistant, rappelons le, à faire passer les cannes dans le moulin), étaient, non seulement désignés pour travailler dans la sucrerie, mais également pour y surveiller le bon déroulement des opérations. Résultat, par méconnaissance et par inattention<sup>70</sup>, on en a vu bon nombre qui, « ne pouvant résister à sommeil, ont perdu une main »<sup>71</sup>, ou en tentant de la retirer avec l'autre la perdre aussi et bientôt, si le malheureux esclave qui se trouvait en poste là n'avait pas assez de chance, c'était le corps qui se trouvait entièrement entraîné dans les rouages du moulin sous le regard impuissant des autres. L'émotion des premiers instants passée, il fallait retirer le corps le mettre en terre et reprendre aussitôt le travail, comme de rien n'était. La fortune du maître exigeait qu'on ne s'attarde pas à pleurer un esclave mort qu'il pouvait d'ailleurs remplacer dans les jours qui suivaient grâce aux cargaisons des navires négriers qui parcouraient incessamment la colonie.

Les cannes pressées, le jus coule le long des tambours, et va se réunir dans une gouttière qui la porte à la sucrerie ; c'est une salle voisine ou attenante au moulin, de différente grandeur. Là attendaient encore d'autres esclaves, ceux qu'on appelait les sucriers et qui étaient chargés de finaliser le processus de fabrication du sucre. Gabriel Debien leur accorde une grande place au nombre de ceux qu'il appelle « les cadres de l'habitation ». Cette substance liquide, appelée encore *vesou* était renversée dans différentes chaudières posées sur des fourneaux constamment alimentés par d'autres esclaves avec les résidus des cannes pressées. Ce processus avait pour but de cristalliser le jus recueilli tantôt. Comme leurs précédentes occupations, ce travail était aussi laborieux et n'était point exempt de danger. En effet, les accidents étaient fréquents dans la sucrerie, car les esclaves peinaient et s'épuisaient d'autant plus vite qu'ils étaient continuellement exposés à une extrême chaleur. Ainsi, comme au moulin, on y a vu des esclaves perdre une main dans le feu sous l'effet de la fatigue<sup>72</sup>.

---

<sup>70</sup> Ce que les auteurs appellent ici inattention n'est rien d'autre que de la fatigue, car lors des grandes récoltes, les esclaves étaient emmenés à veiller plusieurs nuits de suite pour produire le sucre. Pour rester éveillé dans le bruit du moulin et la chaleur infernale des chaudières, on leur donnait à boire de l'alcool, en général du *Tafia* ou encore appelé *Eau-de-vie*. On pourrait donc comprendre par là que sous l'effet, soit de l'ivresse, soit même la fatigue, ils se soient retrouvés dans cette situation.

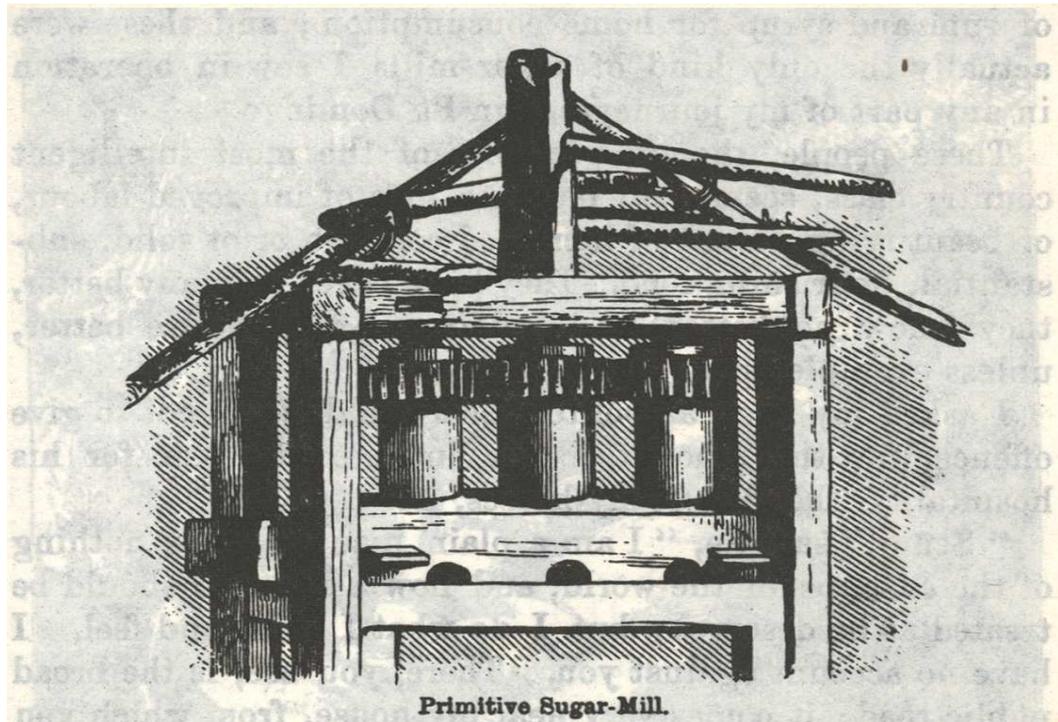
<sup>71</sup> Benjamin-Sigismond FROSSARD, op. cit, p 322.

<sup>72</sup> Benjamin-Sigismond FROSSARD, Op. cit. p. 322.

Voici donc en général les rudes conditions dans lesquelles les esclaves travaillaient quotidiennement à enrichir leurs maîtres sans rien attendre de leur part. Ces opérations, bien entendu, se renouvelaient chaque année. Des fois avec des esclaves différents, car certains ne résistant pas au rythme de travail qui leur était imposé mouraient soit à la tâche, soit des nombreuses maladies qui en résultèrent. D'autres étaient simplement vendus soit pour payer une dette, soit en représailles à une faute commise. Ces départs ne mettaient cependant pas fin aux activités de l'habitation puisque de nouveaux arrivants y faisant leur entrée, ils étaient eux aussi bientôt entraînés à connaître le même sort que ceux qui les y avaient précédé des années auparavant.



**Figure 3 – Scène de cueillette de la canne à sucre**  
Gravure, Leg de Marcel CHATILLON – Collections Musée d'Aquitaine, Bordeaux, tableau anonyme, vers 1830-1840.



**Figure 4 – Un exemple des tous premiers moulins à sucre actionné par l'effort humain**  
in Samuel HAZARD, op, cit, p. 369.



**Sugar-making. (De Bry.)**

**Figure 5 – La fabrication du sucre**  
in Samuel Hazard, Santo Domingo, Past & Present with a glance at Hayti, 3è éd., London, S. Low,  
Marston, Low, et Searle, 1873, p. 38.

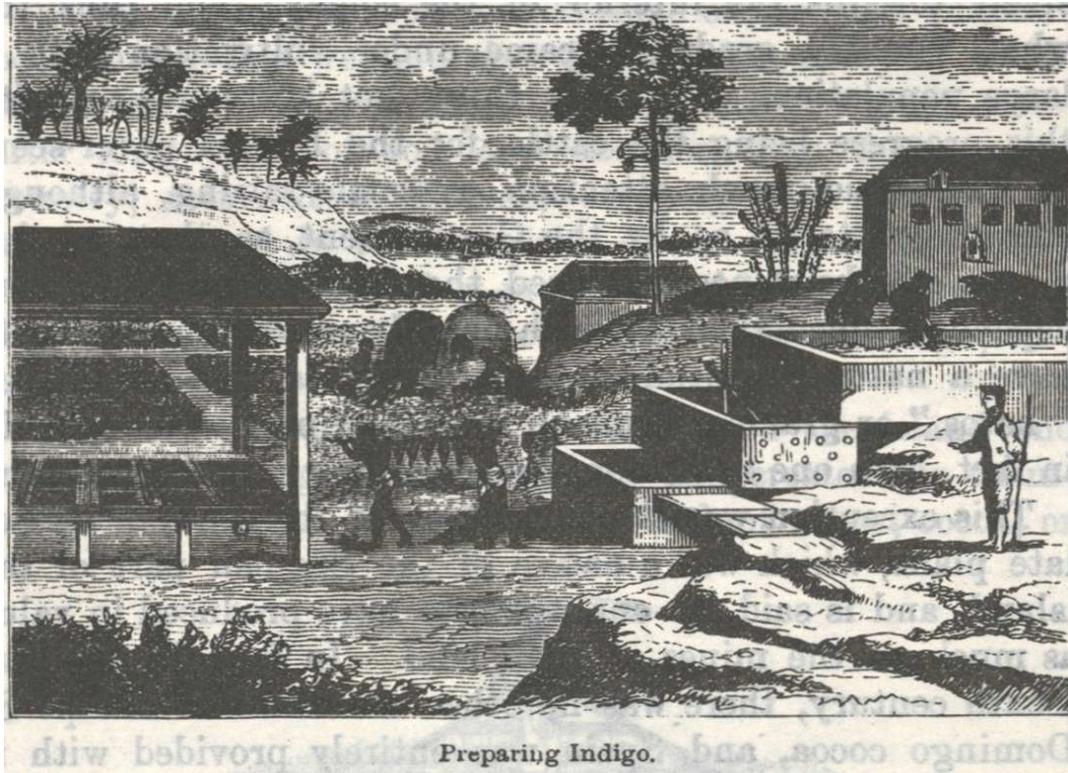


Figure 6 – La préparation de l'indigo  
ibidem. p. 9.

**Chapitre 2**  
**LES CONDITIONS DE VIE DES ESCLAVES SUR**  
**L'HABITATION**

Si le désir d'une fortune rapide décida les colons français de Saint-Domingue en particulier, mais des colonies en général, à renoncer aux Engagés sous contrat pour les Noirs qu'ils soumirent à un sévère régime esclavagiste, d'une main-d'œuvre à l'autre, il se posa aux habitants le crucial problème de la satisfaction des besoins qu'ils exprimaient et qui étaient liés à leur condition. Car notons, la plupart de ces esclaves, faits prisonniers à la suite d'une guerre, certains, surpris dans leurs promenades par des chasseurs d'esclaves ou par quelque autre manière, n'eurent pas le temps de se munir de quelques commodités avant de s'engager dans le long et périlleux voyage qui les mènerait dans les colonies. Comment furent-ils pris en charge sur l'habitation, eux qui n'emmenèrent avec eux qu'un baluchon lorsqu'ils réussissaient à le conserver jusqu'à destination ?<sup>73</sup>

---

<sup>73</sup> On voit sur certaines gravures des esclaves capturés portant avec eux des baluchons. Si on peut soupçonner que certains eurent le temps de se procurer quelques commodités avant de s'engager dans la longue marche qui les conduisait aux navires négriers, dans la plupart du cas elles ne restaient pas longtemps avec eux car entre le temps qu'ils patientaient à ce que le navire sur lequel on les affrétait se chargeât et leur départ, il se passait plusieurs semaines au cours desquelles ils les perdaient. De même, il est rare que les marchands les aient laissés monter à bord des navires avec leurs baluchons, eux pour lesquels le moindre espace était très important.

## ***I. Leur subsistance quotidienne et leurs conditions matérielles d'existence***

Emmenés contre leur gré sur une terre qui leur était totalement étrangère, même si certains considèrent qu'elle ne différait pas autant de celles de leurs pays d'origine, et soumis à l'autorité absolue d'un maître, chose à laquelle ceux-ci n'étaient pas habitués, les esclaves éprouvèrent régulièrement, comme toute autre personne, des besoins de subsistance auxquels qu'il fallait trouver une solution. Le législateur avait cru bon de soumettre certains de ces à la discrétion du maître, qu'en advint-il ?

### **1. De la nourriture des esclaves et de leurs effets vestimentaires**

Si le rythme de travail auxquels ils étaient soumis et qui frisait celui des bêtes de somme a constitué l'une des premières difficultés à laquelle les esclaves ont été confrontés sur les habitations, leur problème d'alimentation n'a pas non plus été un fait mineur. Or si l'on se rapporte à la loi qui régissait la pratique esclavagiste, la question de la nourriture des esclaves ne devrait pas être un problème puisque le rédacteur du Code Noir, dans sa magnanime bonté en avait chargé le maître d'habitation. Voici d'ailleurs ce qu'il en disait:

Seront tenus les maîtres de faire fournir, par chacune semaine, à leurs esclaves âgés de dix ans et au-dessus pour leur nourriture, deux pots et demi, mesure du pays, de farine de manioc, ou trois cassaves pesant deux livres et demie chacun au moins, ou choses équivalentes, avec deux livres de bœuf salé ou trois livres de poisson ou autres choses à proportion ; et aux enfants, depuis qu'ils sont sevrés jusqu'à l'âge de dix ans, la moitié des vivres ci-dessus<sup>74</sup>.

En d'autres termes, les maîtres devaient eux-mêmes pourvoir à la nourriture de leurs esclaves. Mais qu'est-ce qui se faisait en réalité ?

Comme le faisait remarquer dans leur majorité les auteurs, « la plupart des habitants les nourrissent mal<sup>75</sup> ». Déjà en 1667, le Père Jean-Baptiste Dutertre mentionnait qu'« ils (les esclaves) sont tous nourris d'une manière tout à fait pitoyable, de sorte que

---

<sup>74</sup> Article 22 du Code Noir.

<sup>75</sup> Fénelon, cité par Antoine GISLER, in *Au temps des isles à sucre*, p 37.

s'ils n'avaient pas l'adresse de se pourvoir eux-mêmes, ils pâtiraient infiniment <sup>76</sup>». Au XVIIIe siècle, la situation des esclaves sur les habitations à Saint-Domingue semble n'avoir guère évolué, car comme le disait le Père Nicolson en 1770, « on voit la plupart des esclaves languir dans une extrême indigence (...). Leurs aliments ne sont pas distingués de ceux qu'on donne aux animaux les plus immondes, encore n'en ont-ils presque jamais selon leur appétit »<sup>77</sup>. Le père Charlevoix n'en dit pas moins. Selon lui, juste « quelques racines font toute sa nourriture »<sup>78</sup>. Qu'est-ce à dire ?

En effet, comme on peut le constater, il n'est pas dit par les auteurs que les maîtres s'écartaient de cette obligation alimentaire qu'ils avaient envers leurs esclaves, au contraire, ils les nourrissent plutôt mal. D'ailleurs le Père Jean-Baptiste Dutertre atteste qu'« il y a des cases où le maître donne un baril de viande à la fois, qu'on distribue tous les dimanches aux Nègres, avec une quantité de cassave et de pois »<sup>79</sup> et que par la suite « chaque famille de nègres fait sa cuisine à part, et appreste à sa mode et à son goût, ce qu'ils doivent manger »<sup>80</sup>. Cependant, vu les nombreux travaux harassants dont on les chargeait journallement, cette nourriture n'était que trop partielle et de mauvaise qualité. Ainsi, quoique Moreau de Saint-Méry reconnut en 1797 que « de tous les hommes, il (l'esclave) est de tous les hommes celui qui consomme le moins d'aliments »<sup>81</sup>, la nourriture qui leur était distribuée ne suffit jamais à combler leur faim, au point que face à cela, ils adoptèrent diverses attitudes. Les uns se faisaient marrons en désertant l'habitation et allaient trouver refuge dans les montagnes avoisinantes. D'autres ne pouvant supporter cette disette se donnaient tout simplement la mort. Certains encore n'eurent d'autre recours qu'au pillage des jardins de l'habitation où ils habitaient ou même l'habitation toute proche pour combler ce manque. Ainsi, les maîtres refusant de reconnaître leurs responsabilités dans ces actes délictueux que commettaient leurs esclaves ont vite fait de « les accuser

---

<sup>76</sup> Jean-Baptiste DU TERTRE, *Histoire générale des Antilles habitées par les français*, p 513

<sup>77</sup> Père Nicolson cité par Antoine GISLER.

<sup>78</sup> Pierre-François-Xavier de CHARLEVOIX, tome 4, p 360.

<sup>79</sup> Jean-Baptiste DU TERTRE, op. Cit. p 414.

<sup>80</sup> *Ibidem*.

<sup>81</sup> Moreau de SAINT-MÉRY, op, cit, tome I, p 42

d'être si gourmands, qu'ils vont la nuit enlever des vivres dans les habitations voisines »<sup>82</sup> et de les punir le plus sévèrement possible lorsqu'ils étaient dénoncés. D'autres enfin, se nourrissaient de tout ce qu'ils trouvaient sur leur passage, y compris des carcasses d'animaux morts, comme en témoigne dans son récit, Bernardin de Saint-Pierre :

Un jour, je vis un qui n'avait que la peau et les os, découper la chair  
d'un cheval mort pour la manger. C'était un squelette qui en dévorait un autre<sup>83</sup>.

Au fil du temps, les habitants, très calculateurs, abandonnèrent peu à peu la fourniture d'aliments à leurs esclaves en leur laissant la responsabilité de se nourrir eux-mêmes. Ils ne se contentaient dans ce cas de donner à « chaque esclave une petite portion de terre, dans laquelle il plante ce qui lui plaît<sup>84</sup> ». Chose qui était d'ailleurs en flagrante violation de l'article 24 du Code Noir qui défendait auxdits maîtres « de se décharger de la nourriture et subsistance de leurs esclaves, en leur permettant de travailler certains jours de la semaine pour leur compte particulier »<sup>85</sup>. Mais pourquoi agissaient-ils de la sorte ? Était-ce là un moyen d'offrir aux esclaves l'opportunité de se nourrir eux-mêmes, et donc d'avoir une meilleure alimentation ? Ou visaient-ils là un autre objectif, c'est-à-dire celui de se défaire d'une charge qui leur était trop onéreuse ? Si l'on se réfère à Victor Schœlcher, la seconde option semble la plus plausible, car imaginons un seul instant à combien pouvait s'élever en argent la dépense en nourriture d'un habitant qui avait à sa charge en moyenne une centaine d'esclaves. Sur les habitations Galliffet de la Grande Place, La Gossette, La Déplantes on en dénombrait respectivement en 1797 d'après l'inventaire réalisé cette même année par le sieur Masson 404, 234, et 204 esclaves. Les deux dernières, c'est-à-dire celles de Castilla et Baon qui étaient les moins importantes, enregistraient quant à elles 86 et 72 individus de condition servile. On pourrait donc prétendre qu'ils adoptèrent cette façon de procéder pour éviter la ruine. Ainsi, selon Victor Schœlcher, en agissant de la sorte, ils économisaient environ 150 francs par an sur la tête de chaque individu<sup>86</sup>. Cela suppose tout de même, en fonction de ce qui va suivre, qu'il

---

<sup>82</sup> Bernardin de SAINT-PIERRE, *Voyage à l'Isle de France, à l'Isle de Bourbon, au Cap de Bonne-Espérance, etc. avec des observations nouvelles sur la nature et sur les hommes, par un officier du Roi*, Amsterdam-Paris, Chez Merlin, 1773, p 194.

<sup>83</sup> Ibidem.

<sup>84</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, *Voyage d'un suisse...*, op, cit, p. 131.

<sup>85</sup> Article 24, Code Noir.

<sup>86</sup> Victor SCHOELCHER, *De l'esclavage et de la législation coloniale*, p 146.

fallait posséder une grande habitation avec des espaces cultivables pour les denrées des esclaves.

Ces espaces appelés places à nègres ont foisonné quasiment sur toutes les habitations de Saint-Domingue. Mais cette pratique n'est pas une invention française. Selon Du Tertre. D'après lui, les Français l'auraient empruntée aux Hollandais qui eux-mêmes l'auraient reçue des habitants Portugais du Brésil. Ceux-ci donneraient à leurs esclaves la « liberté de travailler pour eux le samedi de chaque semaine, leur donnant pour ce sujet une quantité de terre sur l'habitation pour planter du manioc, des patates et des pois »<sup>87</sup>. Dans le cas du colon français, les esclaves travaillaient jusqu'au samedi soir. Ce n'est que le dimanche qu'on les laissait se consacrer au travail de leurs plantations. Ce qui était d'ailleurs interdit. Comment se faisait alors la répartition de ces lopins de terre entre ces centaines d'esclaves?

Nous trouvons un début de réponse à cette interrogation dans le *Manuel des habitants de Saint-Domingue* de Duceœurjoly. Selon ce qu'il en disait en 1803 :

Il y a sur chaque habitation, un terrain désigné pour les vivres des nègres, et cet emplacement se nomme place à nègres : il est divisé d'après la quantité de nègres qu'on peut avoir, et chaque individu, ou chaque ménage, en a une portion qu'il cultive pour ses besoins. C'est dans ce petit espace de terrain qu'il plante et récolte les choses nécessaires à la vie, comme patates, gombo, giraumont, maïs, calalou, hoholy, pois de toutes espèces, et milles autres douceurs<sup>88</sup>.

Mais ce n'est pas tout. A côté de ces espaces particuliers alloués soit à des esclaves vivant en famille, soit à des individus vivant seuls, les maîtres dans leur "immense générosité" firent l'effort de leur accorder des plantations collectives « consacrées au besoin général de l'atelier ; personne n'a le droit d'y récolter sans permission, disait encore Duceœurjoly, et l'on y établit des gardiens pour empêcher que cette culture ne soit fouillée et ravagée par les particuliers »<sup>89</sup>.

---

<sup>87</sup> Jean-Baptiste DU TERTRE, op. cit. p. 515.

<sup>88</sup> S.J. DUCOEURJOLY, *Manuel des habitants de Saint-Domingue*, tome 1, Paris, chez Arthus-Bertrand, 1803, p 34.

<sup>89</sup> *Ibidem*. Pp 34-35.

Quant à leurs besoins en protéines animales, le maître n’y pourvoyant que très partiellement, sinon presque jamais, ils y satisfaisaient en jetant leur dévolu sur quelques charognes d’animaux morts sur l’habitation. On se souvient du témoignage de Bernardin de Saint-Pierre qui, dans son ouvrage de 1773 disait en avoir vu un amaigri par la faim, qui se nourrissait de la chair d’un cheval mort. Toujours sur le même sujet, une trentaine d’années avant lui, en 1744, l’Abbé Prévost disait lui aussi que « leur nourriture est fort misérable. (...). Lorsqu’il meurt quelque bestiaux de maladie, ils se jettent sur cette proie, que les domestiques blancs dédaignent, et rien ne peut représenter l’avidité avec laquelle ils s’en emplissent l’estomac »<sup>90</sup>. D’autres par contre, on ne sait si c’était par courage ou autre chose, n’eurent le choix que de se servir dans la basse-cour du maître, ce dont ils n’avaient pas le droit et pour lequel ils encourraient de lourdes peines<sup>91</sup>. Sinon le cas échéant, ils trouvaient en l’habitation voisine leur terrain de chasse favori et de ces intrusions régulières naissaient quelques querelles entre voisins auxquelles certains résolurent de mettre fin en leur donnant l’opportunité d’élever dans leur maisons quelques volailles et quelques cochons. Ce secours envers eux les rendrait moins sujets au marronnage, car comme le disait le Père Labat, « rien n’est plus propre à les retenir, et à les empêcher de s’échapper, que de faire en sorte qu’ils aient quelque chose dont ils pourraient tirer profit, comme des volailles, des cochons, ... »<sup>92</sup>. Il conseillait d’ailleurs aux maîtres de laisser les esclaves mettre leurs animaux dans un enclos commun de sorte qu’en s’occupant de la nourriture des leurs, ils prenaient aussi soins de ceux de leurs maîtres. Mais mesurait-il réellement l’ampleur des d’un tel acte ? Sinon dans les cas où ils ne pouvaient pourvoir à leurs besoins en viande, (...) ils y suppléaient par des ignames, des patates, des giraumons, du gros mil, ... et par quantité d’herbes et de fèves de sept ans, avec lesquelles ils font de si étranges salmigondis, qu’il n’y avait qu’eux seuls capables d’en manger. Notons cependant que ces aliments constituaient en grande partie l’essentiel

---

<sup>90</sup> Antoine PREVOST, *Voyages du capitaine Robert Lade en différentes parties de l’Afrique, de l’Asie et de l’Amérique*, Paris, Chez Didot, 1744, p. 276.

<sup>91</sup> Ce témoignage d’un ancien esclave des colonies anglaises rapporté dans l’ouvrage montre bien l’ampleur du vol par les esclaves des animaux du maître pour se nourrir montre bien l’ampleur du mal. Cet esclave anonyme disait ceci : « on volait tant de poulets que, quand un poulet voyait un nègre il courait dans la maison », in James MELLON, *Paroles d’esclaves ; les jours du fouet*, Paris, Editions du Seuil ; coll. Point virgule, 1991, p. 42.

<sup>92</sup> Jean-Baptiste LABAT, op, cit, tome 4, p. 151.

de leur alimentation. Certains y ajoutaient la banane et le manioc qu'ils consommaient sous diverses formes.

Il faudrait aussi noter à propos de cette nourriture des esclaves qu'elle était soumise à une certaine discrimination de la part des habitants en fonction du rang que chaque individu occupait sur l'habitation. Elle était meilleure ou moins bonne selon que l'esclave à qui celle-ci devait être attribuée fût pourvu de quelque emploi spécialisé ou qu'il fût ouvrier agricole. Ainsi, on verra, comme le montre le Père Dutertre, que « les nègres que l'on emploie à faire cuire le sucre, sont incomparablement mieux nourris que ceux qui travaillent à la terre, et qui ne font que porter les cannes, de la place au moulin »<sup>93</sup>. Ce fait trouvait d'ailleurs quelques défenseurs en la personne du Père Labat qui affirmaient en 1722 qu'il « est bon de distinguer toujours les nègres ouvriers des autres, soit en leur donnant plus de viande, soit en leur faisant quelques gratifications »<sup>94</sup>.

Pour ce qui concerne les vêtements des esclaves, là encore, le Sieur Colbert, dans sa grande bonté, en avait fait une des obligations des maîtres envers eux dans son édit de 1685, car en son article 25, il disait ceci :

Seront tenus les maîtres de fournir à chacun esclave par chacun an deux habits de toile ou quatre aulnes de toile, au gré desdits maîtres.<sup>95</sup>

Puis d'aller même plus loin en l'article suivant en prévoyant des poursuites judiciaires contre le maître qui contrevenait à ses devoirs de nourriture et de vêtement vis-à-vis de ses esclaves :

Les esclaves qui ne seront point nourris, vêtus et entretenus par leurs maîtres selon que nous l'avons ordonné par ces présentes pourront en donner avis à notre procureur et mettre leurs mémoires entre ces mains, sur lesquels et même d'office, si les avis lui en viennent d'ailleurs, les maîtres seront poursuivis à sa requête et sans frais, ce que nous voulons être observé pour les crimes et traitements barbares et inhumains des maîtres envers leurs esclaves, disait-il.<sup>96</sup>

Nous ne reviendrons pas sur l'inapplicabilité d'un tel article qui, comme nous l'avons mentionné précédemment, sonnerait le glas d'un système qui muselait les esclaves

---

<sup>93</sup> *Idem*, p 515.

<sup>94</sup> Jean-Baptiste LABAT, tome IV, p. 189.

<sup>95</sup> Code Noir, article 25.

<sup>96</sup> *Ibidem*, article 26.

aux yeux et au su de tous et qui avait créé tout un arsenal de moyens de surveillance pour que jamais il ne se réalise ce dessein. Car lorsque par quelque ruse, l'esclave, au risque de sa vie parvenait à celui qui était chargé d'enregistrer sa plainte la plus légitime, il se voyait, lui, l'innocente victime d'un système qui l'ignorait en tant qu'agent de droit, rendu coupable par ce dernier, lui-même plaigneur et plus soucieux de ses intérêts et de ceux des siens, du crime d'avoir déserté l'habitation de son tortionnaire et d'en subir la rigueur<sup>97</sup>. Les esclaves avaient trop à se plaindre du système dans lequel ils vivaient et un tel article disons-nous causerait la perte des habitants.

Il semblerait toutefois, si l'on s'en tient à Valentin Cullion que les habitants ne seraient pas dérobés à cette obligation vestimentaire qui leur était imposée. Selon lui en effet :

L'habitant, qui avait fait emplette, conduisait ses nègres chez un marchand, et achetait à chacun d'eux un vêtement complet, consistant, pour les mâles, en une chemise, une grande culotte, un mouchoir de tête et un chapeau. Pour les négresses, c'était une chemise, une jupe et un mouchoir ; quelques colons y ajoutaient aussi le chapeau. Jamais ces malheureux ne s'étaient vus aussi bien parés. Ils trépignaient de joie, et battaient des mains en s'admirant des pieds à la tête, ils entraient sur l'habitation ainsi décorés, aux acclamations de l'atelier qui s'empressait autour d'eux pour faire connaissance.<sup>98</sup>

Malheureusement, il s'est avéré trop souvent que c'était la première et la dernière fois que le maître se montrait si bienveillant envers ses nouveaux esclaves car, faute de les renouveler régulièrement, ceux-ci les mettant journallement dans toutes leurs activités et en tous temps, ils se sont retrouvés au fil des ans avec des vêtements vieillissants et partant en lambeau au point même des fois de les retrouver presque nus sur l'habitation. De ce constat, il en a résulté de la part des auteurs plusieurs commentaires qui laissent douter de ce que les maîtres aient vraiment obéi à cette obligation vestimentaire. Charles-César Robin racontait en 1807 l'étrange spectacle auquel il avait assisté quelques années plus tôt dans la colonie durant son voyage qu'il y effectua :

J'ai vu de ces maîtres barbares, disait-il, les laisser durant les hivers dans une nudité révoltante et contraire à leurs propres intérêts, puisqu'ils

---

<sup>97</sup> Article 32 Code Noir,

<sup>98</sup> Valentin CULLION, *Examen de l'esclavage en général, et particulièrement des esclaves nègres*, p. 192.

énervent et abrègent des jours sur lesquels repose toute leur fortune. J'ai vu de ces nègres obligés de cacher leur nudité avec la longue mousse du pays ...<sup>99</sup>

S'il s'avère cependant que les habitants négligeaient en grande partie le règlement sur les vêtements des esclaves, il faut toutefois dans un premier temps faire une nette distinction entre ceux appartenant aux ouvriers agricoles et ceux des domestiques directement au service du maître. Ceux décrits par les auteurs comme étant des haillons correspondaient plus aux esclaves dits de place, ceux-là mêmes sur lesquels reposait la survie de l'habitation et dont la vile existence et les conditions de travail poussaient les maîtres à prendre peu soin. Quant aux domestiques et autres, tenants des emplois spécialisés, ils possédaient une gamme variée de vêtements fournie en majorité par le maître lui-même, sur sa garde-robe personnelle, sinon plutôt elle était composée de certains de ses vêtements usagés. Dans d'autres cas, fussent-ils très rares, des maîtres leurs achetaient carrément des vêtements neufs. N'y voyons point un quelconque acte d'humanité ou de bonté, car une seule raison les poussait à agir de la sorte : donner à leurs esclaves une certaine apparence physique pour flatter leurs convives.

En effet, fiers d'une fortune coloniale qu'ils aimaient à faire paraître chaque fois qu'ils en avaient une occasion, ils ne s'empêchaient pas d'organiser régulièrement sur l'habitation des réceptions fastueuses où ils faisaient montre de leurs biens. Pour ce faire, certains entretenaient une domesticité nombreuse dont les soins exigeaient d'eux quelques efforts financiers pour leurs effets vestimentaires. De ce qui précède, on pourrait comprendre alors que selon Girod-Chantrons que « les liaisons d'amitié sont si rares parmi eux (les habitants), que la plupart des individus doivent se suffire à eux-mêmes »<sup>100</sup>. Leurs fréquentations, plus ou moins régulières n'étaient donc rien d'autre que des moyens d'étaler aux yeux des uns et des autres le luxe dans laquelle ils vivaient. Sinon la plupart du temps, ils n'avaient les yeux rivés que sur l'Europe où ils passaient plus de temps à jouir de leur fortune, abandonnant leurs biens coloniaux à des procureurs et autres gérants qui leur rendaient des comptes. Dans son ouvrage sur intitulé *Plantations et esclaves à Saint-Domingue*, Gabriel Debien montre bien l'ampleur de ce l'absentéisme des habitants par

---

<sup>99</sup> Charles-César ROBIN, op, cit, pp. 178-179.

<sup>100</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, op, cit, p. 142.

une correspondance régulière entre les gérants de l'habitation Cottineau à Saint-Domingue et les Lory et Desclos de la Fonchais résidants à Nantes entre 1750 et 1778<sup>101</sup>.

Il faudrait aussi faire une nette distinction entre les vêtements qu'ils arboraient les jours ordinaires de travail sur l'habitation et qu'on vient de mentionner là-haut et ceux qu'ils mettaient les dimanches et autres jours de fête. De façon générale, les vêtements ordinaires des esclaves consistaient « en une chemise et une culotte d'étoffe ; les négresses ont une chemise et un cortillon ( ?) de même étoffe. C'est le propriétaire qui les habille. Tous portent communément un mouchoir sur la tête »<sup>102</sup>. Mais comme le disait le Père Labat, tous les Nègres aimant paraître, et à être bien vêtus ...<sup>103</sup> leurs jours de repos ou les autres jours définis par le législateur comme inaptes à quelque effort physique leur ont donné de nombreuses occasions de faire montre de cet amour du paraître. Ainsi, comme le disait Moreau de Saint-Méry, « dans plusieurs ateliers, celui qui a manié la houe ou les outils pendant toute la semaine, fait sa toilette pour aller le dimanche à l'église ou au marché, et l'on aurait de la peine à le reconnaître sous des vêtements fins »<sup>104</sup>. Il n'y avait donc plus que les domestiques eux seuls qui étaient bien vêtus, les Nègres de place troquaient pour seulement une journée leurs guenilles contre des vêtements décents avec des assortiments, parfois de valeur qu'ils arboraient avec fierté. Ainsi, en lieu et place des vieilles casaques et des vieux caleçons dont ils se couvraient ordinairement sur l'habitation :

Les dimanches et les fêtes, les hommes ont une belle chemise avec des caleçons étroits de toile blanche, sur lesquels ils portent une candale de quelque toile ou étoffe légère de couleur. Cette candale est une espèce de jupe très large, qui ne va pas jusqu'aux genoux, et même qui n'y arrive pas tout à fait. (...). Ils portent sur la chemise un petit pourpoint sans basques qui laisse trois doigts de vuide entre lui et la candale, afin que la chemise qui bouffe, paraisse davantage. Quand ils sont assez riches pour avoir des boutons d'argent, ou garnis de quelques pierres de couleur, ils en mettent aux poignets et au col de leurs chemises.<sup>105</sup>

---

<sup>101</sup> Cet absentéisme qui était un phénomène fréquent sur les habitations à Saint-Domingue a eu pour conséquence le fait que les esclaves étaient livrés au dictat des gérants qui en faisaient l'usage qu'ils voulaient et qui leur faisaient endurer les pires souffrances sans jamais penser à l'intérêt du maître d'habitation. Ce qui comptait pour eux c'était de faire des bénéfices pour que leurs gages leur soient payés, même si cela devait coûter la vie aux esclaves.

<sup>102</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, *Voyage d'un Suisse ...*, op, cit, p. 143.

<sup>103</sup> Jean-Baptiste LABAT, op, cit, tome 4, p. 160.

<sup>104</sup> Moreau de SAINT-MÉRY, op, cit, p. 61.

<sup>105</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique ...*, op, cit. Tome 4, p. 180.

Quant aux négresses, toujours selon Labat, elles :

Portent ordinairement deux jupes quand elles sont dans leurs habits de cérémonie. Celle de dessous est de couleur, et celle de dessus est presque toujours de toile de coton blanche, fine, ou de mousseline. Elles ont un corset blanc à petites basques, ou de la couleur de leur jupe de dessous avec une échelle de rubans. Elles portent des pendants d'oreilles d'or ou d'argent, des bagues, des bracelets, et des colliers de petite rassade à plusieurs tours, ou de perles fausses, avec une croix d'or ou d'argent. Le col de leur chemise, les manches et les fausses manches sont garnies de dentelle, et leur coiffure est de toile bien blanche, bien fine et à dentelle.<sup>106</sup>

De 1722 à 1797, cette façon de se vêtir pendant leurs jours de repos ou de fête ne paraît pas avoir changée qu'à quelque degré près si l'on tient compte de la description qu'en faisait à son tour Moreau de Saint-Méry. D'après lui, les esclaves mettaient ordinairement sur l'habitation une culotte longue ou courte et une chemise. Sinon :

Pour les dimanches et les fêtes et les jours de marque, la chemise et la culotte sont blanches. Un chapeau plus ou moins beau, mais presque toujours rabattu, une grande finesse dans la toile, l'addition d'une veste, (...), tels sont les divers degrés que parcourt le luxe, auxquels il faut cependant ajouter que des mouchoirs, plus ou moins chers, sont sur la tête, au cou et dans les poches ; de manière que tel nègre très-petit-maître, peut offrir sur lui une dépense qu'on ne payerait pas avec dix louis de France.

Pour une régresse, une chemise, une jupe et puis un mouchoir qui couvre la tête, voilà le vêtement ordinaire. Mais de combien de nuances il est susceptible, (...), et ce mouchoir qui ceint le chef, la mode a-t-elle jamais rien trouvé qui se prêtât mieux à tous ses caprices, à tout ce qu'il y a de gracieux ou de bizarre. Tantôt il est simple, et n'a d'autre valeur que dans ses contours, tantôt la forme de la coiffure exige dix ou douze mouchoirs soit successivement placés les uns par-dessus les autres pour former un énorme bonnet. (...). Quel luxe quand le moindre de ces douze mouchoirs coûte un demi-louis de France  
...<sup>107</sup>

Quant aux ornements dont elles se paraient, ils étaient aussi d'une grande richesse. Ainsi, on a vu des négresses qui mettaient

de beaux pendans d'oreille d'or, dont la forme varie, des colliers à grains d'or mêlés de grenats, ou bien de grenat seulement (...), ainsi que des bagues d'or. Un beau chapeau uni de castor blanc ou noir, ou ayant un ruban de sois ou d'or autour de la forme, ou même enrichi de large bordé d'or, indique encore un ton plus élevé, ainsi que le corset ; enfin le casaquin, à la façon des blanches<sup>108</sup>.

---

<sup>106</sup> *Ibidem*, pp. 180-181.

<sup>107</sup> Moreau de SAINT-MÉRY, *Description topographique ...*, op, cit, p. 59.

<sup>108</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage*, op, cit, pp. 78-79.

L'unique défaut dans cet habillement à l'européenne qu'ils avaient fini par épouser était le manque de chaussure. En effet, comme le faisait remarquer le père Labat, quoiqu'ils fussent bien mis dans l'ensemble, « il est rare que les nègres soient chaussés, c'est-à-dire, qu'ils ayent des bas et des souliers. (...). Tous vont ordinairement nus pieds, et ils la plante des pieds assez dure, pour se mettre peu en peine de souliers »<sup>109</sup>. Mais au fait, d'où tiraient-ils tous ces vêtements et ces ornements des valeurs dont ils se couvraient pendant ces jours-là ? Était-ce les maîtres qui dans "leur infinie bonté" leur en faisaient dont ?

Si dans cet état, il leur était possible de recevoir de leurs maîtres de l'or en récompense de leurs multitudes travaux, ce ne serait plus de l'esclavage, et leur sort ne serait donc plus à plaindre. Il faut donc croire qu'il est totalement impossible qu'ils les reçurent d'eux. Les esclaves, aimant à paraître comme le disait Labat, ils pourvoyaient eux-mêmes à leur goût pour le luxe par la vente du surplus des produits qu'ils tiraient de leurs lopins de terres particuliers. Cette pratique était normalement proscrite par l'article 19 du Code Noir, à condition qu'ils fussent pourvus d'une permission de leurs maîtres<sup>110</sup>. Mais comme pour leur nourriture, dès l'instant où cela leur permettait de se débarrasser de cette charge vestimentaire qu'ils ne respectaient d'ailleurs pas, car étant "trop onéreuse" pour leur bourse, ils n'ont eu d'autre solution que de la leur accorder. Cependant, cette expérience des esclaves qui produisent sur les petits morceaux tant de denrées au point qu'ils en vendent pour s'offrir une garde-robe et des parures plus décentes confirme bien le sujet maintes fois évoqué par certains auteurs qui soutenaient mordicus que les Noirs seraient plus rentables s'ils n'étaient pas soumis à un régime aussi répressif que celui dans lequel ils étaient et s'ils profitaient ne serait-ce qu'à un degré moindre des fruits de leurs labeurs. On en veut pour illustrer cette pensée cette anecdote de Charles Comte qui affirmait que : « lorsqu'un homme est placé dans une position telle, qu'il ne peut se livrer à

---

<sup>109</sup> *Ibidem*.

<sup>110</sup> Code Noir, Article 18 : Leur défendons aussi d'exposer en vente au marché, ni de porter dans les maisons particulières pour vendre aucune sorte de denrées, même des fruits, légumes, bois à brûler, herbes pour la nourriture des bestiaux et leurs manufactures, sans permission expresse de leurs maîtres par un billet ou par des marques connues, à peine de revendication des choses ainsi vendues, sans restitution du prix par leurs maîtres, et de six livres tournois d'amende à leur profit contre les acheteurs.

aucun travail sans qu'aussitôt le fruit de ses peines ne lui soit ravi, il cesse naturellement de travailler <sup>111</sup> » et on pourrait même ajouter qu'il devient une charge pour son employeur.

De toutes les façons, comme on l'a déjà fait remarquer antérieurement, de ce Code Noir, les habitants ne respectaient que les articles qui militaient en leur faveur et ignoraient totalement ceux qui allaient dans l'intérêt de leurs esclaves. De même, il est à noter que ces esclaves n'avaient pas que pour acheter leurs produits d'autres esclaves comme eux. Quoique cela leur était interdit, ils comptaient au nombre de leur clientèle des Blancs de condition modeste, trop pauvres pour s'en procurer auprès d'autres distributeurs. Girod-Chantrons qui en fut témoin, il raconte que :

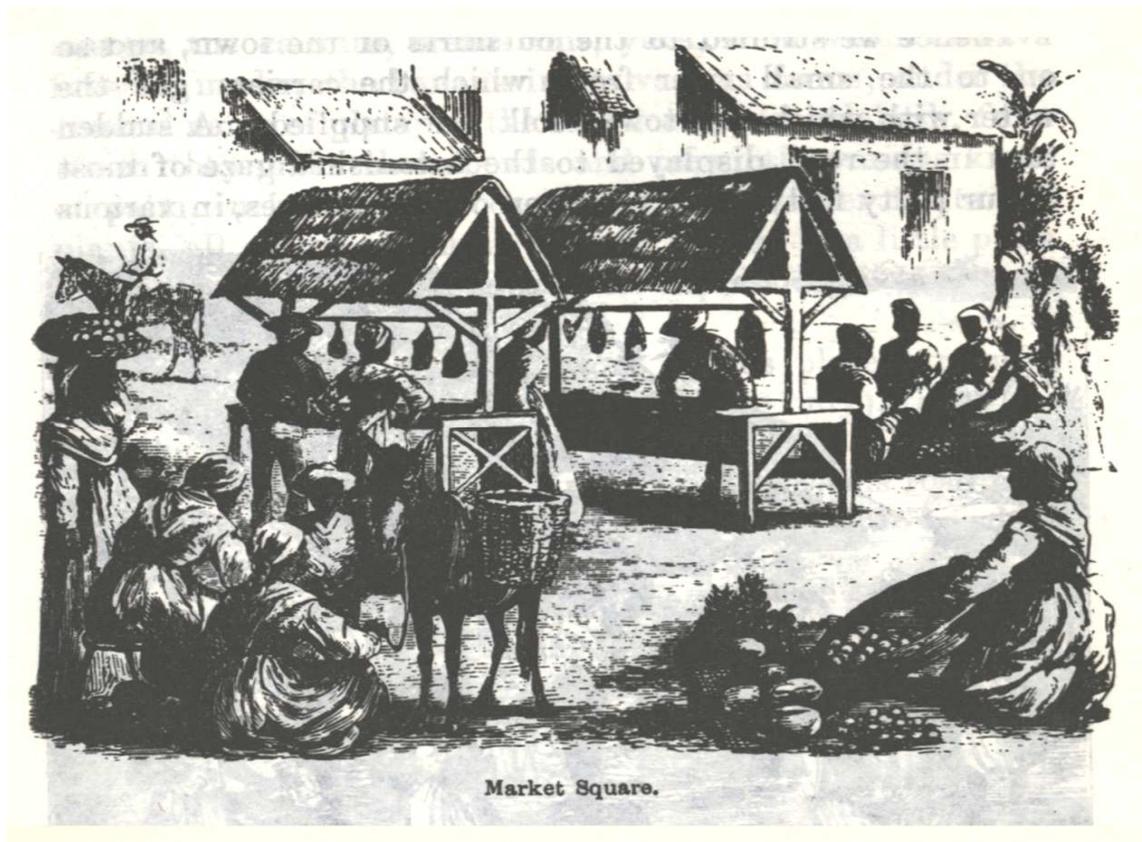
Ces vivres surabondans des habitations servent dans les villes à la nourriture des nègres domestiques, artisans, et même à celle de plusieurs blancs, trop économes ou trop misérables pour manger du pain.<sup>112</sup>

En somme, trop habitués à souffrir du manque de vêtements, ils n'ont eu d'autre choix que d'y pourvoir eux-mêmes en vendant le surplus de leurs productions. Ce qui fit le bonheur de leurs propriétaires qui purent ainsi se passer de cette obligation "trop onéreuse" pour eux.

---

<sup>111</sup> Charles COMTE, p. 392.

<sup>112</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, *Voyage d'un Suisse dans différentes colonies ...*, op. cit. p. 132.



**Figure 7 – Esclaves exposant leurs productions au marché**  
In, Samuel Hazard, *op, cit*, p. 183.

## **2. Le logement des esclaves, leur mobilier et leur vie familiale**

De toutes les dispositions prises par le législateur pour dit-on, protéger les esclaves, nous n'en avons vu aucune à l'issue de nos recherches qui traitait du logement des esclaves. Et pourtant il y avait lieu d'y penser aussi comme ce fut le cas pour leur nourriture, leurs vêtements et tous ces autres faits les concernant dont il avait jugé nécessaire de réglementer. Etait-ce de l'oubli ou simple négligence ? Ou encore, était-il convenu d'avance que dès qu'un colon éprouvait le désir d'acquérir des esclaves, il lui fallait auparavant posséder de quoi les héberger ? Quoique nous ne puissions récuser totalement ce fait faute de documents, nous ne pouvons supposer que très rarement l'habitant qui acquérait des esclaves pour les besoins de son habitation avait déjà quelques bâtiments pour les loger. On pourrait même aller jusqu'à supposer aussi que ce fut le cas de certaines habitations nouvellement constituées dont les propriétaires, calculant le temps et l'argent qu'ils perdraient à faire construire par les esclaves venus directement d'Afrique

eux-mêmes leurs maisons, préféraient leur en attribuer d'avance. Il ne faut donc pas y voir quelque signe d'humanité, seul « l'intérêt le commande »<sup>113</sup>.

Toujours est-il que de ce que rapportent les auteurs qui ont vu les conditions dans lesquelles ils logeaient, rien n'évoque quelque signe d'un quelconque confort. Il faut cependant nuancer les regards sur les lieux d'habitation des esclaves. Voilà ce qu'en disait Valentin Cullion, ancien planteur de Saint-Domingue exilé aux États-Unis après le saccage de son habitation lors de la révolte des esclaves qui dura de 1791 à 1802 :

Les cases des Nègres ont toujours été un objet d'attention particulière pour les habitants. On fait choix, pour leur emplacement, d'un terrain élevé en bon air, et le plus à la portée qu'il est possible de la grand' case, afin que le maître puisse de sa chambre surveiller son atelier, et faire plus commodément ses tournées de jour et de nuit. (...).<sup>114</sup>

Puis de prétendre par la suite que :

Les matériaux de ces cases sont choisis parmi les meilleurs bois qu'on peut se procurer. De forts poteaux enfoncés de trois pieds en terre en forment le pourtour. Ces poteaux, fixés à la tête par la sablière, sont encore assujettis par un clissage bien serré, qui remplit les intervalles des poteaux depuis le haut jusqu'à terre. On le couvre de paille, en feuille ou en essentes, (bardeaux, espèces de tuiles de bois).<sup>115</sup>

Mais faut-il tenir pour vrai ce commentaire venant d'un planteur dont on sait qu'il acceptait mal la perte de son habitation et qui cherchait à montrer que les esclaves étaient bien traités et que rien ne justifiait leur soulèvement ? On ne peut totalement révoquer ses assertions puisqu' on sait par l'intermédiaire de Gabriel Debien que sur l'habitation Foäche dans la localité Jean Rabel<sup>116</sup>, malgré le fait qu'il n'y résidait pas, le propriétaire S. Foäche tenait à ce qu'on prenne grand soin du logement de ses esclaves, surtout ceux des nouveaux. Il insistait surtout sur le fait qu'il fallait veiller à ce que leurs :

cases soient balayées, arrosées dans les temps secs et préservées de l'humidité dans les temps pluvieux. La case des négrillons et négrittes mérite surtout la plus grande attention afin qu'il n'y ait pas de mauvaise air. Il faut laver

---

<sup>113</sup> Charles-César ROBIN, *Voyage dans l'intérieur de la Louisiane ...*, p.167.

<sup>114</sup> Valentin CULLION, *Examen de l'esclavage en général ...*, p. 201

<sup>115</sup> *ibidem*.

<sup>116</sup> Elle se situe dans le nord de la colonie.

et mettre à l'air leur lit de camp pour éviter les punaises et balayer et semer de l'eau sur le sol pour éviter les chiques.<sup>117</sup>

Mais tous les habitants n'étaient pas aussi soucieux que Foäche des conditions de vie de leurs esclaves sur leur domaine. Il suffit de voir ce qu'en rapportaient d'autres auteurs au nombre desquels figurent des témoins oculaires, pour se rendre compte de la négligence dont ils étaient victimes. En vérité, les esclaves étaient invités la plupart du temps à construire leurs demeures dans un endroit de l'habitation qu'on nommait "désert". En 1733, Père Pierre-François-Xavier-Xavier de Charlevoix disait de leurs maisons qu'elles « ressemblent à des tanières faites pour loger des ours »<sup>118</sup>. Plus tard en 1776, le Père Nicolson disait à son tour qu'« ils n'ont pour demeure que des retraites incommodes et malsaines »<sup>119</sup>. Enfin, presque une vingtaine d'années après, ce fut au tour de Justin Girod-Chantrons de revenir sur le confort de ces logements alloués aux esclaves et d'en faire même une description :

Ils ont moins d'aisances dans leurs logements que la plupart des peuples sauvages. La description que je vais vous en faire est tirée de l'habitation où je réside, et vous pouvez la regarder comme générale, parce que toutes les cases à nègres se ressemblent.

C'est dans l'enceinte de la savane qu'elles sont établies. (...). Chacune de ces cases a environ Vingt-quatre pieds de long, sur douze de large, et seize de haut sous le faite. Construite en clayonnage pour la plupart, et couvertes avec des têtes de cannes à sucre, elles laissent un passage libre à l'air du dehors. Toutes ont des portes, quelques unes des fenêtres. La terre battue leur sert de plancher ...<sup>120</sup>

Voilà donc qui contredit catégoriquement valentin Cullion ! Mais au fait, qui construisait ces habitations pour les esclaves ?

En effet, hormis cette éventualité émise plus haut selon laquelle pour les premières habitations, sinon, les nouvelles, les premiers maîtres d'habitation pourvoient eux-mêmes au logement de leurs esclaves, il était couramment d'usage d'assigner aux esclaves un terrain particulier pour l'établissement de leurs cases<sup>121</sup>. Mais la construction se faisait

---

<sup>117</sup> Foäche cité par Gabriel DEBIEN, in *Etudes Antillaises XVIIIe siècle*, p. 125.

<sup>118</sup> Pierre-François-Xavier de CHARLEVOIX, *Histoire de l'Isle espagnole ou de Saint-Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du Père Jean-Baptiste LE PERS, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue...*, Amsterdam, chez François L'Honoré, 1733, p. 360.

<sup>119</sup> Père NICOLSON, *Essai sur l'Histoire naturelle de l'Isle de Saint-Domingue*, op, cit, p. 54.

<sup>120</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, op, cit, pp.143-144.

<sup>121</sup> Alexandre-Stanislas WIMPFEN, *Voyage à Saint-Domingue pendant les années...*, op, cit, p. 190.

selon une procédure particulière quand il s'agissait d'une habitation déjà constituée qui devait recevoir de nouveaux esclaves et où il en résidait déjà. Dans ces cas là, l'esclave qui arrivait sur l'habitation était d'abord logé chez un ancien qui avait la charge de lui apprendre les rouages de son futur quotidien. C'est à la fin de ce processus qui durait environ six mois à une année, qu'on attribuait à l'esclave en question un terrain pour la construction de son logement. Il se faisait sans doute aider dans cette tâche par son tuteur. Dans certains cas où les maîtres ne possédaient pas d'assez de terres pour pourvoir à un logement individuel, les esclaves étaient plutôt logés, après leur séjour chez leurs parrains, dans des cases communes, des sortes de dortoirs dans lesquels ils vivaient dans la promiscuité la plus totale. Mes habitations ne se construisaient pas n'importe comment, encore moins n'importe où. Leur construction se faisait selon un plan qui voulait qu'il fallait que le maître ait les yeux sur eux sans en respirer l'odeur fétide. Ainsi, selon Dutertre, « l'on pratique si bien le département des Nègres dans toutes les habitations des isles, que pour éviter la mauvaise odeur qu'exhalent leurs corps, on place toujours au-dessous du vent du logis de leurs maîtres, l'on ne les en éloigne pas beaucoup pourtant, afin de les observer »<sup>122</sup>.

Quant à l'architecture, elle avait tout à envier aux demeures luxueuses et confortables de leurs exploitants. Ainsi, entre les complications d'une maison à l'europpéenne dont ils ignoraient totalement la science et la simplicité des cases à l'africaine auxquelles ils étaient plus faits, le choix se portait très vite sur le second. On comprend dès lors pourquoi elles ne comportaient point de cheminée pour les protéger du froid de la nuit<sup>123</sup> et souvent point de fenêtre pour les aérer dans la journée. Pour se protéger du terrible froid de la nuit, ceux-ci allumaient régulièrement du feu dans leurs cases. Ce qui a été bien des fois à l'origine de certains incendies nocturnes sur les habitations. Mais toutes n'étaient cependant pas totalement construites dans du matériel rustique. Certaines étaient :

quelquefois construites de maçonnerie, mais plus ordinairement en bois revêtu d'un enduit de terre franche, préparée avec de la fiente de vache : un cours de chevrons élevés sur ces espèces de murailles, et fixes à la pièce qui règne le long du faite, compose le toit, qui est couvert avec des feuilles de roseau, de palmier, de bananier, d'herbes à panache, ou de têtes de cannes. Ces cases n'ont

---

<sup>122</sup> Jean-Baptiste DUTERTRE, .... p. 517.

<sup>123</sup> Selon Benjamin FROSSARD, les Nègres font du feu dans leurs cases presque toute la nuit pour dissiper l'humidité. In *La cause des esclaves Nègres* ..., p. 330.

qu'un rez de chaussée, long d'environ vingt à vingt-cinq pieds, sur quatorze à quinze de largeur ; il est partagé, par des cloisons de roseaux, en deux ou trois petites chambres fort obscures, qui ne reçoivent le jour que par la porte, et quelques fois par une ou deux petites fenêtres<sup>124</sup>.

Il faut toutefois faire une nette distinction entre le logement des esclaves de jardin et celui des esclaves domestiques ou de ceux qui exerçaient un emploi spécialisé sur l'habitation. Celui que nous venons de décrire plus haut correspond plus à là où habitaient les ouvriers agricoles. Quant aux domestiques et autres esclaves exerçant une activité spécialisée sur l'habitation :

D'abord on les loge non loin de la maison du maître, chacun dans une maisonnette ou cabane d'une dizaine de pieds de grandeur. Ces cabanes ont toutes une cheminée pour pouvoir cuire leurs aliments. (...). Elles sont construites avec des poteaux équarris, plantés en terre de six à sept pieds de hauteur, à deux pieds, deux pieds et demi de distance les uns des autres, remplis dans leurs intervalles de bousillage ; ce bousillage est composé de terre triturée, détrempeée et mêlée de barbe espagnole<sup>125</sup>.

En ce qui concerne le mobilier dont se servaient les nègres, il correspondait parfaitement à la simplicité de leurs cases. Contrairement aux domestiques qui de temps à autres pouvaient recevoir du maître soit un vieux lit et un matelas usagé ou quelques autres commodités dont il ne se servait plus, dans l'ensemble, « leurs lits sont dans de petits enfoncement pratiqués dans le mur (ou dans le sol). Ils consistent en deux ou trois planches posées sur des traverses. Ces planches sont quelquefois couvertes d'une natte de bananier ou de paille de manioc (voir gravure 7 : esclave tissant une natte) ; un billot de bois sert de chevet. Leurs meubles sont quelques calebasses, un banc, une table, et des ustensiles de bois »<sup>126</sup>. Certains se servaient pour matelas, d'un énorme sac qu'ils rembourraient de paille. Si cela ne leur donnait pas le confort auquel ils aspiraient, ils y trouvaient quand même un moyen de reposer les fatigues de leurs longues et pénibles journées de travail. Ils disposaient encore de « quelque mauvaise poterie pour cuire leurs aliments »<sup>127</sup>. Pour certains c'était un tonneau défoncé par un bout, qui servait à renfermer leurs patates et leurs bananes ; *ils ont quelques vases pour l'eau, un banc ou deux, une mauvaise table, un coffre, plusieurs couis et grosses calebasses dans lesquels ils serrent leurs provisions.*

---

<sup>124</sup> S.-J. DUCÉURJOLY, *Manuel des habitants de Saint-Domingue*, op, cit, pp. 33-34.

<sup>125</sup> Charles-César ROBIN, *Voyage dans la Louisiane occidentale ...*, pp. 171-172.

<sup>126</sup> Benjamin FROSSARD, *La cause des esclaves Nègres ...*, pp. 330-331.

<sup>127</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, op, cit, p. 144.

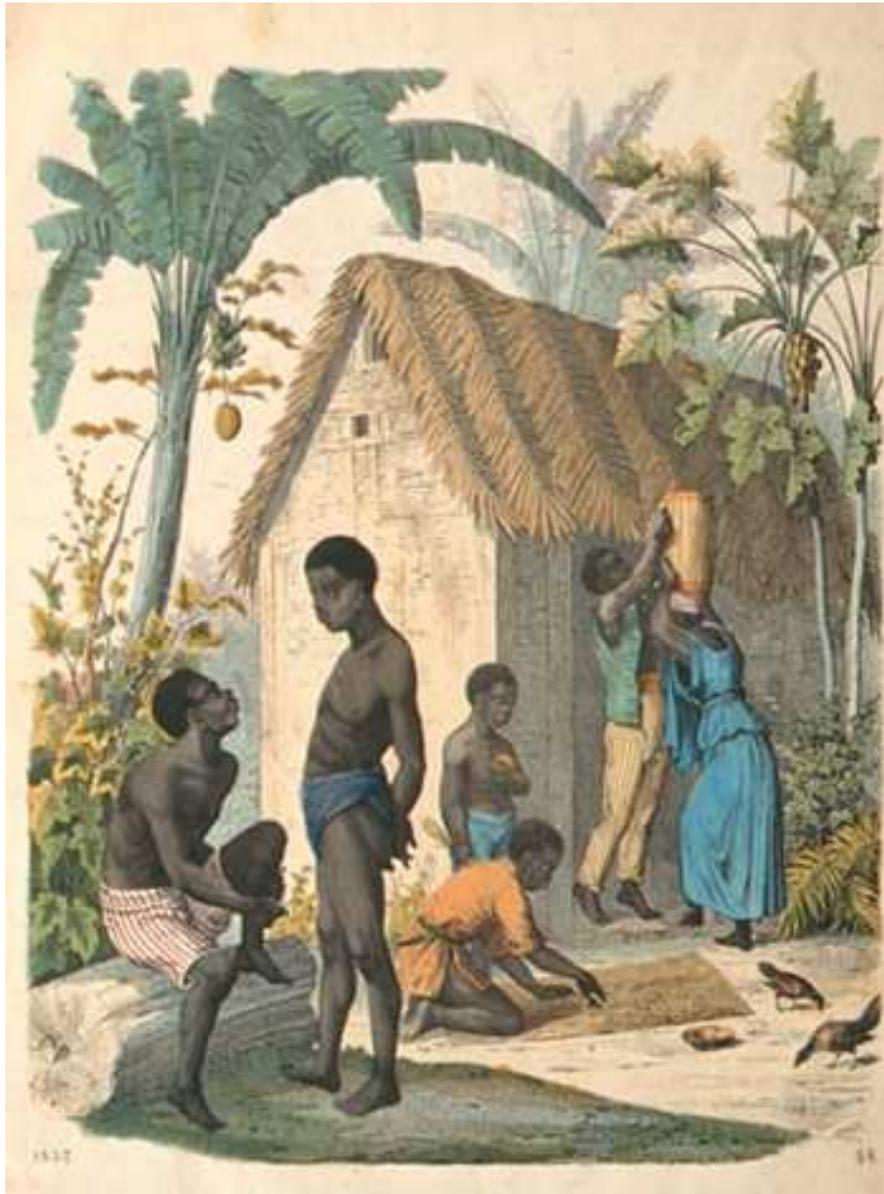
Voilà pour ce qui était du mobilier du ménage des nègres. Qu'en était-il cependant de leur vie familiale ?



**Figure 8 – Habitation des nègres, Nicolas COLIBERT, 1795**

Musée d'Aquitaine, Bordeaux

<http://www.comite-memoire-esclavage.fr/inventaire/oeuvres/viecolonie/viecolonie12.html>



**Figure 9 – Une case à nègres**

**Lithographie d'un ouvrage reprenant une vue du *Voyage pittoresque dans le Brésil* de J.M. Rugendas paru à Paris de 1827 à 1835, Après 1852.**

La maison est le lieu par excellence où se regroupe la cellule familiale. Ainsi dans le cas des esclaves, les habitants de Saint-Domingue paraîtraient avoir tenu compte de ce principe car si l'on se réfère aux dires de Benjamin Frossard, « chaque famille de Nègre à sa case, bâtiment de trente pieds de long, sur quinze de large. Les murs de ces cases sont composés de claies qui soutiennent un torchis de terre grasse et de bouze de vache. Elle

n'ont qu'une porte et une fenêtre »<sup>128</sup>. Les pièces de ces cases étaient séparées par des murs faits en cannes de roseaux. C'est-à-dire qu'ils vivaient dans une certaine promiscuité. Notons d'ailleurs à ce propos que le Père Labat et Alexandre Wimpffen s'opposaient au fait qu'on attribuait aux esclaves des cases particulières. Pour eux, il aurait été mieux de tous les avoir dans une seule et même case où leur surveillance serait plus facile. Ainsi, disait-il :

Au lieu d'éparpiller mes nègres dans un nombre indéterminé de cases, disait Alexandre Wimpffen, je les casernerais dans une seule, vaste, propre, commode et bien aérée. Je les assujettirais au régime saint, en les forçant à manger des plats comme les matelots et les soldats. Rassemblés sur un seul point, ils seraient sous l'immédiate surveillance de leur commandeur, de l'économe, et du maître même ; par conséquent, moins libres à se livrer, ni à la dépravation de leur goût, ni à l'esprit d'indépendance naturelle de tout être isolé  
...<sup>129</sup>

Si, malgré nos doutes, on peut lui concéder que, vu sous cet angle il pourrait peut-être en résulter des meilleurs soins pour ses esclaves, la promiscuité dans laquelle il entendait faire vivre trahi, cette "bonne intention", car elle ressemble plus à la manière dont on parque du bétail dans un même enclos. Cela rappelle aussi la façon dont ils étaient entassés dans les cales des navires négriers qui les conduisirent dans la colonie. Mais réellement, existait-il une vie familiale chez les esclaves ?

Le même auteur, c'est-à-dire Alexandre Wimpffen disait dans la reprise par Pierre Pluchon en 1993 de son même ouvrage de 1797 que « passé un certain temps, les Nègres paraissent tenir peu au lien du sang ». Puis d'illustrer son propos par l'exemple qu'il vit des retrouvailles entre un père esclave et son fils.

Il y a quelque temps, disait-il, que le hasard permit qu'après une longue séparation, un père retrouvât son fils dans l'atelier que j'ai sous les yeux. Cette rencontre imprévue n'occasionna, de part ni d'autre, ni surprise, ni émotion, ni mouvements pathétiques. Le père et le fils se sont retrouvés comme deux voyageurs qui se seraient vus quelque part.<sup>130</sup>

Mais quelle réaction espérait-il d'un esclave qui, par la volonté du maître et au gré de ses intérêts, avait peut-être vu sa famille se disloquer du jour au lendemain et dont la rencontre avec ce fils paraissait plus que provisoire puisqu'il pouvait être à nouveau

---

<sup>128</sup> Ibidem, p. 330.

<sup>129</sup> Alexandre-Stanislas de WIMPFEN ..., pp. 191-192.

<sup>130</sup> Ibidem, p. 133.

vendu ? Rien ne l'interdisait au maître dès l'instant où, la loi lui en donna toute la latitude en affirmant qu'il était l'unique propriétaire des biens dont disposaient ses esclaves. A ce propos, combien de familles nègres se sont-elles déchirées de la sorte pour assouvir le désir effréné de richesses de leurs propriétaires ? Par ailleurs, les maîtres ont-ils jamais pris la peine de favoriser une véritable vie de famille pour leurs esclaves ? Oui, pourrait-on répondre dans la mesure où, par les naissances qui en résultaient, ils avaient régulièrement à portée de main de la main-d'œuvre sans recourir aux apports des navires négriers. Cependant, il s'avérerait que dans l'ensemble, les habitants s'opposaient à leurs unions ou lorsqu'ils les admettaient, ils refusaient de les officialiser pour plusieurs raisons. D'abord notons que le Code Noir lui donnait tous les pouvoirs sur les unions de leurs esclaves. Aucun mariage ne pouvait se faire sur l'habitation sans son autorisation préalable. Or on sait que les habitants ne permettaient pas que leurs esclaves se marient hors de chez eux pour espérer profiter des enfants qui en naîtraient. Une autre raison est que, selon Girod-Chantrons :

Le propriétaire qui le rejette comme contraire à ses intérêts, calcule la perte de temps de la mère pendant sa grossesse et pendant qu'elle nourrit, laquelle estimée en argent surpasse déjà la valeur de l'enfant ; il calcule encore les risques de le perdre, sa nourriture, son entretien jusqu'à l'âge où il peut être utile, et croit ensuite trouver du bénéfice à remplacer les nègres qui lui manquent par des nègres nouveaux, en âge de travailler<sup>131</sup>.

A cette raison on pourrait ajouter celle relative à la loi coloniale qui voulait que lorsqu'une esclave attendait un enfant, le fruit de cette grossesse appartenait au maître de la négresse et si celle-ci était libre, l'enfant épousait la condition de sa mère<sup>132</sup>. Le maître qui ne voulait pas perdre le profit de cette progéniture s'opposait donc à quelque union de leurs esclaves avec d'autres qui n'étaient de leur habitation. Or, comme on le verra plus loin, Charles-César Robin affirme que les esclaves ne faisaient presque jamais attention aux négresses qui vivaient sur la même habitation qu'eux. Ils préféraient encore celles pour lesquelles ils pouvaient se permettre quelques escapades nocturnes.

---

<sup>131</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, op, cit, p 145.

<sup>132</sup> Article 13. - Voulons que si le mari esclave a épousé une femme libre, les enfants tant mâles que filles suivent la condition de leur mère et soient libres comme elle nonobstant la servitude de leur père ; et que si le père est libre et la mère esclave, les enfants soient esclaves pareillement.

L'autre raison qu'il qualifie de politique est que selon lui, « l'on craint que l'esclave ne prétende, par l'état du mariage, s'assimiler aux blancs, dont il doit respecter tous les usages sans oser jamais les imiter <sup>133</sup> ». Disons donc par là un désir de préserver ce sentiment de supériorité qu'ils avaient vis-à-vis des esclaves, mais surtout des Noirs en général. Toutefois, il n'y avait pas que les maîtres qui s'opposaient à l'union de leurs esclaves. Eux-mêmes y renonçaient aussi pour divers motifs. D'abord, ils voulaient éviter que leurs descendance connaissent le même sort que le leur, mais aussi comme on a eu à le mentionner, cette descendance était la propriété exclusive du maître quoi pouvait en faire ce qu'il voulait <sup>134</sup>. Ainsi disait Selon Girod-Chantrons en effet :

Quel bienfait peut-il attendre du mariage ? Aucun. Il ne fait qu'ajouter une chaîne de plus à celle qui l'accable. (...). D'un moment à l'autre le maître vendra le père, la mère ou l'enfant, chacun séparément et partout où il voudra. Quelle sorte d'attachement pourrait naître de la persuasion où ils sont de part et d'autre, que leur destinée n'est pas de vivre ensemble et qu'ils ne doivent attendre aucun soulagement réciproque ? Les titres de père, de mère et d'enfant se perdent dans cette triste considération. Semblables à des animaux dont les petits s'éloignent à mesure qu'ils acquièrent des forces, les nègres n'ont comme eux que l'instinct de la nature qui les rapproche pendant le temps nécessaire à leur conversation, après quoi ils se séparent. <sup>135</sup>

Puis de conclure plus loin que, « le mariage, loin de l'attirer, l'effarouche. (...). Point de mariage, je le répète : ce serait mettre le comble à leur infortune <sup>136</sup> ».

En somme, point de mariage pour les maîtres car cela allait à l'encontre de leurs intérêts, même si tout bien vu, ils avaient tort d'agir de la sorte. Point de mariage non plus pour les esclaves car cela les rendrait encore plus malheureux pour les séparations qui en résulteraient et ils mourraient de désespoir. Toutefois, pour mettre fin aux désordres qui pourraient résulter d'une quelconque interdiction de leurs lointaines amours, « les maîtres favorisent des unions passagères qui font naître pour eux des enfants, source de leurs richesses. Ils encouragent pour ainsi dire les femmes esclaves dans leurs inconstances

---

<sup>133</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, op, cit, p. 145.

<sup>134</sup> L'article 12 du Code Noir stipulait que : « Les enfants qui naîtront de mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves, et non à ceux de leur mari, si le mari et la femme ont des maîtres différents ».

<sup>135</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, op, cit, p. 149.

<sup>136</sup> *Ibidem*, pp. 149-150.

désordonnées <sup>137</sup> ». Voilà donc pour une fois, si on peut le dire ainsi, un fait sur lequel les maîtres et les esclaves ont su accorder leurs différents intérêts.

---

<sup>137</sup> Charles-César. ROBIN, p. 198-199

## **II. Leur état de santé**

Lorsque des êtres sont soumis à un régime dictatorial et encasernés dans des lieux communs où la promiscuité et l'insalubrité règnent, il s'y développe des maladies qui, si l'on ne prend garde de les éradiquer prospèrent et finissent par décimer cette population. De mémoire de nos auteurs, tels semble être ce à quoi les esclaves furent soumis sur les habitations. Sans toutefois prétendre toutes les citer, nous nous intéresserons aux plus fréquents de leurs maux et traiterons de la manière dont ils étaient pris en charge sur l'habitation en évoquant pour certains les remèdes les plus utilisés.

### **1. Les maladies courantes auxquelles ils sont confrontés**

A propos de leur état de santé, le Père de Charlevoix disait d'eux en 1744 :

Ils jouissent d'une santé parfaite, tandis que leurs maîtres, qui regorgent de biens, et ne manquent d'aucune commodité de la vie, sont sujets à une infinité de maladies. Tous les jours exposés tête nue à un soleil, qui devrait, ce semble, leur faire bouillir la cervelle ; ils ne se plaignent jamais que du froid, de sorte qu'ils jouissent du plus précieux de tous les biens, et paraissent insensibles à la perte des autres.<sup>138</sup>

Quoiqu'on les estimait fort solides et peu enclins aux maladies, les Noirs déportés dans des contrées fort éloignées de leurs pays d'origine y ont été confrontés à divers maux dont certaines ont fini par avoir raison d'eux, soit en laissant sur eux des séquelles à vie, soit en les faisant périr. Et il ne cependant pas rechercher dans la nature de l'air les nombreuses causes des maux auxquels ils furent sujets, car selon Bourgeois, il « est salubre, il ne porte avec lui nulles malignes influences<sup>139</sup> ». Par contre, « la fatigue, les veilles, un travail assidu et continu, à quoi ils ne sont rien moins qu'accoutumés, le changement de nourriture, peut-être la différence de l'air, toutes ces choses<sup>140</sup> » auxquelles on pourrait aussi ajouter l'insalubrité et la dureté du régime auquel ils étaient soumis de la part du maître ou de ses représentants en sont, semble-t-il, les multiples raisons de ces malaises. Une lettre de Villevalleix, procureur de l'habitation Breda aux

---

<sup>138</sup> Pierre-François-Xavier de CHARLEVOIX, *Histoire de l'isle espagnole de Saint-Domingue ...*, op. Cit. p. 361.

<sup>139</sup> Nicolas-Louis BOURGEOIS, op, cit, p. 414.

<sup>140</sup> *Ibidem*.

environs du Cap, au Comte de Polastron datant du 31 juillet 1790 illustre bien le dernier point cité.

31 juillet 1790. – Le nègre Francisque est mort au Haut-du-Cap des suites des mauvais traitements du gérant, mérités ou non. Son état à l'hôpital m'inspire de la pitié; vu neuf nègres marrons depuis longtemps qui ne voulaient pas rentrer malgré la promesse formelle de ma part qu'il ne leur serait rien fait. Cette obstination m'a fait soupçonner la vérité et ayant été aux informations, sans que cela pût nuire au bon ordre, j'ai découvert beaucoup de dureté de la part du gérant, beaucoup de négligence sur les soins que l'on doit avoir en général et surtout à l'hôpital. J'ai pris le parti de changer de gérant et M. Valsemey se trouve remplacé par M. Labertoniere ...<sup>141</sup>

Mais il faut faire une nette distinction entre les maladies rapportées par les esclaves de leurs lieux d'origine, celles contractées dans les cales des navires négriers du fait des conditions insalubres dans lesquelles ils furent transportés et qui se sont par la suite déclenchées sur les différentes habitations faute de soins rapides et appropriés et enfin celles mêmes qu'ils contractèrent sur les habitations elles-mêmes du fait de leurs mauvaises conditions de vie et de travail. Il faut aussi faire une distinction entre les maladies qu'ils avaient en commun avec les Blancs de la colonie et celles qui leur étaient spécifiques, car comme le disait Bourgeois, « il est rare que les nègres soient sujets dans cette île aux mêmes maladies que nous (les Blancs)<sup>142</sup> ». Les maux les plus courants auxquels ils s'exposaient étaient les maux de tête ou fièvres d'une extrême violence. Ce mal qui en a emporté plus d'un trouverait son origine dans leur exposition continuelle pendant leurs travaux sous le soleil brûlant. Les maîtres tentèrent d'y remédier en achetant à leurs esclaves des chapeaux. On sait par exemple à partir des travaux de Gabriel Debien que sur l'habitation Foäche le maître insistait régulièrement sur la fourniture en chapeaux de paille aux nouveaux esclaves et insistait à ce que le gérant veille à la fabrication par les anciens de leurs chapeaux de pailles ou de nattes<sup>143</sup>. Mais apparemment cela ne produisit aucun effet. On trouve aussi au nombre des maux qui les rongeaient les vers. Cela était dû selon Bourgeois aux « vilénies et les crudités dont ils se nourrissent par préférence<sup>144</sup> ». Mais de tous les vers dont ils souffraient, il y en a un qui leur était spécifique et qu'ils semblent avoir ramené de l'Afrique : il s'agit du ver de Guinée « d'une longueur

---

<sup>141</sup> Citée par Gabriel DEBIEN, *Etudes Antillaises*, p. 167.

<sup>142</sup> Nicolas-Louis BOURGEOIS, *Voyage intéressants dans différentes colonies françaises*, op. cit, p. 471.

<sup>143</sup> Gabriel DEBIEN, *Plantations et esclaves à Saint-Domingue*, p. 125.

<sup>144</sup> *Ibidem*, p. 475.

démesurée et d'une figure singulière »<sup>145</sup>. Sa particularité est qu'il « se tient entre cuir et chair, où il se glisse dans toutes les parties intérieures de la peau, et y cause des tumeurs <sup>146</sup> ». De la multitude de vers auxquels ils furent sujets, il y eut aussi le ver solitaire communément appelé ténia. Toujours selon Bourgeois, « sa forme est encore plus extraordinaire que celle du ver de guinée. (...). Il dévore la substance de tous les aliments, se tenant à l'orifice de l'estomac ... <sup>147</sup> » ce qui pousse celui qui en est porteur à manger continuellement sans jamais être rassasié et à maigrir sans cesse quoiqu'il consomme régulièrement assez de nourriture. Outre ces vers, il y eut le scorbut dont on dénombre l'existence deux variétés. Le premier type, qui serait la principale cause de mortalité des esclaves qui débarquaient nouvellement dans la colonie est le scorbut de mer. Ils auraient contracté les germes de cette maladie dans les cales insalubres des navires négriers qui les emmenèrent des côtes africaines dans la colonie. C'est en tout cas ce que disaient Girod-Chantrons et Nicolas-Louis Bourgeois.

Le scorbut est encore un fléau des esclaves de cette colonie, parce que cette maladie qu'ils contractent souvent dans leurs traversées d'Afrique, mal guérie, faute de soins, se réveille dans les habitations, et devient d'autant plus difficile à extirper, qu'ils l'ont portée plus longtemps ; parce que les salaisons dont ils font leur nourriture, et le long sommeil auquel ils se livrent dès qu'ils le peuvent, la perpétuent et la propagent.<sup>148</sup>

Puis à Nicolas-Louis Bourgeois d'ajouter trois années après lui, en 1788, que :

Les nègres de la côte, surtout lorsqu'ils ont souffert dans la traversée, sont sujets à un scorbut dangereux (celui de mer), qui en enlève la plus grande partie aussitôt après leur débarquement. Il est arrivé que des cargaisons entières de trois ou quatre-cents noirs ont péri en moins de six mois<sup>149</sup>.

Les planteurs n'ont pas non plus échappé à cette maladie. Mais eux ont plutôt plus victimes de l'autre variété du scorbut dit de terre qu'on retrouvait sur les habitations et qui s'en prenait aussi aux esclaves. A côté du scorbut, il y avait la petite vérole qui n'était pas non plus spécifique aux esclaves, mais dont le premier lieu de contraction serait l'intérieur des mêmes navires négriers si l'on en croit Bourgeois :

---

<sup>145</sup> Nicolas-Louis BOURGEOIS, op, cit, p. 475.

<sup>146</sup> *Ibidem*.

<sup>147</sup> *Ibidem*, pp. 477-478.

<sup>148</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, op, cit, p. 173.

<sup>149</sup> Nicolas-Louis BOURGEOIS, op, cit, pp. 471-472

La petite vérole, disait-il, qui fait de si grands ravages dans le monde, n'en fait pas de moindres dans les vaisseaux négriers. On a sagement réglé que lorsqu'une cargaison en est attaquée, on lui fera faire une quarantaine dans une isle voisine, ou dans un lieu écarté. Ce règlement, tout utile qu'il est, n'est pas plus observé que beaucoup d'autres.<sup>150</sup>

Mais ce règlement n'étant pas respecté, ce mal s'est répandu sur les habitations avec l'arrivée des esclaves, surtout que par quelques fantaisies les marchands cachaient les maux dont souffrait leur marchandise pour pourvoir l'écouler le plus rapidement possible. Cependant, il faut noter que l'habitation n'a pas été que le réceptacle des maux extérieurs. Elle a été aussi et surtout le lieu où se sont développées de multiples maladies dont ont souffert les esclaves. Ainsi, on y trouvait entre autres certains maux comme l'épian ou pian dont les auteurs assurent qu'il était « particulier aux nègres »<sup>151</sup>. Chose qui semble-t-il ne serait pas vrai si l'on prend en considération ce qu'en disait Labat dans le tome IV de son *Nouveaux voyages aux isles françaises de l'Amérique*. Selon lui en effet, ce sont les Caraïbes en général qui sont forts sujets à l'Epian. Puis d'ajouter :

On doit avouer que cette maladie est particulière à l'Amérique, elle y est naturelle ; tous ceux qui y naissent Nègres ou Caraïbes, de quelque sexe qu'ils soient, en sont attaqués presque en venant au monde, quoique leurs pères, leurs mères et leurs nourrices soient très sains, ou du moins qu'ils paraissent tels.<sup>152</sup>

Elle se manifestait par des « boutons purulens, qui s'élèvent de toutes les parties de la peau, et qui, plein de virus, indiquent le mal le plus enraciné »<sup>153</sup>. Une autre maladie dont on les voyait souffrir était le spasme dont Ducœurjoly dit que « c'est une maladie qui crispe les nerfs, et qui, les raidissant, empêche leur flexibilité. Si l'on ne trouve le secret d'arrêter promptement l'effet de ce mal, il se communique bientôt dans toute la partie nerveuse et le malade devient raide comme une barre de fer »<sup>154</sup>. Outre celle-ci ils souffraient aussi du mal de siam plus connu sous l'appellation de fièvre jaune. On y a aussi vu des nègres souffrir fréquemment de diarrhées, du malingre, une « espèce de plaie qui se forme elle-même d'une humeur scrophuleuse, par pourriture des chairs. Ce mal, disait Ducœurjoly, s'attaque le plus communément aux jambes »<sup>155</sup>. Il en a résulté de

---

<sup>150</sup> *Ibidem*.

<sup>151</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, op, cit, p. 172.

<sup>152</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau Voyage aux isles de l'Amérique*, tome IV, p. 358.

<sup>153</sup> Nicolas-Louis BOURGEOIS, p. 480.

<sup>154</sup> S.-J. DUCŒURJOLY, tome 2, p 99.

<sup>155</sup> *Ibidem*, pp. 103-104.

nombreuses infirmités parmi les esclaves qui les rendaient inutiles sur l'habitation. Certains comme le mal d'estomac auquel ils étaient aussi forts enclins dégénérait des fois en hydropisie faute de soins rapides. Les esclaves atteints de cette maladie avaient pour la plupart selon Duceœurjoly leur teint et toute leur peau qui « deviennent olivâtres, ou couleur de feuille morte ; la langue blanchi : ils sont essouffés dès qu'ils marchent (...). Les aliments doux et sains leur sont indifférents, malgré leur faim : ils n'ont d'appétit que pour les ceux qui sont salés et épicés. Après avoir languï quelques mois, les jambes commencent à gonfler ; ensuite les cuisses, le ventre, et la poitrine venant enfin à s'engorger, ils meurent étouffés »<sup>156</sup>. On trouve deux raisons principales à ce mal. La première cause serait la mauvaise qualité du régime alimentaire auquel ils étaient soumis et qui les poussait à se nourrir de tout ce qu'ils trouvaient sur leur passage. La seconde serait le fait que certains mangeaient de la terre, ce qui les rendait hydropiques<sup>157</sup>.

Outre ces nombreux maux, il faudrait aussi mentionner que les esclaves n'ont pas non plus échappé à de nombreuses maladies vénériennes qui trouveraient leur origine dans leur inconstance en amour. Girod-Chantrons souligne d'ailleurs qu'elles « sont si communes parmi les nègres, qu'ils les apportent souvens en naissant »<sup>158</sup>. Un autre courrier, mais cette fois de Marsillac, gérant de l'habitation des Maulévrier au quartier des Matheux dans la Paroisse de l'Arcahaye en date du 20 octobre 1789 mentionne bien l'existence d'un de ces maux auxquels ils étaient sujets.

20 octobre 1789. – Vous avez perdu le mois dernier André qui est mort d'une fièvre maligne, et une, qui ayant une gonorrhée l'avait cachée au point que lorsqu'on s'en est aperçu, elle avait toutes les parties génitales gangrénées à tel point qu'on n'a pu la sauver ...<sup>159</sup>

Un détour par l'état de la mortalité des esclaves sur les différentes habitations Galliffet effectué en 1790 nous donnerait un premier aperçu de quelques maladies auxquelles ils furent sujets et qui les firent périr.

---

<sup>156</sup> *Ibidem*, pp. 109-110.

<sup>157</sup> Selon Duceœurjoly, cette pratique ce serait une pratique chez les Noirs de manger de la terre, non pas parce que c'était vice, mais plutôt une habitude qu'ils ramenèrent de chez eux. Cependant on sait aussi que pour mettre fin à leurs malheureux jours, certains mangeaient la terre. Ce qui produisit chez eux le même résultat, c'est-à-dire une mort lente et douloureuse aux dépens des maîtres qui se voyaient privés de leur outil de travail.

<sup>158</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, op, cit, p. 173.

<sup>159</sup> Lettre de Marsillac citée par Gabriel DEBIEN, Foäche citée par Gabriel DEBIEN, *Etudes Antillaises XVIIIe siècle*, p. 125.

Dates	Nègre mort	Cause de la mort	Age
1 <sup>er</sup> janvier	Rose	Cachexie	48 ans
7 janvier	Colas	Dissolution	37 ans
8 janvier	Jean-Baptiste	hydropisie	24 ans
21 janvier	Bonaventure	Pulmonie	25 ans
25 janvier	Alexis	Dépôt au foie	37 ans
25 janvier	Antoine	Convulsions	3 ans et demi
24 mars	Bonne	Cachexie	34 ans

**Figure 10 – Tableau des maladies et de la mortalité des esclaves de l’habitation Galliffet dans le deuxième quartier (La Gossette)  
Réalisé sur la base des données de l’inventaire de 1790.**

Dates	Nègre mort	Cause de la mort	Age de l’esclave
1 <sup>er</sup> juillet	Simon Arada	Vieillesse	55ans
31 juillet	Grégoire	Diarrhée	26 ans
7 aout	Michela	Convulsions	47 ans
14 aout	Mathieu	Lèpre	43 ans
16 septembre	Pierre	Spasme	24 ans

**Figure 11 – Tableau des maladies et de la mortalité des esclaves de l’habitation Galliffet dans le troisième quartier (La Desplante), idem, 1790.**

## 2. Les soins qu'on leur apportait

Notre intention ici n'est point de dresser la liste des soins appliqués aux esclaves pour chaque maladie à laquelle ils ont dû faire face, on en trouve déjà de plus amples détails dans l'ouvrage de Gabriel Debien paru en 1974 qui s'intitule *Les esclaves aux Antilles françaises (XVIIe- XVIIIe siècle)*. Il s'agit plutôt pour nous d'évoquer la manière dont les maladies des esclaves étaient prises en charge sur l'habitation, avec à l'occasion la possibilité pour nous d'évoquer quand même les soins apportées à quelques unes de leurs maladies, surtout les plus récurrentes. Ainsi, face aux diverses maladies des esclaves, les soins qu'on leur apportait ont eux aussi varié d'une maladie à une autre. Dans un premier temps lorsqu'un esclave tombait malade, il semblerait que c'était à lui-même de rechercher le remède à son mal. Était-ce la négligence du maître qui les poussait à agir de la sorte ou s'agissait-il juste d'une volonté de l'esclave de se prendre en charge lui-même. On ne saurait pencher pour l'un au détriment de l'autre sans risquer de se tromper. Toujours est-il que les deux options ne sont pas à exclure totalement. Pour mieux comprendre cette partie, peut-être serait-il intéressant de voir les deux cas séparément. D'abord le premier.

En effet, lorsqu'il arrivait qu'un esclave tombe malade, le maître toujours aussi calculateur voyait plus ce que lui coûterait cet arrêt de travail de son nègre plutôt que la santé de ce dernier et refusait d'admettre ce mal, car il y voyait une feinte, un refus de se rendre à ses tâches quotidiennes. Malenfant qui a vu des esclaves refuser de se faire admettre à l'hôpital en fait ici le témoignage :

J'ai connu plusieurs procureurs et même des gérants, qui frémissaient de colère quand un nègre venait dire qu'il était malade. *Montre ta langue, donne-moi ton bras*, lui disaient-ils : si la langue ou le pouls n'indiquaient point la maladie à ces docteurs, l'esclave, loin d'aller à l'hôpital, étaient reconduits à grands coups de pied, de poing et de bâtons. J'ai vu sur l'habitation de M. Foucaud, au Boucassin, un nommé Fassi, qui, lorsqu'un noir venait lui annoncer qu'il souffrait, lui répondait : *malade, gueux !* Et accompagnait son grincement de dents d'un coup de bambou, qui renforçait la parole à l'esclave et qui souvent brisait deux ou trois dents à celui qui venait réclamer la maison de santé<sup>160</sup>.

La raison la plus souvent évoquée pour justifier ce refus était que selon les planteurs, « *un esclave ne peut pas souffrir et encore moins se plaindre ; un nègre n'est*

---

<sup>160</sup> Malenfant, *Des colonies: et particulièrement de celle de Saint-Domingue ; mémoire historique et politique*, Paris, Chez Audibert, 1814, p. 173.

*pas un homme*<sup>161</sup> », mais plutôt une machine à produire. D'ailleurs, n'est-ce pas parce qu'on le jugeait assez solide pour ce genre de travaux qu'on le sollicita dans la mise en valeur des terres de cette colonies, mais partout ailleurs où on eut besoin de lui ? De même, comme cela est arrivé bien des fois que pour se soustraire à leurs travaux les esclaves agissent de la sorte, cela a conforté les propriétaires dans leur position. Car comme le disait Ducœurjoly, « il y a aussi des nègres paresseux qui, pour fainéanter, se disent malades, et demandent à aller à l'hôpital »<sup>162</sup>, c'est après une longue hésitation, mais surtout après avoir vérifié qu'il s'agissait réellement d'une maladie que le maître acceptait ce fait. Lorsque cela se faisait, le premier soin qu'on leur donnait était une meilleure nourriture, car la première chose que l'habitant soupçonnait dans le mal dont souffrait son esclave, c'était un défaut de nourriture. Peut-être faut-il voir dans cet acte une manière inconsciente pour le colon de reconnaître que ses esclaves étaient assez mal nourris, car comme on l'a signifié plus haut, les esclaves étaient livrés à eux-mêmes quant à leur subsistance quotidienne contrairement à ce que prescrivait le Code Noir. Lorsque le mal persistait, c'est seulement dans ce cas là que le maître pensait à le faire admettre à l'hôpital. Mais quel hôpital ?

Comme le disait Benjamin Frossard, « les chevaux ont des écoles vétérinaires ; le maître d'une pièce de bétail ne néglige rien pour la conserver, lorsqu'elle est malade. Pourquoi le Nègre serait-il le seul du troupeau qu'on abandonnerait, lorsqu'une maladie vient menacer sa vie ?<sup>163</sup> ». Les esclaves n'étaient donc pas privés de soins puisque selon Ducœurjoly, « sur chaque habitation il y a une case désignée pour servir d'hôpital aux nègres malades ; c'est là qu'ils se retirent pour être soignés et prendre des remèdes<sup>164</sup> ». Là, après que le maître se soit assuré que son mal était bien réel et qu'il ne s'agissait d'aucun acte de paresse, l'esclave y était admis, son sort étant confiés à d'autres esclaves, des négresses de préférence, dont le mérite n'était point d'être exercées à l'art de la médecine, mais plutôt celui d'avoir servi pendant plusieurs années le même maître et à qui on donnait l'opportunité d'y aller finir ses vieux jours.

---

<sup>161</sup> *Ibidem*.

<sup>162</sup> S.-J. DUCŒURJOLY, op, cit, p. 46.

<sup>163</sup> Benjamin-Sigismond FROSSARD, *La cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée*, op, cit, p. 334.

<sup>164</sup> S.-J. DUCŒURJOLY, op, cit, p. 45.

Plusieurs autres critères outre l'âge avancé sembleraient cependant avoir été requis aux esclaves pour exercer cette fonction. Toujours selon Duœurjoly, « la négresse chargée de l'administration de cet hôpital doit être intelligente dans cette partie ; il faut qu'elle sache à propos les remèdes indiqués par le chirurgien, et qu'elle ait assez de fermeté pour faire suivre exactement aux malades le régime qui leur est prescrit ; car le nègre n'est point du tout raisonnable ; il ne suit que son goût et son appétit, sans avoir égard au mal qui peut en résulter <sup>165</sup> ». Ainsi, puisqu'on tenait pour cause de leurs maux le défaut de nourriture ou tout simplement la mauvaise qualité de celle qu'ils se faisaient eux-mêmes, la tâche de ces hospitalières était donc de leur procurer une meilleure nourriture. Celle-ci consistait à leur donner du lait, en lieu et place de leurs aliments trop salés et trop pimentés qu'on soupçonnait être à l'origine du mal dont ils souffraient. Mais comme il arrivait que certains ne suivent pas ce traitement et préféreraient s'éclipser pour s'adonner à leur alimentation habituelle trop salée et trop pimentée ou se la faisaient livrer subtilement par certains des leurs, on employait la rigueur pour retenir dans l'hôpital. Pour ce faire, selon Valentin Cullion, « il y a des cas où l'on est obligé de fermer les malades sous clef, de peur qu'il ne leur soit apporté du dehors des aliments nuisibles. C'est un des grands embarras de l'habitant, que de combattre la gourmandise des nègres ; et ce n'est qu'avec d'extrêmes précautions qu'on peut s'assurer que les traitements auxquels on les assujettit ne seront pas contrariés <sup>166</sup> ». D'autres par contre étaient écroués « à la barre sur une espèce de lit de camp jusqu'à parfaite guérison <sup>167</sup> ».

Par ailleurs, si les hospitalières étaient les plus en vue sur les habitations, il ne leur revenait cependant pas, sauf à quelques rares occasions, de diagnostiquer les maladies dont souffraient les esclaves. Elles n'étaient que de simples exécutantes car cette tâche incombait à un Blanc, la plupart du temps pompeusement paré du titre chirurgien mais qui en réalité ne savait que fort peu, sinon rien du tout sur le métier qu'il prétendait exercer. Il existait deux manières de s'attacher les services d'un chirurgien. Dans un premier temps, « les habitants s'abonnent à l'année avec un chirurgien qui vient, deux fois par semaine, à l'hôpital pour visiter les malades, et il s'y transporte aussi toutes les fois qu'il est requis. La

---

<sup>165</sup> *Ibidem.*

<sup>166</sup> Valentin CULLION, *Examen de l'esclavage en général*, op, cit, p. 203-204.

<sup>167</sup> S.-J. DUCOEURJOLY, op, cit, p. 45.

taxe qui lui est accordée est dix livres par an pour chaque nègre, et lorsqu'il fournit les remèdes <sup>168</sup> ». Cette disposition convenait plutôt aux petites habitations qui fonctionnaient avec peu d'esclaves, et donc peu de moyens.

Le deuxième cas consistait à avoir à demeure ce chirurgien. « Il était aux ordres de l'habitant toutes les heures du jour et de la nuit. Il avait néanmoins le temps et la liberté de voir des malades au dehors, et même de soigner les hôpitaux des habitations voisines <sup>169</sup> ». Seules les propriétaires de grandes habitations comme les Galliffet pouvaient s'offrir le luxe d'avoir un chirurgien privé. On sait à partir de l'inventaire réalisé de mai à juin 1783 par le notaire Masson sur l'habitation de La Grande Place, que celle-ci possédait un chirurgien avec un hôpital sur place bien organisé, si on pourrait le dire ainsi. Le bâtiment qui faisait office d'hôpital comportait plusieurs pièces principales avec d'autres pièces annexes en fonction des maux à traiter. Celles-ci étaient chacune dotés de certaines commodités. Ainsi, on avait à l'extérieur deux cases, une pour les hommes et une pour les femmes, destinées aux soins des esclaves atteints du pian chacune avait un lit de camp. Dans le bâtiment principal on avait une chambre pour les hommes atteints du malingre, une autre pour les femmes avec chacune un lit de camps, deux autres chambres pour les nègres et négresses fiévreuses avec des paillasses et des draps de hâte et enfin une chambre pour les femmes en couche comportant deux chaudières. On y avait aussi une cuisine avec des chaudières, une chambre servant de décharge et dans l'appartement du chirurgien on avait une pharmacie. Toutefois, si le maître montrait quelque intérêt pour les maladies dont souffraient ses nègres en mettant à leur disposition un "hôpital" et un chirurgien, tous ne doivent pas la guérison de leurs maux aux seuls efforts de celui-ci. Et pour cause, les esclaves eux-mêmes y ont apporté bien des fois quelques remèdes. Pourquoi les esclaves ont-ils été emmenés à se soigner eux-mêmes ? Comment s'y prenaient-ils ?

A la première interrogation on pourrait répondre par un écrit de Moreau de Saint-Méry pour qui, « selon eux, la médecine des Blancs fait périr le plus grand nombre par la diète <sup>170</sup> ». Il s'agirait donc à première vue d'un manque de confiance en une médecine dont ils ignoraient les usages. Cela paraît d'ailleurs fondé puisque déjà en 1722 le Père

---

<sup>168</sup> *Ibidem.* p. 46.

<sup>169</sup> Valentin de CULLION, op, cit, p. 205.

<sup>170</sup> Moreau de SAINT-MÉRY, *Description topographique ...*, op, cit, p. 42.

Labat avouait lui-même que « nos chirurgiens ignorans et mal pourvus de remèdes en ont fait creuver une quantité incroyable <sup>171</sup> ». Par ailleurs, en 1788, un autre auteur, Bourgeois Nicolas-Louis de qui nous tenons un long inventaire des maladies qui s'élevaient dans la colonie, reconnaissait que « les nègres sont plus ingénieux que nous (les Blancs) dans l'art de se procurer la santé ; en fait de guérisons simples, ils ont plus de connaissances que les Blancs qui s'y appliquent toute leur vie »<sup>172</sup>. Et elle paraissait plus efficace puisque le même auteur avoue plus loin encore que « notre colonie possède une infinité de nègres et même de négresses qui exercent la médecine, auxquels on voit beaucoup de blancs se confier. J'ai vu de leurs cures qui m'ont surpris <sup>173</sup> ». On comprend donc mieux ce penchant des esclaves à vouloir prendre en charge leurs différents maux. Mais d'où tenaient-ils cette connaissance et en quoi consistait-elle ?

Les nègres savent tirer partie de toutes les plantes que la nature a fermées libéralement sous ce riche climat, disait Nicolas-Louis Bourgeois<sup>174</sup>.

En effet, durant leur séjour interminable dans la colonie où ils côtoyaient tous les jours la nature, les esclaves avaient réussi au fil des années à percer le secret des vertus médicinales de certaines plantes. Cependant, il ne faut surtout pas croire que c'est dans ce lieu de déportation qu'ils apprirent à manier ces plantes. Bien au contraire, toujours selon Nicolas-Louis Bourgeois, « la plupart ont apporté les traitements qu'ils se font, de leurs pays, où quelques-uns étaient en fonction des les exercer »<sup>175</sup>. Ainsi, lorsqu'ils se trouvaient mal, face à l'hésitation du maître à reconnaître leur mal, ils n'ont eu d'autre recours qu'à eux-mêmes. On ne s'étonne donc pas qu'ils gardaient « un secret inviolable sur la connaissance qu'ils ont de la vertu de quantités »<sup>176</sup> de leurs remèdes. « J'ai offert de l'argent à plusieurs, pour être instruit en détail de tout ce qu'ils savent, disait Bourgeois ; je n'y ai pas mieux réussi qu'auprès de leurs prétendus sorciers, qui valent bien les nôtres »<sup>177</sup>. Un peu plus d'un demi-siècle avant lui, le Père Labat s'était lui aussi heurté au refus d'un esclave de lui livrer quelque secret sur le remède dont il se servait pour guérir

---

<sup>171</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau Voyage ...*, op, cit p. 463.

<sup>172</sup> Nicolas-Louis BOURGEOIS, *Voyage intéressant dans différentes colonies françaises ...*, op, cit, p. 470.

<sup>173</sup> *Ibidem*.

<sup>174</sup> *Ibidem*, p. 496.

<sup>175</sup> *Ibidem*.

<sup>176</sup> *Ibidem*, p. 487.

<sup>177</sup> *Ibidem*.

les morsures de serpents car selon lui, « ce secret lui faisant gagner sa vie, il ne voulait pas le rendre public »<sup>178</sup>. En d'autres termes, certains esclaves firent de leurs connaissances pour les plantes médicinales leur gagne-pain et ne voulurent pour rien au monde laisser personne percer ce mystère.

Voici pour quelques unes de leurs maladies la façon qu'ils avaient de les soigner :

L'habitude des nègres qui veulent guérir des fièvres, est de se jeter dans l'eau la plus froide, de s'y baigner, et de se mettre sur la tête des herbes fraîches qu'ils arrachent au fond des ravines ou des rivières. (...). Ces herbes se changent d'instant en instant, et se retirent toujours aussi chaudes que si on les eût fait bouillir : elles procurent de sortes de transpirations, et débarrassent surtout la tête.<sup>179</sup>

Pour certains maux ou accidents comme les morsures de serpents, les esclaves, en tous cas pour ce qui est de ceux que le Père Labat a vus à l'œuvre, broyaient dans un mortier une gousse d'ail, une poignée de liane brûlante, du pourpier sauvage, de la mal-nommée, deux ou trois autres sortes d'herbes dont ils gardaient soigneusement le secret, de la poudre de tête de serpent avec un peu d'eau-de-vie qu'on faisait boire<sup>180</sup> régulièrement au malade jusqu'à sa guérison. Pour d'autres maux comme le mal de siam, le scorbut, les malingres etc. deux remèdes constituaient l'essentiel des soins apportés aux malades par les chirurgiens. Le premier fut la saignée qui consistait à ouvrir une veine des esclaves afin de le débarrasser du flux de sang qu'on soupçonnait être à l'origine de son mal. Mais il n'était pas sans danger, car selon Ducœurjoly :

La saignée, est sous ce ciel, le plus dangereux de tous les remèdes. Je pense que si on la supprimait entièrement, on conserverait la vie à beaucoup plus de nouveaux arrivés. (...). Ce remède est pernicieux et mortel pour les scorbutiques ...<sup>181</sup>

Il en était de même pour l'usage du mercure à des fins curatives dont le maniement nécessitait une certaine maîtrise, une connaissance préalable pour le mal auquel il fallait l'appliquer. Or il s'est avéré qu'à Saint-Domingue, le mercure était fréquemment utilisé dans les soins des esclaves, un peu trop abusivement d'ailleurs, au point que selon Labat, qui se sont échappés des mains de ces mauvais chirurgiens « ont porté toute leur vie les

---

<sup>178</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage aux îles françaises de l'Amérique...*, op, cit, tome I, p. 163.

<sup>179</sup> Nicolas-Louis BOURGEOIS, op, cit, p. 487-488.

<sup>180</sup> Jean-Baptiste LABAT, op, cit tome I, p. 167.

<sup>181</sup> S.- J. DUCŒURJOLY, *Manuel des habitants de Saint-Domingue*, op, cit, tome 2, pp. 91-92.

impressions du mercure qu'on leur avait donné à mal propos, ou sont demeurés couverts d'ulcères et de modus »<sup>182</sup>. Les esclaves eurent donc raison de pratiquer leur propre médecine. Malheureusement, ils abusèrent de cette trop grande liberté qu'on leur donna de se soigner eux-mêmes et se livrèrent à la fabrication des poisons avec lesquels ils menaçaient quotidiennement la vie de leurs maîtres. Quant au traitement du pian, il semblerait avoir aussi été traité de la même manière que les maladies citées plus haut. Cependant, étant fort contagieuse, il était indispensable de prendre des dispositions pratiques à son égard. Ainsi, d'après Ducœurjoly :

Le nègre qui en est affligé ne doit pas être mis à l'hôpital, afin d'empêcher la contagion de ce mal. L'habitant qui veut que les nègres qui en sont atteints soient soignés sur son habitation, doit avoir pour ce traitement, dans l'endroit le plus éloigné des établissements, une case destinée pour ce traitement ; les nègres y seront tenus le plus chaudement possible, et ne feront usage que de boissons sudorifiques et de nourriture sèches.<sup>183</sup>

En d'autres termes, l'esclave atteint de ce mal devait être mis en quarantaine pour éviter qu'il répande les germes de la maladie sur l'habitation. Sa particularité faisait que, toujours selon Ducœurjoly, « elle n'est pas comprise dans l'abonnement, elle se paie séparément »<sup>184</sup>. Par ailleurs, quoique les chirurgiens et les esclaves eux-mêmes vinrent à bout de certaines de ces maladies, il fut tout de même « rare que les Africains vivent vieux, lorsqu'ils sont transplantés dans l'Amérique »<sup>185</sup>.

En somme, si on recouru à eux dans les colonies pour la mise en valeur des terres parce qu'on les estimait assez à propos pour les tâches pénibles comme celle-là, les esclaves ne manquèrent pas de succomber à certaines maladies. Les unes furent rapportées de leurs lieux de départ, ils contractèrent d'autres dans les insalubres cales des navires négriers qui les emmenèrent dans les colonies qu'ils propagèrent par la suite sur les habitations. D'autres enfin furent le résultat des conditions dans lesquelles ils furent condamnés de vivre sur l'habitation. Les maîtres tentèrent tant bien que mal de soulager leurs maux, mais les résultats de leurs tentatives furent mitigés. Il y eut tant de morts dans les mains des chirurgiens commis à leurs soins, qu'ils préférèrent se prendre en charge

---

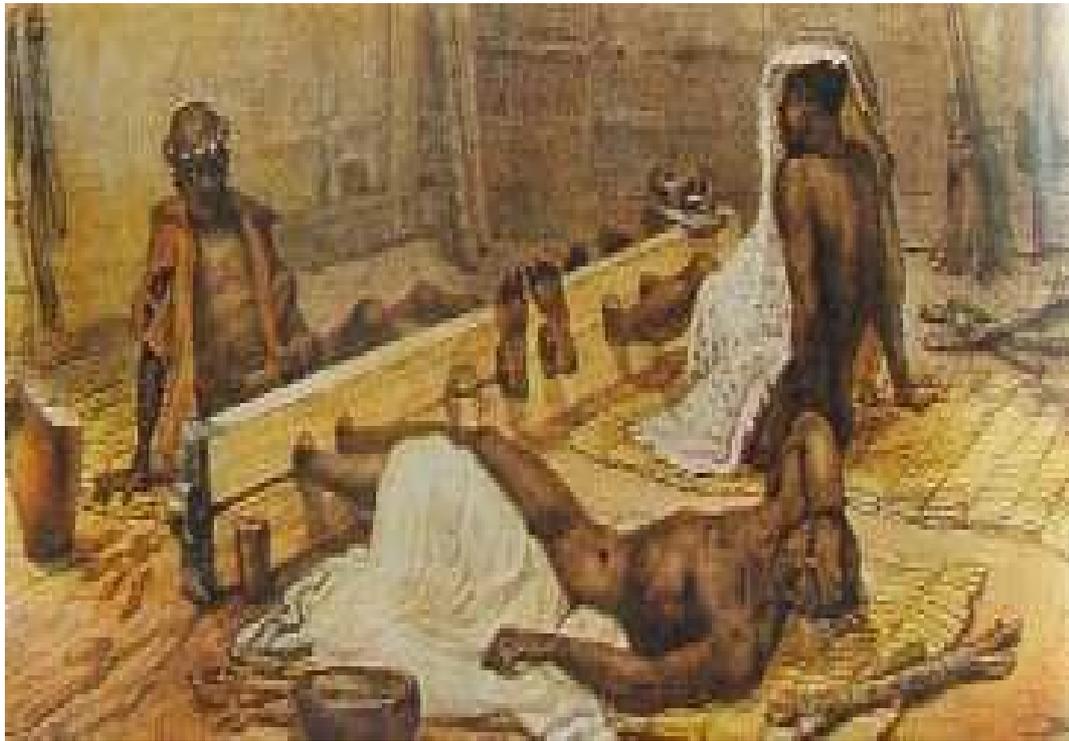
<sup>182</sup> Jean-Baptiste LABAT, op, cit, tome 2, p. 463.

<sup>183</sup> S.-J. DUCOEURJOLY, Op, cit, tome I, p. 47.

<sup>184</sup> *Ibidem*, p. 46.

<sup>185</sup> Nicolas-Louis BOURGEOIS, op, cit, p. 474.

eux-mêmes. Pour cela, ils trouvèrent dans la nature qui les entourait les remèdes appropriés à leurs différentes maladies. Malheureusement, ils ne purent pas toutes les guérir.



**Figure 12 – Esclaves mis à la barre à l’hôpital**  
<http://hitchcock.itc.virginia.edu/SlaveTrade/>

**Chapitre 3**  
**LES RELATIONS ENTRE LES ESCLAVES ET LES**  
**HABITANTS DE L'HABITATION**

Rassemblés dans un même endroit, clos ou ouvert, les hommes développent les uns envers les autres des sentiments selon qu'ils ont en commun un profit ou partagent les mêmes points de vue ou qu'ils ne s'accordent pas sur quelques points. Ces points peuvent être en rapports avec des pratiques culturelles, religieuses, linguistiques ... et les individus qui s'y retrouvent créent alors d'eux des pôles d'attraction ou de répulsion selon qu'ils se reconnaissent quelques ressemblances ou des contradictions. Du regard des auteurs, il semblerait que ce principe a prévalu dans les relations que les esclaves entretenaient avec les autres employés ou occupants de l'habitation. Il faudrait pour ce faire distinguer les rapports qu'ils eurent entre eux et ceux qu'ils eurent avec leurs maîtres et leurs représentants.

## ***I. Les rapports entre les esclaves eux-mêmes***

Dans leur vie de tous les jours faite de labeurs et de représailles par la seule volonté des habitants qui n'en voulaient qu'à la force de leurs bras pour s'enrichir et qui les méprisaient pour ce qu'ils étaient, les esclaves condamnés à vivre dans la misère la plus absolue toute leur vie se découvrirent des affinités et développèrent les uns envers les autres des actes de solidarité. Mais quand il leur arrivait aussi de se détester, ils se rudoyaient comme de parfaits inconnus, certains allaient même jusqu'à s'arroger droit de vie ou de mort sur leur semblable.

### **1. De l'assistance mutuelle**

Liés par les chaînes pesantes de la servitude et voués jusqu'à leur fin à une vie misérable du fait de leur condition, les esclaves durent des fois mettre à l'écart les considérations relatives à leurs diverses origines pour mieux supporter le joug auquel ils étaient soumis. Ils ont pour ce faire, du fait qu'ils se côtoyaient quotidiennement et partageaient les mêmes affres, adopté quelque sentiment d'affection les uns envers les autres qui les poussait à l'entraide et à compatir à les malheur qui frappaient les uns et les autres au point des fois de prendre sur eux la punition qui était réservée à l'un des leurs. Selon Moreau de Saint-Méry, « les nègres s'appellent entre eux frères et sœurs... »<sup>186</sup>. Les premiers signes de cette assistance mutuelle allaient à l'endroit des esclaves qui débarquaient nouvellement sur l'habitation. En effet, après leur achat par le maître sur la place du marché, ces nouveaux esclaves étaient emmenés sur l'habitation où dès leur arrivée, « leurs anciens compatriotes les adoptent ordinairement par inclination ; ils les retirent dans leurs cases, les soignent comme leurs enfants en les instruisant de ce qu'ils doivent faire, et ils leur font entendre qu'ils ont été achetés pour travailler, et non pour être mangés ainsi que quelques uns se l'imaginent lorsqu'ils se voient bien nourris »<sup>187</sup>. « cette calomnie indigne de gens, qui portent le nom de Chrétiens, disait Labat, a été cause que beaucoup de Nègres se sont désespérés pendant le voyage, et ont mieux aimé se jeter dans

---

<sup>186</sup> Moreau de SAINT-MÉRY, *Description topographique, ...*, op, cit, tome I, p. 36. On trouve aussi cette explication chez le Père Labat, in *Nouveau voyage dans les isles françaises de l'Amérique*, tome 4, p. 141.

la mer, et se noyer, que d'aller dans un pays où ils s'imaginaient qu'on les devait dévorer ... »<sup>188</sup>. Après donc qu'on les a mis en confiance, leurs tuteurs les conduisent ensuite au travail<sup>189</sup>. Quoique nous ne niions point cette prédisposition naturelle des esclaves à prendre sous leur toit leurs semblables, il convient aussi de souligner que les maîtres eux-mêmes les l'ont aussi favorisé car il est dit aussi selon certains auteurs que cette façon de faire aurait plutôt été imposée aux anciens esclaves de l'habitation pour un meilleur acclimatement des nouveaux. Si tel est le cas, cela reviendrait à dire ce ne serait plus par inclination que les esclaves agissaient ainsi, comme le disait plus haut Ducœurjoly, mais plutôt par obligation. Une obligation qui, au fil du temps, se répétant régulièrement à mesure que la bonne marche de l'habitation nécessitait une main-d'œuvre nouvelle, aurait fini par devenir une habitude que les esclaves adoptèrent. Quoiqu'il en soit, le maître en tirait un certain parti, car en même temps qu'il perdait moins de temps à leurs apprendre leurs nouvelles tâches, ceci étant fait par les anciens, il profitait de leurs services pendant ce temps d'apprentissage par les petits travaux auxquels on les affectait.

On trouve encore quelques autres témoignages de cette assistance mutuelle chez certains auteurs qui les ont côtoyés sur les habitations. Déjà dans les années 1667 et 1671, le père Jean-Baptiste Dutertre mentionnait à leur propos que :

L'amour qu'ils ont les uns pour les autres, est fort tendre, et ceux d'une même terre ont ensemble des liaisons si étroites et si particulières, qu'ils s'assistent dans toutes leurs maladies, s'intéressent dans le traitement qu'on leur fait, et ne peuvent voir maltraiter leurs compagnons, sans compatir à leurs peines, et sans en murmurer quelques assez hautement si bien qu'il faut que le commandeur qui les châtie quand ils ont failli, dissimule avec prudence le mécontentement qu'un homme fait paraître quand on punit sa femme, ou qu'un père et une mère témoignent, quand on châtie quelqu'un de leurs enfants ; car s'ils les irritaient trop, il y aurait sujet de craindre qu'ils se soulevassent contre lui, comme il est quelques fois arrivé : et j'ai vu des pères et des mères qui se jetaient à genoux, et qui priaient qu'on les frappait à la place de leurs enfants<sup>190</sup>.

Dans les années 1722 et 1730 le père Jean-Baptiste Labat qui séjourna aussi parmi eux pendant douze années fit la même remarque à leur sujet :

Ils s'aiment beaucoup les uns les autres, et se secourent fort volontiers dans leurs besoins, disait-il. Il arrive souvent que si un d'eux fait une faute, ils

---

<sup>188</sup> Jean-Baptiste LABAT, op, cit, tome 4, p. 141.

<sup>189</sup> S.-J. DUCŒURJOLY, *Manuel des habitants de Saint-Domingue*, op, cit, tome 1, p. 32.

<sup>190</sup> Jean-Baptiste DU TERTRE, op, cit, pp 499-500

viennent tous en corps demander sa grâce, ou s'offrir à recevoir pour lui une partie du châtement qu'il a mérité.<sup>191</sup>

Ils ne s'arrêtaient pas qu'à ces seuls faits. L'affection qu'ils avaient les uns pour les autres et qui les emmenaient à se secourir mutuellement les poussait toujours si loin, qu'ils en arrivèrent même à violer certains interdits légaux et à narguer leurs maîtres en couvrant les fautes de certains des leurs. Ce dont ils n'étaient pas sensés ignorer les conséquences pour eux. Mais l'envie de se sentir utile les uns pour les autres était si forte qu'ils ne mesuraient pas l'ampleur du danger et ils s'engageaient dans des actions périlleuses. Pour cela, ils ont montré quelque habileté dans l'art de dissimuler. Le père Labat le disait d'ailleurs :

Ils sont fort fidèles les uns autres, et souffriront plutôt les plus rudes chatimens que de se déceler. Quand quelqu'un de leurs amis est marron, ils le retirent et le cachent dans leurs cases, où ils ont l'industrie de pratiquer de petits cabinets doubles, dont il est presque impossible de s'apercevoir. Ils en ferment l'entrée d'une manière si juste, et la couvrent de leur bagage si naturellement, qu'il semble qu'il y a très longtemps qu'on n'a pas approché de cet endroit-là. Quoique très souvent ils ne viennent que d'en fermer l'entrée<sup>192</sup>

De Labat à Charles-César Robin en passant par Ducœurjoly, cette attitude des esclaves les uns envers les autres n'a semble-t-il pas changé au fil du temps.

Leur opiniâtreté est telle, qu'ils n'avouent jamais leurs fautes, et ne décèlent point leurs complices, quelque châtement qu'on leur fasse subir ; la crainte même de la mort ne les émeut point, disait Ducœurjoly en 1803.<sup>193</sup>

Puis à Charles-César Robin de conclure que « Cette affection mutuelle les rend capables de traits honorables »<sup>194</sup>.

De même qu'ils étaient solidaires au point de couvrir à leur corps défendant les fautes des uns et des autres, de même ils l'étaient lorsqu'il arrivait par malheur qu'ils perdent un des leurs. Tous les esclaves s'en trouvaient fort affligés et les funérailles donnaient lieu à un grand rassemblement sur l'habitation.

Si quelqu'un d'eux vient à mourir, en témoigne le Père Labat, soit qu'il ait des parents ou non, tous les Nègres de l'habitation le pleurent, et font des cris épouvantables. Tous les amis et compatriotes du défunt ne manquent pas de

---

<sup>191</sup> ibidem, tome 4, p. 152.

<sup>192</sup> Jean-Baptiste LABAT, op, cit, tome 4, p. 173

<sup>193</sup> S.-J. DUCŒURJOLY, *Manuel des habitans de Saint-Domingue...*, op, cit, p. 21.

<sup>194</sup> Charles-César ROBIN, *Voyage dans l'intérieur de la Louisiane ...*, op, cit, p. 203.

venir aussitôt qu'ils le peuvent faire, et daller prier Dieu sur la fosse, et s'ils ont de l'argent, ou des volailles, ils les portent au Curé pour faire dire des messes pour le défunt.<sup>195</sup>

Quant à Charles-César Robin, il dit avoir remarqué à ce propos que, « tandis que dans les funérailles des blancs il se trouve à peine quelques personnes pour y assister, dans celles des gens de couleurs ils y assistent en foule ...<sup>196</sup> ».

Par ailleurs, si les esclaves d'une même habitation se vouaient des tels sentiments, rien ne les empêcha non plus d'avoir quelques égards pour les esclaves d'une habitation voisine ou lointaine, qu'ils leur furent familiers ou pas, qui venaient leur rendre visite ou qui était juste de passage sur la leur. Leur sens de l'hospitalité était si grande qu'on en a vu qui « se passent quelques fois de manger, pour avoir de quoi régaler, ou soulager ceux de leur pays qui les viennent visiter, et qu'ils savent être en nécessité »<sup>197</sup>. Dans le même ordre d'idée, le Père Charlevoix disait d'eux que « le peu qu'ils ont, ils le partagent avec ceux, qu'ils voyent dans l'indigence, fût-ce des inconnus »<sup>198</sup>. Par ailleurs, l'arrivée de cet esclave étranger sur une habitation était-elle l'occasion pour eux de prendre des nouvelles d'un des leurs, mais surtout, ne se lassaient-ils pas de lui poser

Un Nègre qui voyage, disait le Père Nicolson, trouve partout des ressources ; il peut se présenter hardiment dans toutes les cases, on prévient même ses besoins ; mais il faut qu'il satisfasse à toutes les questions de ses hôtes, qui ne manquent pas de l'interroger sur le nom et les qualités de ses maîtres, sur le sujet de son voyage, etc.<sup>199</sup>

Mais d'où leur tenaient-ils ce comportement qu'ils se témoignaient les uns les autres et qui semble-t-il fascine bien des auteurs qui en témoignent ? On trouve une première réponse dans le fait qu'il serait d'usage dans leurs différents pays d'origine de se porter un secours mutuel. Mais une fois dans les colonies, les maîtres d'habitation qui voyaient dans quelque entente de leurs esclaves un danger pour leurs intérêts œuvrèrent à ce qu'il règne entre eux de l'inimitié. Cette volonté s'est traduite dans les actes en l'article 39 de l'édit royal de 1685 connu sous le nom de Code Noir qui voulait que même « les

---

<sup>195</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, op, cit, p. 54.

<sup>196</sup> Charles-César ROBIN, op, cit, p. 203.

<sup>197</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau Voyage ...*, op, cit, tome 2, p 51.

<sup>198</sup> Pierre-François-Xavier de CHARLEVOIX, *Histoire de l'Isle espagnole de ou de Saint-Domingue*, tome 4, op, cit, p. 366.

<sup>199</sup> Père NICOLSON, *Essai sur l'histoire naturelle de Saint-Domingue*, op, cit, p. 59.

affranchis qui auront donné retraite dans leurs maisons aux esclaves fugitifs seront condamnés par corps envers leurs maîtres en l'amende de trois cents livres de sucre par chacun jour de rétention ; et les autres personnes libres qui leur auront donné pareille retraite, en dix livres tournois d'amende pour chaque jour de rétention ». Si l'esclave affranchi qui avait souffert des affres de l'esclavage était condamné à payer une telle amende alors que son affranchissement n'avait en rien arrangé sa condition, quel était alors le sort de celui qui était encore sous le joug de son maître ? Et puis, les maîtres en question n'avaient-ils pas vraiment eux-mêmes quelque part œuvré à ce que se perpétue cette tradition à l'africaine ?

En effet, l'on sait qu'il était d'usage chez les maîtres, lorsqu'ils acquéraient de nouveaux esclaves, de les confier aux anciens de l'habitation afin de les former aux différentes tâches auxquelles ils seraient désormais astreints. Dans ces cas là, comme en témoigne Duceœurjoly :

Les anciens compatriotes les adoptent ordinairement par inclination ; ils les retirent dans leurs cases, les soignent comme leurs enfans, en les instruisant de ce qu'ils doivent faire, et ils leur font entendre qu'ils ont été achetés pour travailler, et non pour être mangés, ainsi que quelques uns se l'imaginent, lorsqu'ils se voient bien nourris ...<sup>200</sup>

Il est arrivé cependant que certains de ces tuteurs prennent trop au sérieux leur devoir et qu'ils en arrivent à commettre des excès à l'égard des esclaves qui leur étaient confiés. Duceœurjoly conseillait même aux habitants d'éviter « avec soin des les abandonner à la discrétion des anciens nègres, qui souvent sont bien aises de se charger de pareils hôtes pour en faire leurs valets, auxquels ils font faire ce qu'il a de plus rude dans les travaux ; de là, le dégoût et la répugnance de ces nouveaux venus, qui souffrent extrêmement d'être commandés, et quelquefois maltraités, par des nègres comme eux »<sup>201</sup>. En d'autres termes, par cette pratique, les maîtres ont eux-mêmes profité de cette inclination naturelle des esclaves à venir en aide à leurs semblables. Mais voilà, dans un système où on ne laissait à l'esclave aucune initiative personnelle, ce qui était pour eux une pratique naturelle devenait aux yeux du colon un danger, une faute qu'il fallait punir avec la plus grande sévérité. Mais si les esclaves ont été capables de mettre à l'épreuve l'autorité

---

<sup>200</sup> S.-J. DUCOEURJOLY, *Manuel des habitants de Saint-Domingue*, p. 13.

<sup>201</sup> *Ibidem*, pp-39-40.

du maître sur son habitation pour l'amour fraternel qui les liait pour la simple raison qu'ils partageaient le même sort, qu'est-ce qu'il en fut pour leurs amours charnels ?

Selon Charles-César Robin, dans cet univers où ils étaient privés de tout, les esclaves n'ont eu de véritable liberté que dans leurs amours<sup>202</sup>. Lorsqu'ils étaient amoureux sur l'habitation, plus rien autour d'eux n'avait de sens que l'être aimé. L'amour devenait alors le principal sujet de leurs conversations et de leurs chansons. « Par lui, disait encore Charles-César Robin, ils supportent mieux leurs travaux, ils oublient leur servitude ». Et lorsque l'être aimé se trouvait dans une habitation lointaine, comme l'affection fraternelle qu'ils se vouaient, « il n'est point d'obstacle que sa passion ne surmonte ; ni la fatigue de la veille, ni la crainte de celle du lendemain, ni les chemins, ni les rivières débordées, rien ne l'arrête »<sup>203</sup>, pas même la menace d'une punition ne pourrait l'empêcher de rejoindre son amoureuse. Lorsque l'habitation était très éloignée, ils prenaient le risque de se faire battre en volant au maître ou à voisin un cheval pour aller encore plus vite. « Malheur aux maîtres et aux voisins qui ont des chevaux sous la main des ces amans empressés. (...). Leurs amours, disait à ce propos Charles-César Robin, m'ont coûté à moi-même un excellent cheval »<sup>204</sup>. On pourrait peut-être à ce niveau de notre réflexion s'interroger sur les profondes raisons qui poussaient les esclaves à prendre de tels risques. N'y avait-il pas suffisamment de femmes sur les habitations pour chaque esclave y trouve son âme-sœur ?

En effet, l'on sait qu'à l'embarquement des esclaves sur les côtes africaines, une discrimination systématique était faite quand au sexe des déportés. La raison en est toute simple. Les habitants dans les colonies avaient plus besoin de bras valides pour défricher des hectares entiers de parcelles de terres et les femmes étaient donc moins aptes à ces travaux qui réclamaient d'intenses efforts physiques. D'où leur petit nombre sur les habitations. Mais Charles-César Robin lui, l'explique plutôt par le goût du risque. Selon lui en effet :

---

<sup>202</sup> Charles-César ROBIN, *Voyage dans l'intérieur de la Louisiane, de la Floride occidentale ...*, op cit, p. 194.

<sup>203</sup> Moreau de SAINT-MERY, *Description topographique ...*, tome I, op cit, p. 52. ?

<sup>204</sup> Charles-César ROBIN, op, cit, p. 196.

Il faut remarquer que ces esclaves s'accoutument rarement des femmes de l'habitation où ils sont attachés, malgré que les maîtres les y engagent. Leurs amours prendraient alors la monotonie d'un hymen ; il y aurait moins d'allées, de venues, d'intrigues, d'intérêts ; et, puisqu'ils ne sont animés que par cette passion, il faut qu'elle les occupe beaucoup, que les incidents s'y renouvellent sans cesse. De là aussi le besoin de l'inconstance qui, leur promettant de nouveaux plaisirs, donne à leur imagination de nouveaux sujets de s'occuper et de l'électriser.<sup>205</sup>

Charles-César Robin devrait pouvoir aussi mentionner le fait qu'il n'y avait jamais assez de femmes sur les habitations pour le nombre impressionnant d'hommes qu'il y avait. Cela était dû au fait que, les travaux de l'habitation étant très physiques, le choix des propriétaires se portait d'abord sur les hommes. Aussi, les marchands négriers firent-ils des mâles l'essentiel de leurs cargaisons<sup>206</sup>. Enfin, notons que si les esclaves prenaient le risque de courir la nuit plusieurs kilomètres pour retrouver leurs amoureuses, cela serait dû au fait qu'ils espéraient trouver en la lointaine habitation, une femme qui ne leur serait point ravie par leur maîtres qui, pour satisfaire leurs désirs sexuels abusaient trop souvent de leur pouvoir.

Voilà donc pour les sentiments que les esclaves ont développés les uns envers les autres sur les habitations à Saint-Domingue et qui leur ont permis de vivre un temps soit peu comme des êtres humains. Mais ne se sont-ils pas laissés aller des fois à des sentiments contraires ?

## 2. ... à la belligérance

Là où se rassemblent des êtres humains, il n'y manque point de querelles. Cette règle n'a point échappé aux esclaves dont on vient de montrer plus haut qu'ils s'aimaient, qu'ils se secouraient ou qu'ils avaient un profond respect les uns pour les autres.

Lorsqu'ils ont quelque différent ensemble, ils viennent devant leur maître, et plaident leur cause sans s'interrompre l'un l'autre, et sans se choquer.

---

<sup>205</sup> *ibidem*, pp. 196-197.

<sup>206</sup> On y trouvait aussi des femmes et des enfants, mais en très petit nombre. Ce n'est que plus tard, certainement vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, que les femmes commencèrent à occuper un peu plus d'espaces dans les navires négriers, dans un premier temps pour leur rôle de reproductrices, mais aussi parce qu'elles étaient recherchées pour les travaux d'entretien des plantations. Dans certains cas, on les prédestinait plus aux travaux domestiques.

Quand le demandeur a achevé de parler, il dit à sa Partie qu'elle eut dire ses raisons, et ils les écoutent aussi tranquillement que l'autre à écouté les siennes.<sup>207</sup>

Il semblerait toutefois, si l'on va plus loin, que selon la gravité des différends qui les opposaient, ils aient eu d'autres manières plus brutales de les résoudre. Mais d'où vient alors que ces hommes dont les conditions misérables de vie invitaient plutôt à faire front commun contre leurs oppresseurs en sont arrivés à ces actes de belligérance ? Nos auteurs nous en donnent quelques explications.

La première raison qu'ils citent serait leur inconstance<sup>208</sup> en amour (aussi bien chez les hommes que chez les femmes) qui les poussait à aller d'un homme à un autre ou d'une femme à une autre. En effet, la plus grande insulte qu'un esclave pouvait faire à un autre esclave, c'était de lui ravir l'objet de son amour. Or comme le disait Moreau de Saint-Méry de qui nous tenons bon nombre de renseignements sur ce sujet : « je le répète, la fidélité en amour n'est le caractère du nègre dans aucun des deux sexes... »<sup>209</sup>. Quelle bien étrange situation ? Toujours est-il que cela suscitait de la part des uns et des autres de la jalousie et la violence devenait le mode de règlement du conflit. Ainsi, lorsque leurs intérêts se heurtaient ou sinon lorsqu'un homme ou une femme se rendait compte de l'infidélité de son conjoint ou de sa conjointe, les querelles n'en finissaient pas et c'était la plupart du temps l'homme qui, mesurant sa force prenait le devant des choses en déployant la violence physique contre sa conjointe. On en trouve un long témoignage dans les écrits de Moreau de Saint-Méry qui les a fréquentés pendant longtemps<sup>210</sup>. « Les nègres maltraitent violemment les négresses qui les trompent, disait-il, ou qu'ils soupçonnent de les avoir trompés, et il en est parmi celles-ci que ces mauvais traitements attachent encore, lors même qu'ils ne les dégoutent pas d'être infidèles »<sup>211</sup>. Mais les femmes non plus ne se laissaient pas faire quoiqu'elles fussent en état de faiblesse devant leurs hommes. Elles « ont aussi leurs accès de jalousie, mais ils sont toujours relatifs à leurs forces, parce qu'elles redoutent d'irriter celui qu'elles accablent de reproches. Malheur à lui cependant si son amante est vigoureuse, car il doit craindre alors quelque chose de plus que la

---

<sup>207</sup> Jean-Baptiste LABAT, op, cit, tome 2, p 450.

<sup>208</sup> Charles-César ROBIN, op, cit, p. 194.

<sup>209</sup> Moreau de SAINT-MÉRY, *Description topographique ...*, op, cit, p. 52.

<sup>210</sup> Lui-même étant natif de la Martinique, il était colon, donc propriétaire d'esclaves à Saint-Domingue.

<sup>211</sup> Moreau de SAINT-MÉRY, *Description topographique ...* tome I, p. 37.

menace »<sup>212</sup>. Il semblerait cependant, si l'on s'en tient toujours à ce qu'en dit Moreau de Saint-Méry, que la punition de ces infidélités ne se point limitée à ces quelques querelles conjugales, mais qu'elles auraient pris des ampleurs plus grandes au point d'aboutir des fois sur diverses sortes de crimes. « On ne saurait croire combien il y a de victimes des suites de l'infidélité, et souvent les crimes occultes sont appelés par une implacable vengeance, disait-il »<sup>213</sup>. Quant à la punition qui revenait à celui ou celle des esclaves qui avait outragé son semblable, elle demandait de la patience et ses effets ont été les plus dangereux pour le coupable. Ainsi, selon Girod-Chantrons :

Le fait est que les nègres sont extrêmement jaloux, et qu'ils ne le prouvent que trop souvent par des vengeances mortelles.

Un poison lent est le moyen qu'ils emploient. De là ces maladies de langueur, si fréquentes dans les habitations, et qui attaquent principalement les jeunes nègres libertins. Ils n'y succombent pour l'ordinaire qu'après avoir souffert pendant longtemps de l'estomac et des poumons.

Plus l'insulte est grave aux yeux du nègre offensé, mieux il feint de ne pas s'en douter. Il sait se contraindre, en attendant le moment de la vengeance, qu'il épie avec une patience et une constance incroyables. Il pousse la dissimulation jusqu'à inviter son ennemi à manger un calalou et le malheureux sans défiance trouve la mort dans un funeste repas que l'amitié semblait lui offrir.<sup>214</sup>

A la jalousie des esclaves qui les poussait à ces bagarres, il ajoute aussi ce qu'il appelle « l'amour-propre, qui tient à être nés dans certaines contrées d'Afrique, ou à habiter certains cantons de la colonie, à ne se pas laisser devancer quand on est cocher, etc. etc. cet amour-propre, dit-il, produit quelquefois des querelles sanglantes »<sup>215</sup>. Une autre cause de ces actes de belligérance est le fait que ces esclaves se mêlaient si souvent, non seulement aux querelles qui les opposaient les uns aux autres, mais aussi à ceux qui opposaient leurs différents maitres, qu'il y avait toujours des démêlés entre eux au point qu'ils en arrivaient très souvent aux mains<sup>216</sup>. D'où le fait que le Père Labat conseillait aux maîtres de ne :

---

<sup>212</sup> *Ibidem.*

<sup>213</sup> *Ibidem*, p. 53.

<sup>214</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, *Voyage d'un Suisse...*, p 155.

<sup>215</sup> Moreau de SAINT-MERY, op, cit p. 53.

<sup>216</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage...*, op, cit, p. 191.

Rien épargner pour les faire vivre en paix les uns avec les autres non seulement dans l'Habitation où ils sont attachés, mais encore avec les Nègres des voisins, parce qu'étant comme je l'ai remarqué ci devant fort orgueilleux, ils sont par une suite nécessaire extrêmement vindicatifs.

Il est presque impossible d'apaiser leurs querelles quand ils ont une fois commencé à se battre, il faut que les maitres s'attendent à voir recommencer tous les jours ces désordres, dont ils ne doivent espérer de voir la fin, s'ils laissent un peu invétérer la haine.<sup>217</sup>

Car le moindre incident qui se déclenchait entre eux n'avait d'autre effet que de rallumer ces vieilles disputes et les bagarres reprenaient aussitôt pour ne s'achever que sur l'intervention du commandeur qui distribuait çà et là des coups de fouet pour les disperser.

A ces autres causes, on pourrait enfin ajouter cette différenciation qui existaient entre Nègres dits Bossales, c'est-à-dire ceux qui étaient venus directement de l'Afrique et ceux dits Créoles, qui n'avaient jamais vu l'Afrique parce qu'étant natifs des colonies. Les seconds nés dans l'esclavage et qui avaient réussi à s'y accommoder, ne comprenaient pas le désir de liberté des premiers et les méprisaient. Il en est donc né des frictions qui leur ont valu souvent des disputes, voire même des bagarres. Et quelque raison qui en fut à l'origine, ces rixes avaient lieu soit sur l'habitation, soit en dehors et les moyens utilisés pour le faire allaient des actes les moins violents aux plus atroces. Ainsi, outre le poison qu'on a mentionné plus haut qu'ils utilisaient pour laver l'affront que leur faisaient leurs semblables, c'est aussi « à coups de poing ou de tête qu'ils vident leurs différends ». Ce ne sont pas cependant les moins dangereux, car comme le disait Valentin Cullion :

les coups de tête sont plus dangereux que les coups de bâton : ils ne laissent point de trace apparentes, mais crèvent l'estomac à un nègre ou à une négresse ; car les femmes s'en mêlent aussi. Qui a vu deux béliers se choquer dans un parc ou aux champs, a vu un combat de nègres à coups de tête, avec cette seule différence que les nègres y mettent plus d'acharnement<sup>218</sup>.

Il semblerait que ces combats aient été si réguliers qu'au fil du temps, ces coups de poing et de tête à eux seuls n'auraient plus suffi à régler leurs différends. Pour cela, ils inventèrent d'autres moyens plus violents et toujours à leur disposition pour donner libre cours à leurs batailles. Ainsi, selon Moreau de Saint-Méry :

---

<sup>217</sup> *Ibidem*, p. 189.

<sup>218</sup> Valentin CULLION, *Examen de l'esclavage en général...*, op. cit, pp. 250-251.

D'autres fois, c'est avec des bâtons d'un bois extrêmement dur, qui ont de plus de légers nœuds, et dont le bout supérieur est trouvé bien orné par un nègre, lorsque de petits clous dorés, recouvrent et arrêtent le morceau de cuir qui le garnit jusqu'au tiers de la longueur ; c'est-à-dire, pendant environ dix pouces, et qu'un autre morceau de cuir lui sert de cordon. Les nègres manient ce bâton avec une grande dextérité, et comme ils visent à la tête, les coups qu'ils portent sont toujours graves. Aussi les combattants sont-ils bientôt ensanglantés, et il n'est pas facile de les séparer lorsque la colère les transporte, et lorsque le combat s'est engagé après que chaque nègre mouillant son doigt de sa salive l'a passé sur la terre pour le transporter sur sa langue, et que frappant ensuite sa poitrine de sa main, et élevant ses yeux vers le ciel, il a ainsi fait, dans son opinion, le plus affreux des sermens.<sup>219</sup>

Mais quelle était la réaction des maîtres à l'égard de ces esclaves querelleurs ?

Le comportement des habitants vis-à-vis de ces rixes a varié selon qu'ils y avaient un intérêt ou pas. En effet, comme nous l'avons toujours dit et soutenu, les maîtres trouvaient dans la discorde qui régnait parmi ses nègres le gage d'une certaine sécurité, car il suffisait qu'un esclave qui était en disgrâce avec ses compagnons susse que ceux-ci préparaient une révolte contre lui, il courrait l'en avertir. Ce qui leur a permis de déjouer des fois bien des complots qui les visaient. C'est donc d'un œil très discret qu'ils les observaient. Cependant, on sait aussi la phobie qu'ils avaient pour les attroupements des esclaves, pour quelque raison que ce soit et surtout lorsqu'ils étaient armés de quelques objets tels que ceux décrits là-haut. C'est le lieu de faire remarquer que cette peur des esclaves armés de gourdins était l'objet d'un article du Code Noir, notamment l'article 15<sup>220</sup>. C'est certainement à lui que faisait allusion Moreau de Saint-Méry lorsqu'il affirmait que « la police leur a bien interdit ces bâtons, dont on les prive assez souvent, mais ils sont si facilement remplacés, que la précaution n'a que peu d'effet ». Ainsi, lorsque ces batailles prenaient de l'ampleur au point de menacer la quiétude de l'habitation, son premier réflexe était de châtier les coupables à coup de fouet afin d'y remettre l'ordre. Cette tâche revenait communément au commandeur, lui-même esclave détesté des autres esclaves, qui avait été promu à ce poste dont le seul avantage était d'être mieux nourri, mieux logé et qui bon nombre de fois outrepassait ses prérogatives en leur infligeant plus de punition ou en les chargeant de plus de travail qu'il leur était permis.

---

<sup>219</sup> Moreau de SAINT-MÉRY, *Description topographique*, op, cit, tome I, p. 53.

<sup>220</sup> Article 15. - Défendons aux esclaves de porter aucune arme offensive, ni de gros bâtons, à peine de fouet et de confiscation des armes au profit de celui qui les en trouvera saisis ; à l'exception seulement de ceux qui seront envoyés à la chasse par leurs maîtres, et qui seront porteurs de leurs billets ou marques connues.

Soumis donc à un régime sévère, les esclaves eurent donc le réflexe d'être attentifs les uns aux souffrances des autres pour vivre un peu plus heureux. Leurs amours, l'amitié qui naquirent entre eux, mais surtout leurs conditions communes d'existence sur l'habitation les rapprochèrent tant les uns des autres, qu'ils développèrent entre eux ce sentiment de solidarité et d'entraide. Mais leur inconstance en amour, la fierté des uns à être natifs des colonies qui les poussait à n'avoir pas de considération pour ceux qui avaient été enlevés des côtes africaines, installèrent au milieu d'eux la haine et ils en résultèrent les nombreux malheurs cités plus haut.

## ***II. Les relations avec les maîtres et la population blanche de l'habitation***

Enfermés dans un même espace où les uns disposent d'un droit absolu qu'ils exercent abusivement sur les autres qui sont dans une condition contraire, les hommes sont toujours en état de guerre. Ennemis par la nature des relations qui les lient, ils s'épient et à la moindre mégarde les uns portent aux autres l'estocade finale. Les uns croient pour, s'en prémunir d'user de la violence la plus extrême. Les autres, las de la subir n'ont d'autre recours qu'à elle aussi pour se défaire de leurs liens. Telles semblent être la nature des relations qui existèrent entre les maîtres et leurs esclaves sur l'habitation.

### **1. Du comportement des maîtres envers leurs esclaves**

Comme le disait en 1842 Victor Schœlcher :

Les noirs sont, en fait, livrés tout entier à leurs maîtres sans aucun moyen réel de défense. Aussi chaque plantation, quoique soumises toutes à un régime uniforme, par leurs bases légales, à des usages, des habitudes, une organisation particulière, qui tiennent des traditions locales ou à la volonté du planteur, celui-ci est seul arbitre privativement à la loi des actes de son serviteur. Il le juge, et condamne souverainement ; seigneur féodal, il administre la justice sur ses terres, et ses arrêts demeurent sans appel. Refus de travail, bris de verre, vol, tout est de son ressort (...) <sup>221</sup>.

Qu'en était-il réellement du sort que les habitants réservaient à leurs esclaves ?

En effet, entourés d'une grande quantité d'esclaves africains détestant les rudes travaux auxquels ils étaient assujettis et, par ricochet, détestant aussi ceux qui les y astreignaient, les maîtres, mais encore leurs suppôts, n'ont jamais véritablement œuvré à attirer envers eux la sympathie des Noirs dont ils avaient la charge. Bien au contraire, les surchargeant quotidiennement des plus rudes travaux, et punissant avec la plus grande sévérité les fautes commises, même les plus bénignes, ils ne pouvaient que les exaspérer

---

<sup>221</sup> Victor SCHOELCHER *Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage*, Paris, Pagnerre, 1842, p. 41.

davantage et se rendre détestables à leurs yeux. Mais qu'est-ce qui explique cette attitude du maître à l'égard des esclaves ?

Plusieurs faits en sont à l'origine, mais une pensée répandue chez les habitants en constituerait la base. On la retrouve chez le Père Charlevoix et plusieurs années plus tard en 1790, elle est reprise par Alexandre-Stanislas de Wimpffen à partir de son expérience personnelle avec ses propres esclaves. Pour résumer sa pensée, selon lui en effet, faire preuve d'indulgence envers les esclaves était perçu par eux comme un signe de faiblesse<sup>222</sup>. Pour ne point faire paraître quelque signe de cette faiblesse à leurs yeux et conserver sur eux toute leur autorité, il fallait donc sévir, et si possible ne leur laisser aucune marge de liberté, même la plus minime.

Aussi nom donc de ce prétexte, les maîtres déployèrent-ils tout un arsenal de punitions à l'encontre de leurs esclaves, souhaitant par-dessus tout les tenir à distance, car il n'était pas question pour eux d'encourager la moindre familiarité. Celle-ci aurait pu être néfaste aux rendements annuels. Plus que tout, il fallait cacher leurs points faibles car les esclaves auraient pu en faire leur profit et briser les chaînes de leur servitude. Pourtant, les colons ne pouvaient ignorer les conséquences de leur cruauté. D'autre part, Le nombre des esclaves sur les habitations étant largement supérieur à celui de la population blanche, les maîtres vivaient dans la peur de voir éclater la colère de leurs esclaves et de subir leur vengeance. Loin de tempérer leur conduite, cela les incita à traiter les Noirs de la façon la plus inhumaine qui soit, poussant leurs châtements jusqu'au delà de l'imagination. On prétend qu'une loi fut faite « pour tempérer les rigueurs de la servitude, pour contenir l'injustice et la cruauté des maîtres à leur égard 223 », mais cela ne fut pas le cas. Au contraire, à bien la lire, on se rend vite compte qu'elle leur donna de la matière à maltraiter leurs esclaves. Ainsi, puisque cette loi considérait comme un odieux criminel l'esclave qui, par lassitude osait fuir son malheureux sort en quittant l'habitation pour ne plus y revenir, elle conseillait qu'on lui coupât les oreilles et qu'on le marquât d'une fleur de lys. S'il récidivait, elle préconisait qu'on lui coupât le jarret puis qu'on le marquât d'une fleur de lys à nouveau. Et pour une troisième tentative, on le mettait à mort puisqu'on était

---

<sup>222</sup> Alexandre-Stanislas de WIMPFEN, op, cit, p. 133.

<sup>223</sup> Guillaume Thomas RAYNAL, *Essai sur l'administration de Saint-Domingue*, p. 14.

convaincu qu'on ne pouvait plus rien en tirer. Et pour être compensé de la perte de son outil, le maître recevait en récompense pour son crime l'équivalent en argent de ce que lui avait valu son nègre. Quelle belle preuve de justice ! Cela nous fait dire que l'esclave se trouvait pris au piège dans un système qui voulait qu'il servît son maître jusqu'à ce que la mort seule, lui donnât la liberté à laquelle il aspirait tant. Ce qui rejoint cette pensée de Bernardin de Saint-Pierre selon laquelle : « il faut les traiter comme des bêtes, afin que les Blancs vivent comme des hommes... 224 ». Devrions-nous continuer, au regard de ce qui précède, à croire que l'inventeur du Code Noir, le Sieur Colbert, avait réellement l'intention de protéger les esclaves ? N'était-il pas lui-même quelque part responsable des malheurs des esclaves ? Peut-être les exemples qui suivront aideront mieux à avoir une opinion plus claire sur cet édit.

De même qu'elle interdisait à l'esclave de fuir sa malheureuse condition de vie sur l'habitation, de même cette loi coloniale lui interdisait aussi de lever la main sur son tortionnaire, car il était stipulé en son article 33 que « L'esclave qui aura frappé son maître, sa maîtresse ou le mari de sa maîtresse ou leurs enfants avec contusion ou effusion de sang, ou au visage, sera puni de mort <sup>225</sup> ». En d'autres termes, l'esclave, lui, devait subir dans la plus grande indifférence toutes les tortures qu'on lui infligeait tandis que son tortionnaire ne devait jamais être inquiété. Par contre, lorsqu'il jugeait la punition trop sévère et que son instinct d'être humain lui commandait de se défendre, il voyait déferler sur lui toutes les rigueurs d'un système qui ne l'avait jamais considéré comme une personne. C'est le lieu d'indiquer que le système esclavagiste en effet, ne supportait pas l'affront, il ne supportait pas que son objet lui tint tête ; si ce dernier s'y risquait, cet affront lui coûtait la vie. Quant aux autres fautes ordinairement commises par les esclaves et pour lesquelles la loi ne prévoyait aucune sanction, le maître s'arrogea le droit de les sanctionner lui-même avec une sévérité sans bornes. Qu'est-ce qui pouvait l'en empêcher d'ailleurs ? Comme le disait le Père Antoine Prévost en 1744, « les maîtres vivent dans leurs Plantations comme autant de petits souverains <sup>226</sup> » et pire, il avait la protection de la loi et celle de ses autres complices de la société coloniale. Il pouvait donc en toute impunité battre un esclave qui

---

<sup>224</sup> Bernardin de SAINT-PIERRE, op, cit, p. 202.

<sup>225</sup> Code Noir, article 33.

<sup>226</sup> Antoine PREVOST, *Voyages du Capitaine Robert Lade ...*, op, cit, p.171.

avait commis une faute. Ainsi, à la moindre négligence des esclaves, il n'avait qu'à donner un ordre et tout de suite ce dernier était attaché nu sur une échelle et là, « le commandeur, armé d'un fouet de poste, leur donne sur le derrière nu, cinquante, cent, et jusqu'à deux-cents coups <sup>227</sup> » de fouet, voire plus, pour des fautes qui ne méritaient pas des fois qu'on déployât contre eux autant de barbarie. « J'ai vu chaque jour fouetter des hommes et des femmes pour avoir cassé quelque poterie, oublié de fermer une porte, disait à ce propos Bernardin de Saint-Pierre <sup>228</sup> ». Et à Benjamin Frossard d'ajouter que « le fouet dont on se sert pour ces cruelles punitions, déchire la peau, enlève des morceaux de chair, et laisse des traces ineffaçables ... <sup>229</sup> ». Puis, après les avoir battus à sang, il faut encore les irriter davantage comme s'ils ne souffraient pas déjà assez du mal qu'on venait de leur faire. On verse alors dans leurs plaies béantes, soit du jus de citron, soit du vinaigre, soit du piment ou encore du sel ou même des cendres pour dit-on prévenir la gangrène. Si on prétend qu'en agissant ainsi on les préservait contre la gangrène, cela n'avait d'autre effet immédiat que de doubler leur peine. Bernardin de Saint-Pierre se souvient encore en avoir vu qui, « dans l'excès de leur douleur, ne pouvoit plus crier <sup>230</sup> ». Le fouet était donc l'instrument privilégié de torture des esclaves sur les habitations de Saint-Domingue en particulier, mais également sur celles des autres colonies en général. Un esclave se rendait-il coupable d'une faute qui méritait qu'il soit battu ? On recourait tout de suite au fouet. Un esclave était-il condamné aux fers pour mettre fin à ses envies fréquentes de marronner ? Il subissait d'abord la rigueur du fouet. Enfin, un esclave était-il condamné à mort ? En attendant son exécution par le bourreau, on prenait soin de le fouetter auparavant.

Le fouet, disait à ce propos Victor Schœlcher, est une partie intégrante du régime colonial, le fouet en est l'agent principal; le fouet en est l'âme; le fouet est la cloche des habitations, il annonce le moment du réveil, et celui de la retraite; il marque l'heure de la tâche; le fouet encore marque l'heure du repos; et c'est au son du fouet qui punit les coupables, qu'on rassemble soir et matin le peuple d'une habitation pour la prière; le jour de la mort est le seul où le nègre goûte l'oubli de la vie sans le réveil du fouet. Le fouet en un mot, est l'expression du travail aux Antilles. Si l'on voulait symboliser les colonies telles

---

<sup>227</sup> Bernardin de SAINT-PIERRE, *Voyage à l'isle de France*, p. 192.

<sup>228</sup> Ibidem., op, cit, p. 198.

<sup>229</sup> Benjamin FROSSARD, op, cit, p. 335.

<sup>230</sup> Bernardin de SAINT-PIERRE, op, cit, p. 198.

qu'elles sont encore, il faudrait mettre en faisceau une canne à sucre avec un fouet de commandeur.<sup>231</sup>

Le maître avait à sa disposition plusieurs façons d'infliger à l'esclave la flagellation. Il pouvait le choisir, soit « les quatre piquets », c'est-à-dire que les esclaves étaient attachés nus, par les quatre membres à des morceaux de bois enfoncés dans le sol où ils recevaient un certain nombre de coups de fouet, soit « la brimbale » qui consistait à ligoter le Nègre par les quatre membres, bien écartés, à des poutres et de pousser le condamné à une balançoire de chair, cela avec un ballant de plus en plus fort, jusqu'à ce que les poignets de ce dernier se mettent à craquer, puis ses chevilles, et là, disloqué, l'infortuné demandait pardon à son tortionnaire. Il pouvait aussi requérir « Le hamac », c'est-à-dire la suspension par les quatre membres et « l'échelle » qui consistait à lier l'esclave sur une échelle et lui infliger la punition du fouet. Mais le maître ou plutôt son représentant, c'est-à-dire le gérant ou le contremaître ne s'est pas permis uniquement de fouetter son esclave : comme tout bon tyran, il s'est aussi arrogé le droit de lui donner la mort. Chose qui semble-t-il n'était pas autorisé par la loi, car selon Girod-Chantrons :

les ordonnances du prince défendent à la vérité aux propriétaires de disposer de la vie de leurs esclaves. Un nègre qui a mérité la mort, doit être livré à la justice ordinaire ; mais cette obligation est presque toujours éludée par un petit tyran, dont l'orgueil et la vengeance triomphent dans le pouvoir absolu qu'il exerce sur son habitation ...<sup>232</sup>.

Au nom donc de ce pouvoir absolu, il se permettait aussi de condamner à mort ses esclaves et de les faire exécuter de manière inhumaine.

En effet, lorsque le maître estimait que la faute de son esclave ne méritait aucune clémence, la façon la plus commune de lui donner la mort était la pendaison.

---

<sup>231</sup> Victor SCHOELCHER, *Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage, chapitre VII, « Le fouet »*, 1842.

<sup>232</sup> François GIROD-CHANTRANS, *Voyage d'un Suisse ...*, op. cit., p. 134.



**Figure 13 – Un planteur entêté**

Lithographie Charles Jacquier « Paris, Pannier et Cie éd. » extrait du journal de la caricature, vers 1830-1840, Leg de Marcel CHATILLON

Musée d'Aquitaine, Bordeaux

[www.scren.fr/.../systeme-esclavagiste.htm](http://www.scren.fr/.../systeme-esclavagiste.htm)



**Figure 14 – Le fouet de commandeur**, rapporté de la Martinique par Victor Schœlcher, 1841  
Musée du quai Branly, Paris

Mais au fil du temps, plus un habitant estimait que la faute commise par son esclave était grave, plus il était de mauvaise humeur, et son esprit, toujours en quête de sensations fortes trouvait des moyens de plus en plus horribles pour tuer ce dernier. Le nombre des esclaves augmentant sans cesse sur l'habitation, lorsque le maître estimait que la faute de son esclave ne méritait aucune clémence, la façon la plus commune de lui donner la mort était la pendaison. Ainsi, afin de donner un avertissement aux autres esclaves et les maintenir dans les rangs, il fallait que ce crime fût exécuté en public. Cette pédagogie de l'exemple très répandue sur les habitations mérite qu'on s'y attarde un instant, car en punissant avec autant de rigueur l'esclave devant les autres Noirs de son domaine, le maître ne le punissait plus uniquement pour la faute dont il s'était rendu coupable, mais plutôt celles qui pouvaient ressurgir s'il la laissait impunie. En d'autres

termes il s'agissait là d'une mesure de sécurité, qui semble-t-il a fonctionné car malgré leur nombre exorbitant sur les habitations, les esclaves de Saint-Domingue n'ont pas su vite tirer profit de leur importance numérique pour briser les chaînes de leur servitude. De même l'horreur était encore à son comble lorsqu'il s'agissait d'une colère soudaine suite à une faute commise par l'esclave. On se souvient encore de cette jeune femme « la plus belle de l'île, disait Wimpffen » qui donnait un repas d'apparat :

Furieuse de voir paraître un plat de pâtisserie manqué, elle ordonne que l'on saisisse son nègre cuisinier, et le fait jeter dans le four encore tout brûlant ...et cette horrible mégère, dont je tais le nom par égard pour sa famille, dit-il, cette tysiophone que l'exécration publique devrait repousser avec horreur de la société, ou qui ne devait y paraître que pour y succomber sous le poids de la haine et du mépris ; cette rivale du trop célèbre Chaperon, y reçoit encore journallement des hommages ... car elle est très riche et belle.<sup>233</sup>

C'est à croire que la beauté et la richesse étaient des circonstances atténuantes qui effaçaient aux yeux de tous cet odieux crime. Mais au fond, de quel crime l'aurait-on punie ? Considérerait-on en ces temps là et surtout dans cette colonie trop pleine de nègres irrités par leur sort le meurtre d'un esclave comme un crime ?

En effet, la pensée coloniale voulait que le Noir ne fût qu'un simple instrument de travail, une bête de somme au même titre que les animaux d'attelage dont ils se servaient dans les travaux journaliers sur les plantations. On comprend alors que personne n'est été offusqué par ce meurtre spectaculaire. Et même si la justice s'était occupée de cette affaire, tenant scrupuleusement à conserver ce système qui faisait le bonheur de tous ceux qui y avaient un intérêt, elle lui trouverait des circonstances atténuantes. Ce n'était donc pas, ni à cette mégère, comme l'appelait Wimpffen, ni même à ceux qui l'admiraient malgré son forfait qu'il fallait tenir rigueur, mais plutôt au système lui-même qui, ayant pris l'habitude de laisser courir ces criminels sans aucune inquiétude, leur avait mis à l'idée que tuer un esclave n'était rien de mal. Cela devint alors une pratique courante dans la colonie de voir des habitants ôter la vie à leurs nègres sans que cela ne gênât la sensibilité de personne. De même, les femmes créoles n'étaient-elles pas connues pour leur immense sévérité ?

Les femmes blanches-créoles, disait à ce sujet Charles-César Robin, sont ordinairement plus inexorables que les hommes.

---

<sup>233</sup> Alexandre-Stanislas de WIMPFEN, op, cit, pp. 182-183.

Leur démarche lente et molle, les minutieux services qu'elles imposent, ne décèlent que leur apathie indolence : mais l'esclave n'obéit-il pas assez promptement, ne devine-t-il pas leurs gestes, leur regard, à l'instant elles sont armées d'un redoutable fouet ; ce n'est plus ce bras qui ne pouvait supporter le poids d'un schaal ou d'un ridicule, ce n'est plus ce corps qui se soutenait débilement. Ordonnent-elles-elles la punition d'un de ces malheureux, d'un œil sec elles voient la victime attachée à quatre piquets, elles comptent les coups, et élèvent une voix menaçante, si le bras de celui qui frappe mollit, si le sang ne coule pas en abondance. Leur sensibilité changée en fureur a besoin de se repaître par intervalle de cet hideux spectacle ; il leur fait, comme pour les raviver, entendre des cris, voir couler de nouveau le sang : il y en a qui, dans leur rage frénétique, pincent et morde ces infortunés.<sup>234</sup>

Comment pourrait-on omettre les célèbrissimes Caradeu aîné<sup>235</sup> et Latoison Laboule, « qui de sang froid faisaient jeter des nègres dans des fourneaux, dans des chaudières bouillantes, ou qui les faisaient enterrer vifs et debout, ayant seulement la tête dehors, et les laissaient périr de cette manière<sup>236</sup> » ? Malenfant raconte d'ailleurs ce cet autre crime que commit le premier en 1788 sur la personne de son sucrier. Mécontent de la qualité du sucre que celui-ci fabriqua, il le fit mettre au cachot, puis l'en fit ressortir et le força à creuser le trou dans lequel il le fit mettre pour expier sa faute. Quoique celui-ci n'eût pas l'intention de le tuer, « Caradeu prit une énorme roche, et la lui jeta sur la tête<sup>237</sup> », après que l'esclave se sentant humilié par son maître, lui promit de le tuer. Et comme tous les autres crimes qu'il commit auparavant, il fut acquitté au motif qu'il « était le chef de l'indépendance (?), le capitaine de la garde nationale du Port-au-Prince, et par conséquent le chef des patriotes de cette ville<sup>238</sup> ». Il y a aussi le cas de ce procureur de l'habitation Vaudreuil et Duras qui « ne sortait jamais sans avoir des clous et un petit marteau dans sa poche, avec lequel, pour la moindre faute, il clouait l'oreille d'un noir à un poteau placé dans la cour<sup>239</sup> ».

Et pourtant si l'on s'en tient aux dires de certains auteurs, rien dans le comportement des esclaves envers leurs maîtres ne justifiait qu'on les traitât avec autant de

---

<sup>234</sup> Charles-César ROBIN, *Voyage dans l'intérieur de la Louisiane, de la Floride occidentale ...*, op, cit, pp. 177-178.

<sup>235</sup> Les excès de ce colon sont rapportés dans plusieurs ouvrages où certains comme Malenfant le nomment ouvertement, et d'autres comme Joseph Morenas-Elzear se contentent de relater les crimes dont il se rendit coupable.

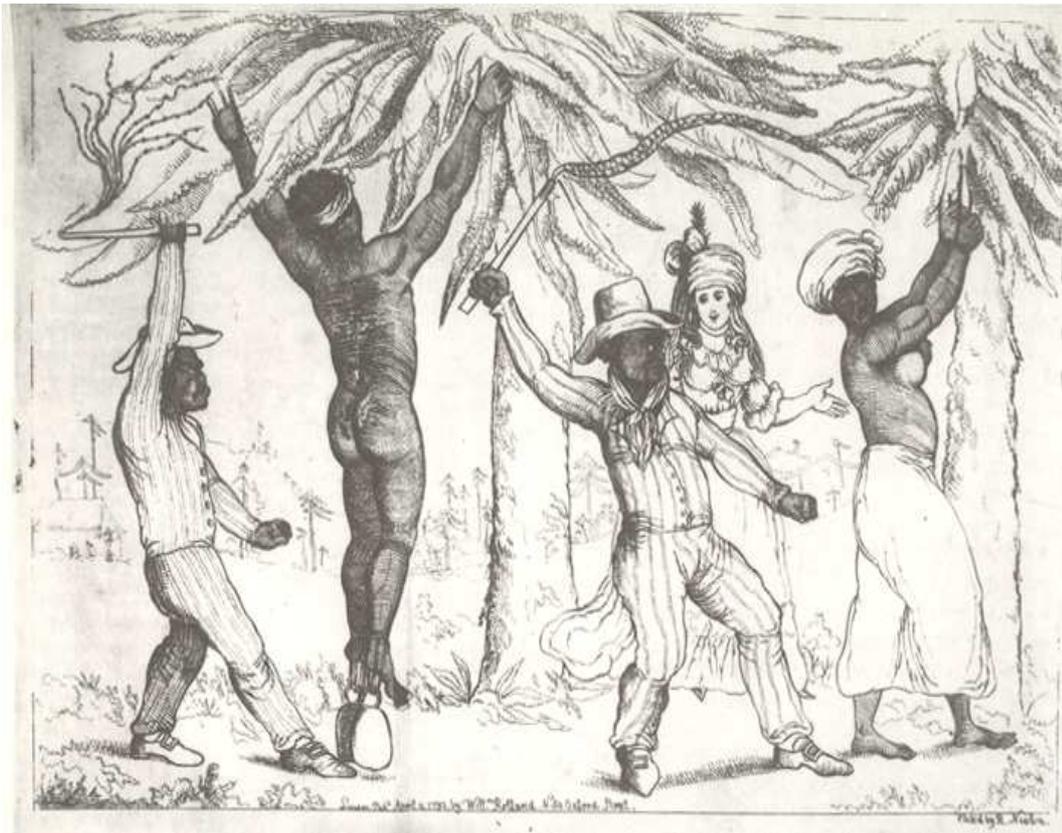
<sup>236</sup> Malenfant, *Des colonies et particulièrement de celle de Saint-Domingue, Mémoire historique et politique ...*, Paris, Chez Audibert, 1814, p. 172.

<sup>237</sup> *Ibidem*.

<sup>238</sup> *Ibidem*, pp. 198-199.

<sup>239</sup> *Ibidem*. P. 172.

rigueur. En effet, combien de fois n'ont-ils pas hésité, et parfois au péril de leur vie, à secourir leurs maîtres pour les sauver d'un danger, alors que rien ne les y obligeait ? Mais nous donnerons plus loin quelques exemples de ce comportement complexe des esclaves envers leurs maîtres.



**Figure 15 – Flagellation d’esclaves sous la surveillance de la maîtresse d’habitation**  
<http://hitchcock.itc.virginia.edu/SlaveTrade/>

## **2. L’attitude des esclaves envers leurs maîtres**

Perdus dans un monde qu’ils venaient de découvrir, ignorant tout des intentions de ces hommes si différents, à la peau claire, dont le comportement agressif faisait craindre le pire, les esclaves, dès les premiers instants, firent de multiples tentatives de fuite. Mais leurs chances de réussite étaient bien minces et ces actes désespérés échouant, ils étaient sévèrement réprimés. A mille lieues de leur pays natal, contraints par la force de se plier à toutes les volontés de ces hommes, les esclaves étouffèrent leurs sentiments pour faire face

à leur nouvelle situation. Une fois installés sur l'habitation, ils cherchèrent à s'y adapter et donnèrent souvent à leurs maîtres des preuves de leur bonne volonté. En effet, combien furent-ils ces « nègres qui ont sauvé la vie de leurs maîtres dans le passage des rivières ?<sup>221</sup> » demandait le Père Nicolson, avant de montrer à ceux qui prétendaient « qu'on ne trouve point d'attachement, d'intelligence, ni de sentiments dans les Nègres<sup>222</sup> » ces nombreux exemples où les esclaves ont donné à leurs maîtres ces quelques preuves de leur fidélité :

Cette Négrresse du Port-au-Prince n'avait-elle que de l'indifférence pour ses maîtres, lorsque le tremblement de terre de 1770 renversa leur maison ? Elle s'y trouvait toute seule avec leur enfant qu'elle allaitait ; chacun avait cherché son salut dans la fuite, elle ne pouvait les imiter sans exposer les jours de son nourrisson ; elle aima mieux lui sacrifier les siens, en faisant de son corps une espèce de voute ; elle reçut sur elle, avec un courage inouï, les décombres de la maison, l'enfant fut conservé ; mais elle mourut quelque jours après, victime de son cœur généreux.

Moi-même, avoue-t-il, j'en fais l'aveu, je dois la vie à un esclave, qui dans ce jour fatal, me fit sortir de la maison où j'étais, un instant avant sa chute ; il jouit maintenant de la liberté. Je la dois à d'autres Nègres, qui dans mes voyages, m'ont averti plusieurs fois des dangers que je courais sans m'en apercevoir<sup>240</sup>.

Et ce n'est pas Bernardin de Saint-Pierre qui dira le contraire, lui qui, après avoir erré pendant longtemps dans une forêt infestée de nègres marrons toujours prêts à en découdre avec le premier Blanc qui s'égarait dans leur lieu retraite, retrouva son chemin grâce à l'esclave qui lui servait de guide<sup>241</sup>. Le sieur Caradeu aîné ne fut-il pas lui-même sauvé de la noyade en l'année 1788 par l'esclave qu'il venait de faire sévèrement fouetter et qui ne pouvant se mouvoir fut forcé de monter à cheval pour l'accompagner dans un de ses déplacements. Cet esclave eut le bonheur de se voir accorder sa liberté après cet acte de bravoure (chose rare de la part de Caradeu dont la réputation de mauvais maître était bien connue de tous les autres habitants), « mais il ne put jouir de ce bienfait : ayant le derrière tout coupé, et étant resté trop longtemps dans l'eau, il fut pris du tétanos, et mourut quelques jours après<sup>242</sup> ». Voilà donc les sentiments et le comportement dont les esclaves étaient capables, dans ces instants extrêmes où, généralement, seul l'instinct de survie

---

<sup>240</sup> *Ibidem*, pp. 57-58.

<sup>241</sup> Quoiqu'ils fussent emmenés sur une terre qui leur était totalement étrangère, les esclaves, à force de côtoyer régulièrement la nature qui les entourait ont fini par mieux connaître tous les sentiers de la colonie. On se servait d'eux des fois comme pisteurs dans la chasse aux esclaves marrons.

<sup>242</sup> Malenfant, op, cit, p. 197.

commande les actes ; des sentiments bien plus nobles et plus respectables que ceux trop souvent exprimés par leurs maîtres. Si seule la haine avait habité le cœur de ces Noirs, auraient-ils sacrifié leur propre vie pour protéger ceux qui les avaient enchaînés ? Mourir pour mourir, pourquoi ne pas laisser le sort de l'être haï s'accomplir ? Nous avons noté que les maîtres, à la suite de ces actes courageux, pouvaient faire preuve d'une générosité un peu tardive dont les esclaves n'avaient pas toujours la chance de profiter. Mais faut-il pour autant s'étonner que la haine qu'ils essayaient de réprimer devienne, peu à peu, le sentiment majeur régissant le comportement de ces Noirs vis-à-vis de leurs maîtres ? Sentiment que ceux-ci auraient dû prendre en compte et dont ils allaient inéluctablement faire les frais, un jour ou l'autre.

C'est avec perspicacité que le père Jean-Baptiste Du Tertre disait : « si les nègres sont fort sensibles aux bienfaits, ils le sont pareillement aux outrages ; car ils portent une haine secrète à ceux qui les maltraitent, et il n'y a que la seule impuissance de s'en venger, qui étouffent une partie de leur ressentiment<sup>243</sup> ». Il faudrait peut-être comprendre par là que derrière leur apparence docile et le secours qu'ils portaient à leurs maîtres, les esclaves vouaient une haine viscérale à ces derniers et ils n'attendaient qu'une bonne occasion pour faire exploser à leurs faces cette colère trop longtemps contenue. Cependant, en attendant d'avoir assez de courage pour affronter leurs maîtres, ils trouvèrent d'abord ailleurs d'autres moyens de soulager leur envie de vengeance. Au nombre de ceux-ci figure en bonne place la moquerie, ou pour être en phase avec les auteurs de l'époque : la raillerie qui semble-t-il était d'un usage régulier entre eux dans leurs rassemblements, avant d'être un moyen subtil de vengeance contre le maître qu'ils ne pouvaient pas affronter directement. Les esclaves, disait donc à cet effet le Père Labat :

Sont railleurs à l'excès et que peu de gens s'appliquent avec plus de succès qu'eux à connaître les défauts des personnes, et surtout des blancs, pour s'en moquer entre eux, et en faire des railleries continuelles. Sitôt qu'ils ont reconnu un défaut dans quelqu'un, ils ne le nomment plus par son nom, mais par quelque sobriquet, qui a du rapport à ce défaut. Ce sobriquet est parmi eux un mystère, qu'il est bien difficile aux Blancs de pénétrer, à moins que sachant leur langue. On ne le découvre en les entendant se divertir des personnes dont ils parlent par des railleries piquantes, et pour l'ordinaire très justes<sup>244</sup>.

On retrouve cet argument chez le Père Jean-Baptiste Du Tertre qui affirme que :

---

<sup>243</sup> Jean-Baptiste DU TERTRE, op, cit, tome II p. 499.

<sup>244</sup> Jean-Baptiste LABAT, op, cit, p. 497.

Comme ils sont de grands railleurs, ils relèvent les moindres défauts de nos français, et ils ne sauraient les voir faire rien de répréhensible, qu'ils n'en fassent entre eux le sujet de leur divertissement, et de leur entretien.<sup>245</sup>

Le Père Nicolson mentionnait à son tour en 1776 que « lorsque les blancs exécutent en leur présence quelque ouvrage qui leur paraît difficile, ils sont comme ravis en extase ; mais ils ne peuvent retenir leur joie, lorsqu'ils voient un blanc maladroit ou dans la misère : s'ils s'empressent de le secourir, c'est moins par humanité que par ostentation<sup>246</sup> ».

Mais comme le disait Malouet, « quelque avili que soit l'homme dont on dispose arbitrairement, sa patience a des bornes, et son désespoir n'en connaît plus<sup>247</sup> ». Ainsi la raillerie ne s'attaquant pas directement aux intérêts de leurs maîtres, certains esclaves poussèrent l'audace un peu plus loin en s'en prenant directement à eux dans un premier temps par des actes de sabotage et d'autodestruction. L'objectif en agissant de la sorte était de se défaire de l'objet de leurs nombreuses souffrances en portant atteinte au bien de l'habitant, parfois même au prix de leur misérable vie. En quoi ont donc consisté ces actes ?

D'abord les sabotages. Ne pouvant pas atteindre directement le maître, leurs actions ont consisté, dans un premier temps, à détourner leur désir de vengeance envers des éléments de substitution qui participaient à rendre leur vie misérable. Ainsi, ils s'adonnaient à la destruction du matériel de travail qui leur était attribué, ils saccageaient les cultures qui occupaient la plupart de leur temps et cela ne semblait les peiner de recommencer, pourvu que les maîtres en fussent irrités et qu'à la fin de la récolte ils n'eussent pas atteint les résultats escomptés. L'autre façon de faire consistait pour eux à se décharger de leur colère sur les bêtes dont disposait l'habitant et qui les accompagnaient dans leurs nombreux travaux. Ce phénomène si fréquent sur les habitations poussa Charles-César Robin à le souligner en ces termes : « il semble que l'esclave se plaise à rendre aux animaux les mauvais traitements qu'il reçoit »<sup>248</sup>. Ainsi, les vaches, les chevaux et autres bêtes de l'habitation n'échappaient pas à leur furie. La façon de le faire différait

---

<sup>245</sup> Jean-Baptiste DU TERTRE, op, cit, p. 493.

<sup>246</sup> Père NICOLSON, op, cit, pp. 58-59.

<sup>247</sup> Pierre-Victor MALOUEU, *Mémoire sur l'esclavage des nègres*, Neuchâtel, 1788, pp. 22-23.

<sup>248</sup> Charles-César ROBIN, *Voyage dans l'intérieur de la Louisiane occidentale...*, op, cit, p. 196.

d'une habitation à l'autre : certains utilisaient le poison (le moyen le plus courant d'ailleurs, car il agissait lentement et évitait tout soupçon à leur égard), d'autres comme ceux de l'habitation Cottineau enfonçaient dans leurs narines un bois pointu<sup>249</sup>. D'autres enfin, plus directs, se contentaient de les assommer d'un coup de massue, ce qui entraînait une mort instantanée de l'animal. Outre les animaux, leurs plantations et leurs récoltes n'y échappèrent pas non plus. « il est arrivé mille fois qu'un nègre a ruiné la plantation de son maître par le feu sans qu'on ait pu découvrir si c'était négligence ou malignité, disait le Père Prévost en 1744 »<sup>250</sup>. Un peu plus d'un demi siècle après lui, Charles-César Robin témoignait à son tour de ce que les esclaves « rendent leurs maîtres malheureux ; ils dévastent leurs basse-cours, leurs vergers et leurs jardins. Il faut pour s'en défendre, s'entourer de hautes palissades, semblables à des forts, et ils savent encore surmonter ces obstacles »<sup>251</sup>. Il leur fallait donc appauvrir ce maître trop cruel envers eux, il fallait le ruiner jusqu'à le réduire au même état misérable qui était le leur. Cette volonté de nuire à l'habitant prit aussi quelquefois, comme nous l'avons mentionné plus haut, diverses formes d'autodestruction. Les premières furent les automutilations qui consistaient pour les esclaves à se sectionner une partie vitale de leur corps afin de priver le maître du bénéfice qu'il pouvait en tirer. En d'autres termes, par cette pratique, l'esclave se rendait inutile sur l'habitation ; ce qui bien sûr influait directement sur sa productivité. On a de Moreau de Saint-Méry le cas du nègre nommé Jean-Baptiste, de l'habitation Glaireaux au quartier Morin qui :

détestant le travail de la culture, imagine pour s'en débarrasser, de tailler sur les dimensions de son bras droit, un bras de bois assez dur, et pendant plusieurs moi, il exerce sa main gauche à couper le poignet du bras de bois avec sa serpe. Lorsqu'enfin il se croit assez sûr de son coup, il place la vraie main droite qu'il ne peut cependant amputer qu'au quatrième coup. Un autre de l'habitation Dubuisson, dans la Paroisse du Trou (...), était sujet à désertier et à des maladies qui étaient des suites de son libertinage et dont le traitement le faisait tenir dans une sorte de gêne. Un jour de l'an, il affile son couteau, et d'un seul coup il se rend eunuque<sup>252</sup>.

---

<sup>249</sup> Gabriel DEBIEN, *Plantations et esclaves à Saint-Domingue*, Dakar, faculté des lettres et Sciences humaines, 1962, p. 61.

<sup>250</sup> François-Antoine PREVOST, *Voyages du Capitaine Robert Lade en différentes parties de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique : contenant l'Histoire de sa fortune, et les observations sur les colonies et le commerce des Espagnols, des Anglois et des Hollandois, &c.* tome I, Paris, Didot, 1744, p. 273.

<sup>251</sup> Charles-César ROBIN, op, cit, p. 192.

<sup>252</sup> Moreau de SAINT-MÉRY, op, cit, p. 42.

Si pour le premier nous admettons que le maître perdait là une main qui lui aurait apporté quelques gains, pour le second par contre, il le privait de toute autre chose, c'est-à-dire une descendance dont il aurait certainement tiré beaucoup plus de profit. Les autres formes d'autodestruction que les esclaves développèrent sur les habitations de Saint-Domingue furent entre autres les avortements, les infanticides et les suicides. Les avortements allaient dans le même sens que cet esclave de l'habitation Dubuisson, qui visait à priver le maître d'une descendance nombreuse qui serait plus profitable à ce dernier qu'à ses propres parents. Chose qui, dans l'entendement de tout esclavagiste paraissait normal et légal, puisque la loi qui régissait l'esclavage faisait du colon le propriétaire légitime de tout ce qui appartenait à ses esclaves, y compris leurs enfants. On comprend alors les raisons pour lesquelles le Père Nicolson disait qu'« on voit des Nègresses qui se font avorter pour que le maître barbare qu'elles servent ne profite pas d'une prospérité, dont la condition ne peut être que malheureuse ; puisqu'elle doit être semblable à la leur »<sup>253</sup> ou que certaines poussaient l'outrage jusqu'à assassiner leurs nouveaux nés en se servant du poison, ou en leur enfonçant un clou ou une épingle dans la tête. Elles continuèrent à procéder à ces infanticides, malgré les maîtres qui avaient pris des mesures sévères pour les en empêcher, et surtout malgré la peine que cela leur coûtait (contrairement à ce qu'en pensaient certains auteurs). Elles ont donc par leurs actes, refusé de pérenniser ce système avilissant mis en place pour s'enrichir aux dépens de l'homme noir. La plupart des auteurs remarquent d'ailleurs que ces terribles procédés furent d'une efficacité redoutable puisque, comme on l'a déjà signifié, l'esclavage n'a jamais réussi à s'alimenter par lui-même et que les propriétaires d'habitations n'ont eu de cesse de s'alimenter régulièrement en main-d'œuvre africaine auprès des marchands négriers. De même, si les esclaves tuaient leurs enfants pour en priver l'usage à leurs propriétaires, de même ils s'ôtaient parfois la vie plutôt que de s'abandonner à cette cruauté, ou encore tuaient d'autres esclaves pour porter un coup à la fortune de leurs oppresseurs. Dans le cas des suicides, les moyens choisis variaient d'un esclave à un autre. Là où certains s'ingurgitaient à doses faibles du poison, ou mangeaient de la terre<sup>254</sup>, ce qui les faisait agoniser longtemps pour que le maître dépense assez d'argent dans leurs soins, d'autres

---

<sup>253</sup> Père NICOLSON, op. cit, p. 55.

<sup>254</sup> Ce serait une des raisons du mal d'estomac dont souffraient les esclaves.

utilisaient des méthodes plutôt radicales aux effets immédiats. « Les nègres, disait à cet effet le Père Labat en 1722, se détruisent, se coupent la gorge sans façon, pour des sujets fort médiocres, le plus souvent pour faire de la peine à leurs maîtres<sup>255</sup> ». D'autres encore se donnaient la mort en se noyant. Mais le poison fut le moyen le plus utilisé pour accomplir ce dessein. L'esclave qui en avait gros sur le cœur contre son maître, empoisonnait les autres esclaves pour réduire la main-d'œuvre de l'habitation et contraindre le maître à d'autres achats coûteux, et pour éviter d'éveiller les soupçons sur lui :

L'assassin, disait le Père Nicolson, pour voiler son crime, exerce sa fureur sur ce qu'il a de plus cher ; sa femme, ses enfants, ses amis, sont les premières victimes qu'il immole : les soupçons tombent-ils sur lui, est-il convaincu de ses forfaits et condamné à les expier ? Il ne se déconcerte pas ; il jouit du plaisir de s'être satisfait ; il s'est assez vengé, il meurt content<sup>256</sup>.

L'autre forme de résistance à l'autorité des maîtres que les esclaves développèrent sur l'habitation fut la fuite, encore appelé marronnage. En effet, refusant ce rôle abusif de machines à des richesses qui leur était attribué et cela pour des habitants qui étaient les seuls à en profiter, ils s'enfuyaient dans les mornes ou dans la colonie espagnole voisine. D'autres par contre, pour éviter le travail harassant dans les plantations feignaient quelques maladies, dans l'espoir de se faire interner à l'hôpital où ils passaient des jours entiers sans travailler au détriment des habitants auxquels leurs absences régulières faisaient perdre du profit. Comme on l'a dit plus haut, les maîtres étaient très méfiants à l'égard de ces derniers dont ils n'acceptaient l'admission à l'hôpital qu'à l'issue d'un sévère contrôle. Mais qui mieux que les esclaves savaient tromper toutes ces vigilances ?

Les Noirs, peut-être les plus forts psychologiquement, ou les plus téméraires, ayant conservé malgré tout la volonté de vivre, firent tomber les dernières barrières qui les empêchaient d'atteindre directement et physiquement leurs maîtres. Ils agirent progressivement, et nous allons voir les deux phases majeures de cette évolution. La première fut la période où l'esclave, craignant encore la réaction violente du maître, se contentait d'agir par des moyens que nous qualifierons de subtils. Ils avaient pour ce faire « recours au poison, pour exercer sur leurs tyrans une vengeance plus réfléchie et plus

---

<sup>255</sup> Jean-Baptiste LABAT, op, cit, tome 4, p 188.

<sup>256</sup> Père NICOLSON, *Essai sur l'histoire naturelle de l'isle de Saint-Domingue*, op, cit, p. 56.

éclatante »<sup>257</sup>. Ils le glissaient à petites doses dans leurs nourriture et le mal les rongait peu à peu jusqu'à ce qu'ils en succombent. Cette responsabilité revenait aux domestiques, car comme nous l'avons signifié dans notre précédent mémoire, les nègres de l'atelier qui, semble-t-il préparaient ce poison, n'avaient pas accès à la grande case et donc à la table des colons. En outre, notons que de tous les moyens que les esclaves inventèrent pour se venger de leurs cruels maîtres, le poison fut certainement celui qui les hanta le plus, car ces derniers ne savaient jamais à quel moment ils en seraient victimes. De plus, quand ils l'absorbaient, ils ne s'en rendaient presque jamais compte du fait que les faibles doses qu'on leur ingurgitait régulièrement n'agissaient pas instantanément. Ce n'est que dans l'agonie, au moment où ils vivaient leurs derniers instants qu'ils le soupçonnaient. Mais il était trop tard. Et encore ! Une grande quantité de maîtres moururent sans jamais savoir que le poison était la cause de leurs maux. Selon Girod-Chantrans :

cette fureur de poison était si grande pendant un temps, que les exécutions les plus fréquentes, les plus terribles, sur les moindres preuves, ne pouvaient l'arrêter, et l'habitant le plus intrépide tremblait en secret au milieu de ses esclaves ...<sup>258</sup>.

Dans la seconde phase, contrairement à la précédente, le crime n'était pas prémédité, mais relevait plutôt, semble-t-il de ce qu'on appelle les coups de folie, des impulsions des esclaves, excédés par des châtements injustes.

En effet, comme le disait le Père Labat, les esclaves « souffrent avec patience les châtements quand ils les ont mérités, mais ils se laissent aller à de grandes extrémités, lorsqu'on les fait maltraiter sans raison, par passion ou emportement, et sans vouloir les entendre »<sup>259</sup>. Nombre d'habitants, de gérants ou de commandeurs ont trouvé la mort sous l'effet de cette colère meurtrière de leurs esclaves par le biais, soit d'une houe qui traînait sur le lieu de l'exécution de leur peine, soit d'une pelle ou de quelque autre objet dangereux qui leur tombait en premier entre les mains. Le châtement qui revenait à l'esclave dans ce cas était la mort et il s'y résignait avec un orgueil que certains auteurs ont vite fait de juger comme étant de l'insensibilité. Moreau de Saint-Méry le disait d'ailleurs : « lorsque le crime les mène à la mort, ils y vont avec une fermeté qui ressemble

---

<sup>257</sup> Ibidem, op, cit, p. 56.

<sup>258</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, op, cit, pp. 156-157.

<sup>259</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage...*, tome IV, op, cit, p. 151.

quelquefois à de l'insensibilité »<sup>260</sup>. D'où ce constat du Père Nicolson qui affirmait que « c'est un préjugé répandu dans les isles, qu'on ne trouve point d'attachement, d'intelligence ni de sentiment dans les Nègres »<sup>261</sup>. Il se souvient néanmoins avoir vu qu' « on conduisait un jour au supplice un Nègre de Cavaillon, qui avait assassiné son maître ; il se fit couper le poing et rouer vif sans répandre une larme, sans témoigner le moindre repentir. Il se contenta de dire : *Quan moi tuyé maître moi, ça mauvai jou pou li ; alors moi alé mouri pou li, ça mauvai jou pou moi* »<sup>262</sup>.

Traduction :

Quand j'ai tué mon maître, ce fut un mauvais jour pour lui ; maintenant je vais mourir pour lui, c'est un mauvais jour pour moi.

Un autre qu'on allait pendre au Port-au-Prince, je ne sais pour quel sujet, fit encore paraître plus d'intrépidité. A peine le bourreau, qui est toujours un Nègre, l'eut-il jetté en bas de l'échelle, que la corde cassa ; le patient se releva, et dit tranquillement au bourreau : *toi voir, moi ben dire tantôt, corde là li pas bon ; toi dire, moi connai, li bon*. Comme celui-ci cherchait à la renouer, le Nègre condamné ajouta : *Qui ça toi faire encore ? Si toi noyer li, li casser encore ; ça mauvai besogne ; tin, v'là deux qualins, (c'est 20 sols de France,) toi aller acheter un bon petit corde iune fois*. Le bourreau fit ce que le Nègre lui avait dit, et celui-ci se laissa pendre une seconde fois sans se plaindre<sup>263</sup>.

On a encore ces quelques exemples tirés de l'ouvrage de Pierre Pluchon qui, on l'imagine, les tient de documents d'archives, dans lesquels des esclaves se rendant coupables de crimes sur la personne de leurs maîtres firent jugés et condamnés à mort. En 1707, dit-il, le Conseil de Léogane condamna le nègre Gaspard à avoir le poing coupé et à être rompu vif, pour avoir tué son maître Nicolas Michot, d'un coup de couteau. Le 22 septembre 1721, le Conseil du Cap condamnait les nègres Alexandre et César, convaincus de désertion et de rébellion à être pendus et étranglés. Les 2 et 8 juillet 1726, le Conseil du Petit-Goâve condamnait le nègre Colas, blessé et mourant en prison, à être rompu vif, pour avoir à la tête d'un attroupement de nègres armés de bâtons, levé son gourdin sur l'épouse du maître de l'habitation et de l'avoir tuée<sup>264</sup>. Ces exemples d'esclaves insoumis et assassins sont légions. Pourquoi d'ailleurs s'étonner de la sérénité de ces esclaves quand leur désir de vengeance était enfin accompli ? La mort qu'ils affrontaient stoïquement,

---

<sup>260</sup> Moreau de SAINT-MERY, *Description topographique...*, tome 2, p. 61.

<sup>261</sup> Père NICOLSON, *Essai sur l'histoire naturelle de l'isle de Saint-Domingue*, op, cit, p. 57.

<sup>262</sup> Ibidem.

<sup>263</sup> ibidem, pp. 56-57.

<sup>264</sup> Pierre Pluchon, *Nègres et Juifs au XVIIIème siècle : Le Racisme au siècle des Lumières*, p. 233.

n'était –elle pas celle qu'ils attendaient depuis le début de leur servitude, celle qui les renverrait dans leurs pays d'origine auprès des leurs comme ils l'espéraient ? a trop la côtoyer, dirions nous, ils finirent par se familiariser avec elle et aucune menace de mort ne pouvait plus les faire frémir.

Retenons donc de ce qui précède que, si les esclaves demeurèrent dociles, au début, face aux nombreuses contraintes qu'on leur imposait, ils ne restèrent pas toujours soumis à ceux qui les faisaient souffrir. Ils essayèrent d'abord par la fuite d'échapper à leur esclavage. Mais les côlons bien sûr, ne pouvant tolérer ces pertes, les reprenaient et les soumettaient de nouveau au même joug. La vengeance devint alors le moyen de se soustraire à l'autorité absolue du maître et elle prit diverses formes. D'abord les sabotages, l'autodestruction pour enlever au maîtres leurs outils de travail, puis l'affrontement direct par le poison et les mutineries. La sanction suprême pour ces actes d'insoumission était la mort, mais les esclaves étaient tellement habitués à la côtoyer jour après jour, qu'ils ne reculaient pas devant son spectre. Ils enduraient tellement de souffrances, au point d'en être pratiquement abêtis, qu'elle devait leur apparaître comme une délivrance. D'ailleurs, leur indifférence face à la mort donna lieu à bien des interprétations. Mais pouvait-on leur ôter de la tête l'idée selon laquelle mourir les ramènerait chez eux ? Fallait-il, pour y parvenir, modifier la morale qui les faisait agir et orienter leur esprit vers d'autres croyances ? Mais peut-être étaient-ils prêts à le faire d'eux-mêmes...

**Chapitre 4**  
**DE LA MORALE DES ESCLAVES ET DE LEURS**  
**MOMENTS DE REPIT SUR L'HABITATION**

Marchandise humaine achetée par des individus à la morale de façade, les esclaves ont dû puiser au fond d'eux-mêmes les ressources nécessaires pour ne pas sombrer au milieu ce système d'asservissement qui consumait leur existence. Comment déposer quelques instants le poids de leurs souffrances quotidiennes et effacer, même de façon éphémère, l'existence de ces hommes qui s'étaient arrogé le droit de vie et de mort sur eux ? Pour tenter d'y parvenir et garder vivant l'espoir de retrouver un jour la liberté, livrés à eux-mêmes pendant leurs rares moments de répit, les Noirs se consacrèrent à la pratique de la religion et à la création d'espace de vie. Mais quelles furent ces activités et ces pratiques religieuses ? Quel bénéfice en retirèrent-ils et quelle fut la réaction de leurs maîtres, face à ces comportements ?

Telles sont, entre autres, les questions auxquelles nous nous efforcerons de répondre dans cet autre chapitre de la vie des esclaves sur l'habitation à Saint-Domingue.

## ***I. Leur inclination pour la religion***

« La religion, disait Karl est le soupir de la créature opprimée, l'âme d'un monde sans cœur, comme elle est l'esprit des conditions sociales d'où l'esprit est exclu. Elle est l'opium du peuple"<sup>265</sup> ». Cette assertion s'applique très bien aux esclaves et expliquerait leur regain pour la question religieuse. En effet, vivant dans une société coloniale qui refusait d'apprécier à sa juste valeur l'être humain qui était en eux et qui ne les voyait que comme une simple main-d'œuvre, des bêtes de somme, ils n'ont eu d'autre recours que de mettre leur malheureux sort dans les mains de la religion. Elle seule pouvait leur offrir cette possibilité d'éclairer tant soit peu leur vie que d'autres personnes avaient transformée en un long calvaire. Et quoiqu'elle ne leur promettait pas un mieux être immédiat, elle devint l'unique interlocuteur après duquel ils pouvaient exprimer toutes leurs souffrances en attendant le paradis auquel ils aspiraient tous. Mais, entre la religion du maître, quasiment imposée, et celle de leurs ancêtres qu'on essayait de leur faire oublier, les esclaves durent faire un choix ? Quel fut fut-il ?

### **1. La religion du maître**

Il n'y a presque pas un nègre (...) qui ne soit chrétien, et qu'ils n'aient régénéré dans les eaux du baptême. (...) ils conservent jusqu'à la mort, la Religion qu'ils ont embrassée : qu'ils pratiquent les vertus, et en exercent les œuvres ; et je puis dire avec vérité qu'ils vivent bien plus chrétiennement dans leur condition, que beaucoup de Français<sup>266</sup>.

Tels sont les propos que tenait en 1671 le Père Jean-Baptiste Dutertre sur la foi chrétienne des esclaves. Mais qu'en était-il réellement ?

En effet, livrés à des traitements inhumains dans une colonie où la moindre opposition à ce système qui exploitait leurs forces sans aucune récompense pour eux, était réprimée dans le sang, la religion catholique, apostolique et romaine s'est révélée comme l'exutoire de ces centaines de milliers d'hommes et de femmes tirés de forces des côtes africaines. Elle devint à la fois le lieu où ils vinrent taire leur vengeance face à leur

---

<sup>265</sup> Karl Marx / 1818-1883 / avec Engels, *Critique de "La philosophie du droit" de Hegel*, 1844.

<sup>266</sup> Jean-Baptiste DU TERTRE, *Histoire générale des Antilles habitées par les Français...*, pp 501-502-503

incapacité à vaincre leurs tortionnaires et là où ils formulèrent leurs espoirs en une vie meilleure où il n'y aurait plus ni fouet, ni autre labeur quotidien quelconque. Pour ce faire, ils se débarrassèrent d'abord des manitous et des talismans qu'ils vénéraient<sup>267</sup> au moment de leur arrivée sur l'habitation. Mais comment en arrivèrent-ils à épouser une religion qui leur était totalement inconnue ? Leur engagement en celle-ci était-il sincère ?

On prétend que c'est au prétexte de faire d'eux des chrétiens que Louis XIII consentit à la déportation des Noirs dans les colonies françaises. Quoique cet argument fût dénué de toute sincérité, le rédacteur du Code Noir, voulant peut-être faire respecter ce principe, en fit tout de même le premier devoir du maître envers son esclave dès son introduction sur l'habitation. Peut-être fut-ce par respect pour la mémoire du feu Roi. Ainsi il stipulait en son article deux :

Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine. Enjoignons aux habitants qui achèteront des nègres nouvellement arrivés d'en avertir les gouverneurs et intendants desdites îles dans huitaine au plus tard, à peine d'amende arbitraire; lesquels donneront les ordres nécessaires pour les faire instruire et baptiser dans le temps convenable.

Si certains habitants se préoccupèrent de sauver ce qu'il pouvait y avoir comme âme dans leur population servile en les faisant baptiser sur le champ dès qu'ils entraient sur leurs habitations (comme ce fut le cas avec le père dominicain Jean-Baptiste Labat), d'autres par contre n'osèrent pas se donner cette peine pour deux raisons principales. La première serait qu'avec le baptême, leurs esclaves les faisaient désormais leur entrée dans la grande famille des chrétiens, au même titre que les habitants. Ce qui laissait entrevoir à long terme qu'ils devraient un jour les affranchir, car on supposait qu'il n'était pas correct pour un chrétien de maintenir éternellement dans les fers de la servitude un autre chrétien. Or le planteur qui avait acheté son nègre tenait à ce que celui-ci servît son intérêt jusqu'à ce que la mort seule l'en privât. Telle était la destinée de l'esclave et elle ne devait point être autre sous aucun prétexte. L'autre justification que nous trouvons chez Victor Hugo, était la crainte de voir l'instruction religieuse ouvrir les yeux aux esclaves, et les inciter à des actes de rébellion contre leur autorité. En d'autres termes, ils ne voulaient pas courir le risque de provoquer l'effondrement de leur belle entreprise.

---

<sup>267</sup> Charles-César ROBIN, op, cit, p. 167.

Face donc à ce refus des maîtres de leur faire connaître leur religion, ce serait les esclaves eux-mêmes, surtout les bossales, qui auraient parfois pris spontanément le devant des choses en réclamant le baptême, « non qu'ils y soient portés par un vrai zèle religieux, mais uniquement par un esprit de curiosité, pour savoir ce qu'est le baptême et ses cérémonies, dont ils ont tant entendu parler »<sup>268</sup>. Et pour ces mêmes esclaves qui débarquaient nouvellement sur l'habitation, il s'agissait pour eux de faire taire les moqueries des nègres créoles qui les appelaient « cheval ». Car d'après Moreau de Saint-Méry :

Comme les nègres créols prétendent, à cause du baptême qu'ils ont reçu, à une grande supériorité sur tous les nègres arrivant d'Afrique, et qu'on désigne sous le nom de bossales, (...); les africains qu'on apostrophe en les appelant chevaux, sont très empressés de se faire baptiser<sup>269</sup>.

On voit dès lors qu'il n'y avait point de sincérité dans leur conversion. Cette appellation étant perçue par eux comme une insulte, ils s'empressaient donc d'y adhérer pour s'insérer le plus vite possible dans cette société créole. On pourrait donc dire que la religion devenait pour eux le facteur indispensable de leur créolisation, car ils éprouaient un certain malaise à être traité de bossales ou encore de nègres brutes comme les appelaient d'autres habitants. Ce complexe qu'ils éprouaient à être appelé de ce qualificatif se percevait dans le comportement de ceux qui avaient enfin réussi à s'intégrer dans cette société coloniale. Ils reniaient totalement leurs origines africaines. Selon Malenfant, « après un an de séjour c'est leur faire injure et les irriter que de les traiter de bossales, ce qui veut dire *nouveau venu*. Lorsque vous dites à un noir : es-tu créole, il vous répond : oui, Monsieur, moi *fin créole* ; c'est-à-dire que son père et sa mère sont nés dans la colonie<sup>270</sup> ».

---

<sup>268</sup> Valentin de CULLION, *Examen de l'esclavage ...*, op. Cit. p. 196.

<sup>269</sup> Moreau de SAINT-MÉRY, *Description topographique...*, op. Cit. p. 35.

<sup>270</sup> Malenfant, op. Cit. pp. 208-209. Notons que les maîtres étaient pour beaucoup dans ce malaise que les esclaves ressentait à ce qu'on les appelle bossales. Ils prétendaient sans cesse que les créoles étaient plus intelligents que les Noirs venus directement de l'Afrique et leur accordaient les tâches les "moins pénibles" de l'habitation. On sait par exemple que les postes de commandeur ou de sucrier étaient toujours accordés à des créoles et jamais à des bossales. Ces derniers étaient plus recherchés pour les travaux agricoles. Pour donc paraître intelligents comme les autres, ils reniaient leurs origines.

Outre cette conversion pour mettre fin à cette raillerie, d'autres encore demandaient le baptême juste « dans l'intention de plaire à leurs maîtres plus que tout autre motif »<sup>271</sup>. Mais pouvait-on espérer autre chose de leur part quand ceux-là mêmes qui devaient se charger de leur instruction religieuse ne prenaient pas réellement le temps de le faire consciencieusement ? Le Père Labat conseillait d'ailleurs aux maîtres qui étaient tentés de convertir leurs esclaves à leur religion de « différer leur Baptême sans se rendre à leurs importunités et les tenir au rang de catéchumènes, jusqu'à ce qu'on se soit assurés par une longue expérience qu'ils ont abandonné tout-à-fait les pratiques qu'ils avaient dans le diable »<sup>272</sup>. Mais combien étaient-ils ces habitants qui respectaient cette prescription ? En réalité, plutôt que de la suivre, s'imaginant, pour ne pas dire convaincus que leurs esclaves, une fois baptisés, leur seraient fidèles, « on leur fait un catéchisme express, disait Jean-Baptiste Du Tertre »<sup>273</sup>. Puis à Alexandre de Wimpffen d'ajouter que :

Quand on en a rassemblé un certain nombre, on les mène à l'église sans qu'ils ne sachent ce qu'on leur fait, et les voilà chrétiens. Le résultat le plus clair de cette cérémonie est pour eux, leur changement de nom.<sup>274</sup>

Que pouvait-on aussi attendre d'eux quand les prescriptions de cette religion se limitait à leur dire qu'ils devaient avoir un respect sans borne pour leurs tortionnaires et ne jamais leur opposer une quelconque résistance dans l'espoir d'une vie meilleure au paradis ou encore lorsque les prières qu'ils adressaient à Dieu étaient plutôt en faveur de leurs maîtres et non pour eux-mêmes ? Par conséquent, sans aucune préparation préalable, sans véritable volonté de la part de leurs maîtres de leur inculquer cette instruction religieuse et pour toute autre raison que celle d'une croyance réelle en un Dieu qui pouvait mettre fin à leurs souffrances quotidiennes, ils embrassaient une religion dont ils ignoraient absolument tout. Le résultat d'une telle pratique étant, selon Valentin Cullion, qu'ils demeurent « incapables de saisir les plus simples idées de notre religion »<sup>275</sup> » et c'est déjà « beaucoup, quand leurs faibles lumières peuvent les élever jusqu'à une connaissance

---

<sup>271</sup> Alexandre-Stanislas de WIMPFEN, *Voyage à Saint-Domingue dans les années ...*, op. Cit. p 132.

<sup>272</sup> Jean-Baptiste LABAT, tome 2, p. 458.

<sup>273</sup> Jean-Baptiste DU TERTRE, op, cit, p. 503.

<sup>274</sup> Alexandre WIMPFEN, op. cit. p. 131.

<sup>275</sup> Valentin de CULLION, *Examen de l'esclavage en général...*, op, cit, p.197.

superficielle de la Trinité et de l'incarnation <sup>276</sup> ». C'est d'ailleurs la raison pour laquelle malgré le baptême qu'ils venaient de recevoir les créoles les accablaient de cet autre surnom : « baptisés debout <sup>277</sup> ». Il ne faudrait cependant pas que cette image du nègre, épousant la religion du maître pour les raisons citées plus haut, déteigne sur ceux qui y ont été réellement poussés par la foi. Car, aussi étonnant que cela puisse paraître, il y eut réellement des esclaves sincères dans leur foi et qui ne s'en cachaient pas. En plus d'être régulièrement aux messes les dimanches et pendant les autres jours de fêtes religieuses, ceux-ci :

ont une foi très vive pour le pain béni et l'eau bénie. Ils portent toujours du pain béni sur eux ; ils en mangent, lorsqu'ils se trouvent mal, ou quand ils craignent quelque danger. A l'égard de l'eau bénie, quelque quantité qu'on en fasse le dimanche à la Grande Messe, il est rare qu'on en trouve une goutte quand le service est fini ; ils l'emportent dans de petites calebasses, et en boivent quelques gouttes, en se levant, et prétendent se garantir par ce moyen de tous les maléfices qu'on pourrait jeter sur eux. <sup>278</sup>

Ces derniers, conscients de ce qu'ils ne parviendraient jamais, sur la terre qui les avait accueillis, à cette liberté en une vie meilleure, sans douleurs, à laquelle ils aspiraient tous les jours, ils n'eurent d'autre choix que de mettre leurs espoirs en la religion chrétienne. Mais jusque où allait leur foi chrétienne ? Le catholicisme avait-il totalement déraciné leurs pratiques ancestrales ?

## **2. Mais le vaudou et les autres pratiques religieuses africaines avant tout**

Quel que fut l'intérêt marqué par les Noirs à l'égard de la religion de leurs maîtres, ils ne manquèrent jamais de revenir à leurs pratiques religieuses initiales, c'est-à-dire celles qu'ils ramenèrent de leurs différentes contrées africaines. On en veut pour preuve ce témoignage de Valentin Cullion :

Il y avait, dans l'église du Cap, une ancienne négresse qui, depuis trente ans et plus, prenait soin d'une chapelle de la vierge. C'était elle qui balayait la chapelle, qui parait l'autel, qui fournissait les bouquets des jours de fête. Elle

---

<sup>276</sup> Pierre-François-Xavier de CHARLEVOIX, *Histoire de l'isle espagnole de Saint-Domingue*, op, cit, p. 367.

<sup>277</sup> Moreau de SAINT-MERY, op. cit. p 35.

<sup>278</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage...*, op, cit, tome 2, p. 458.

était reçue au presbytère, elle y prenait ses repas. Un dimanche, après avoir communie à la grand'-messe, elle ne manqua point de venir dîner à la cure, suivant son usage. (...). Tout à coup, elle voit passer dans la rue un nègre portant une couleuvre au bout d'un bâton et la secouant rudement ; à ce spectacle, la négresse pousse un cri, court à la rue, et se précipite sur le nègre pour le dévisager. Celui-ci, surpris de cette brusque attaque, jette bâton et couleuvre, et songe à se défendre : en un instant grand concours de monde. J'accours moi-même, je demande à la négresse la cause de son comportement. Sans me répondre, elle s'agenouille devant la couleuvre, marmotte en son jargon quelques paroles adressées au reptile avec mille contorsions ; puis elle se lève, conjure le nègre, au nom de Dieu et de la Vierge, de rendre la liberté au serpent. Elle ajoute à ses prières des malédictions et des menaces si la couleuvre n'est pas promptement apaisée par des offrandes expiatoires.<sup>279</sup>

Voilà l'illustration de ce à quoi se heurtait régulièrement la foi chrétienne des esclaves à Saint-Domingue. Mais au fait, comment expliquer ce revirement soudain de ces esclaves qui faisaient pourtant preuve d'une si grande piété ? Comment réussirent-ils à ne jamais se séparer de leurs anciens dogmes africains ? Pour répondre à cette question, il serait sans doute pertinent de chercher les différentes causes de ce comportement complexe d'une part, dans le raisonnement même des esclaves, et, d'autre part, dans celui des propriétaires des habitations. Les premiers, comme nous l'avons dit plus haut, ne comprenaient rien à la religion qu'ils avaient embrassée. Le fait de ne pas être baptiser les exposait sans cesse aux quolibets des créoles et ils étaient plus épris par le souci de mettre fin à cette appellation humiliante de « cheval » dont ils étaient l'objet que toute autre chose. L'autre raison de leur attachement, la plus importante d'ailleurs, serait plutôt culturelle. En effet, comment pouvait-on prétendre, au motif d'en avoir fait des chrétiens du jour au lendemain, sans aucune préparation préalable, leur faire oublier des pratiques ancestrales qui leur avaient été transmises de génération en génération, et qu'ils s'évertuaient eux aussi de perpétuer, même au plus fort de leur assujettissement ?

Quant aux raisons imputables à leurs maîtres, elles étaient de divers ordres. On pourrait évoquer entre autres, la négligence. Après avoir longuement hésité à les faire baptiser, lorsqu'enfin ils avaient reçu le sacrement, les esclaves étaient livrés à eux-mêmes sur l'habitation, car en général les maîtres ne s'intéressaient plus à leur vie religieuse. Ils ne se contentaient que de leur faire la prière du matin avant de les conduire dans les plantations, puis le soir au coucher. Le reste du temps, ces habitants ne se contentaient qu'à attendre d'eux qu'ils leur rapportent toute la fortune à laquelle ils aspiraient. L'idée de

---

<sup>279</sup> Valentin CULLION, *Examen de l'esclavage en général* ..., pp. 198-199.

Bernardin de Saint-Pierre selon laquelle « on les fait prier Dieu pour la prospérité de leurs maîtres »<sup>280</sup> trouve alors ici tout son sens. Toujours dans le même ordre d'idée, on trouve aussi chez Benjamin Frossard développe un autre raisonnement digne d'intérêt pour expliquer la négligence des maîtres à l'égard de leurs esclaves. Pour lui en effet :

la Religion Chrétienne est une loi de liberté. Il n'est donc point de l'intérêt des Planteurs, que leurs esclaves en connaissent les préceptes bienfaisans. Ils sentiront bientôt toute l'injustice de leurs maîtres ; et apprenant qu'ils sont égaux par la Religion comme par la Nature, ils supporteront leur condition avec la plus vive impatience.<sup>281</sup>

Dès lors, pour éviter que la religion ne les portât à semer le trouble sur leurs habitations, ils s'opposaient à ce que les prêtres vinssent leur inculquer quelque connaissance de celle-ci. Et puis, même s'ils y consentaient, à quels moments cela se ferait-il ? Les esclaves passaient plus de temps dans les champs que dans leurs cases. Le dimanche soir était le seul moment de détente de la semaine ; c'était le moment tant attendu, qu'ils consacraient aux chants, aux danses et autres distractions. De plus, il ne serait pas exagérer de souligner que les esclavagistes ne pouvaient guère prétendre personnifier la foi chrétienne. En effet, ont-ils jamais donné aux Noirs quelques exemples d'amour, de charité ou d'un quelconque sentiment en rapport avec leur religion ? D'ailleurs, les maîtres se dispensaient eux-mêmes de la messe dominicale car, les esclaves n'ayant que le dimanche pour travailler dans les jardins, ils restaient « chez eux pour maintenir l'ordre et, selon Girod-Chantrons, loin d'être fâchés que leurs esclaves ne soient point à portés de la célébrations des mystères divins, ils s'en félicitent beaucoup, et pensent unanimement que la crainte des punitions qu'ils ne leurs épargnent point dans cette vie, les contient beaucoup mieux que celle des châtimens inconnus d'un autre monde »<sup>282</sup>.

Enfin, ceux mêmes qui étaient chargés de leur faire connaître les préceptes de la religion chrétienne, possédaient eux-mêmes des esclaves. Si ces hommes de Dieu ne se montraient pas aussi cruels que les autres propriétaires envers leurs esclaves, il va sans dire que leurs domaines n'étaient pas, non plus, un petit coin de paradis pour les Noirs. On sait par exemple que le bon Père Labat ne se privait pas, de temps en temps, d'administrer

---

<sup>280</sup> Bernardin de SAINT-PIERRE, *Voyage à l'isle de France...*, op, cit, p. 193.

<sup>281</sup> Benjamin-Sigismond FROSSARD, op, cit, p. 365.

<sup>282</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, *Voyage d'un Suisse ...*, op, cit, p. 198.

quelques coups de fouet à certains de ses esclaves, lorsqu'il jugeait que la faute commise le justifiait.

En somme, on ne voit pas trop ce qui aurait pu déterminer les esclaves à entretenir, coûte que coûte, la flamme de la foi chrétienne : ils ignoraient tout des préceptes qui auraient pu la faire rayonner, en dehors de celui, frelaté, qui visait à façonner leur esprit, pour mieux les exploiter. Par contre, les pratiques superstitieuses africaines leur étaient familières, mieux encore, elles étaient profondément ancrées dans leur esprit. Pour toutes ces raisons, elles restèrent très importantes pour les esclaves, qui continuèrent à leur accorder une totale confiance. Bien évidemment, ces pratiques leur valurent toutes sortes de commentaires. Déjà en 1722, le Père Labat affirmait que « presque tous les Nègres qui sortent de leur pays en âge d'homme sont sorciers, ou du moins ils ont quelque teinture de magie, de sorcellerie, et de poison »<sup>283</sup>. Plus tard en 1744, l'Abbé Prévost disait à son tour qu'ils « sont tous idolâtres, et l'on prétend que c'est le diable qu'ils adorent »<sup>284</sup>. Mais en quoi consistaient réellement les préceptes de leurs croyances ? On ne saurait répondre de façon très précise à cette interrogation, vu que les esclaves n'avaient pas un dogme spécifique auquel vouer un culte particulier. Refusant de croire que la religion des maîtres pût les conduire à la liberté, leurs croyances se bornaient à quelques figurines auxquelles ils adressaient des prières, selon un besoin propre à chacun d'eux. Ainsi, en 1797, Moreau de Saint-Méry disait que « les nègres croient à la magie et l'empire de leurs fétiches les suit au-delà des mers. Plus les contes sont absurdes plus ils les séduisent. De petites figures grossières, de bois ou de pierre, représentent des hommes ou des animaux, sont pour eux autant d'auteurs de choses surnaturelles et qu'ils appellent *garde-corps*<sup>285</sup> ». Puis d'exagérer, un peu plus loin, en affirmant qu'ils « adorent tout ; les montagnes, les arbres, les mouches à miel, les caïmans, etc...<sup>286</sup> ».

Mais de tous les cultes qu'ils vouaient à ces dieux, un particulièrement semble avoir capté l'attention des esclaves de Saint-Domingue. Il s'agit du vaudou. Selon Moreau

---

<sup>283</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage aux isles ...*, op, cit, tome 4, p. 137.

<sup>284</sup> Abbé PREVOST, *Voyage du Capitaine Robert Lade en différentes parties de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique ...*, p. 274.

<sup>285</sup> Moreau de SAINT-MÉRY, *Description topographique ...*, op, cit, tome 1, p. 36.

<sup>286</sup> *Ibidem*, p. 38.

de Saint-Méry il signifierait « un être tout-puissant et surnaturel <sup>287</sup> » et il le présentait comme étant une danse sans toutefois oublier de mentionner qu'il était aussi et surtout une secte dont les effets ne laissaient point indifférents les esclaves. Comme bien des traits culturels qu'ils affichèrent dans la colonie, le vaudou était lui aussi d'origine africaine. Il y fut introduit dans la colonie par les nègres Aradas du Benin qui, selon Moreau de Saint-Méry « sont les véritables sectateurs du vaudou dans la colonie, et qui en maintiennent les principes et les règles <sup>288</sup> ». Ainsi, s'il est admis que cette religion fut importée à Saint-Domingue par les Arada du Bénin, elle devint très vite la religion phare des tous les esclaves, fussent-ils natifs de la colonie ou pas. Les assemblées pour le culte du vaudou se tenaient la plupart du temps la nuit, loin des regards indiscrets, mais surtout de ceux des non initiés, car il s'agissait aussi et avant tout d'un rite initiatique. On serait donc tenté de dire qu'elles ne se déroulaient pas sur l'habitation, mais plutôt dans un endroit isolé. Or on sait que les esclaves ne pouvaient sortir d'une habitation sans la permission écrite de leur maître. Il est donc difficile d'imaginer que cette cérémonie ait pu avoir lieu hors de l'habitation. Ce qu'il serait mieux de supposer est que, le domaine sur lequel ils vivaient étant un espace vaste et les habitants ne se mêlant presque jamais aux rassemblements de leurs esclaves, ils les aient autorisés à s'isoler quelque part sur celle-ci pour se livrer à ce qu'ils pensaient être une simple partie de danse. Même là encore, il y a lieu d'émettre quelques doutes puisque le vaudou n'était pas que l'affaire des Noirs d'une seule habitation ! Des esclaves venaient de diverses habitations pour célébrer ce culte réservé aux seules personnes qui ayant été initiées. Quoi qu'il en soit, contrairement aux fétiches et autres croyances qu'ils développèrent à côté de la religion chrétienne, le vaudou peut être considéré comme l'âme de toutes les croyances superstitieuses auxquelles se livrèrent les esclaves de Saint-Domingue. On se souvient encore que c'est lors d'une cérémonie de vaudou que les esclaves, rassemblés dans le Bois-Caïman dans la nuit du 22 au 23 août 1791 ; à l'initiative du Nègre Boukman, lui-même prêtre vaudou et esclave de l'habitation Turpin, sellèrent le pacte de la révolte dont les effets destructeurs conduisirent plus tard à l'indépendance de l'île en 1804.

---

<sup>287</sup> *Ibidem*, p. 46.

<sup>288</sup> *Ibidem*, p. 54.

On trouve chez Moreau de Saint-Méry les moindres détails de la manière dont se déroulaient ces rassemblements et dont nous ne ferons pas cas ici. Par contre, il est important de mentionner que ce culte consistait en l'adoration absolue d'un « serpent non venimeux, ou une couleuvre »<sup>289</sup> en général. C'est, comme le disait Moreau de Saint-Méry :

sous ses auspices que se rassemblent tous ceux qui professent la même doctrine. Connaissance du passé, science du présent, prescience de l'avenir, tout appartient à cette couleuvre, qui ne consent néanmoins à communiquer son pouvoir, et à prescrire ses volontés, que par l'organe d'un grand-prêtre que les sectateurs choisissent, et plus encore par celui de la négresse, que l'amour de ce dernier à élever au rang de grande-prêtresse<sup>290</sup>.

Ces derniers jouissaient d'un profond respect auprès des autres esclaves qui pouvaient à chacune de leurs assemblées les consulter sur des difficultés auxquelles ils étaient confrontés dans leur état de soumission. A l'occasion, plusieurs requêtes leur étaient soumises. Moreau de Saint-Méry souligne que :

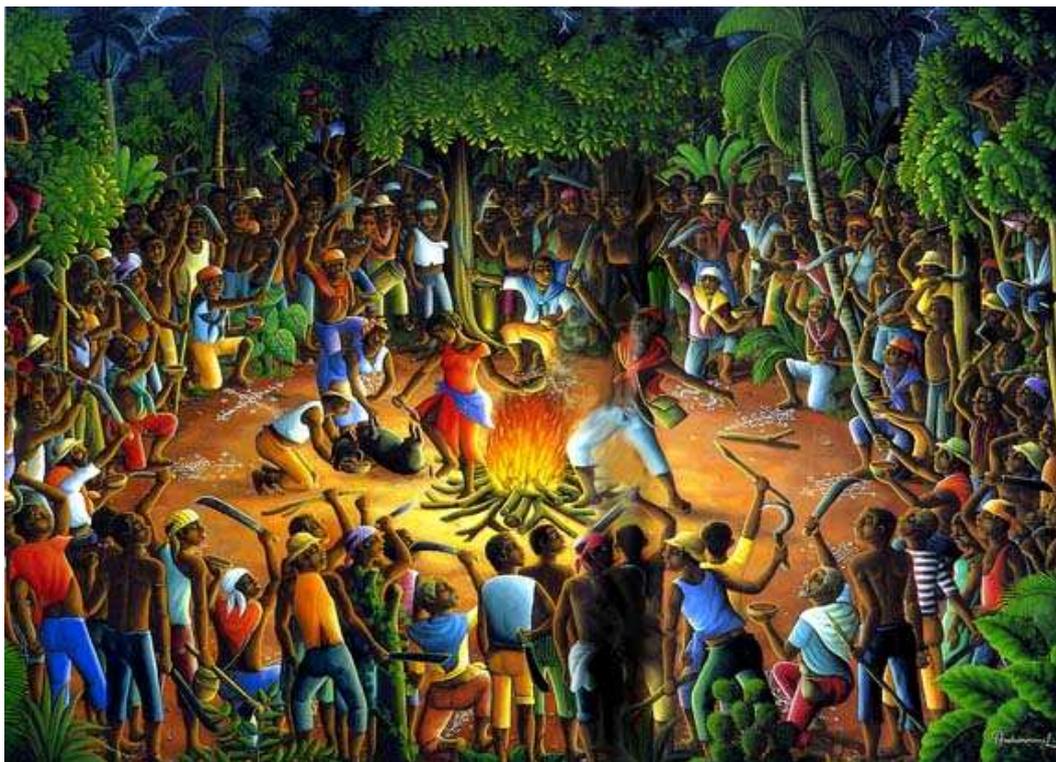
la plupart (...) demande le talent de diriger l'esprit de leurs maîtres ; mais ce n'est pas assez, l'un sollicite de plus de l'argent, l'autre le don de plaire à une insensible ; celui-ci veut rappeler une maîtresse infidèle ; celui-là désire une prompte guérison, ou une existence prolongée. Après eux, une vieille vient conjurer le Dieu de faire cesser le mépris de celui dont elle voulait captiver l'heureuse adolescence. Une jeune sollicite d'éternelles amours, ou elle répète des vœux que la haine lui dicte comme une rivale préférée<sup>291</sup>.

---

<sup>289</sup> Moreau de SAINT-MÉRY, *Description topographique ...*, op, cit, p. 46.

<sup>290</sup> *Ibidem*.

<sup>291</sup> *Ibidem*. op, cit, pp. 47-48.



**Figure 16 – La réunion des esclaves au Bois-caïman autour d’une cérémonie de vaudou**

Tableau d’André Normil

[http : espritduvaudou.ifrance.com/vaudou/html/boiscaïman.html](http://espritduvaudou.ifrance.com/vaudou/html/boiscaïman.html).

Cependant, loin d’être des endroits où ils formuler et espérer voir se réaliser toutes leurs exhortations, on peut plutôt considérer que ces lieux de rassemblement étaient, pour ces esclaves dont les moindres mouvements et les moindres paroles étaient continuellement sous surveillance, des havres de paix où ils pouvaient enfin respirer et s’exprimer librement.

Outre le vaudou et leurs autres pratiques citées plus haut, Benjamin Frossard lui, évoque l’idée que :

les Nègres admettent néanmoins un dogme propre à les consoler de la rigueur de leur sort, c’est celui de l’immortalité. Mais ils le combinent avec ce qui forme leurs plus chers désirs. Ils sont persuadés que la mort n’est pour eux qu’un passage subit des landes arides de l’esclavage, aux rians pâturages de la liberté ; qu’ils ne terminent leurs jours dans les Antilles que pour revoir incessamment cette patrie, l’objet de leurs regrets et de leurs vœux ; qu’ils y retrouveront les parents, les amis qu’ils ont tant pleurés ; qu’ils les rejoindront pour ne plus les quitter, et que dans le sein du repos, de l’abondance, ils seront à

l'abri des atteintes de ces cruels Européens qui depuis des siècles y portent la dévastation et la mort<sup>292</sup>

Cette conception de leur prétendue « immortalité dans la mort » qui n'était rien d'autre que l'expression d'un désespoir sans fond, les à maintes fois conduits parfois au suicide et aux actes d'infanticides évoqués plus haut. Notons que le Père Charlevoix prétendait que certains de ces peuples, envoyés en esclavage dans les colonies, avaient reçu, sur les côtes africaines quelque teinture de la religion musulmane, notamment les sénégalais, du fait de leur proximité avec le Maroc islamisé. Quoiqu'on n'en ait trouvé aucune trace dans les pratiques religieuses des esclaves, sur les habitations de Saint-Domingue, cette idée n'est pas à proscrire totalement. On pourrait expliquer la quasi-inexistence de cette religion dans la colonie par la théorie de Roger Bastide qui voulait que les cultures ou les pratiques minoritaires étaient absorbées par celle du grand nombre. Les esclaves d'origine béninoise étant les plus nombreux, ils auraient donc influencé les autres en leur imposant le vaudou.

Nous pouvons donc conclure que l'intérêt des Noirs pour la religion chrétienne fut rarement motivé par une piété sincère, mais plutôt simulé pour la satisfaction de leurs maîtres. Si, de leur côté, ceux-ci suivirent les prescriptions du Code Noir, ce ne fut certes pas pour sauver les âmes "damnées de leurs nègres". Peut-être était-ce pour satisfaire les scrupules du défunt roi Louis XIII à qui l'on fit accepter l'esclavage sous prétexte que cela aiderait à la christianisation des Noirs ? C'était en tout cas la version officielle qui leur permettait de sauver à peu de frais les apparences, tout en satisfaisant leurs consciences peu exigeantes. C'était surtout la meilleure façon que l'on avait trouvée pour s'assurer de la fidélité des esclaves. Mais ces derniers ne furent pas dupes ; ils surent, eux aussi, profiter du double jeu de leurs propriétaires. Avec leur feinte bénédiction, ils continuèrent à s'adonner aux rites de leurs religions d'origine africaine. Les nombreux fétiches qu'ils promenaient avec eux, ceux qu'ils gardaient dans leurs cases, en guise de protection, et qu'ils appelaient d'ailleurs « garde-corps », en sont les témoignages les plus patents.

---

<sup>292</sup> Benjamin-Sigismond FROSSARD, *La cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée ...*, op, cit, p. 365-366.

## ***II. Les rares moments de joie des esclaves sur l'habitation***

Le dimanche était un jour de repos pour tous, y compris pour les esclaves (même si, en ce qui les concernait, on devrait plutôt parler de demi-journée), car il ne fallait pas aller trop ostensiblement contre les commandements de Dieu ; le législateur lui-même avait défini certains autres jours comme étant consacrés à l'exercice des rituels de la religion chrétienne, et donc interdits de toutes activités physiques, à caractère lucratif. Les noirs, importés en masse à Saint-Domingue, profitèrent de ces laps de temps pour humaniser quelque peu le triste sort auquel ils étaient condamnés. Et au milieu de toutes ces souffrances, le temps d'un chant ou d'une danse, ils faisaient revivre les souvenirs de leurs pays ; cependant, c'est parfois en bravant les interdits qu'ils créèrent ces quelques moments de réjouissances.

### **1. Les parties hebdomadaires de chant et de danse**

Contraints de sacrifier, jour après jour, toute leur existence pour embellir celle d'un maître insatiable qui ne pensait jamais que les esclaves avaient besoin d'un peu de bien-être, les esclaves ont appris au fil du temps à imposer leurs marques sur les habitations. Les parties hebdomadaires de chants et de danses qui se développèrent sur Saint Domingue en sont les belles illustrations. Ces réjouissances, existantes sur la quasi-totalité des habitations de la colonie française, étaient si remarquables qu'on pourrait s'étonner et penser que, finalement, les esclaves n'étaient pas aussi malheureux que ça ... Effectivement, lorsqu'on connaît les règles impitoyables de cette institution esclavagiste, la première question qui nous vient à l'esprit est de savoir par quel génie ils ont su créer ces moments de détente, sur des habitations dont les maîtres ne leur laissaient aucune initiative personnelle . Ensuite, comment réussirent-ils à les imposer à l'autorité absolue des maîtres, au point d'en faire un rituel hebdomadaire quasiment toléré ? De leur côté, quel regard les propriétaires portaient-ils sur ces assemblées de nègres danseurs ? Ou encore, alors que tout attroupement d'esclaves était habituellement considéré comme une menace et rapidement dispersé, pourquoi les propriétaires autorisèrent-ils ces festivités ?

C'est à toutes ces questions, et à bien d'autres encore, que nous allons nous appliquer à répondre. Notons déjà, au préalable, que nous retrouvons, dans les ouvrages de plusieurs auteurs, des passages indiquant que la musique et la danse étaient des prédispositions naturelles chez les esclaves. Ducœurjoly le disait d'ailleurs en 1785, « les organes des nègres sont singulièrement disposés pour la musique »<sup>293</sup>. Puis d'ajouter plus loin que « l'âme du nègre, venant d'Afrique surtout, semble n'être accessible que par l'organe de l'ouïe, il ne s'anime guère que par le son bruyant d'un tambour<sup>294</sup> ». La musique était donc partout présente dans leur quotidien. Ce qui a poussé Alexandre Wimpffen et bien d'autres auteurs à dire que « le nègre chante en dansant, il chante en travaillant, il chante en mourant »<sup>295</sup>. En 1797, comme pour signifier que la danse à laquelle se livraient les Africains était leur trait d'union Moreau de Saint-Méry disait que « ce qui ravi les nègres, soit qu'ils aient reçu le jour en Afrique, soit que l'Amérique ait été leur berceau, c'est la danse ». Il n'éluide tout de même pas que « la danse nègre est venue avec eux d'Afrique à Saint-Domingue »<sup>296</sup>. En somme, si la musique et la danse ont tant prospéré sur les habitations, c'est parce qu'ils étaient revêtus d'une signification particulière chez les esclaves qui les exerçaient. Ainsi, bien au-delà d'être de simples moments de diversion, ces arts étaient comme le disait Charlevoix, « un signe assez équivoqué de gayeté, ou de tristesse »<sup>297</sup>. Cependant, au fil du temps, il semblerait que la danse avait supplanté le chant, les esclaves ne se servant de ce dernier que comme objet d'accompagnement. « La danse disait le Père Labat, est leur passion favorite, je ne crois pas qu'il y est peuple au monde qui y soit plus attaché qu'eux »<sup>298</sup>. En effet, cet amour partagé pour la danse a rassemblé les Noirs. Ils y ont trouvé un exutoire pour les souffrances endurées tout au long de la semaine. Ainsi pourrait-on dire que, de cette passion commune sont nés, sur les habitations, divers espaces réservés à leurs rendez-vous hebdomadaires. Il s'agissait soit d'une vieille case abandonnée de l'habitation, mais assez grande pour les contenir, soit d'un lieu que l'on avait débarrassé de toutes sortes

---

<sup>293</sup> S.-J. DUCŒURJOLY, *Manuel des habitants de Saint-Domingue ...*, tome 1, p 30.

<sup>294</sup> *Ibidem*.

<sup>295</sup> Alexandre Stanislas WIMPFEN, *Voyage à Saint-Domingue...*, p 132.

<sup>296</sup> Moreau de SAINT-MÉRY, *Description topographique ...*, p. 44.

<sup>297</sup> Pierre-François-Xavier de Charlevoix, *Histoire de l'Isle espagnole ou de Saint-Domingue*, tome 4, p. 365.

<sup>298</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage*, op, cit, tome 2, p. 52.

d'obstacles. Selon Girod-Chantrons, « les danses africaines sont très variées »<sup>299</sup> et il n'avait pas tort. On en dénombrait une multitude selon les origines des esclaves, ou même selon celles qu'ils apprirent auprès de leurs maîtres et certains auteurs se perdent même dans les noms de celles-ci. Au nombre de ces danses qui ont animé leurs retrouvailles hebdomadaires, on nommera la *Chica* à laquelle on allie bien souvent une autre du nom de *Gragement*. « Elles tiennent, selon Alexandre Wimpffen, le premier rang parmi ces danses, que l'on peut véritablement appeler de caractère »<sup>300</sup>. Les instruments utilisés à l'accompagner consistaient en « un ou deux violons supérieurs »<sup>301</sup> et d'un tambour qui en amplifiait et donnait du rythme à la musique. Une autre danse citée Moreau de Saint-Méry « porte le nom de vaudou »<sup>302</sup>. Mais le vaudou était-il réellement une danse ? Lui-même semble d'ailleurs donner un début de réponse à cette interrogation en affirmant que « ce n'est pas seulement comme une danse que le vaudou mérite d'être considéré, ou du moins il est accompagné de circonstances qui lui assignent un rang parmi les institutions où la superstition et des pratiques bizarres ont une grande part »<sup>303</sup>. A notre avis, comme nous l'avons signifié plus haut, il s'agirait plutôt plus d'un culte d'initiation, d'origine Arada, emmené dans la colonie par les esclaves issus du Benin actuel, qui s'exécutait au rythme d'une danse particulière. Ce serait selon nous cette particularité qui l'aurait emmené à la qualifier de danse<sup>304</sup>. D'ailleurs, cet écrivain ne reconnaissait-il pas lui-même plus loin que « la réunion du véritable vaudou, celui qui a le moins perdu de sa pureté primitive, n'a jamais lieu que secrètement, lorsque la nuit répand son ombre, et dans un endroit fermé et à l'abri de tout œil profane » ?<sup>305</sup> Pourquoi tenir une danse secrète lorsqu'on sait que tambour battant, les esclaves, où qu'ils soient accouraient immédiatement au lieu de leur rendez-vous hebdomadaire ?

---

<sup>299</sup> Justin GIROD-CHANTRANS, *Voyage d'un Suisse ...*, op, cit, p. 193.

<sup>300</sup> Alexandre-Stanislas de WIMPFEN, *Voyage à Saint-Domingue pendant les années ...*, op, cit, p 119.

<sup>301</sup> *Ibidem*.

<sup>302</sup> Moreau de Saint-Méry, *description topographique...*, op, cit, tome 2, p. 45.

<sup>303</sup> *Ibidem*, p. 46.

<sup>304</sup> La particularité de cette danse résidait dans le fait que les danseurs, initiés à sa pratique, étaient pris de convulsions et tombaient dans une transe qui pouvait durer jusqu'à la fin de la cérémonie.

<sup>305</sup> *Ibidem*, pp. 46-47.

Cependant, de toutes les danses auxquelles ils s'adonnèrent, « celle qui leur plaît davantage, et qui leur est plus ordinaire est le calenda »<sup>306</sup>. Pour la danser, les esclaves se munissaient de « deux tambours faits, quand ils le peuvent, avec des morceaux de bois creux d'une seule pièce. L'un des bouts est ouvert, et l'on y étend sur l'autre une peau de mouton ou de chèvre (...) Sur chaque tambours est un nègre à califourchon qui le frappe du poignet et des doigts ... »<sup>307</sup>. A côté des tambours, Moreau de Saint-Méry note aussi la présence d'autres instruments qui servaient d'accompagnement. Il s'agit entre autres, de « petites calebasses à demi remplies de cailloux ou de grains de maïs »<sup>308</sup> qui faisaient office de castagnettes ou encore du banza, une « espèce de violon à quatre cordes »<sup>309</sup> dont ils paraissent être les seuls à pouvoir en tirer des sons. De l'accord de ces divers instruments donc, s'élevait le rythme de cette danse qui s'exécutait au milieu d'un cercle ou de deux lignes qu'ils formaient de leurs corps et dans lequel ils se lançaient pour évoluer, deux à deux, en général un homme et une femme. On en retrouve encore chez Moreau de Saint-Méry une description. Selon lui :

les danseurs et danseuses, toujours en nombre pair, vont au milieu du cercle (...) et se mettent à danser. Chacun affecte une danseuse pour figurer devant elle. Cette danse (...) qui offre peu de variété, consiste dans un pas ou chaque pied est tendu et retiré successivement en frappant avec précipitation, tantôt de la pointe et tantôt du talon sur la terre. Le danseur tourne sur soi-même ou autour de la danseuse qui tourne aussi et change de place en agitant les deux bouts d'un mouchoir qu'elle tient. Le danseur abaisse et lève alternativement ses bras en gardant les coudes et le poing presque fermé<sup>310</sup>.

Mais le véritable *Calenda* que certains auteurs, au milieu de toute cette confusion, appellent encore la Chica, est celui dont l'exécution troublait la sensibilité de plus d'une personne, notamment ceux qui y assistaient la première fois. Par ailleurs que l'on y assistât pour la première fois ou non, cela ne changeait rien à l'émoi ou à l'embarras ressenti. C'est certainement cette danse très suggestive que l'on retrouve dans la description du Père Labat. Selon lui :

les danseurs sont disposés sur deux lignes, les uns devant les autres, les hommes d'un côté, et les femmes de l'autre. Ceux qui sont las de danser et les spectateurs font un cercle autour des danseurs et des tambours. Le plus habile

---

<sup>306</sup> Jean-Baptiste LABAT, op. cit, tome 4, p. 154.

<sup>307</sup> Saint-Méry, *Description topographique ...*, op. cit. p. 44.

<sup>308</sup> *Ibidem*.

<sup>309</sup> *Ibidem*.

<sup>310</sup> *Ibidem*, p. 45.

chante une chanson qu'il compose sur le champ, sur tel sujet qu'il juge à propos, dont le refrain qui est chanté par tous spectateurs, est accompagné de grands battements de main. A l'égard des danseurs, ils tiennent les bras à peu près comme ceux qui dansent en jouant des castagnettes. Ils sautent, font des virevoltes, s'approchent à deux ou trois pieds les uns des autres, se reculent en cadence jusqu'à ce que le son du tambour les avertisse de se joindre en se frappant les cuisses les uns contre les autres, c'est-à-dire les hommes contre les femmes. A les voir, il semble que ce soient des coups de ventre qu'ils se donnent, quoiqu'il n'y ait cependant que les cuisses qui supportent ces coups. Ils se retirent dans le moment en pirouettant, pour recommencer le même mouvement avec des gestes tout à fait lascifs, autant de fois que le tambour en donne le signal, ce qu'il fait souvent fois de suite. De tems en tems ils s'entrelacent les bras, et font deux ou trois tours en se frappant toujours les cuisses, et se baisans. On voit par cette description abrégée combien cette danse est opposée à la pudeur.<sup>311</sup>

Ces spectacles où les esclaves exposaient toute leur volupté par la danse étaient l'objet de mille tentations pour les blancs qui y assistaient. Le Baron Alexandre-Stanislas de Wimpffen en garda de très grands souvenirs après le voyage qu'il effectua à Saint-Domingue dans les années 1788, 1789 et 1790, au point même d'avouer dans le récit qu'il en fit plus tard en 1797, les sensations que ces danses érotiques avaient provoquées chez lui. Aussi disait-il :

danser la chicca, est-il le bonheur suprême ; et je confesse, avec beaucoup de confusion, que l'austérité de ses principes ne va pas jusqu'à m'interdire ce singulier spectacle toutes les fois que je suis à portée de le voir.<sup>312</sup>

Si lui ne trouvait aucun inconvénient à regarder ces danses avec autant d'envie, les autorités elles, y voyaient plutôt un moyen de corruption, de séduction des habitants qui, succombant aux charmes des négresses, seraient tentés de se souiller avec elles. Pour donc y mettre un terme, « on a fait, selon le Père Labat, des ordonnances dans les isles, pour empêcher les calendas non seulement à cause des postures, indécentes, et tout à fait lascives, dont cette danse est composée, mais encore pour ne pas donner lieu aux trop nombreuses assemblées des Nègres ... »<sup>313</sup> . Cependant ajoute-t-il, « malgré ces ordonnances, et toute les précautions que les maîtres peuvent prendre, il est presque impossible de les en empêcher, parce que c'est de tout leurs divertissements celui qui leur plaît davantage, et auquel ils sont plus sensible »<sup>314</sup>. Ne réussissant point à leur faire oublier le calenda, les habitants imaginèrent de leur apprendre d'autres danses telles que le

---

<sup>311</sup> Jean-Baptiste LABAT, op, cit, tome 4, pp. 155-156.

<sup>312</sup> Alexandre-Stanislas WIMPFEN, *Voyage à Saint-Domingue pendant les années...*, op, cit, p. 119.

<sup>313</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage ...*, op, cit, tome 4, p. 157.

<sup>314</sup> *Ibidem*, pp. 157-158.

menuet, une danse d'origine européenne. Si cette dernière eut quelques adeptes en la personne des nègres créoles, le calenda demeura toujours la danse favorite des esclaves dans leurs moments de répit.

Mais revenons sur ces interdictions, qui n'étaient d'ailleurs pas les premières qu'on prenait à l'encontre les rassemblements des esclaves. Si l'on y pense bien, le Code Noir, en différents articles évoquait déjà le sujet. En effet, pour le législateur, un esprit forcé à travailler pour un autre sans autre rétribution que des coups de fouet ne pouvait continuellement qu'être en conflit avec cet autre. Pour donc éviter de voir des drames surgir sur les habitations, il incitait les propriétaires à avoir une attitude ferme à l'égard de leurs esclaves en ne leur permettant aucun rassemblement, ne fut-ce même pour quelques instants de distraction ou pour quelque autre motif que ce soit. De même, la crainte que leur inspirait le nombre pléthorique des esclaves travaillant sur les habitations ne fit que renforcer cette prise de position : on comprend dès lors les mesures restrictives qui ont été prises à leur encontre pour se prémunir des possibles réactions que les Noirs auraient pu manifester contre leurs maîtres. Ainsi, déjà en son article 15, le Code Noir<sup>315</sup> interdisait aux esclaves de se servir d'objets, quels qu'ils soient pouvant menacer la tranquillité des colons. L'article suivant, quant à lui, leur interdisait « de s'attrouper le jour ou la nuit, sous prétexte de noces ou autrement, soit chez l'un de leurs maîtres ou ailleurs, et encore moins dans les grands chemins ou lieux écartés, à peine de punition corporelle, qui ne pourra être moindre que du fouet et de la fleur de lis ; et en cas de fréquentes récidives et autres circonstances aggravantes, pourront être punis de mort (...)»<sup>316</sup>. Mais combien étaient ces esclaves assez instruits pour connaître l'existence d'une telle loi, qui d'ailleurs, ne leur autorisait aucun accès à une instruction ? Chose qui leur aurait certainement permis de faire une nette distinction entre ce qui leur était défendu et ce qui ne l'était pas<sup>317</sup>. Mais comme on le sait, les habitants avaient toujours travaillé à maintenir leurs esclaves dans l'ignorance la plus totale. C'est surtout l'article 17 de ce Code qui attire le plus notre

---

<sup>315</sup> Article 15. - Défendons aux esclaves de porter aucune arme offensive, ni de gros bâtons, à peine de fouet et de confiscation des armes au profit de celui qui les en trouvera saisis ; à l'exception seulement de ceux qui seront envoyés à la chasse par leurs maîtres, et qui seront porteurs de leurs billets ou marques connues.

<sup>316</sup> *Ibidem*. Article 16.

<sup>317</sup> Selon Gustave de Beaumont, l'instruction des esclaves était perçue par les maîtres comme le premier pas vers la révolte. Ce qui nous emmène à penser que c'est à la rigueur de chaque coup de fouet qui s'est abattu sur son dos que l'esclave s'est instruit tout seul des nombreux interdits qui étaient liés à sa condition.

attention. Il interpelle directement le maître qui se permettrait d'autoriser lesdites assemblées d'esclaves sur son habitation. Il stipulait que :

Les maîtres qui seront convaincus d'avoir permis ou toléré telles assemblées composées d'autres esclaves que de ceux qui leur appartiennent, seront condamnés en leurs propres et privés noms de réparer tout le dommage qui aura été fait à leurs voisins à l'occasion desdites assemblées, et en dix écus d'amende pour la première fois, et au double en cas de récidive<sup>318</sup>.

En d'autres termes, les rassemblements d'esclaves sur les habitations étaient perçus comme dangereux pour la stabilité de l'institution esclavagiste, et le maître qui les autorisait devait assumer l'entière responsabilité des désagréments qu'ils causeraient. C'était donc une manière plus ou moins implicite de les interdire. Pourtant, au fond, n'y avait-il pas un plus grand danger à laisser errer les esclaves sur l'habitation, pendant ces journées d'oisiveté, imposées par le législateur lui-même ? N'était-ce pas, d'ailleurs, en partie cette crainte qui poussait les maîtres à les faire travailler le dimanche, sur leurs lopins de terre ? Les maîtres avaient-ils vraiment intérêt à interdire ces rassemblements d'esclaves ?

Telles auraient pu être, selon nous, les différentes interrogations auxquelles les habitants de Saint-Domingue se seraient confrontés et qui nécessitaient qu'ils y répondent promptement. Ainsi, entre les prescriptions irrationnelles d'une loi coloniale qui, pourrait-on dire, ignorait tout de la vie sur une habitation, leur imposant toutes sortes d'interdits et la réalité même, pesante et dangereuse qu'ils vivaient au jour le jour, le choix des colons fut vite fait : ils allaient composer avec la loi en l'aménageant dans le sens de leurs intérêts. Ainsi, les travaux des champs, au profit du maître, se terminant dans la nuit du samedi, ils fournirent aux esclaves, pour la matinée du dimanche, la possibilité de travailler dans leur jardin (ce que les Noirs ne pouvaient se payer le luxe de refuser, nous savons bien pourquoi !). Mais ce n'était pas encore suffisant : il fallait leur trouver d'autres occupations pour les contrôler le restant de la journée. . Toutefois la loi interdisant aux habitants de faire travailler leurs esclaves en ce jour du Seigneur, les propriétaires furent bien contraints de céder à leur envie de danser, allant même, parfois, jusqu'à être les initiateurs de ces réunions salutaires. Tout en offrant à leurs maîtres l'avantage d'une surveillance facilitée,

---

<sup>318</sup> Code Noir, op. cit. Article 17.

ces rassemblements occupaient efficacement les Noirs, évitant ainsi les désordres tant redoutés et un marronnage qui coûtait très cher. D'ailleurs, le Père Labat le disait en 1722 :

Quand les maîtres ne leur permettent pas de danser dans l'habitation, ils feraient trois ou quatre lieues après qu'ils ont quitté le travail de la sucrerie le samedi à minuit, pour se trouver dans quelque lieu où ils savent qu'il y a une danse<sup>319</sup>.

En clair, malheur à l'habitation sur laquelle les esclaves étaient interdits de danser ! Elle serait bientôt désertée de tout son monde pour l'habitation voisine ou celle qui se trouvait encore plus loin, ce qui ne leur garantissait rien contre les troubles tant redoutés, sinon dans le pire des cas, certains en profiteraient pour aller grossir le flot des nègres marrons vivant dans les montagnes et forêts avoisinantes. L'autre raison qui expliquait, selon Labat, le laxisme des habitants serait plutôt une mesure de sécurité. En effet, les habitations étant très souvent menacées par des incendies<sup>320</sup>, aussi, prenant en compte les prescriptions de la loi qui désignait le maître, autorisant ces regroupements d'esclaves, comme responsable des malheurs de ses voisins, la meilleure solution était de les tolérer sur leurs propres domaines, « non seulement pour remédier aux accidents du feu qui peut s'allumer dans les cannes, ou pour d'autres besoins, mais encore pour les empêcher de courir chez les voisins, et y commettre quelque désordre »<sup>321</sup>.

Si ces parties hebdomadaires de danse pouvaient en général être regardées comme des moments de distraction, il semblerait qu'elles eurent une autre signification particulière dont on ne saurait vraiment mesurer l'ampleur. On en veut pour preuve le fait que, afin d'y assister, des esclaves marrons quittaient leurs lointaines cachettes pour se rendre sur les habitations, où ils se confondaient dans la foule réunie. On peut comprendre, en effet, que la prudence leur interdisait le plaisir d'organiser de pareilles festivités dans leur retraite, sous peine d'être facilement repérés et tout de suite pris en chasse. Mais le risque qu'ils prenaient en venant y prendre part sur l'habitation, n'était pas non plus négligeable, lorsqu'on sait que leurs têtes étaient mises à prix et que, même les autres esclaves seraient eux aussi tentés de les livrer aux autorités. On se souvient encore en 1758, de l'histoire du

---

<sup>319</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage ...*, op. cit, tome 2, p. 52.

<sup>320</sup> Notons à ce propos que bon nombre des incendies qui survenaient sur les habitations étaient imputées aux esclaves dont on disait qu'ils les provoquaient pour se venger de la cruauté de leurs maîtres. Ce qui n'était d'ailleurs pas totalement faux. Mais à aller jusqu'à les tenir responsables de tous, cela devenait abusif.

<sup>321</sup> Jean-Baptiste LABAT, op. cit, pp. 53-54.

nègre nommé Macandal, fugitif de l'habitation Lenormand de Mézy de la paroisse du Limbé. Marron depuis dix-huit ans, il avait sévi dans la colonie au moyen du poison avec lequel « il avait conçu l'infernal projet de faire disparaître de la surface de Saint-Domingue tous les hommes qui ne seraient pas noirs ... »<sup>322</sup>. Les nombreuses morts qu'il provoqua dans le camp des Blanc, ses ennemis jurés, y avaient propagé l'effroi, à tel point qu'on échafauda, pour sa capture, un nombre impressionnant de plans qui, pourtant, ne donnèrent aucun résultat. Il ne fut finalement repris au bout de toutes ces années de marronnage, qu'après avoir quitté son lieu de retraite, il vint, déguisé sur l'habitation Dufresne de ladite paroisse pour assister à une partie de calenda. Moreau de Saint-Méry, habitant de Saint-Domingue raconte ici sa capture :

Un jour, raconte-t-il, les nègres de l'habitation Dufresne, du Limbé, y avaient formé un calenda nombreux. Macandal qui était accoutumé à une longue impunité, vint se mêler à la danse. Un jeune nègre, peut-être par l'impression que la présence de ce monstre avait produite sur lui, vint avertir M. Duplessis, arpenteur, et M. Trévan qui se trouvaient sur cette habitation, et qui firent répandre le tafia avec tant de profusion, que les nègres s'enivrèrent tous, et que Macandal, malgré sa prudence, se trouva privé de raison. On alla l'arrêter dans une case à nègre, d'où on le conduisit dans une chambrelle l'un des bouts de maison principale ...<sup>323</sup>

Sans entrer dans les détails des épisodes qui marquèrent cette arrestation, notons que Macandal fut condamné à être brûlé vif le 20 janvier 1758 par un arrêt du Conseil du Cap, à l'issue d'un procès expéditif. De même, son existence traumatisa tellement les esprits des habitants, qu'ils nommèrent de son prénom toutes les sortes de substances dont étaient porteurs les esclaves et qu'ils soupçonnaient d'être du poison.

---

<sup>322</sup> Moreau de SAINT-MÉRY, op, cit, p. 652.

<sup>323</sup> *Ibidem*.



**Figure 17 – Nègres et négresses dansant la chica**  
 Gravure coloriée, tirée de la série *Amérique Septentrionale-Possessions Françaises*, LACHAUSSEE  
 Jeune, Vers 1825

## 2. Les jeux et les autres occupations dominicales des esclaves

La musique et la danse (bien que les plus importantes) n'ont certainement pas été les seules activités récréatives auxquelles se sont livrés les esclaves pendant ce que l'on pourrait appeler leurs moments perdus. « Ils (les esclaves) aiment le jeu (...), disait en 1722 le Père Jean-Baptiste Labat »<sup>324</sup>. De 1722 à 1797, cet amour du jeu ne s'être point démenti puisque Moreau de Saint-Méry le confirmait à son tour. Il disait à son tour que : « le jeu est encore une de leur passions, le jeu de hasard surtout ». Mais à quoi ressemblaient les différents jeux auxquels se livraient les esclaves sur les habitations de Saint-Domingue ?

<sup>324</sup> Jean-Baptiste LABAT, op. cit, tome 2, p 51.

Il y en a eu plusieurs parmi lesquels il faut bien distinguer, d'un côté ceux qu'ils ramenèrent d'Afrique, et de l'autre ceux dont ils acquirent la connaissance dans leur esclavage dans la colonie. L'un de ces jeux auxquels ils passaient leurs journées de repos était le jeu des dés. De celui-ci, qui est d'ailleurs présenté comme étant venu de l'Afrique avec eux, voilà ce qu'en disait le Père Labat :

Le jeu qu'ils jouent dans leur pays, et qu'ils ont aussi apporté dans les isles, est une sorte de dé. Il est composé de quatre bouges ou coquille qui leur servent de monnaie. Elles ont un trou fait exprès dans la partie convexe assez grand pour qu'elle puisse tenir sur ce côté-là aussi aisément que l'autre. Ils les remuent dans la main comme on remue les dés, et les jettent sur une table. Si tous les côtés touchés se trouvent dessus, ou les côtés opposés, ou deux d'une façon, et deux autres d'une autre, le joueur gagne ; mais si le nombre des trous, ou des dessous est impair, il a perdu.<sup>325</sup>

On comprend à la suite de cette description qu'il ne s'agit pas de dés à la l'européenne, mais plutôt un model africain exécuté de la même manière mais avec des instruments particuliers, d'où sa spécificité. Il pourrait alors s'agir d'un jeu pratiqué majoritairement par les nègres dits bossales. Malgré l'état d'assujettissement total dans lequel ils étaient plus particulièrement tenus, ils étaient les seuls qui avaient réussi à conserver quelques éléments de leur culture d'origine. Les nègres créoles quant à eux, aimant toujours se distinguer des autres en copiant sur leurs maîtres, ils auraient plutôt plus porté leur attention sur le jeu de cartes qui lui, par contre, était d'origine européenne. Ils l'auraient appris « en voyant leurs maitres jouer »<sup>326</sup>. Une autre de leurs distractions, plus physique cette fois, consistait en en une sorte de lutte, un exercice de force et d'adresse dans lequel les esclaves se servaient de bâtons. On comprend combien Moreau de Saint-Méry devait être captivé par ce spectacle si l'on se réfère à la description qu'il en fait ici :

On ne peut s'empêcher d'admirer, avec quelle rapidité les coups sont portés et évités, par deux nègres bien exercés. Ils se menacent, ils tournent l'un autour de l'autre pour se surprendre, en tenant le bâton et l'agitant toujours des deux mains ; puis subitement un coup est lancé, l'autre bâton le pare, et les coups sont ainsi portés et ripostés alternativement, jusqu'à ce que l'un des combattants soit touché par l'autre. Cette joute (...) a ses règles comme l'escrime : un athlète nouveau remplace celui qui a été vaincu, et la palme est donnée au plus adroit.<sup>327</sup>

---

<sup>325</sup> *Ibidem. Nouveau voyage ...*, op. cit, tome 4, p. 153. Voir aussi Moreau de SAINT-MERY, *Description topographique ...* p. 44.

<sup>326</sup> *Ibidem*, tome 2, p 51.

<sup>327</sup> Moreau de SAINT-MERY, *Description topographique*, tome I, op. cit. pp. 53-54.

Un autre jeu, peut-être même leur favoris, auquel ils se livraient et pour lequel ils pariaient de l'argent était le combat de coq qu'ils organisaient sur l'habitation. Pour satisfaire à ses exigences, certains se spécialisèrent dans l'élevage et entraînement des coqs qu'ils utilisaient. Il ne faut donc pas voir dans ces jeux de simples moments de distraction. En réalité, Il s'agissait avant tout d'une activité lucrative, car elles étaient agrémentées par des paris d'argent, dont l'origine n'a pas toujours été la plus honnête qui soit. Comme on l'a déjà mentionné, si certains esclaves se faisaient de l'argent en vendant le surplus des productions provenant de leurs lopins de terre, d'autres paraissent plutôt l'avoir gagné par le vol. D'ailleurs, l'argent qu'ils pariaient dans ces différents jeux ne faisait rien d'autre que les pousser davantage à la malhonnêteté. Chose que déplorait d'ailleurs le Père Labat. Il pensait que les maîtres avaient commis une grossière erreur en laissant les esclaves s'adonner à ces jeux. Pour lui en effet, « rien ne les rend plus fripons, plus fainéants que l'amour et l'exercice du jeu »<sup>328</sup>. Toutefois, comme pour les danses et les chants, il était préférable pour les planteurs de fermer les yeux sur ces pratiques, afin de donner aux Noirs des raisons supplémentaires de rester sur les habitations, et ne pas avoir à répondre des désordres qu'ils auraient inévitablement causés sur celles de leurs voisins.

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer, avec Charles-César Robin, que les Noirs partageaient leurs jeux et leurs distractions avec d'autres personnes. Celles-ci, tout en étant libres, étaient rejetées par les Blancs qui les jugeaient indignes de faire partie de la « bonne société ». Selon lui, en effet :

les gens de couleur libres se mêlent aux assemblées des esclaves, comme les esclaves sont admis à leurs divertissements. L'orgueil des blancs, qui met entre eux, et tous ce qui a de sang mêlé, une si grande distance, oblige les plus près parents des Blancs de s'éloigner d'eux et de se rapprocher des noirs ; ainsi libres ou esclaves, noirs ou mulâtres, ils semblent tous former qu'une seule famille unie par leur abjection<sup>329</sup>

A l'évidence, ces divertissements offraient à ces exclus de la société coloniale des moments de rencontre et de partage. En outre, le dimanche, jour de repos des esclaves était aussi, si on peut le nommer ainsi, un jour de convivialité entre les esclaves. Comme Labat l'a dit plus haut, les esclaves étaient très attachés les uns aux autres et les visites

---

<sup>328</sup> *Ibidem.*

<sup>329</sup> Charles-César ROBIN, op. cit, p. 202.

réciroques qu'ils se rendaient dans les habitations, malgré la longue distance qui les séparait, en sont une parfaite illustration. Ces retrouvailles étaient pour eux de grands moments de joie et ils ne manquaient pas de puiser dans leurs provisions hebdomadaires pour choyer leurs hôtes, en leur offrant une nourriture abondante. A cet effet, pour prévenir les pénuries régulières qui en surviendraient à l'issue de ces festins, Labat recommandait aux maîtres d'éviter de les approvisionner les dimanches et jours de fêtes, c'est-à-dire pendant leurs autres jours de repos parce que « pour régaler ceux qui les viennent voir, ils consomment dans un repas ce qui les doit entretenir toute une semaine »<sup>330</sup>.

Cependant, ne sortait pas de l'habitation qui voulait<sup>331</sup>, mais plutôt qui en avait la permission, et surtout une permission écrite du maître. Chose qui nous emmène à évoquer deux faits majeurs qui ont émané le système esclavagiste. Le premier est cette sorte de cadenas qui verrouillait tous les faits et gestes des esclaves. La législation en avait confié la clé au maître, lui donnant ainsi le pouvoir absolu sur ses esclaves. Cette emprise lui était concédée par le Code Noir en différents articles qui faisaient du maître d'habitation la pierre angulaire des mouvements de son cheptel humain<sup>332</sup>. Ainsi, les esclaves étaient tenus d'être munis d'un billet dûment signé par le maître pour sortir de l'habitation. Celui qui contrevenait à cette règle pouvait être considéré comme fugitif et se trouvait ainsi livré à la merci de l'impitoyable maréchaussée<sup>333</sup>, ou encore de tout homme blanc qui s'en saisissait. Ces restrictions sur les sorties des esclaves ont engendré le second fait : celui de la falsification des dits billets. Pratique qui allait devenir un phénomène courant et donc un nouveau problème auquel les maîtres allaient devoir faire face. Mais à ce propos, plusieurs facteurs nous reviennent à l'esprit, suscitant la question suivante : s'il est indubitable que les esclaves étaient les commanditaires de ces faux billets, qui, en réalité étaient les exécutants ?

---

<sup>330</sup> Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage...*, tome 3, p. 440.

<sup>331</sup> Le système esclavagiste n'a jamais laissé à l'esclave quelque entreprise personnelle. Tous ses actes étaient dictés et gouvernés par le maître ou par les blancs qui en avaient la charge en l'absence de celui-ci.

<sup>332</sup> Ils ne pouvaient sortir de l'habitation sans la permission écrite du maître, ils ne pouvaient se marier sans la permission du maître, leurs enfants ne pouvaient se marier uniquement qu'avec la permission (article 10) du maître, jamais la leur, car eux-mêmes ne s'appartenaient. Ils étaient la propriété du maître. En somme, ils n'existaient que par le maître.

<sup>333</sup> La maréchaussée était une sorte de police mobile chargée de la police des Noirs dans les colonies françaises. Elle était spécialisée dans la chasse aux esclaves marrons. Elle était l'équivalente des pattyrollers ou patrouilleurs dans les colonies anglaises.

Supposons dans un premier temps qu'entre eux, les esclaves jouaient eux-mêmes à contrefaire ce très important document qui leur accordait partiellement la liberté pour faire ce dont ils avaient envie. . Cela reviendrait à croire qu'ils étaient assez instruits pour manipuler les lettres d'une langue qu'ils comprenaient à peine. Or comme il a été déjà mentionné et au risque de nous répéter, les habitants ont toujours œuvré à maintenir leurs esclaves dans une totale ignorance, car ils considéraient l'instruction comme le début des désordres qu'ils craignaient tant. Nous ne possédons pas de documents pour le prouver avec certitude, mais l'hypothèse la plus probable serait que pour obtenir ces fausses permissions, les esclaves se soient adressés, moyennant une certaine somme d'argent, à certains de leurs compagnons de jeu du dimanche mentionnés plus haut. Munis de ce document falsifié, certains ont pu franchir la frontière pour se retrouver dans la colonie espagnole voisine où ils trouvaient refuge, car les espagnols les ramenaient très rarement à leurs propriétaires.

Enfin, un événement qui marqua particulièrement leur vie sur l'habitation, parce qu'il était exceptionnel, fut le mariage. Quoique nous ayons fait remarquer plus haut que, ni les maîtres, ni les esclaves, ne trouvaient l'intérêt d'une telle cérémonie, il est toutefois arrivé, aussi rarement qu'il fût, que les seconds l'aient réclamée et que les premiers la leur aient concédée. Lorsque cela arrivait, la célébration n'était plus uniquement l'affaire de l'habitation où les esclaves intéressés étaient attachés. Toutes leurs connaissances, y compris celles des autres domaines, se joignaient à eux, munies de quelque présent pour participer aux dépenses de la fête. Les esclaves réussirent même, parfois, à obtenir la participation financière du maître, pour embellir la cérémonie.

En somme, marqués par de rudes travaux et d'humiliantes brimades tout au long de leur captivité, les esclaves essayèrent de se plier au rythme de vie que les planteurs leur imposaient. Pour s'y soustraire, les plus rudement éprouvés se donnèrent la mort qui, pensaient-ils, les ramènerait dans leurs heureuses nations. D'autres, par contre, mieux lotis peut-être, ou d'une plus grande force morale, sans pour autant accepter leur sort, s'étourdisaient au rythme des tambours pour oublier en dansant et en chantant le sévère régime qui les tenait. Certains propriétaires d'habitation refusèrent ces rassemblements

d'esclaves, à cause de leur phobie des révoltes qui leur aurait fait perdre tout ce qu'ils avaient bâti sur les souffrances de leurs les Noirs. D'autres, plus perspicaces, comprirent que la meilleure manière d'endiguer la colère grossissante des esclaves était de leur concéder les quelques moments de détente qu'ils réclamaient : leurs intérêts en dépendaient. Quoiqu'on ne puis certifier que cela empêcha les esclaves de se révolter, il est plutôt possible que cela ait été pour beaucoup dans le fait que les rebellions ne survinrent pas régulièrement sur les habitations.

## *Conclusion*

Au moment où nous achevons cette étude de la vie quotidienne des esclaves sur l'habitation, dans la Saint-Domingue française, au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est important d'en retenir plusieurs aspects. Dans un premier temps, la notion d'habitation. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette notion ne se limitait pas au seul lieu de résidence qu'elle pourrait désigner. Elle prenait aussi en compte, outre les résidences des esclaves, celles des maîtres et des autres personnes qui y résidaient, les espaces cultivables, les entrepôts des productions et les unités de transformation des produits bruts en produits manufacturés. En d'autres termes, selon Sylvia Marzagalli, l'habitation était un lieu de production, une sorte de complexe industriel, avec son personnel résidant sur place, ses unités de production et de transformation. L'autre aspect qui mérite surtout notre attention concerne les conditions de vie des esclaves sur ladite habitation.

En effet, achetés comme de vils objets sur des marchés publics, leurs conditions de vie ne semblent pas avoir préoccupé la grande majorité de leurs acquéreurs. Les prescriptions relatives à leur nourriture, leurs vêtements et leur logement (celui-ci ne faisant l'objet d'aucune prescription particulière) furent délibérément négligées par souci d'économie, ou disons le clairement, par avarice. L'importance que ces Noirs avaient à leurs yeux se limitait à la valeur pécuniaire de leur force de travail, car la seule raison qui entraîna les Français dans cette aventure coloniale à Saint-Domingue fut l'appât du gain rapide. Et, pour parvenir à leur fin, peu leur importait de transformer l'existence de ces Noirs en un long martyr. D'ailleurs certains d'entre eux, nous l'avons vu, allaient même jusqu'à les faire exécuter avec beaucoup de cruauté et sans éprouver le moindre remord. Car, au fond, que valait un nègre ? Leur prix dérisoire, environ 1500 livres, permettait de les changer à n'importe quel moment, dès qu'ils montraient quelques signes de défaillances. Les bordures de l'île foisonnaient de navires négriers toujours prêts à offrir leurs services. Il ne fallait pas, pour autant, faire de gaspillage car ils avaient, malgré tout, le prix non négligeable que leur donnait l'avarice de leur propriétaire. De plus, n'oublions pas que ces Noirs n'étaient pas classifiés au nombre des êtres humains ; ils étaient de simples instruments de travail. Importés sur l'île de Saint-Domingue, ils endurèrent les plus grandes souffrances de leur existence. Leur vie, dans ce lieu de captivité réclamant

toujours plus de sang et de sueur, s'écoulait de privations en représailles. Ainsi, en observateur éclairé, le Père Nicolson disait à ce propos en 1776 que :

L'isle de Saint-Domingue se trouve actuellement habitée par deux sortes d'hommes qui diffèrent encore plus par la condition que par la couleur. Les uns sont libres, indépendants, et absorbent toutes les productions d'une terre féconde qu'ils ne cultivent pas ; les autres s'épuisent pour enrichir les premiers. Ils sèment et ne récoltent pas ; ils bâtissent, et ils sont sans logements ; ils répandent l'abondance, et ils meurent de faim ; ils procurent à ceux qui les emploient toutes les matières de luxe, et ils sont sans vêtements ; ils font passer les autres d'un état vil et rampant, à celui d'une aisance honnête, et même de l'opulence, et ils languissent eux-mêmes dans un affreux esclavage qui fait tous les jours frémir l'humanité : voilà leur récompense.<sup>334</sup>

Toutefois, au plus profond de leur dénuement et des nombreux interdits qui les frappaient régulièrement, la plupart des esclaves trouvèrent la force d'espérer, le courage de lutter et les moyens d'humaniser leur misérable existence. Ils se sortirent eux-mêmes de la famine dans laquelle les plongeaient leurs propriétaires, en cultivant les lopins de terre qui leur étaient accordés. De même, aux vêtements délabrés dont ils étaient couverts et qui constituaient les seules dépenses effectuées, à leur arrivée, par les habitants, ils substituèrent d'autres vêtements plus décents. A ces vêtements (qu'ils s'étaient offerts avec le fruit de la vente du surplus de production de leurs jardins) ils ajoutèrent foulards, bijoux et tout un assortiment de valeur. Il en fut de même pour la construction de leur logement et la prise en charge de leur état de santé où l'action du maître ne fut que partielle. Si les conditions de leur captivité pesaient lourdement sur leur vie, les relations établies entre eux et leurs propriétaires, empreintes de suspicion réciproque, ajoutèrent encore à leur détresse. D'abord de la part des habitants.

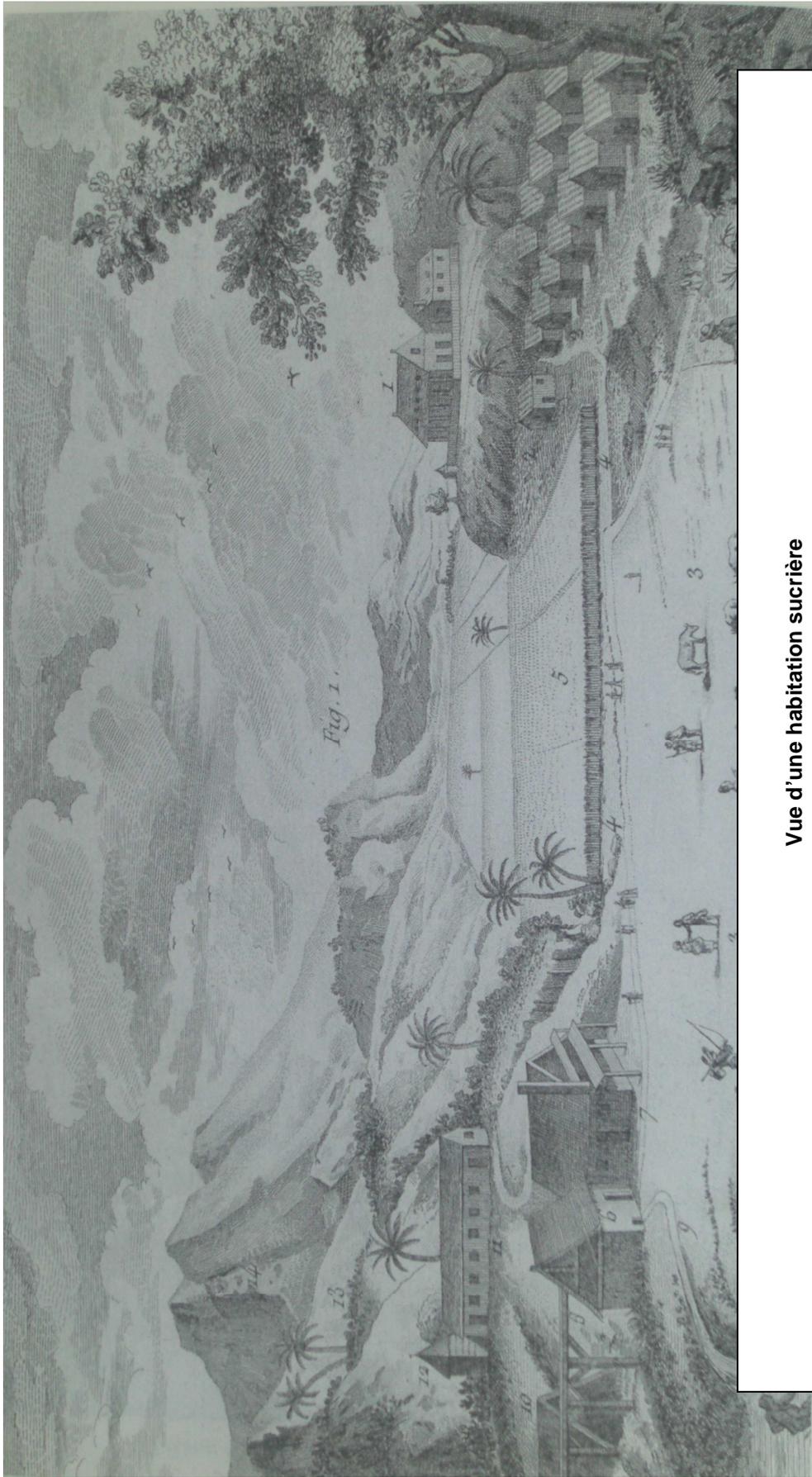
Conscients que, tôt ou tard, ils subiraient les conséquences du régime barbare auquel ils soumettaient les esclaves, conscients qu'il ne faudrait qu'une étincelle pour mettre le feu aux poudres, les maîtres se mirent à soupçonner les Noirs, à chacun de leur rassemblements, de comploter pour mettre fin à leur détestable joug. Pour contrecarrer ces éventuelles conspirations, ils récurèrent du législateur, cet autre complice de leurs crimes, l'obligation de les disperser et de les punir sévèrement. Mais cette disposition ne tenait pas compte de la réalité coloniale. Les esclaves, parqués sur le domaine et ruminant leur colère pendant leurs jours de repos, ne représentaient-ils pas un plus grand danger que s'ils

---

<sup>334</sup> Père Nicolson, *Essai sur l'histoire naturelle de Saint-Domingue*, op. cit., pp. 51-52.

eussent été occupés à une activité qui leur plaisait ? C'est pourquoi les habitants, en leur accordant le droit de jardiner le dimanche, imaginèrent faire d'une pierre deux coups : les occuper « sainement » et leur faire produire leur propre nourriture. Cependant, au milieu de toutes ces craintes, de toutes les peines qui les accablaient quotidiennement, les esclaves eux exprimaient un besoin ; à défaut de se libérer des liens de leur servitude, ils demandèrent juste un peu de liberté pour se livrer à leur désir le plus ardent, c'est-à-dire danser. Quoique les habitants s'en inquiétèrent pour les raisons citées plus haut, ils n'eurent d'autre solution que de céder à leur désir et les esclaves dansèrent, pendant leurs jours de repos, jusque tard dans la nuit, oubliant parfois les travaux qui les attendaient dès l'aube. Il fallait dans ces cas là que le commandeur usât de son autorité pour les disperser s'il voulait en tirer du travail. On serait tenté de dire, puisqu'ils eurent quelques moments de détente, que le sort des esclaves n'était pas si misérable que cela. Mais au fond, à bien y regarder, qui profitait le plus de ces petites entorses au Code Noir ? Peut-être bien aux maîtres, pour lesquels ces moments constituaient un gage de sécurité car les esclaves, captivés par la danse, pensaient moins à secouer les chaînes de leur servitude. Ou peut-être aux esclaves, qui trouvèrent le moyen de rendre leur triste sort plus supportable ?

Nous pourrions répondre que chacun y trouva son compte. Cependant, on peut également conclure, en toute objectivité, que les propriétaires ont profité plus pleinement et plus longtemps du bénéfice de ces rencontres, contrairement à leurs esclaves qui, pour la plupart, ne pouvaient rien présager du lendemain. Continuellement en conflit avec les colons ou leurs représentants, atteints dans leur corps comme dans leur âme, ils réagirent, parfois sous couvert, parfois au grand jour contre cette injustice, essayant d'atteindre leurs bourreaux ou retournant la violence contre eux, mettant fin à leurs propres jours. Mais embarqués dans un système où toute la société était expressément dressée contre eux, leur envie de liberté par la vengeance leur valut la mort ; une mort qui ne leur faisait plus peur et qu'ils appelaient tous les jours de toutes leurs forces, car la percevant comme le signe de cette liberté qu'on leur refusait tant.



Vue d'une habitation sucrière

## ***Bibliographie***

BASTIDE Roger, *Les Amériques noires ; Les civilisations africaines dans le nouveau monde*, Payot, Paris, 1967, 236 p.

BENOT Yves & DESNE Roland, *Les lumières, l'esclavage, la colonisation*, Paris, La Découverte, 2005, 327p.

CAMARA Evelyne, DION Isabelle, DION Jacques (sous la dir.), *Esclaves : regards de Blancs, 1672-1913*, Marseille : Image en manœuvres, Aix-en-Provence : archives nationales d'Outre-mer, 2008, 272 p.

CAUNA Jacques, *Au temps des Isles à sucre : histoire d'une plantation de Saint-Domingue au XVIIIe siècle*, Paris, Karthala, 2003, 285 p.

DEBIEN Gabriel, *Les esclaves aux Antilles françaises (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Société d'impression, Caron-Ozane, 1974, 529 p.

DEBIEN Gabriel, *Plantations et esclaves à Saint-Domingue, Dakar: Université de Dakar, Publications de la section d'Histoire*, 1962, 184 p.

DEBIEN Gabriel, *Etudes antillaises : XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 1956, 186 p.

DESCHAMPS Hubert, *Histoire de la Traite des noirs de l'antiquité à nos jours*, Paris, Fayard, 1972, 338p.

DUBOIS Laurent, *Les Vengeurs du Nouveau Monde, Histoire de la Révolution Haïtienne*, trad. par Thomas Van Ruymbeke, Cahors, France Quercy, 2005, 434 p.

DUCHET Michel, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 1995, 611p.

EHRARD Jean, *Lumières et esclavage : l'esclavage colonial et l'opinion publique en France au XVIIIe siècle*, Bruxelles, André Versaille, 2008, 238p.

ENTIOPE Gabriel, *Nègres, danse et résistance : La Caraïbe du XVIIe au XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 1996, 292 p.

GASTON-Martin, *Histoire de l'esclavage dans les colonies françaises*, Paris, PUF, 1948, 315 p.

GISLER Antoine, *L'esclavage aux Antilles françaises XVIIe- XIXe siècle : contribution au problème de l'esclavage*, Paris, Karthala, 1981, 228 p.

LEON Pierre, *Marchands et spéculateurs dauphinois dans le monde antillais du XVIIIe siècle. Les Dolle et les Raby*, Paris, Les Belles Lettres, 1963, 215 p.

MAZAGALLI Silvia, *Comprendre la traite négrière atlantique*, Aquitaine, CRDP, 2009, 270 p.

PLUCHON Pierre, *Nègres et Juifs au XVIIIe siècle : le racisme au siècle des Lumières*, Paris, Tallandier, 1984, 313p.

SALA-MOLINS Louis, *Le Code Noir ou l'enfer de Canaan*, Paris, PUF, 1987, 292p

SAVINE Albert, *Saint-Domingue à la veille de la Révolution (Souvenirs du Baron de Wimpffen)*, Paris, Louis Michaud, 1911, 190 p.

VISSIERE Isabelle & Jean- Louis, *La traite des Nègres aux siècles des lumières : témoignages de négriers*, Paris, A.M. Métailié, 1982, 177p.

## **Sources**

### **Sources manuscrites**

Fond Galliffet, FR CHAN/107 AP, inventaire des habitations Galliffet de Saint-Domingue, (1771-1790), Archives Nationales de Paris.

Les papiers de famille des Raby et des Dolle, 2E704 2E376/1, 2E378, 2E380 et 2E381, (1785-1795), Archives Départementales de l'Isère.

### **Sources primaires**

BOSSU Jean-Bernard, *Nouveaux voyages aux Indes occidentales : contenant une relation des différens peuples qui habitent les environs du grand fleuve Saint-Louis appelé vulgairement le Mississipi...* (2e éd.), Vol. in-8, Paris, Le Jay, 1768, 252 p.

BOURGEOIS Nicolas-Louis, *Voyages intéressants dans différentes colonies françaises, espagnoles, anglaises, etc. : contenant des observations importantes relatives à ces contrées et un mémoire sur les maladies les plus communes à Saint-Domingue, leurs remèdes....* 1788, 407 p.

CHARLEVOIX Père De, *Histoire de la Nouvelle France, tome III, Journal d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale ; Adressé à Madame la Duchesse De Lesdiguières*, Paris, Chez Nyon Fils, 1744, 543 p.

CHARLEVOIX Pierre-François-Xavier, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine...*, Amsterdam, 1733, 429 p.

CULLION François valentin de, *Examen de l'esclavage en général, et particulièrement de l'esclavage des nègres dans les colonies françaises de l'Amérique*, t. 1, Paris, Chez Desenne, 1802, 298 p.

Denis DIDEROT et Jean Le Rond d'ALEMBERT *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Lausanne et Berne, Sociétés Typographiques, volume 12, 1782, p. 995 p.

DUCOEURJOLY S.-J., *Manuel des habitants de Saint-Domingue, contenant un précis de l'Histoire de cette île, depuis sa découverte ; la Description Topographique et statistique des parties Françaises et Espagnoles ; le tableau des productions naturelles et les cultures coloniales ; l'Art de fabriquer le sucre et l'indigo, de récolter et préparer le café, le coton et le cacao jusqu'à leur embarquement, et de faire du Rhum de la manière Anglaise ...*, tomes 1 & 2, Paris, Chez Arthus-Bertrand, 1803.

FROSSARD Benjamin-Sigismond, *La cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée portée au tribunal de la Justice, de la Religion, de la Politique ; ou Histoire de la Traite et de l'Esclavage des Nègres ; Preuves de leur illégitimité, Moyens de les abolir sans nuire aux colons*, Lyon, Impr. La Roche, 1789, 367 p.

LABAT Jean-Baptiste, *Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique*, 6 tomes, Paris, Chez Guillaume Cavelier, 1722-1730.

LABORIE P. J., *The coffee planter of Saint Domingo*, Londres, T. Cadell and W. Davies, 1798, 230 p., p. 159.

MALENFANT (Colonel), *Des colonies et particulièrement de celle de Saint-Domingue*, Paris, Chez Audibert, 1814, 346 p.

MALOUET Pierre-Victor, *Mémoire sur l'esclavage des nègres*, Neuchâtel, 1788, 215 p.

NICOLSON (Père), *Essai sur l'histoire naturelle de Saint-Domingue*, Paris, Chez Gobreau, 1776, 374 p.

PETIT Emilien. *Le Patriotisme américain ou Mémoires sur l'établissement de la partie française de l'isle de Saint-Domingue, sous le vent de l'Amérique*. 1750. 1750. In-12, 132 p.

PREVOST Antoine-François, *Voyage du Capitaine Robert Lade en différentes parties de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique : contenant L'Histoire de sa fortune, et les Observations sur les Colonies et le Commerce des Espagnols, des Anglois, des Hollandois, &c.* t. 1, Paris, Didot, 1744, 360p.

RAYNAL Guillaume Thomas, *Essai sur l'administration de Saint-Domingue*, S.L, 1785, 254 p.

ROBIN Charles-César, *Voyages dans l'intérieur de la Louisiane, de la Floride occidentale, et dans les îles de La Martinique et de Saint-Domingue, pendant les années 1802, 1803, 1804, 1805 et 1806, contenant de nouvelles observations sur l'histoire naturelle, la géographie, les mœurs,... suivis de la flore louisianaise, avec une carte nouvelle...*, Paris, chez F. Buisson, 1807, 551 p..

SAINT-MERY Moreau de, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint-Domingue, t.1 & 2 /. Avec des observations générales sur sa population, sur le caractère & les mœurs de ses divers habitans ; sur son climat, sa culture... accompagnées des détails les plus propres à faire connaître l'état de cette colonie à l'époque du 18 octobre 1789 ; et d'une nouvelle carte de la totalité de l'isle*, in-4, Paris, Dupont, 1798. 788 et 856 p.

WIMPFEN Alexandre-Stanislas, *Voyage à Saint-Domingue pendant les années 1788, 1789 et 1790*, Paris, Ccheris, 1797, 371 p.

### **Sources secondaires**

ARDOUIN Beaudrun, *Etudes sur l'histoire d'Haïti, suivi de la vie du Général J.M. Borgella*, Tome I, Paris, Dezobry et E. Magdeleine, 1853, 388 p.

CIVIQUE de Gastine, *Histoire de la République d'Haïti ou Saint-Domingue, l'esclavage et les colons*, Paris, chez Plancher, 1819, 264 p.

DESALLES Adrien, *Des colonies par rapport à la France et à l'organisation du travail*, Paris, Chez Maillet-Schmitz, 1848, 26 p.

DU TERTRE Jean-Baptiste, *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, Paris, Chez Thomas Iolly, 1667, 539 p.

HAZARD Samuel, *Santo Domingo, Past & Present with a glance at Hayti*, 3è éd., London, S. Low, Marston, Low, et Searle, 1873, 511 p.

MALOUET Pierre-Victor, *Mémoire sur l'esclavage des nègres*, Neuchâtel, 1788, 215 p.

PEYTRAUD Lucien, *L'esclavage dans les colonies françaises avant 1789 : d'après des documents inédits des archives coloniales*, I ère édition, Paris, Hachette, 1897, 472 p.

SALGUES Jacques-Barthélémy, *Mémoires pour servir à l'histoire de France, sous le de Napoléon Bonaparte, et pendant l'absence de la Maison de Bourbon*, t. 4, Paris, Chez Louis Fayolle, 1814-1826, 590 p.

SCHOELCHER Victor, *De l'esclavage des Noirs et de la législation coloniale*, Paris, Paulin Libraire, 1833, 160 p.

SCHOELCHER Victor, *Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage*, Paris, Pagnerre, 1842, 443 p.

## ***Table des annexes***

Annexe 1 – Etat des nègres par emploi, par sexe et par âge de l’habitation Galliffet de La Grande Place au moment de l’inventaire réalisé en 1790. ....	157
Annexe 2 – Etat par emploi, par nom, par âge et par sexe des esclaves de l’habitation Galliffet de La Gossette.....	161
Annexe 3 – Etat par emploi, par âge et par sexe des esclaves de l’habitation Galliffet de la Desplantes en 1790.....	164
Annexe 4 – L’édit de 1738, extrait de .....	168

Annexe 1 – Etat des nègres par emploi, par sexe et par âge de l'habitation Galliffet de La Grande Place au moment de l'inventaire réalisé en 1790.

Connéliers		Suis. Les Sardiniers	
20x	Benoist maître.....x. 56 ans	51x	Etienne Le Bon infirme.....x. 30 ans
21x	Bernard.....x. 36	52x	Agathe.....x. 39
22x	Jean Baptiste.....x. 42	53x	Pauline.....x. 60
23x	Jacquet.....x. 28	54x	Diane.....x. 39
24x	Gabriel.....x. 25	55x	Belonne infirme.....x. 40
25x	Colin.....x. 29	<b>Poulatières</b>	
26x	Laurent.....x. 25	56x	Jeaneton y sèdes.....x. 56 ans
27x	Christophe.....x. 26	57x	Selime.....x. 32
<b>Forgerons</b>		58x	Couronne.....x. 14
28x	Benoist maître.....x. 38 ans	59x	Marcelle à Roxe.....x. 13
29x	Jeany.....x. 43	60x	Bastien à su Runcé.....x. 12
30x	Charles Gros jambon.....x. 37	61x	Picille.....x. 11
<b>Sellier</b>		<b>Gardiens de Mulets et Mouliniers</b>	
31x	Scipion.....x. 32 ans	62x	Ladèrre maître et Maréchal.....x. 49
<b>Domestiques servante</b>		63x	Daniel maître.....x. 27
32x	Marie à benoit menagere.....x. 40 ans	64x	Gillot.....x. 19
33x	Jeannette.....x. 38	65x	Mathieu.....x. 17
34x	Cecille.....x. 36	66x	Alexis.....x. 21
35x	Blanche mulâtresse.....x. 18	67x	Louise à Marie.....x. 15
36x	Nanette à Touché.....x. 41	<b>Gardiens de bœufs</b>	
37x	François dit Cancagnon.....x. 28	68x	François maître.....x. 22
38x	Lizette à rouette.....x. 14	69x	Alexandre.....x. 21
<b>Blanchisseuses</b>		70x	Pucent.....x. 14
39x	Bibianne.....x. 59 ans	<b>Gardiens de Moutons</b>	
40x	Colombe.....x. 52	71x	Perrette.....x. 59 ans
41x	Françoise.....x. 24	72x	Adrien.....x. 15
42x	Nanette infirme.....x. 50	73x	Benoist.....x. 13
<b>Cuisinière</b>		<b>Infirmières</b>	
43x	Etienne.....x. 37 ans	74x	Selime.....x. 45
44x	Simon à Cha.....x. 22	75x	Perine Cadette } maîtresse.....x. 37
45x	Jean Baptiste mulâ }.....x. 12	76x	Marie rose à Touché.....x. 25
46x	Jean François } aide de Cuisinier.....x. 11	77x	Barbotte } servante.....x. 19
<b>Cocher</b>		78x	Henriette }.....x. 19
47x	Philibert.....x. 22 ans	<b>Sages Femmes</b>	
48x	Pierre Valet Du Commis.....x. 16	79x	Louise maîtresse.....x. 50
49x	Atimé à Crête Valet d'Commiss.....x. 15	80x	Marion.....x. 67
<b>Sardinier</b>			
50x	Bira maître.....x. 47 ans		

Suite des Sucrées

153.	x	François à laflou	x	29 ans
154.	x	Charles	x	38
155.	x	Gilles	x	28
156.	x	Éléonore	x	41
157.	x	Pierrot nago	x	10
158.	x	Théodore	x	37
159.	x	Bertrand	x	38
160.	x	Calate	x	27
161.	x	Abraham	x	26
162.	x	Augustin	x	31
163.	x	Jacob	x	26
164.	x	Pierre	x	31
165.	x	Nicolas	x	26
166.	x	Alexandre	x	25
167.	x	Moïse	x	32
168.	x	Achille	x	21
169.	x	Estache	x	28
170.	x	Benjamin	x	33
171.	x	Jupiter	x	27
172.	x	Scipion Chauffeur d'œuvre	x	27

Chauffeurs au fourneau

173.	x	Nicolas tnc de la Desplante	x	45 ans
174.	x	Policarpe	x	40

Nègres de Place  
Grand atelier

175.	x	Jean Rabel	x	35 ans
176.	x	Louis à Gibranne	x	28
177.	x	Adrien	x	35
178.	x	Jacques à Elizabeth	x	33
179.	x	Jean à idem	x	28
180.	x	Paul	x	35
181.	x	Dance détenu dans les prisons de Cep par arrêt de justice	x	15
182.	x	Laurent	x	23
183.	x	Charles	x	26
184.	x	François à agatiches	x	22
185.	x	Jeannot	x	28
186.	x	ady	x	16
187.	x	Pierre à Remotte	x	32
188.	x	Jean givres à Gibranne	x	27
189.	x	Jean Jacques	x	27
190.	x	Jean à Suzon	x	28

191.	x	Bernard à Suzon	x	23 ans
192.	x	Roberts	x	21
193.	x	François quinint	x	16
194.	x	François	x	26
195.	x	Jean Baptiste à valere	x	21
196.	x	Cezard	x	30
197.	x	Jean Baptiste	x	30
198.	x	adonia	x	27
199.	x	Sauquartier	x	31
200.	x	La Rochelle	x	29
201.	x	Marcel tnc de Baon	x	21

Infirmez

202.	x	Vicux Ladi	x	8a
203.	x	Matha	x	31

Nègres marons

204.	x	François mulâtre depuis 1719	x	
205.	x	Augustin	x	57
206.	x	Samuel	x	60
207.	x	André Boi	x	53
208.	x	vingo	x	51
209.	x	Mathur	x	53
210.	x	Reptim d'ang	x	35

Nègresses de Place

211.	x	Elizabeth v. Paul	x	51 ans
212.	x	Felix	x	26
213.	x	Grette rose	x	35
214.	x	Mari Matha	x	32
215.	x	Marthome	x	15
216.	x	Rime	x	19
217.	x	Raphaelle	x	19
218.	x	Elia v. Françoise infirme	x	51
219.	x	Resulle à Dance	x	35
220.	x	Georgette	x	52
221.	x	Catherine	x	22
222.	x	Michaile	x	26
223.	x	Marguerite	x	31
224.	x	Staké à Thomasse	x	21
225.	x	Puillanmette	x	35
226.	x	Françoise à Perrine	x	30
227.	x	Marion	x	13
228.	x	Anne	x	43
229.	x	Mari Labille	x	28
230.	x	Fanchon Duval	x	22
231.	x	Nichome	x	22
232.	x	Maria Rose infirme	x	56

233 x Marie à Polane ..... x... 32 ans  
 234 x Roxette ..... x... 36  
 235 x Golen à Cezard ..... x... 11  
 236 x Agathe ..... x... 13  
 237 x Selme ..... x... 26  
 238 x Laurence ..... x... 51  
 239 x Juliette ..... x... 35  
 240 x Bastienne ..... x... 26  
 241 x Blaudine ..... x... 19  
 242 x Françoise à Bertrand ..... x... 23  
 243 x Olive ..... x... 36  
 244 x Jeanne à la Joye ..... x... 31  
 245 x Minerve ..... x... 37  
 246 x Eberize infirme ..... x... 51  
 247 x Suzette ..... x... 52  
 248 x Peronique ..... x... 10  
 249 x Renette ..... x... 32  
 250 x Labette à l'ome ..... x... 19  
 251 x Michelle à Eberize ..... x... 27  
 252 x Marie Gabriel ..... x... 21  
 253 x Barbe à Regoire ..... x... 22  
 254 x Ariamne ..... x... 40  
 255 x Françoise ..... x... 13  
 256 x Jeanette v. Guillaume ..... x... 14  
 257 x Mannon ..... x... 12  
 258 x Pascalle infirme ..... x... 57  
 259 x Bibianne ..... x... 15  
 260 x Marie Noël ..... x... 30  
 261 x Magdelaine à Crume ..... x... 32  
 262 x Cristina ..... x... 19  
 263 x Grace ..... x... 36  
 264 x Labith à M. Françoise ..... x... 31  
 265 x Claudine à l'atier ..... x... 19  
 266 x Pascalle ..... x... 36  
 267 x Prociante ..... x... 11  
 268 x Claudine ..... x... 17  
 269 x Claudine ..... x... 11  
 270 x Suzanne ..... x... 21  
 271 x Minette arado ..... x... 19  
 272 x Alzire ..... x... 37  
 273 x Marthe Gombert ..... x... 18  
 274 x Bébé ..... x... 12  
 275 x Genevieve ..... x... 21  
 276 x Laurence ..... x... 25  
 277 x Marie ..... x... 26

278 x Marie Claire ..... x... 25 ans  
 279 x Bibianne ..... x... 28  
 280 x Magdelaine ..... x... 26  
 281 x Louise ..... x... 25  
 282 x Marie Catherine ..... x... 32  
 283 x Martome ..... x... 19  
 284 x Jeanette ..... x... 23  
 285 x M. Jeanne à Gabriel ..... x... 29  
 286 x Ysulle ..... x... 31  
 287 x Michone ..... x... 29  
 288 x Magdelaine ..... x... 27  
 289 x Marie Françoise Griffe marquée  
 depuis ..... 1789

### Invalides

290 x Marie Daise Françoise ..... x... 71 ans  
 291 x Yvande v. Dominique ..... x... 70  
 292 x Yvaise ..... x... 78  
 293 x Fanchon ..... x... 77  
 294 x Marthe ..... x... 79  
 295 x Selme ..... x... 82  
 296 x Catherine à Jeanette aveugle ..... x... 18  
 297 x Marotte v. Jacques ..... x... 75

### Atelier Moien nègres

298 x Blaise Commandeur ..... x... 21  
 299 x Noé ..... x... 15  
 300 x Jacobin ..... x... 19  
 301 x Petit Philippe ..... x... 19  
 302 x Jean Baptiste à Genevieve ..... x... 17

### Nègresses

303 x Felicité ..... x... 13  
 304 x Barbe à Claudine infirme ..... x... 26  
 305 x Marie à Nanette ..... x... 17  
 306 x Agnès infirme ..... x... 36  
 307 x Louisine ..... x... 18  
 308 x Eve ..... x... 15  
 309 x Margot infirme ..... x... 54  
 310 x Marie Grau ..... x... 16  
 311 x Marie Louise ..... x... 15  
 312 x Anne ..... x... 17

### Petit atelier Garçons

313 x Marie Louise Commandeur ..... x... 57 ans

- 314x Louise à Elizabeth ..... x... 13 ans
- 315x Jean Jacques mulla à M. Mathieu ..... x... 12
- 316x Pierre à memin ..... x... 12
- 317x Noël à Lisa ..... x... 18
- 318x Jean Baptiste à feu Cécile ..... x... 11
- 319x Jéacul mulâtre à Rozette ..... x... 18
- 320x André à Cadi ..... x... 12
- 321x Antoine à Rozette ..... x... 11
- 322x Pierre à Ariane ..... x... 11

## Filles

- 323x Isabelle à Elizabeth ..... x... 16 ans
- 324x Gandichone à feu memin père ..... x... 16
- 325x Agnès à marthone ..... x... 16
- 326x Marie Joseph à Cécile ..... x... 16
- 327x Arnette à Veuille ..... x... 11
- 328x Adélaïde à marion ..... x... 13
- 329x Fanchon à Gotton ..... x... 16
- 330x Lizou à Nanette ..... x... 13
- 331x Potamiel ..... x... 13
- 332x Habeth à Veronique ..... x... 14
- 333x Cousine à Suzette ..... x... 11
- 334x Marie Louise à Louis ..... x... 16
- 335x Marthe à Ariane ..... x... 16
- 336x Jeanne à Jeanette ..... x... 15
- 337x Mandine à feu Janaton ..... x... 15
- 338x Gwergette à Janvier ..... x... 15
- 339x Roxalie à Graciane ..... x... 14
- 340x Victoire ..... x... 17

## Nègillonne

- 341x Benjamin à martin père ..... x... 5 ans
- 342x Noël à feu Comette ..... x... 7
- 343x Michaud à Marie ..... x... 3
- 344x Jean Jacques mulla à Fanchon ..... x... 3
- 345x Alexandre à M. Habeth 9 mois ..... x...
- 346x Mathieu ..... x... 7
- 347x Auguste } à François à Perrine ..... x... 4
- 348x Gracia } ..... x... 2
- 349x Françoise à Pierre ..... x... 3
- 350x Lucie à Pierre ..... 6 mois ..... x...
- 351x Adrien à Victor ..... x... 11
- 352x Gabriel à Rozette ..... x... 9
- 353x Jacques à Lubin mulla à Belime ..... x... 4
- 354x Jean Didier ..... x... 7

- 355x George à Veronique ..... x... 9 ans
- 356x Zacharie à Cadi ..... x... 6
- 357x Jean Pierre ..... x... 12
- 358x Magloire } à Grace ..... x... 8
- 359x Bernardin } ..... x... 5
- 360x Michaud ..... x... 1
- 361x Joseph à Bibianne ..... x... 4
- 362x Janvier à Magdelaine ..... x... 2
- 363x Constant à M. Catherine ..... x... 6
- 364x Augustin à feu Laine ..... x... 6
- 365x Jean Pierre à Constance ..... x... 2
- 366x Charles à M. Jeanne ..... x... 2
- 367x Dominique à Veuille ..... x... 4
- 368x Françoise à Scipion ..... x... 2

## Nègilles

- 369x Pascalle à Louise ..... x... 11 ans
- 370x Louise à Stéline 20 mois ..... x...
- 371x Marie Rose carteron à blanche ..... x... 2 ans 1/2
- 372x Séraphine à martin père ..... x... 3
- 373x Scholastique à martin fils ..... x... 2
- 374x Jean à idem ..... x... 3 mois
- 375x Louise mulla à feu Marie ..... x... 9 ans
- 376x Claudine à Carbe ..... 2 mois ..... x...
- 377x Suzanne à Nanette ..... x... 11
- 378x Françoise à Veuille ..... x... 7
- 379x Cécile à feu Martine ..... x... 10
- 380x Elizabeth à Guillanette ..... x... 9
- 381x Anne prospective à feu Cécile ..... x... 3
- 382x Marie Magdelaine à Fanchon guial ..... x... 10 mois
- 383x Marie Pierre à Pierre ..... x... 5
- 384x Roxine à Victor ..... x... 6
- 385x Marie Joseph à M. Polasse 5 mois ..... x...
- 386x Colimille mulla à Stéline ..... x... 2
- 387x Modeste Griffe à Concagnon ..... x... 7
- 388x Amélie mulâtresse à idem ..... x... 5
- 389x Louise à Michelle ..... x... 4
- 390x Antienne à Ariane ..... x... 9
- 391x Bernardine à Grace ..... x... 5
- 392x Amigie mulla à Habeth ..... x... 4
- 393x Une mulâtresse fille de Habeth à baptême ..... 2 ans ..... x...
- 394x Loline à Magdelaine ..... x... 8 ans
- 395x Carbe à idem ..... x... 5
- 396x Pascaline à Antoinette ..... x... 2
- 397x Carbe } à Graciane ..... x... 11
- 398x Amigie } ..... x... 7
- 399x François } à Constance ..... x... 9
- 400x Belime } ..... x... 5
- 401x Victoire à Veuille ..... x... 1
- 402x Marie Noël mulla à Michone ..... x... 9
- 403x Marie Louise à Jeanette ..... 10 mois ..... x...
- 404x Charlotte à Agathe ..... x...

Annexe 2 – Etat par emploi, par nom, par âge et par sexe des esclaves de l'habitation Gallifet de La Gossette

Nègres de la Gossette		Gardeuses d'Enfance	
<b>Charpentier</b>			
1x Gabriel	54 ans	34x Margot manchotte	39 ans
<b>Domestique</b>		35x Claire pour les enfants à la manette	61
2x Jaquet valis	12 ans	36x Laurence Gard. la Barrière	17
3x Claire blanchisseuse	18	<b>Macheuses de bagace</b>	
4x Antoine mul. <sup>le</sup> à Brigitte	7	37x Louise Caon infirme	13 ans
5x Magdelaine Cuisinière	17	38x Samsam	63
6x Brigitte servante	27	39x Ortauce infirme	21
7x Abraham Jardinier	37	40x Baptiste à manuel pêcheur grande place	49
8x Garbe arada Boulanger	53	<b>Condeurs de Haies</b>	
9x Gabriel au Four	12	41x Michel Sénégal	53
10x Felicité au Four	11	42x Scipion	48
11x Lebrunille	11	<b>Sarclouses de Haies</b>	
12x Françoise	11	43x Cathérine Sade	71
13x Olive s. Philippe Couturière	60 ans	44x Marie Louise	47
<b>Gardiens de Mulets et moulinière</b>		45x Cathérine	52
14x Petit manuel	48 ans	46x Ester	56
15x Petit Pierre	32	47x Penante à monique	51
16x Calixte	19	<b>Fouilleuse de Patates</b>	
17x Barthelmy	22	48x Yvonne à Hinet	59 ans
18x Augustin	20	49x Marie à marion	57
19x Constantin	16	<b>Cabrouëtiers à Bœufs</b>	
20x Paul	19	50x Jean Claude maître	30
21x Cipote	19	51x Nicolas valis	11
<b>Gardiens de bœufs</b>		<b>Cabrouëtiers à mulets</b>	
22x Petit Laurent maître	42 ans	52x Charles	21
23x Jean François	16	53x Guilhomer à rose	23
24x Jean Louis	15	54x Cezard	32
<b>Gardiens de Moutons</b>		55x Noël	27
25x Yvonne à Chouy Gardus	62 ans	56x Jean Baptiste	19
26x alexie	12	57x François	19
27x Rumi à Sui victoire	12	58x Henry à rose	19
<b>Gardiens de Race</b>		59x Blaise	18
28x Jassmin à la Banane	66 ans	<b>Suciers</b>	
29x Gabriel s. moça ongrais à nigra	47	60x Laurent Comm. de Raffinerie	65 ans
30x Lafrigue Gard. halvii	60	61x Vincent	37
31x Chomad à l'entrée de la place	45	62x Claude	31
32x Castor les Camer et vivier	45	63x Simon	43
33x Jeannot aux places à nigra	55	64x Ignace	27
		65x Baptiste à Cingri	32

Suite Des Sucriers

66 <sup>e</sup>	x	Berry	29
67 <sup>e</sup>	x	Jacob	36
68 <sup>e</sup>	x	Gervais	22
69 <sup>e</sup>	x	Jacques	35
70 <sup>e</sup>	x	Larice	36
71 <sup>e</sup>	x	Jeaniot	27
72 <sup>e</sup>	x	Bertrand	27
73 <sup>e</sup>	x	Alexandre	34
74 <sup>e</sup>	x	Ambroise	47
75 <sup>e</sup>	x	Thony infirme	47
76 <sup>e</sup>	x	Lafluo Chauffeur d'Unre	47

Chauffeurs au fourneau

77 <sup>e</sup>	x	Gille Congo	42
78 <sup>e</sup>	x	Jean tiré de la déplante	44

Nègres de Place

79 <sup>e</sup>	x	Thouac 1 <sup>er</sup> Commandeur	42 ans
80 <sup>e</sup>	x	George 2 <sup>e</sup> Cōndeur	22
81 <sup>e</sup>	x	Constant	26
82 <sup>e</sup>	x	Mathieu à honanote	27
83 <sup>e</sup>	x	Michel	31
84 <sup>e</sup>	x	André	28
85 <sup>e</sup>	x	Valentin	20
86 <sup>e</sup>	x	Noël	17
87 <sup>e</sup>	x	Rock	31
88 <sup>e</sup>	x	Gille nimé	43
89 <sup>e</sup>	x	Jean Crocandan	19
90 <sup>e</sup>	x	Bastien	26
91 <sup>e</sup>	x	Petit Philippe	19
92 <sup>e</sup>	x	Mathieu Congo	32
93 <sup>e</sup>	x	Jean Baptiste	23
94 <sup>e</sup>	x	Thiemo	23
95 <sup>e</sup>	x	Thony Gabarat	34
96 <sup>e</sup>	x	Pierrot	20
97 <sup>e</sup>	x	Colin	18
98 <sup>e</sup>	x	Martin	22
99 <sup>e</sup>	x	Eithue	31
100 <sup>e</sup>	x	Petit Jean infirme	31
101 <sup>e</sup>	x	Benjamin	30

Nègresses de Place

102 <sup>e</sup>	x	Babotte	21 ans
103 <sup>e</sup>	x	Nanon	40

Suite Des Nègresses de Place

104 <sup>e</sup>	x	Marotte	33 ans
105 <sup>e</sup>	x	Cecille	28
106 <sup>e</sup>	x	Georgette	19
107 <sup>e</sup>	x	Nanon Sabia	46
108 <sup>e</sup>	x	Marié Cathérine	32
109 <sup>e</sup>	x	Marié Gabrielle à nauoy	21
110 <sup>e</sup>	x	Petite Helène	32
111 <sup>e</sup>	x	Marthe	26
112 <sup>e</sup>	x	Marianné	46
113 <sup>e</sup>	x	Marié Tatate	62
114 <sup>e</sup>	x	Louise	32
115 <sup>e</sup>	x	Coxaire	21
116 <sup>e</sup>	x	Marié Izabelle	20
117 <sup>e</sup>	x	Henriette	27
118 <sup>e</sup>	x	Clairé	15
119 <sup>e</sup>	x	Agnée	34
120 <sup>e</sup>	x	Marié Jeanne	45
121 <sup>e</sup>	x	Barbe	24
122 <sup>e</sup>	x	Nanon à M Louise	21
123 <sup>e</sup>	x	Agnée	39
124 <sup>e</sup>	x	Rozette	39
125 <sup>e</sup>	x	Nanon à Cathie	56
126 <sup>e</sup>	x	Anne	19
127 <sup>e</sup>	x	Sulie	43
128 <sup>e</sup>	x	Labette	41
129 <sup>e</sup>	x	Jeanette arada	38
130 <sup>e</sup>	x	Bertrice nayo	43
131 <sup>e</sup>	x	Labette Congo	36
132 <sup>e</sup>	x	Henriette	19
133 <sup>e</sup>	x	Martonne	39
134 <sup>e</sup>	x	Magdeline à ame	35
135 <sup>e</sup>	x	Marguerit à idu	20
136 <sup>e</sup>	x	Adélaïde	18
137 <sup>e</sup>	x	Roze	45
138 <sup>e</sup>	x	Agathe	31
139 <sup>e</sup>	x	Marié Cathérine	18
140 <sup>e</sup>	x	Angélique	44
141 <sup>e</sup>	x	Marianné Caurais mouche	44
142 <sup>e</sup>	x	Françoise	34
143 <sup>e</sup>	x	Reine nayo	45
144 <sup>e</sup>	x	Marguerit	52
145 <sup>e</sup>	x	Esther	40

- 146. x Marie Diocau ..... x. 31 ans
- 147. x Micaëlle ..... x. 30
- 148. x Flavia ..... x. 22
- 149. x M. Labut à Cuzame Diacot ..... x. 28
- 150. x Roxalie à idem ..... x. 26
- 151. x Victoire ..... x. 28
- 152. x Magdeline arada ..... x. 17
- 153. x Zabelle arada ..... x. 57
- 154. x Anison à Nanette ..... x. 31
- 155. x Margot arada ..... x. 11
- 156. x Zabelle Nago ..... x. 11
- 157. x Dume Nago ..... x. 15
- 158. x Dorothe Soude Amettes ..... x. 39
- 159. x Cecille Nago ..... x. 39
- 160. x Bibianne ..... x. 23
- 161. x Clotilde ..... x. 11
- 162. x Dexine ..... x. 29
- 163. x Babichon ..... x. 26

### Invalides

- 164. x Pierrot Coia blanc Nègre ..... x. 78 ans
- 165. x Marie Baptiste ..... x. 66
- 166. x Dorothe Pindo ..... x. 81
- 167. x Catie ..... x. 77

### Octin atelier Garçon

- 168. x Jeanne Commandeur ..... x. 16 ans
- 169. x Didier à Nanon ..... x. 13
- 170. x Julien ..... x. 13
- 171. x Jacques à Nanon ..... x. 13
- 172. x Achille ..... x. 14
- 173. x Joseph ..... x. 14
- 174. x Simon ..... x. 15
- 175. x Jean Joseph ..... x. 11

### Filles

- 176. x Jeanne à Nanon ..... x. 17 ans
- 177. x Machine à idem ..... x. 17
- 178. x Jeanne Françoise ..... x. 17
- 179. x Delagie ..... x. 11
- 180. x Marie Therese ..... x. 19
- 181. x Agnès ..... x. 15
- 182. x Bonne ..... x. 18
- 183. x Marie Grace ..... x. 16

- 184. x Thomasse ..... x. 18 ans
- 185. x Renette ..... x. 15

### Negrillons

- 186. x Ignace à Nanon à Sude ..... x. 11 ans
- 187. x Benoist à Nanon à Sude ..... x. 2
- 188. x Giles à Nanon Sabin ..... x. 9
- 189. x Auguste à M. Gabrielle S. m. d. e. ....
- 190. x Luc à marthe ..... x. 11 ans
- 191. x Jean Françoise à Louise ..... x. 7
- 192. x Joseph à Cozair ..... 18 m. d. e. ....
- 193. x German ..... x. 3
- 194. x Ch. Peter ..... x. 1
- 195. x Philibert à Jeanne ..... x. 8
- 196. x Christophe à M. Jeanne ..... x. 7
- 197. x Jean Jacques ..... x. 9
- 198. x Seraphin à Nanon ..... x. 2
- 199. x Jeanot } jum. au 22 jan. 1811 ..... x. 11
- 200. x Jeanneau } ..... x
- 201. x Jean Baptiste } ..... x. 8
- 202. x Jean y sierre } à Agathe ..... x. 11
- 203. x Benjamin } ..... x. 2
- 204. x Noëlle m. Catherine ..... x. 1
- 205. x andre ..... x. 9
- 206. x Michaud ..... x. 9
- 207. x Jean Pierre ..... x. 8
- 208. x Jeanneau ..... x. 7
- 209. x Barnabé mult. à Brigitte ..... x. 5
- 210. x Clément à Valérie ..... x. 1
- 211. x Jean Jacques à Zabelle ..... x. 7
- 212. x Jean Philippi à Roxalie ..... x. 2
- 213. x Urbain ..... x. 11
- 214. x Jean ..... 18 m. d. e. ....
- 215. x Françoisque au banc. 7 jours ..... x

### Negrilles

- 216. x Blanche ..... x. 11
- 217. x Suzanne ..... x. 1
- 218. x Zabelle à Nanon ..... x. 7
- 219. x Françoise à m. Catherine ..... x. 10
- 220. x Jeanne à Louise ..... x. 9
- 221. x Modeste mult. à Cozair ..... x. 11
- 222. x Lizette à Louise ..... x. 3
- 223. x Seraphine à idem ..... x. 2
- 224. x Cécile mult. à M. Zabelle ..... x. 1
- 225. x Catherine à Margot ..... x. 3
- 226. x Amille mult. à Marguerite ..... x. 2
- 227. x Angélique ..... x. 7
- 228. x Marie Jeanne ..... x. 11

**Annexe 3 – Etat par emploi, par âge et par sexe des esclaves de l’habitation Galliffet de la Desplantes en 1790.**

Dix sept bresin de M. Galliffet

Negres de la Desplantes		Gardiens de Place	
<b>Domestiques</b>		19 <sup>n</sup> x Gileau à la Bananerie x... 23 ans	
1. x Jeanne françoise M. l'at. Servant... x... 18 ans		20 <sup>n</sup> x Joseph aux places à negro x... 38	
2. x Christophe valet marmiteux... x... 19		21 <sup>n</sup> x Jacques antoine idem... x... 23	
3. x Bastien Cuisinier... x... 20		22. x Sans quartier... Idem... x... 23	
4. x Coimette Blanchisseuse... x... 42		<b>Gardeuses d'Enfants</b>	
5. x Calixte mulâtre... x... 12		23 <sup>n</sup> x Françoise... x... 70 ans	
6. x Jeanne file du Coton pour la Sucrerie 66.		24 <sup>n</sup> x Bety Garde Croix à la mamelle 55	
7. x Béatrice maîtresse poulaière... x... 69		<b>Machouse de bagage</b>	
8. x Catin au Tondu... x... 12		25 <sup>n</sup> x Marie Rose... x... 37	
9. x Luce idem... x... 12		<b>Tondeurs de haies</b>	
<b>Gardiens de Mulets</b>		26 <sup>n</sup> x Chromade... x... 3A	
10. x Germain Maître... x... 36 ans		27 <sup>n</sup> x Georges... x... 37	
11. x Jacques à mathiade... x... 12		28 <sup>n</sup> x Thony... x... 3A	
12. x George... x... 15		<b>Sardeuses de haies</b>	
13. x Eloye Garde haie Jumade... x... 2A		29 <sup>n</sup> x Cecille... x... 51	
<b>Gardiens de boeufs</b>		30 <sup>n</sup> x Barbé... x... 55	
14. x Julien Maître... x... 39 ans		31 <sup>n</sup> x Jeanne... x... 45	
15. x Françoise à M. Mine... x... 18		32 <sup>n</sup> x Felicité... x... 60	
16. x Françoise Soulieu... x... 30.		33 <sup>n</sup> x Marie Louise... x... 51	
<b>Gardiens de montons</b>		34 <sup>n</sup> x Nicolle... x... 50	
17. x Quintin... x... 12 ans		<b>Visiteur du Canal</b>	
18. x Marie aux Garduses... x... 1A		35 <sup>n</sup> x Jeannot... x... 28 ans	

## Cabrouctier à boeufs

36. x Jean Baptiste maître ..... x 28 ans  
 37. x Lucques arada palte ..... x 27

## Cabrouctiers à mulets

38. x Michaud ..... x 17  
 39. x Magloire } maître ..... x 46  
 40. x Mathieu } ..... x 21  
 41. x Antoine } ..... x 38  
 42. x François } ..... x 23  
 43. x Benjamin } ..... x 19  
 44. x Blaise } palte ..... x 22  
 45. x André } ..... x 23

## Sucriers

46. x Ambroise ..... x 52 ans  
 47. x alleste } maître ..... x 52  
 48. x Maurice } ..... x 51  
 49. x adrien } ..... x 26  
 50. x Noël ..... x 20  
 51. x Nicolas ..... x 31  
 52. x Jacques ..... x 23  
 53. x Michel ..... x 41  
 54. x adibean ..... x 40  
 55. x Jeanmot ..... x 23  
 56. x Narcisse ..... x 32  
 57. x Gevaire ..... x 32  
 58. x Jupiter aia ..... x 33  
 59. x Vidal ..... x 25

## Chausseur

60. x Margueritte chausseur d'effe 60 ans  
 61. x Jean Louis ..... x 30

## Nègres de Glace

62. x Paulin dit Ga 1<sup>er</sup> Commandant 45 ans  
 63. x Jean siege 2<sup>me</sup> Comd. x 33  
 64. x Luc à Françoise ..... x 21  
 65. x Gilton à m. n. e. .... x 18  
 66. x Romme ..... x 48  
 67. x Coprema ..... x 46  
 68. x Lafortune ..... x 36

## Suite Des Nègres de Glace

69. x Guilhaume ..... x 22 ans  
 70. x M. Cubert ..... x 31  
 71. x Gabriel ..... x 32  
 72. x Jupiter ibo ..... x 36  
 73. x Odon ..... x 21  
 74. x Remy ..... x 23  
 75. x Léon ..... x 21  
 76. x Fond Friche ..... x 23  
 77. x Lannay ..... x 22  
 78. x Naumur ..... x 21  
 79. x Hamand ..... x 22  
 80. x Fidelle ..... x 21  
 81. x Michel marou depuis 3 ans x 37

## Nègresses

82. x Jeanne ..... x 47 ans  
 83. x Claire ..... x 29  
 84. x Melime v. Gabriel ..... x 42  
 85. x Babouchonne ..... x 41  
 86. x Françoise ..... x 42  
 87. x Jeanne Rime ..... x 18  
 88. x Gotton ..... x 33  
 89. x Babotte à Ceite ..... x 29  
 90. x petite Catharine ..... x 33  
 91. x Babotte à barde ..... x 25  
 92. x Claire ..... x 24  
 93. x Jeronique ..... x 22  
 94. x Labette à Mary ..... x 19  
 95. x Janchette ..... x 40  
 96. x M. meure ..... x 31 ans  
 97. x Joachime ..... x 17 ans  
 98. x Bastienne ..... x 28  
 99. x Olive ..... x 26  
 100. x Louise ..... x 32  
 101. x Marimette ..... x 37  
 102. x Marie mimé ..... x 47  
 103. x Anne ..... x 37  
 104. x Roxe ..... x 46  
 105. x Lison ..... x 27  
 106. x Agathe ..... x 36  
 107. x Genesève ..... x 28  
 108. x Raphaële ..... x 16  
 109. x Angélique ..... x 21

Suite des nègresses de la  
Déplante

110 <sup>e</sup>	x	Marianne	x	16 ans
111 <sup>e</sup>	x	Nanette	x	19
112 <sup>e</sup>	x	Agrippine	x	19
113 <sup>e</sup>	x	Geronica	x	20
114 <sup>e</sup>	x	Di Celème	x	22
115 <sup>e</sup>	x	Joachime	x	21
116 <sup>e</sup>	x	Maria	x	33
117 <sup>e</sup>	x	Magdelon	x	33
118 <sup>e</sup>	x	Ninette	x	25
119 <sup>e</sup>	x	Zaire	x	21
120 <sup>e</sup>	x	Tosima	x	23
121 <sup>e</sup>	x	Rozalie	x	21
122 <sup>e</sup>	x	Thalie	x	22
123 <sup>e</sup>	x	Charlotte Boir blanc	x	13
124 <sup>e</sup>	x	Flore	x	26
125 <sup>e</sup>	x	Delmirette	x	25
126 <sup>e</sup>	x	Renotte	x	25
127 <sup>e</sup>	x	Maria Nouvelle	x	30
128 <sup>e</sup>	x	Lizette nayo	x	30
129 <sup>e</sup>	x	Roze	x	57
130 <sup>e</sup>	x	Laurence	x	21
131 <sup>e</sup>	x	Brigitte	x	21
132 <sup>e</sup>	x	Martime	x	26
133 <sup>e</sup>	x	Julie	x	27
134 <sup>e</sup>	x	Maria Labille	x	27
135 <sup>e</sup>	x	Estere	x	28
136 <sup>e</sup>	x	Blandine	x	24
137 <sup>e</sup>	x	Maria Marthe	x	24
138 <sup>e</sup>	x	Bibianne	x	25
139 <sup>e</sup>	x	Marthome	x	30
140 <sup>e</sup>	x	Setronille	x	31
141 <sup>e</sup>	x	Rustienne	x	25
142 <sup>e</sup>	x	Laurine	x	21
143 <sup>e</sup>	x	Victoire	x	22
144 <sup>e</sup>	x	Amélie	x	20
145 <sup>e</sup>	x	Fortune	x	18

Invalides

146 <sup>e</sup>	x	Barbe	x	45 ans
147 <sup>e</sup>	x	Agnes	x	67
148 <sup>e</sup>	x	Jacob	x	87
149 <sup>e</sup>	x	Sadoncu	x	30
150 <sup>e</sup>	x	Catherine	x	60

151 <sup>e</sup>	x	Neuve Jélie	x	79 ans
152 <sup>e</sup>	x	Maria Naugloire	x	75 ans
		Vage dans le Cate depuis 1756 - Dant. mal a propos prouté 18 ans		

153 <sup>e</sup>	x	Vieille Marie	x	79
154 <sup>e</sup>	x	Eleonore	x	29

Petit atelier  
Garçons

155 <sup>e</sup>	x	Marotte Commendeuse	x	10 ans
156 <sup>e</sup>	x	Ignace	x	17
157 <sup>e</sup>	x	Daniel	x	16
158 <sup>e</sup>	x	Joseph	x	15
159 <sup>e</sup>	x	Zacharie	x	12
160 <sup>e</sup>	x	Sacque	x	10

Filles

161 <sup>e</sup>	x	Elizabeth	x	10
162 <sup>e</sup>	x	Maria Julienne	x	13
163 <sup>e</sup>	x	Rozelle	x	16
164 <sup>e</sup>	x	Janehon	x	19
165 <sup>e</sup>	x	Felicite	x	16
166 <sup>e</sup>	x	Louisine	x	16

Negrillons

167 <sup>e</sup>	x	Benoist à Ga	x	2 ans
168 <sup>e</sup>	x	Noël à Babotte 18 mois	x	
169 <sup>e</sup>	x	Thomé à Claire 9 mois	x	
170 <sup>e</sup>	x	Salomon	x	1 an
171 <sup>e</sup>	x	M. Xcelin	x	1
172 <sup>e</sup>	x	Pierre mulâtre à Labette	x	3
173 <sup>e</sup>	x	Pierre à Magloire	x	2
174 <sup>e</sup>	x	Jean Louis Maître d'olive	x	7
175 <sup>e</sup>	x	Jean Joseph à Marmelle	x	5
176 <sup>e</sup>	x	Bernardin	x	8
177 <sup>e</sup>	x	Charles à Cythe	x	11
178 <sup>e</sup>	x	Constant à id.	x	3
179 <sup>e</sup>	x	Jean Jacques à id.	x	6 mois
180 <sup>e</sup>	x	Constant à Di Celème	x	2
181 <sup>e</sup>	x	Remy à Maria	x	3
182 <sup>e</sup>	x	Jean	x	
183 <sup>e</sup>	x	Jean Jacques	x	1
184 <sup>e</sup>	x	Auguste à Lajime	x	1
185 <sup>e</sup>	x	Jean Pierre à madelon	x	5

# Négrilles

- 186. x Barbeia Ga..... x 7 ans
- 187. x Marie ursulle à Gatorz..... x 2
- 188. x Roxalie .. à Claver..... x 4
- 189. x Marie Grace à Féronique..... x 4
- 190. x Françoise à Melime..... x 8
- 191. x Adélaïde à Françoise..... x 5
- 192. x Nica à Magloire..... x 7
- 193. x Angustine mulla à olive..... x 12 ans
- 194. x Jeanne François neg. <sup>au</sup> aidem 12. m. d. k. v.
- 195. x Belonitte à M. Rose..... x 7 ans
- 196. x Agnès à Angélique..... 8 mois x
- 197. x Julienne à Julien..... x 6 ans
- 198. x Henriette à Agathe..... x 8
- 199. x Jeanne à Helene..... x 2
- 200. x Euphorionne à Josephine 3 mois x
- 201. x Laurence à Staline. 18 mois x
- 202. x Colette à Madelon..... x 2 ans
- 203. x Marie Claudine mulla à Minette..... 3
- 204. x Jacqueslin à Thérèse..... x 1

# Animaux Juments avec leurs suites

- 1. Canon a..... deux muttons
- 2. Orange..... 4 muttons
- 3. Hambeau
- 4. Jeannette..... 4 muttons
- 5. Rospignol..... 4 idem
- 6. Grand Congo
- 7. Gerette
- 8. Babichonne
- 9. Tatience..... Mutton
- 10. François..... 4 idem
- 11. Carret..... 4 idem
- 12. Melade
- 13. Senegal..... 4 Muttons
- 14. Lamitie..... 4 mutton
- 15. Petit Congo.....
- 16. Soleil..... 4 mutton
- 17. Cecile..... 4 mutton
- 18. Citron..... 4 mutton
- 19. Danse à l'ombre

- 20. Angélique..... 2 muttons
- 21. Jovny
- 22. Prop..... 4 mutton
- 23. Matfni
- 24. Major
- 25. Dora Châno..... 2 muttons
- 26. Signarcas
- 27. Rabicanne
- 28. Revizance
- 29. Catin
- 30. L'etille
- 31. Carême
- 32. Rose
- 33. Jaloux..... 2 muttons
- 34. Lisette..... 2 idem
- 35. Boulonaise..... 2 idem
- 36. Coie delance
- 37. Royale..... 2 muttons
- 38. Servante
- 39. Muscade
- 40. Freyatte..... 2 muttons
- 41. Munnère
- 42. Camille
- 43. Ninette
- 44. Gabrielle
- 45. Lafrique
- 46. Creve
- 47. Rabona
- 48. La Rochelle..... 2 muttons
- 49. Laure
- 50. L'hoire..... 2 muttons
- 51. Barbe... a me Louche
- 52. Chinoise
- 53. Comière
- 54. Maranguin..... 2 muttons
- 55. Baille
- 56. Habith
- 57. Damejeanne
- 58. Magdeline a me mutton
- 59. Volant
- 60. Louche a me Louche
- 61. Ruban pagnob
- 62. Lapillon

23 Muttons - 3. Louche - 1. Louche.  
 1804  
 1805  
 1806  
 1807  
 1808  
 1809  
 1810  
 1811  
 1812  
 1813  
 1814  
 1815  
 1816  
 1817  
 1818  
 1819  
 1820

#### **Annexe 4 – L'édit de 1738, extrait de**

[http://webu2.upmf-grenoble.fr/haiti/declaration\\_1738.htm](http://webu2.upmf-grenoble.fr/haiti/declaration_1738.htm), 23 aout 2010.

Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre : à tous, présents et à venir, salut. Le compte que nous nous fîmes rendre après notre avènement à la couronne, de l'état de nos colonies, nous ayant fait connaître la sagesse et la nécessité des dispositions contenues dans les lettres patentes en forme d'édit, du mois de mars 1685, concernant les esclaves nègres, nous en ordonnâmes l'exécution par l'article premier de notre édit du mois d'octobre 1716. Et nous ayant été représenté en même temps, que plusieurs habitants de nos îles de l'Amérique désiraient envoyer en France quelques-uns de leurs esclaves, pour les confirmer dans les instructions et dans les exercices de la religion, et pour leur faire apprendre quelque art ou métier, mais qu'ils craignaient que les esclaves ne prétendissent être libres en arrivant en France, nous expliquâmes nos intentions sur ce sujet, par les articles de cet édit, et nous réglâmes les formalités qui nous parurent devoir être observées de la part des maîtres qui emmèneraient ou enverraient des esclaves en France. Nous sommes informés que depuis ce temps-là on y en a fait passer un grand nombre ; que les habitants qui ont pris le parti de quitter les colonies, et qui sont venus s'établir dans le royaume, y gardent des esclaves nègres, au préjudice de ce qui est porté par l'article 15 du même édit : que la plupart des nègres y contractent des habitudes et un esprit d'indépendance, qui pourraient avoir des suites fâcheuses ; que d'ailleurs, leurs maîtres négligent de leur faire apprendre quelque métier utile, en sorte que de tous ceux qui sont emmenés ou envoyés en France, il y en a très peu qui soient renvoyés dans les colonies, et que dans ce dernier nombre, il s'en trouve le plus souvent d'inutiles, et même de dangereux. L'attention que nous donnons au maintien et à l'augmentation de nos colonies, ne nous permet pas de laisser subsister des abus qui y sont si contraires ; et c'est pour les faire cesser, que nous avons résolu de changer quelques dispositions à notre édit du mois d'octobre 1716, et d'y en ajouter d'autres qui nous ont paru nécessaires. A ces causes, etc., voulons et nous plaît ce qui suit :

Article 1. – Les habitants et les officiers de nos colonies qui voudront emmener ou envoyer en France des esclaves nègres, de l'un ou de l'autre sexe, pour les fortifier davantage dans la religion, tant par les instructions qu'ils y recevront que par l'exemple de nos autres sujets, et pour leur faire apprendre en même temps quelque métier utile pour les colonies, seront tenus d'en obtenir la permission des gouverneurs généraux, ou commandants dans chaque île ; laquelle permission contiendra le nom du propriétaire qui emmènera lesdits esclaves, ou de celui qui en sera chargé, celui des esclaves mêmes avec leur âge et leur signalement ; et les propriétaires desdits esclaves et ceux qui seront chargés de leur conduite seront tenus de faire enregistrer ladite permission, tant au greffe de la juridiction ordinaire, ou de l'amirauté de leur résidence, avant leur départ, qu'en celui de l'amirauté du lieu de leur débarquement, dans huitaine après leur arrivée ; le tout, ainsi qu'il est porté par les articles 2, 3 et 4 de notre dit édit du mois d'octobre 1716.

Article 2. – Dans les enregistrements qui seront faits desdites permissions aux greffes des amirautés des ports de France, il sera fait mention du jour de l'arrivée des esclaves dans les ports.

Article 3. – Lesdites permissions seront encore enregistrées au greffe du siège de la table de marbre du palais à Paris, pour les esclaves qui seront emmenés en notre dite ville ; et aux greffes des amirautés ou des intendances des autres lieux de notre royaume, où il en sera

emmené pour y résider ; et il sera fait mention dans lesdits enregistrements du métier que lesdits esclaves devront apprendre, et du maître qui sera chargé de les instruire.

Article 4. – Les esclaves nègres , de l'un ou de l'autre sexe, qui seront conduits en France par leur maître, ou qui y seront par eux envoyés, ne pourront prétendre avoir acquis leur liberté, sous prétexte de leur arrivée dans le royaume ; et seront tenus de retourner dans nos colonies, quand leurs maîtres jugeront à propos ; mais faute par les maîtres d'observer les formalités prescrites par les précédents articles, lesdits esclaves seront confisqués à notre profit, pour être renvoyés dans nos colonies, et y être employés aux travaux par nous ordonnés.

Article 5. – Les officiers employés sur nos États des colonies, qui passeront en France par congé, ne pourront y retenir les esclaves qu'ils y auront emmenés pour leur servir de domestiques, qu'autant de temps que dureront les congés qui leur seront accordés ; passé lequel temps, les esclaves qui ne seront point renvoyés seront confisqués à notre profit, pour être employés à nos travaux dans nos colonies.

Article 6. – Les habitants qui emmèneront ou enverront des nègres esclaves en France, pour leur faire apprendre quelque métier, ne pourront les y retenir que trois ans, à compter du jour de leur débarquement dans le port ; passé lequel temps, les esclaves qui ne seront point renvoyés seront confisqués à notre profit, pour être employés à nos travaux dans nos colonies.

Article 7. – Les habitants de nos colonies qui voudront s'établir dans notre royaume, ne pourront y garder dans leurs maisons aucuns esclaves de l'un ni de l'autre sexe, quand bien même ils n'auraient pas vendu leurs habitations dans les colonies ; et les esclaves qu'ils y garderont seront confisqués pour être employés à nos travaux dans les colonies. Pourront néanmoins faire passer en France, en observant les formalités ci-dessus prescrites, quelques-uns des nègres attachés aux habitations dont ils seront restés propriétaires en quittant les colonies, pour leur faire apprendre quelque métier qui les rende plus utiles par leur retour dans lesdites colonies, et, dans ce cas, ils se conformeront à ce qui est prescrit par les articles précédents sous les peines y portées.

Article 8. – Tous ceux qui emmèneront ou enverront en France des nègres esclaves, et qui ne les renverront pas aux colonies dans les délais prescrits par les trois articles précédents, seront tenus, outre la perte de leurs esclaves, de payer pour chacun de ceux qu'ils n'auront pas renvoyés la somme de mille livres entre les mains des commis des trésoriers généraux de la marine aux colonies, pour être ladite somme employée aux travaux publics ; et les permissions qu'ils doivent obtenir des gouverneurs généraux et commandants ne pourront leur être accordées qu'après qu'ils auront fait entre les mains desdits commis des trésoriers généraux de la marine, leur soumission de payer ladite somme ; de laquelle soumission il sera fait mention dans lesdites permissions.

Article 9. – Ceux qui ont actuellement en France des nègres esclaves, de l'un ou de l'autre sexe, seront tenus dans trois mois, à compter du jour de la publication des présentes, d'en faire la déclaration au siège de l'amirauté le plus prochain du lieu de leur séjour, en faisant en même temps leur soumission de renvoyer dans un an, à compter du jour de la date d'icelle, lesdits nègres dans lesdites colonies ; et faute par eux de faire ladite déclaration ou de satisfaire à ladite soumission dans les délais prescrits, lesdits esclaves seront confisqués à notre profit, pour être employés à nos travaux dans les colonies.

Article 10. – Les esclaves nègres qui auront été emmenés ou envoyés en France ne pourront s'y marier, même du consentement de leurs maîtres, nonobstant ce qui est porté par l'article 7 de notre édit du mois d'octobre 1716, auquel nous dérogeons quant à ce.

Article 11. – Dans aucun cas, ni sous quelque prétexte que ce puisse être, les maîtres qui auront emmené en France des esclaves de l'un ou de l'autre sexe, ne pourront les y affranchir autrement que par testament ; et les affranchissements ainsi faits ne pourront avoir lieu qu'autant que le testateur décédera avant l'expiration des délais dans lesquels les esclaves emmenés en France doivent être renvoyés dans les colonies.

Article 12. – Enjoignons a tous ceux qui auront emmené des esclaves dans le royaume, ainsi qu'à ceux qui seront chargés de leur apprendre quelque métier, de donner leurs soins à ce qu'ils soient élevés et instruits dans les principes et dans l'exercice de la R. C., A. et R.

Article 13. – Notre édit du mois d'octobre 1716 sera au surplus exécuté suivant sa forme et teneur en ce qui n'y est dérogé par les présentes. Si donnons, etc.

Donné à Versailles, le 15 décembre 1738

## *Table des illustrations et des tableaux*

Figure 1 – Carte de la partie française de Saint Domingue In, Moreau de SAINT-MERY, description topographique, physique civile et politique et historique de la partie française de l’isle de Saint-Domingue, Paris, Dupont, 1798. ....	15
Figure 2 – Tableau de quelques emplois spécialisés de l’habitation Galliffet de la Déplante et le nombre d’esclaves attachés à ces tâches réalisé à partir des informations recueillies à l’annexe 3. ....	26
Figure 3 – Scène de cueillette de la canne à sucre.....	42
Figure 4 – Un exemple des tous premiers moulins à sucre actionné par l’effort humain ...	43
Figure 5 – La fabrication du sucre.....	43
Figure 6 – La préparation de l’indigo.....	44
Figure 7 – Esclaves exposant leurs productions au marché .....	59
Figure 8 – Habitation des nègres, Nicolas COLIBERT, 1795 .....	64
Figure 9 – Une case à nègres Lithographie d’un ouvrage reprenant une vue du <i>Voyage pittoresque dans le Brésil</i> de J.M. Rugendas paru à Paris de 1827 à 1835, Après 1852.....	65
Figure 10 – Tableau des maladies et de la mortalité des esclaves de l’habitation Galliffet dans le deuxième quartier (La Gossette) Réalisé sur la base des données de l’inventaire de 1790. ....	75
Figure 11 – Tableau des maladies et de la mortalité des esclaves de l’habitation Galliffet dans le troisième quartier (La Desplante), idem, 1790.....	75
Figure 12 – Esclaves mis à la barre à l’hôpital.....	83
Figure 13 – Un planteur entêté .....	103
Figure 14 – Le fouet de commandeur, rapporté de la Martinique par Victor Schœlcher, 1841 .....	104
Figure 15 – Flagellation d’esclaves sous la surveillance de la maîtresse d’habitation .....	107
Figure 16 – La réunion des esclaves au Bois-caïman autour d’une cérémonie de vaudou	129
Figure 17 – Nègres et négresses dansant la chica Gravure coloriée, tirée de la série <i>Amérique Septentrionale-Possessions Françaises</i> , LACHAUSSEE Jeune, Vers 1825 ...	140

## *Table des matières*

<b>Remerciements</b> .....	3
<b>Sommaire</b> .....	5
<b>Introduction</b> .....	6
<b>Chapitre 1 LA VIE D'ESCLAVE : UNE VIE LABORIEUSE</b> .....	<b>16</b>
I. Les différents travaux des esclaves sur l'habitation.....	18
1. Les tâches domestiques et autres emplois spécialisés de l'habitation....	18
2. De celui des vils travailleurs des champs.....	27
II. L'exécution des travaux proprement dits .....	30
1. Du défrichage à la culture et à l'entretien des plantations .....	30
2. De la récolte à la production des denrées exportables .....	38
<b>Chapitre 2 LES CONDITIONS DE VIE DES ESCLAVES SUR L'HABITATION..</b>	<b>45</b>
I. Leur subsistance quotidienne et leurs conditions matérielles d'existence .....	47
1. De la nourriture des esclaves et de leurs effets vestimentaires .....	47
2. Le logement des esclaves, leur mobilier et leur vie familiale .....	59
II. Leur état de santé.....	70
1. Les maladies courantes auxquelles ils sont confrontés .....	70
2. Les soins qu'on leur apportait .....	76
<b>Chapitre 3 LES RELATIONS ENTRE LES ESCLAVES ET LES HABITANTS DE L'HABITATION</b> .....	<b>84</b>
I. Les rapports entre les esclaves eux-mêmes.....	86
1. De l'assistance mutuelle.....	86
2. ... à la belligérance.....	92
II. Les relations avec les maîtres et la population blanche de l'habitation .....	98
1. Du comportement des maîtres envers leurs esclaves .....	98
2. L'attitude des esclaves envers leurs maîtres .....	107
<b>Chapitre 4 DE LA MORALE DES ESCLAVES ET DE LEURS MOMENTS DE REPIT SUR L'HABITATION</b> .....	<b>117</b>
I. Leur inclination pour la religion.....	119
1. La religion du maître .....	119
2. Mais le vaudou et les autres pratiques religieuses africaines avant tout ....	123
II. Les rares moments de joie des esclaves sur l'habitation.....	131
1. Les parties hebdomadaires de chant et de danse .....	131
2. Les jeux et les autres occupations dominicales des esclaves .....	140
<b>Conclusion</b> .....	146
<b>Bibliographie</b> .....	150
<b>Sources</b> .....	152
<b>Table des annexes</b> .....	156
<b>Table des illustrations et des tableaux</b> .....	171
<b>Table des matières</b> .....	172

## **Résumé**

Dès l'autorisation en 1642 de l'esclavage par Louis XIII, la France se lança dans des virées régulières sur les côtes africaines pour se procurer cette marchandise humaine plus qu'indispensable à la mise en valeur de son empire colonial. Mais au fil du temps, une seule de ses colonies, Saint-Domingue, connaîtra un développement fulgurant au détriment de ses autres possessions. Si on peut attribuer cette réussite à l'ingéniosité des colons, notons toutefois le rôle prédominant de cette main-d'œuvre servile d'origine africaine dont les souffrances quotidiennes et le travail acharné ont contribué à la bâtir. Il n'y a qu'à voir leurs conditions de vie sur les habitations pour se rendre compte de la manière dont ils contribuèrent à la richesse de cette colonie.

En effet, traqués comme des animaux puis vendus par leurs semblables aux nombreux marchands négriers qui foisonnaient sur les côtes, les Noirs furent transportés dans les colonies et achetés par les habitants. La vie de ces milliers d'esclaves sur l'habitation ne fut pas très éloignée de celle des bêtes. Chargés de tous les travaux pénibles du domaine, ils n'eurent de la part de leurs impitoyables maîtres, d'autre salaire que la réprobation et les nombreux coups de fouet qui détériorèrent leur existence. L'habitation ne fut donc pas pour eux un havre de paix, mais plutôt un milieu carcéral où tous leurs faits et gestes, déjà soumis à la discrétion de leurs propriétaires, étaient réprimés avec la plus grande sévérité quoiqu'ils étaient déplacés ou non. Mais fallait-il en vouloir à l'habitant de traiter ses esclaves avec peu d'égards ? Héritiers depuis plusieurs siècles des préjugés sur cette race dont on s'interrogeait encore en ce siècle dit des Lumières sur son appartenance à l'espèce humaine, les habitants ne traitèrent leurs esclaves comme de simples instruments de travail, indispensables à la fortune à laquelle ils aspiraient. Et quoique les esclaves livrés à tous ces traitements inhumains revendiquèrent leur statut d'hommes, ils ne purent l'obtenir sur l'habitation qui œuvra journallement à étouffer leurs cris de détresse en les forçant davantage à des travaux de plus en plus rudes sans aucune récompense.

**Mots clés** : Colonies, Noirs, esclaves, esclavage, négriers, maîtres, habitation, habitants, plantation, travail, canne à sucre, indigo, café, résistance, violence, vengeance, suicide, mort, danse, religion, vaudou, poison